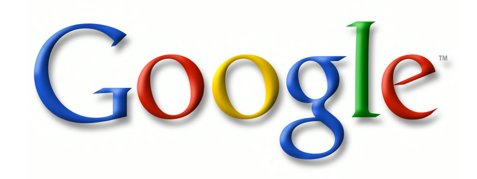


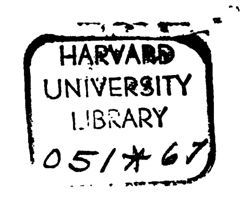

KF
19521
NEDL TRANSFER
HN 5I7I 2


HONORE
ET
AMORE
EX LIBRIS
WILLIAM KING RICHARDSON

MÉMOIRES

DU

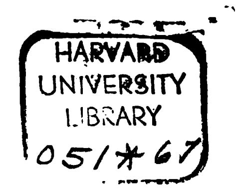
COMTE BEUGNOT


HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
051*67

LES DERNIERS TEMPS

DE L'EMPIRE

1813


HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
051*67

LES DERNIERS TEMPS

DE L'EMPIRE

1813

XIV

Séjour de l'Empereur à Mayence. — Le conventionnel Jean-Bon-Saint-André. — Invasion du grand-duché.

Je suis porté à croire qu'après les premières journées de Lutzen et de Bautzen, l'Empereur voulut profiter de l'armistice qui vint à la suite pour entrer en négociation. Il se rendit à Mayence avec une suite peu nombreuse, et y appela l'Impératrice. Je reçus l'ordre de m'y rendre de Dusseldorf. Je trouvai à l'Empereur autant de fermeté et de promptitude dans l'esprit que jamais, mais il ne mettait plus dans l'entretien le même abandon, et il était visible qu'il croyait avoir un rôle à jouer. Il me fit, dès le premier jour, l'étalage de ses forces de toutes armes. Lorsqu'il jetait dans le récit quelque assertion dont il craignait l'effet sur ma crédulité, il me regardait fixement pour lire dans mon maintien l'effet de son récit. Ainsi, lorsqu'il me dit que le roi de Danemark lui fournissait 40,000 chevaux, avec lesquels il allait avoir la plus formidable cavalerie

de l'Europe, je fis, et bien malgré moi, en vérité, je ne sais quel signe d'impatience, d'où il jugea que je n'étais pas trop confiant dans sa formidable cavalerie. Il s'en fâcha.

« Vous êtes, me dit-il, un de ces savants à tous » crins qui décident à tort et à travers. Vous répétez, » après Frédéric, qu'il faut sept ans pour faire un » cavalier; et moi je dis qu'avec de bons cadres on » fait des régiments de cavalerie aussi promptement » que d'autres. On met des hommes à cheval et ils s'y » tiennent; voilà tout le secret. Voyez mes gardes d'hon- » neur : il n'y a rien à comparer à ces jeunes gens pour » l'intelligence et l'intrépidité. C'est une cavalerie ad- » mirable; a-t-on mis sept ans à la former? »

La conversation arrive aux nouvelles levées que l'Autriche et la Bavière viennent d'ordonner. Je me permets de remarquer qu'elles sont bien fortes et j'exprime quelques doutes sur la politique de ces deux puissances. L'Empereur repousse mes doutes, mais sans qu'ils excitent chez lui la moindre irritation. Je juge seulement, par l'enchaînement de ses idées et la facilité de l'expression, qu'il y a déjà pensé et qu'il me répète ce qu'il s'est dit plus d'une fois à lui-même.

« Je ne sais, ajoute-t-il, à qui ces puissances, et l'Au- » triche surtout, en veulent, avec ces levées d'hommes » qui sont déraisonnables. Il n'y a plus de motif pour » s'arrêter, et si j'en fais autant, il ne restera que » les femmes en Europe pour cultiver les terres. J'ai » une armée aussi bonne que jamais et de plus de

» 400,000 hommes. Cela suffit pour rétablir mes » affaires dans le Nord. Je ne m'aviserai pas de la dou- » bler, quoique rien ne fût plus facile. »

Je me le tiens pour dit, et je donne tous les signes d'acquiescement à ce que l'Empereur veut que je croie. Quand il me juge bien posé sur le terrain où il entend que je reste, il me demande des détails sur le grand-duché. Je les lui donne en dissimulant les côtés faibles, mais sans trop farder la vérité sur le reste.

« — Je ne suis pas content de vos troupes; vous me » dépensez beaucoup d'argent pour les bien équiper » et elles désertent du soir au matin.

» — Je supplie l'Empereur de remarquer que les » hommes du grand-duché qui désertent ne sont pas » des soldats, mais des paysans qui ont été expédiés » sur les corps trois jours après leur arrivée à Dussel- » dorf.

» — Vous répétez toujours la même chose. Voyez » donc les gardes d'honneur.

» — J'ai tort, Sire, j'en demande pardon à Votre » Majesté ; mais elle ne peut pas comparer l'élite de » la jeunesse française qui combat à ses côtés, avec » des rustres allemands qui n'ont de soldat que l'habit.

» — Nous en parlerons plus au long; à demain » dix heures. »

Le lendemain l'Empereur remet sur le tapis les affaires du grand-duché. Il renonce au deuxième régiment de chasseurs à cheval que je devais fournir; il pré-

fère de mettre à la charge du pays la réorganisation d'une bonne légion de Polonais qui ne déserteront pas. J'exprime le désir de vérifier si la dépense n'excédera pas la somme allouée au budget pour la levée d'un second régiment de chasseurs. A cet instant l'Empereur, retombant dans le vrai, me répond : « Il me faut » des troupes, et surtout des troupes faites ; vous ferez » comme vous l'entendrez : le temps d'y regarder de si » près est passé. » L'Empereur me dicte des lettres durant deux ou trois heures, et des décrets autant qu'il en fallait pour que le soin de les expédier emportât toute la nuit. L'Empereur, en marchant à grands pas dans son cabinet, dictait avec une grande rapidité. Il s'arrêtait un peu au premier mot de la phrase ; mais dès qu'il était trouvé, le reste lui échappait d'un seul jet. Le premier jour que j'écrivis sous sa dictée, je ne pus le suivre, quelques efforts que j'y fisse, et je n'avais produit qu'un brouillon informe, où je craignais que personne, à commencer par moi, ne pût se reconnaître. M. Fain me demanda si j'avais bien présent à la mémoire le projet de chaque lettre. Je lui répondis affirmativement.

« Dans ce cas, reprit-il, tout est bien, il ne vous en » faut pas davantage. Vainement on essayerait d'é» crire aussi vite que dicte l'Empereur et de traduire » sur le papier les mots mêmes dont il s'est servi ; car il » va très-vite, ne permet pas qu'on l'arrête, et moins » encore qu'on le fasse répéter. Il faut s'attacher à ce » qui est possible, saisir le sujet de la lettre, et garder » la disposition dans laquelle les idées se sont échap-

» pées. Si l'Empereur a employé quelques-unes des » figures de mots qu'il affectionne et qui sont le cachet » de son style, ne pas les négliger ; ensuite, et quand » il s'agit de rédiger, serrer la construction de la phrase » et être avare de mots. Avec cela, vous aurez rempli » le vœu de l'Empereur, qui, au reste, se montre facile » et confiant avec ses secrétaires, car il ne relit pas. »

Je suivis ces bons conseils et, en effet, lorsque je présentai le lendemain les lettres à la signature, l'Empereur ne prit pas la peine de les relire; il trouva seulement que j'avais manqué à l'étiquette en laissant trop de blanc à la marge de mes expéditions. J'en avais laissé tout au plus deux lignes, mais c'était beaucoup trop, il ne fallait rien laisser du tout ; l'Empereur croyait sincèrement que les formes particulières aux lettres des souverains m'étaient tout à fait étrangères et que j'apprenais tout ce qu'il avait la bonté de m'enseigner sur ce point. Je n'avais garde de le troubler dans cet avantage de plus qu'il prenait encore sur moi, en réfléchissant toutefois que j'étais au courant de ces matières, et que déjà j'avais trouvé l'occasion d'y appliquer mon petit savoir-faire que lui-même était encore caché dans les écoles militaires ou sous l'uniforme de sous-lieutenant. Ce jour-là, l'Empereur, après m'avoir dicté plusieurs lettres et quelques décisions sur des affaires toutes relatives au grand-duché, me remit le dossier assez volumineux d'une affaire de la ville de Hanau, dont il m'ordonna de m'occuper sur-le-champ en me disant :

« Je porte de l'intérêt à cette ville, dont je n'ai pas » voulu me défaire quand j'ai disposé des autres pos- » sessions de l'Electeur de Hesse. Elle est avanta- » geusement située et de plus d'une manière elle peut » m'être utile. L'esprit de ses habitants est bon, et j'ai » envie de faire quelque chose pour eux. Il ne faudrait » pas regarder aux sacrifices pour s'attacher les popu- » lations. J'ai fait examiner les prétentions de la ville » de Hanau par le préfet de Mayence, qui y a mis toute » sa conscience, mais son rapport est trop long. Re- » voyez l'affaire avec lui, et quand vous l'aurez exa- » minée, je vous réunirai en conseil d'administration » pour la décider; mais il n'y a pas de temps à perdre, » demain vous me direz si vous êtes prêt. » — Ces mots de *sacrifices pour s'attacher les populations* me remettent au cœur le courage d'attaquer encore une fois l'établissement du monopole du tabac dans le grand-duché. L'Empereur m'écoute avec beaucoup de patience, et j'étais porté à croire que tout n'avait pas été en perte pour lui dans ces derniers désastres, puisqu'il y avait appris la nécessité de s'attacher les populations. Quand j'ai expliqué mon affaire aussi au long qu'il m'a convenu, l'Empereur me répond :

« Il est inconcevable que vous n'ayez aperçu par » aucun côté le motif qui me fait persister pour l'établis- » sement du monopole du tabac dans le grand-duché. » Ce n'est pas de votre duché qu'il s'agit, c'est de la » France. Je sais bien que vous n'y gagnerez rien; il se » peut même que vous y perdiez, et que m'importe, si la

» France y trouve son profit! Sachez donc que dans tout » pays où le monopole du tabac est établi, et qui confine » sans intermédiaire à un pays où le commerce en est » libre, il faut compter sur une infiltration habituelle de » contrebande qui alimente jusqu'à une profondeur de » sept à huit lieues la consommation dans le pays as- » sujetti. Voilà ce dont j'entends préserver la France. » C'est à vous à vous défendre comme vous l'entendrez » de cette infiltration. Il me suffit de l'avoir repoussée à » plus de huit lieues de mes frontières. Maintenant je » peux compter sur les produits de la rive gauche du » Rhin comme sur ceux des provinces de l'intérieur de » la France; voilà ce que j'ai voulu. Jugez mainte- » nant si j'ai dû écouter vos doléances et sacrifier les » intérêts de la France à vos convenances. » — J'aurais pu répondre que, pour être dans le vrai, il suffirait de retourner la proposition dans le sens opposé. Je ne m'en avisai pas, et je fus assez satisfait pour moi du rôle prudent que j'avais joué dans cette seconde séance.

En sortant du palais, j'allai trouver M. le préfet de Mayence pour lui faire agréer l'adjonction que l'Empereur avait faite de ma personne pour l'examen de l'affaire de Hanau. M. Jean-Bon-Saint-André n'était rien moins que susceptible [1] : il m'en parut charmé et

[1] Jean-Bon, qui plus tard ajouta à son nom celui de Saint-André, était né à Montauban le 25 février 1749 : il mourut à Mayence le 10 décembre 1813, à l'âge de soixante-quatre ans. La Révolution le trouva pasteur protestant dans sa ville natale. Nommé à la Convention, il fit partie du comité de salut public et fut chargé en cette qualité de diverses missions importantes auprès des armées navales de la

me dit que nous ne serions pas de trop pour repousser les idées extravagantes que le conseiller d'État Jollivet avait essayé de mettre dans la tête de l'Empereur, sur les droits du souverain de Hanau. J'avais entrevu M. Jean-Bon-Saint-André lorsqu'il siégeait à la Convention. Il avait été l'un des membres les plus énergiques du gouvernement révolutionnaire, et il était l'un de ces hommes avec lesquels on pouvait avoir des relations d'affaires, mais jamais de confiance. J'avoue que je fus un peu ramené vers lui par le travail qu'il avait fait sur cette affaire de Hanau. Il n'y avait pas seulement mis toute sa conscience, pour me servir d'une expression de l'Empereur, mais une clarté et une logique de premier ordre. Je lui en fis mon compliment, et lui déclarai que je n'avais d'autre parti à prendre que de l'approuver, et de l'approuver encore en présence de l'Empereur. « Gardez-vous-en bien, me dit-il, pour » peu que vous portiez intérêt à la ville de Hanau, ou, » plutôt, au triomphe de la justice. L'Empereur en con- » clurait, ou bien que vous n'avez pas examiné à fond » l'affaire, ou que nous nous entendons comme larrons » en foire. Convenons plutôt de quelques points de dis- » cussion que nous attaquerons fort et ferme devant lui, » pour fixer son attention et lui donner occasion de se » dire, et peut-être de nous dire : Pauvres hères que » vous êtes ! que deviendriez-vous si je n'étais pas là

République. Sous le Directoire il fut nommé consul de France à Alger, et en 1802 préfet du département du Mont-Tonnerre qu'il administra jusqu'à sa mort. (E. B).

» pour vous montrer où est la vérité et vous y faire » tenir? » — Je trouvai l'avis assez piquant pour le suivre. L'embarras était de trouver dans le travail de Jean-Bon-Saint-André quelques parties que je pusse attaquer avec un avantage apparent, et, faut-il en convenir? il mit quelques taches à cet excellent travail pour me ménager le plaisir de les signaler.

Ce M. Jean-Bon-Saint-André était un ministre protestant, d'abord prédicant chaleureux dans le Midi; mais qui, comme ses pareils, avait apporté à la Révolution des ressentiments à satisfaire, des haines à assouvir, de vieilles ambitions de parti à raviver. Il a été rare qu'un protestant, et surtout un ministre protestant, n'ait pas pris place parmi les révolutionnaires les plus décidés. Le juste et tolérant Louis XVI a payé à ce parti la peine de la révocation de l'Édit de Nantes, de la prise de La Rochelle et de l'abjuration du chef de sa Maison. M. Jean-Bon était arrivé à la Convention et y avait déployé des connaissances étendues, le talent de tribune que supposait son état dans le monde, une rare intrépidité, et un caractère également incapable de faire et de demander grâce. Ardent révolutionnaire par-dessus tout, il était parvenu au comité de salut public, où les missions difficiles et qui exigeaient un surcroît d'énergie lui tombaient en partage. Ainsi fut-il envoyé en Amérique, sur une flotte commandée par Villaret-Joyeuse, pour en ramener à tout prix des grains dont la disette était effrayante. La flotte revenait chargée et était sur le point de rentrer dans nos ports,

après avoir heureusement échappé à toutes les surveillances ennemies, lorsqu'elle se trouva en présence de la flotte anglaise qui tenait la Manche. On pouvait y échapper, et l'avis de l'amiral était de le tenter. Cela parut un acte de faiblesse à Jean-Bon-Saint-André, qui exigea qu'on livrât bataille et sur-le-champ ; lui-même s'y épargna moins que le dernier des matelots ; et cependant l'issue ne fut pas autre que celle des combats de mer de cette époque : nous perdîmes quelques vaisseaux et une partie du convoi ; le reste rentra dans nos ports. C'était la manne tombée au désert. On se consola de ce qu'on avait perdu par ce qui s'était retrouvé, et aussi parce que nos marins firent dans ce combat des traits d'intrépidité sublime, et qui frappèrent amis et ennemis d'une égale admiration. Jean-Bon, rentré au comité de salut public, en reprit sans hésiter les traces sanglantes. Il en approuvait alors tous les actes et n'en a pas désavoué un seul depuis ; mais son absence prolongée l'avait mis en quelque sorte à l'écart, et il échappa à la vengeance que la Convention tira des autres membres du fameux comité. Après le 18 brumaire, l'Empereur le tint encore quelque temps hors des affaires, mais quand son gouvernement fut tellement affermi que les hommes du talent et du caractère de celui-ci pouvaient toujours le servir mais ne pouvaient plus lui nuire, il se l'attacha par différentes missions, dont la dernière et la plus importante avait été la préfecture de Mayence. Il s'y montrait, sous beaucoup de rapports, le préfet modèle. Mettant à l'écart la repré-

sentation dont la nécessité ne lui était pas démontrée, et le respect de certaines convenances dont il n'avait même pas l'idée, Jean-Bon, du reste, ne laissait rien à désirer : travailleur infatigable, administrateur toujours prêt, sévèrement juste sans acception de parti, il comblait les vœux du département que d'abord il avait effrayé. Le mobilier de son cabinet consistait dans un bureau formé de quatre planches de sapin solidement unies, de six chaises de bois, et de la lampe devant laquelle il passait souvent des nuits. Les autres appartements de l'hôtel respiraient la même modestie, et la table était parfaitement assortie au reste. On retrouvait dans le préfet de Mayence le vieux conventionnel du comité de salut public, avec sa frugalité et sa *laboriosité* toute républicaine.

Le jour qui nous avait été indiqué pour discuter l'affaire de Hanau devant l'Empereur, en conseil d'administration, arriva. Jean-Bon commença son rapport, comme nous en étions convenus. J'en attaquai deux points, et je cherchai à faire prévaloir sur ces points l'opinion de M. le conseiller d'État Jollivet, opposée à celle du préfet. L'Empereur résuma l'affaire avec sa lucidité ordinaire, et donna à mes objections un poids tel que je finis par les croire sérieuses. Mais après avoir établi ce qu'il appelait le droit étroit, il s'en relâcha en faveur de la ville de Hanau et lui accorda à peu près ce qu'elle avait demandé. Le même jour, le préfet et moi avions été invités à dîner chez l'Empereur. Le conseil avait fini à près de cinq heures, et, en attendant le dîner, l'Empe-

reur proposa une promenade sur le Rhin, dans le dessein d'essayer un batelet élégant dont le prince de Nassau venait de lui faire hommage. On descendit du palais de l'Ordre Teutonique sur les bords du fleuve, où le prince de Nassau attendait l'Empereur.

Sans avoir adressé à Jean-Bon et à moi une invitation positive de l'accompagner, il s'était expliqué de manière à nous y autoriser; nous suivîmes le cortége et nous entrâmes dans le bateau avec les autres. L'Empereur était accompagné de deux aides de camp et d'un adjudant du palais. Venaient ensuite le prince de Nassau avec une sorte d'officier de marine qui commandait la manœuvre, Jean-Bon, moi, et enfin le mameluck obligé. La suite de l'Empereur occupait l'une des extrémités du bateau; nous occupions l'autre; lui-même restait au milieu avec le prince de Nassau, qui lui faisait admirer le magnifique vignoble qui couronne la rive droite du Rhin et au centre duquel se déploie le château de Biberich. L'Empereur paraissait donner toute son attention à ce tableau qu'il détaillait, une longue-vue à la main. Il demandait sur le château de Biberich des renseignements que le prince lui donnait avec une complaisance servile qui devait bientôt trouver son terme. Jean-Bon et moi, nous nous tenions à toute la distance de l'Empereur que fournissait la longueur du bateau; mais elle n'était pas telle qu'on ne pût entendre ce qui se serait dit des deux parts. Pendant que l'Empereur, debout sur l'un des côtés et penché vers le fleuve, semblait y rester en contemplation, Jean-Bon me dit, et pas trop

bas : « Quelle étrange position ! le sort du monde dé-
» pend d'un coup de pied de plus ou de moins. » — Je frémis de tous mes membres et ne trouvai de la force que pour répondre : « Au nom de Dieu ! paix donc ! » — Mon homme ne fit compte ni de ma terreur ni de ma prière et poursuivit : « Soyez tranquille, les gens de
» résolution sont rares. » — Je fis un tour de conversion pour me préserver des suites du dialogue, et la promenade finit sans qu'il pût être repris. On mit pied à terre ; le cortége de l'Empereur le suivit à sa rentrée au palais. En montant le grand escalier, j'étais à côté de Jean-Bon et l'Empereur nous précédait de sept à huit marches. La distance m'enhardit et je dis à mon compagnon : « Savez-vous que vous m'avez furieuse-
» ment effrayé ? — Parbleu, je le sais ! ce qui m'étonne,
» c'est que vous ayez retrouvé vos jambes pour mar-
» cher ; mais tenez-vous pour dit que nous pleurerons
» des larmes de sang de ce que sa promenade de ce
» jour n'ait pas été la dernière. — Vous êtes un in-
» sensé ! — Et vous un imbécile, sauf le respect que je
» dois à Votre Excellence. »

Nous parvenons au salon de service ; on venait de recevoir des dépêches ; elles étaient alors d'une telle gravité qu'on n'en différait pas d'un instant l'ouverture. L'Empereur était passé dans son cabinet pour les lire, et le dîner était retardé ; le salon de service était peuplé de chambellans, d'aides de camp, d'officiers d'ordonnance, de secrétaires, distingués entre eux par des habits plus ou moins riches et d'une élégance recherchée. Ceux

qui en étaient revêtus les justifiaient par la politesse de leurs manières et une langue de cour qui commençait à se former. Le vieux conventionnel faisait tache au milieu du tableau avec son costume de préfet le plus modeste possible et déjà supporté, et le reste de son habillement en noir, y compris la cravate. Il paraît qu'il avait éprouvé plus d'une fois à ce sujet les aimables moqueries de la bande dorée, car ce jour-là on avait l'air de reprendre avec lui le discours interrompu de la veille. M. Jean-Bon laissa ces messieurs épuiser tous les traits qu'ils portaient dans leurs carquois dorés; puis il leur répondit avec un sang-froid qui ajoutait à la puissance du discours :

« J'admire en vérité que vous ayez le courage » de vous occuper de mon costume et de la couleur » de mes bas, le jour où je dois dîner avec l'Em- » pereur et l'Impératrice. Vous ne me dites pas tout : » vous êtes scandalisés de me voir appelé à un pa- » reil dîner, et je n'aurai pas sitôt tourné le dos que » vous direz : En vérité, on ne conçoit pas l'Empe- » reur de faire dîner avec l'Impératrice, la nouvelle » Impératrice, un conventionnel, un votant, un collègue » de Robespierre au comité de salut public, et qui pue » le jacobin une lieue à la ronde.

» — Eh! monsieur Jean-Bon, comment nous placer » dans la bouche de pareilles sottises! Nous nous res- » pectons trop pour jamais nous permettre....

» — Point du tout, messieurs, ce ne sont pas là des » sottises, mais de pures vérités; j'avoue tout cela. L'Eu-

» rope était alors conjurée contre la France, comme
» elle l'est aujourd'hui. Elle voulait nous écraser de
» toutes les forces morales et matérielles de l'ancienne
» civilisation. Elle avait tracé autour de nous un cercle
» de fer. Déjà la trahison lui avait livré des villes no-
» tables; elle s'avançait : eh bien! les rois en ont eu le
» démenti; nous avons dégagé le territoire et re-
» porté chez eux la guerre d'invasion qu'ils avaient
» commencée chez nous; nous leur avons enlevé la
» Belgique et la rive gauche du Rhin que nous avons
» réunies à cette même France dont ils avaient, au
» début de la guerre, arrêté le partage. Nous avons
» porté au loin notre prépondérance et forcé ces mêmes
» rois à venir humblement nous demander la paix.
» Savez-vous quel gouvernement a obtenu ou préparé
» de tels résultats? un gouvernement composé de con-
» ventionnels, de jacobins forcenés, coiffés de bonnets
» rouges, habillés de laine grossière, des sabots aux
» pieds, réduits pour toute nourriture à du pain gros-
» sier et de mauvaise bière, et qui se jetaient sur des
» matelas étalés par terre dans le lieu de leurs séances
» quand ils succombaient à l'excès de la fatigue et des
» veilles. Voilà quels hommes ont sauvé la France. J'en
» étais, messieurs; et ici, comme dans l'appartement
» de l'Empereur où je vais entrer, je le tiens à gloire.

» — On ne peut pas disputer des goûts, reprit un géné-
» ral, mais en accordant aux comités du gouvernement
» de l'époque la justice qui leur est due sous les rap-
» ports militaires, il y a beaucoup de leurs actes dont

» il est impossible qu'on puisse se glorifier. Je réclame
» contre l'expression, elle est trop forte.

» — Et moi je la maintiens, reprend Jean-Bon. Au
» surplus, attendons quelque temps : la fortune est ca-
» pricieuse de sa nature. Elle a élevé la France bien
» haut; elle peut tôt ou tard la faire descendre, qui
» sait? aussi bas qu'en 1793. Alors on verra si on la
» sauvera par des moyens anodins, et ce qu'y feront des
» plaques, des broderies, des plumes et surtout des bas
» de soie blancs. »

On nous avertit que l'Empereur va passer pour dîner et nous entrons dans la salle à manger. L'Empereur y parut presque aussitôt. Il avait le front chargé de nuages, et était tellement absorbé par la méditation qu'il ne prenait qu'une part machinale à ce qui se passait autour de lui. Il s'assit cependant et mangea fort peu. Il adressa deux ou trois fois la parole au prince de Nassau sur des sujets insignifiants et ne donna nulle attention aux réponses, de sorte qu'ils avaient l'air de jouer aux propos interrompus. Il demanda au préfet s'il ne s'occuperait pas bientôt du pavé de Mayence qui était détestable. L'Impératrice trouva l'occasion de placer quelques mots, et le fit avec une modestie grande. Les réponses n'en furent pas moins brusques, et par-dessus le marché l'Empereur y entremêla quelques mots peu flatteurs pour l'empereur d'Autriche. Je n'obtins pour mon compte qu'un très-petit moment d'attention de S. M. Elle avait devant elle au dessert une jatte d'abricots et daigna m'en envoyer un. L'Empereur entra

presque immédiatement après le dîner dans son appartement, et me fit savoir qu'il m'attendait le lendemain au travail comme à l'ordinaire. J'entrai dans le cabinet à dix heures. L'Empereur me dicta sur cinq ou six affaires de fort courtes décisions dont il me donna sommairement les motifs; et il m'ordonna de les rédiger pour les lui faire signer le jour même. Il se promenait assez vite dans l'appartement et je restais debout en attendant qu'il me permît de m'asseoir. Il m'en fit le signe quand je dus commencer à écrire. J'allai tout droit me planter dans son fauteuil qui n'avait rien d'apparent qui pût m'avertir. L'Empereur en fut sinon choqué au moins fort étonné, et m'enjoignit assez brusquement de chercher une place et de lui laisser la sienne. J'obéis bien vite. Le travail continuait. L'Empereur eut besoin d'un papier qui devait se trouver sur la table où je travaillais. Je mis un peu de temps à le découvrir, et dès que je l'aperçus, je m'élançai de ma nouvelle place pour le lui présenter. L'Empereur le lut, et son contenu lui fournit l'occasion de me faire une question à laquelle je répondis en me promenant du même pas que lui; et de là une discussion qui dura deux ou trois minutes, et après laquelle il me fit le signe d'aller écrire. — Je ne sais où diable j'avais la tête ce jour-là, je vais encore une fois m'asseoir droit au fauteuil de l'Empereur, et j'écris tout aussi paisiblement que si j'avais été assis sur un autre. L'Empereur me laissa le temps d'achever ma phrase, puis me dit d'un ton qui n'avait plus rien de sévère : *C'est donc un parti pris chez vous que*

de vous mettre à ma place? Vous prenez mal votre temps. Ce dernier mot m'étonna singulièrement et m'enhardit un peu. La position entre l'Empereur et moi était ce jour-là singulière. Je ne pouvais pas m'empêcher de juger par la nature des affaires dont il s'occupait avant les autres et par les expressions qui échappaient à sa préoccupation, qu'il avait reçu de mauvaises nouvelles politiques, dont il ne voulait pas parler; et lui-même devait s'apercevoir par ma contenance et mes réponses que je savais ces nouvelles et que je n'en osais rien dire. Nous étions à des années de distance de l'époque où il allait avoir une armée plus formidable que jamais, où le roi de Danemark lui fournissait 40,000 chevaux pour sa cavalerie, etc , etc.; et cependant il ne s'était passé que cinq jours entre celui où il m'avait tenu ce discours et celui où il lui échappait que *le temps serait mal pris pour m'asseoir à sa place.* C'est, qu'entre les deux discours, l'Empereur avait reçu la nouvelle de la défection de la Bavière et des dispositions plus qu'équivoques de l'Autriche. Il est rare, pour peu que l'entretien dure entre deux personnes disposées de la sorte, que le discours ne tende pas à s'établir sur ce qui était secrètement convenu et sans qu'il soit besoin de l'avouer. Lors donc qu'en terminant le travail ce jour-là, l'Empereur toucha un mot des intrigues qu'on allait ourdir sur les derrières de son armée, et de la nécessité d'y mettre ordre, je répondis que je n'avais d'appréhension que pour le comté de La Mark, et que c'était là pourquoi j'avais tant insisté pour qu'on n'y établît pas le

monopole du tabac pendant la guerre, sauf à y revenir à la paix.

« C'était, ajoutai-je, une faible concession. Il y a » des moments critiques où l'esprit public d'une con- » trée a besoin d'être ménagé. — Je vous comprends, » reprit l'Empereur en jetant sur moi un regard animé, » vous me conseillez des concessions, des ménagements » et surtout un grand respect pour l'esprit public; voilà » les grands mots de l'école dont vous êtes. — Sire, je » ne suis d'autre école que de celle de l'Empereur.—Ce » que vous dites là est un mot, et rien de plus. Vous » êtes de l'école des idéologues, avec Regnault, avec » Rœderer, avec Louis, avec Fontanes; Fontanes, » non, je me trompe, il est d'une autre bande d'imbé- » ciles. Croyez-vous que je ne saisisse pas le fond de » votre pensée à travers les voiles dont vous l'envelop- » pez; vous êtes de ceux qui soupirent au fond de l'âme » pour la liberté de la presse, la liberté de la tribune, » qui croient à la toute-puissance de l'esprit public. Eh » bien! vous allez savoir mon dernier mot. » Puis, portant la main droite à la garde de son épée, il ajoute : « Tant que celle-là pendra à mon côté, et puisse-t-elle » y pendre encore longtemps! vous n'aurez aucune des » libertés après lesquelles vous soupirez, pas même, » monsieur Beugnot, celle de faire à la tribune quelque » beau discours à votre manière. — Mais, Sire, je ne » sais quel ennemi a pu me défigurer de la sorte dans » l'esprit de l'Empereur. — Personne; mais je vous » connais, et mieux que vous ne vous connaissez

» vous-même. Vous rapporterez ce soir votre travail au » cabinet. » Je suis congédié. Le soir je reçois le mot d'ordre accoutumé : « A demain dix heures, et ne sortez pas de chez vous sans dire où l'on peut vous » trouver. »

Je reviens le lendemain à dix heures. L'Empereur travaillait avec ses secrétaires et me fait donner l'ordre de repasser à quatre heures du soir. C'était un jour de dimanche, et j'étais invité à dîner chez M. Jean-Bon-Saint-André. J'arrive à deux heures; je sais que c'est celle du dîner; mais je prie le maître de la maison d'arranger les choses de manière que je puisse être à trois heures et demie au palais de l'Ordre Teutonique pour y attendre les ordres de l'Empereur. « L'Empereur ne » sera plus ici, me dit Jean-Bon, à l'heure qu'il vous » a indiquée. Il part, s'il n'est pas déjà sur la grande » route : d'où sortez-vous donc pour ne pas savoir » cela? » J'insiste, je soutiens à Jean-Bon qu'il est mal informé; je déduis mes preuves contraires. « Eh bien! » reprend-il, vous êtes mystifié : c'est le jeu favori de » notre glorieux maître. Mais je vous répète qu'il part, » et faites de votre mieux pour vous en consoler, car » très-probablement nous ne le reverrons plus. » Comme il achevait sa phrase, entre un chambellan qui était accouru et qui nous dit tout essoufflé : « Messieurs, » j'ai l'honneur de vous prévenir que l'Empereur va » partir. — Et moi, répond Jean-Bon-Saint-André, » j'ai l'honneur de vous répondre que le préfet va dî» ner. » Comme je n'étais pour rien dans la censure au-

dacieuse de Jean-Bon-Saint-André et dans sa conduite peu mesurée, j'accourus bien vite à la voix du chambellan. J'arrivai dans la cour du palais comme l'Empereur montait en voiture. Je lui demandai ses ordres. Il me prescrivit de rester encore à Mayence ce qu'il me faudrait de temps pour y terminer l'affaire de Hanau, après quoi je retournerais à Dusseldorf, si je ne recevais pas d'ordres contraires. Je revins à mon dîner, qui, pour la modestie du service, se ressentait un peu trop de l'ancien membre du comité de salut public; mais qui fut assaisonné d'une diatribe de l'architriclin contre les conquêtes et les conquérants, et qui donnait sans façon César, Alexandre et Bonaparte en exemple du malheur qui ne tardait jamais à les atteindre. L'orateur ne se doutait pas qu'à peine quatre mois seraient écoulés, que lui-même périrait au milieu d'un hôpital, victime de son intrépidité à y secourir les débris empoisonnés que nos armées vaincues y vomissaient. J'eus aussi ce triste devoir à remplir, et je me rends cette justice que je ne m'y suis pas plus épargné que le préfet de Mayence. Mon heure n'était pas encore venue.

Je passai huit jours à Mayence. Je me promenai dans les environs qui sont pittoresques, et je ne manquai pas d'aller visiter ce château de Biberich qui avait attiré l'attention de l'Empereur durant la promenade sur le Rhin. Je ne regrettai pas ma course. La position est l'une des plus belles connues, et le château qui a de la grandeur n'est pas non plus dépourvu d'élégance. Enfin je regagnai Dusseldorf par la magnifique route qui

borde le Rhin de Mayence à Cologne; et ce monument, quand les Français ne laisseraient que celui-là de leur séjour en Allemagne, suffirait à l'immortaliser. Je trouvai en route ma fille et ses enfants qui venaient passer chez moi le reste de la belle saison. Elle voulait s'y tenir à portée des armées pour avoir plus vite des nouvelles de son mari [1]. Notre arrivée en famille fit événement dans la maison. On s'y promettait tout le bonheur compatible avec l'espèce d'inquiétude qu'entretient toujours la présence d'un père de famille à l'armée. A cela près, la joie de la réunion était complète. J'en prenais ma part avec l'arrière-pensée qu'elle pourrait bien n'être pas durable. Les prophéties de ce malheureux Jean-Bon me tenaient en émoi.

Les dispositions du grand-duché n'étaient pas propres à me rassurer. Le ministre de l'intérieur, qui tenait encore un peu à notre parti, me confirma la nouvelle que

[1] Le général comte Curial, qui commandait alors une des divisions d'infanterie de la garde.

Philibert-Jean-Baptiste-François-Joseph, comte Curial, naquit à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie), le 21 avril 1774. Il fit les campagnes d'Italie et d'Égypte et fut blessé au siége de Saint-Jean-d'Acre. Colonel des fusiliers à pied de la garde impériale. Général de brigade à Friedland (1807). Général de division à Essling (1809), il fit, à la tête des voltigeurs de la garde, les campagnes de Russie et de France, et contribua puissamment au succès de la bataille de Hanau (1813), qui retarda de quelques jours l'entrée des armées alliées sur le territoire français.

Sous la Restauration, le lieutenant général comte Curial fut créé pair de France et chevalier des ordres du Roi. Appelé au commandement du camp de Saint-Omer, il mourut à Paris, le 29 mai 1829, des suites d'une chute de voiture faite à Fismes, lors du sacre du roi Charles X.

le cabinet de Vienne cesserait d'appuyer l'Empereur, et qu'il allait organiser une armée d'observation pour être toujours en état de saisir le rôle de médiateur entre son gendre et l'empereur de Russie. Pour qui connaissait le caractère de Napoléon, il n'était pas douteux qu'avec lui le rôle de médiateur serait bientôt amené à celui de complète hostilité. M. de Nesselrode me dit que la Bavière faisait fureur dans la nouvelle direction qu'elle venait de prendre, et que la meilleure preuve qu'il m'en pouvait donner, c'est que les personnages les plus considérables par leur naissance couraient se ranger sous le commandement du général de Wrède. Enfin il ajouta qu'il ne fallait même pas compter entièrement sur la Saxe. Le roi serait fidèle à tout prix à son alliance avec la France, mais l'armée pourrait, comme avait fait celle de la Prusse, cesser d'obéir et passer dans les rangs allemands. « Ce sera donc, lui » dis-je, une vraie croisade contre l'Empereur? — » Sincèrement, je le crois, me répondit Nesselrode, et » qu'elle va éclater de toutes parts. J'espère que nous » resterons tranquilles ici. La question se jugera loin » de nous, et sans que nous puissions désormais mettre » un grain de plus ou de moins dans la balance. Cette » considération et le voisinage de la France doivent » nous rassurer. » — Je ne l'étais pas du tout au sortir de cette conversation. Les renseignements qui m'arrivaient de tous côtés confirmaient ce que le ministre de l'intérieur m'avait dit. Je crus qu'il était de mon devoir d'avertir, et je le remplis sans me dissimuler que

je courais risque d'indisposer l'Empereur, peut-être de subir une disgrâce. Je ne le fis pas sans réflexion. Je balançai pendant vingt-quatre heures les raisons pour et les raisons contre. Les raisons contre m'étaient apportées en foule, mais toujours par l'égoïsme; tandis que les autres étaient inspirées par la fidélité, l'affection et la reconnaissance. Je ne pouvais pas hésiter plus longtemps sans rougir de moi-même à mes propres yeux. Je mis deux jours à composer ce rapport. Tout en gardant avec l'Empereur la mesure que m'inspirait le respect, et en choisissant les formes qui me semblaient les plus propres à me faire pardonner, je ne lui dissimulai pas la vérité. Je crains cependant que cet écrit ait été pris par lui pour une preuve flagrante de l'idéologie de son auteur et n'ait considérablement affaibli sa confiance dans mon savoir-faire. En effet, quinze jours après, l'administration du grand-duché fut doublée pour le personnel. J'avais confié la direction générale des douanes à M. David, jeune homme plein de zèle, de connaissances et de talent, qui croyait que la politesse ne nuisait jamais et qui en apportait beaucoup en affaires. Il nous descendit de Wesel pour le doubler un directeur des douanes du nom de Turc, et qui l'était en effet, homme ignorant, grossier, mais armé de ce zèle brutal qui a fait la fortune de tant de médiocrités. Le général Damas, respecté et obéi dans le grand-duché, fut doublé par le général Lemarrois, aide de camp de l'Empereur, qui au reste déploya dans sa mission beaucoup de modération et de bon esprit, et

M. d'Argout[1] fut entièrement soustrait à ma surveillance pour les opérations financières dont il était chargé, et passa sous celle du directeur Turc, avec lequel cet auditeur, tout jeune qu'il était, ne s'harmoniait pas mal. Je n'ai jamais pu deviner le sujet de cette guerre soudainement déclarée au grand-duché. L'Empereur ne pouvait alors prévoir que quatre mois ne s'écouleraient pas avant qu'il en fût dépossédé ; travailler le pays en finances pour réparer les siennes, c'était vouloir désaltérer un éléphant avec de l'eau dans une coquille de noix. Quoi qu'il en soit, je m'aperçus aisément que l'administration du grand-duché m'échappait, et dès lors je me familiarisai avec l'idée de ma retraite.

Cependant, on reçut coup sur coup les nouvelles de la perte des armées du général Vandamme et des maréchaux Oudinot et Macdonald. Quoiqu'il restât à l'Empereur la grande armée avec laquelle il a combattu à Leipzig, qu'il lui restât son génie et l'idée confuse que son dernier effort devait être terrible, déjà on tenait, en Allemagne, la lutte pour terminée, et que les Français seraient rejetés de l'autre côté du Rhin; car il ne passait dans la tête de personne qu'on pût les poursuivre plus loin.

Je partageais la même confiance. Je fis donc passer le Rhin à ce que je possédais de plus précieux à Dusseldorf, à ma famille, et je ne gardai auprès de moi que

[1] Plus tard pair de France, ministre et gouverneur de la Banque sous la monarchie de Juillet.

ma femme, qui resta d'autant plus volontiers qu'elle était loin de croire les affaires de l'Empereur aussi mauvaises qu'elles l'étaient en effet, et qui repoussait toutes nos prévoyances par l'idée qu'elle s'était dès longtemps inspirée de la toute-puissance de Napoléon, que la fortune pourrait éprouver, mais qu'elle ne pourrait jamais abattre.

M. Turc s'annonça dans le grand-duché par une recherche des marchandises anglaises. Il tenait un *auto-da-fé* de ces infâmes marchandises, d'abord pour un acte fort glorieux en soi, et ensuite très-sage en économie politique. Dans l'exaltation de son zèle, il fond un beau matin sur les cotons en laine qui se trouvaient dans le grand-duché et les saisit en totalité, comme marchandises anglaises. Un méchant enchanteur qui aurait d'un coup de baguette paralysé les bras à dix mille ouvriers n'aurait fait ni mieux ni pire. Je n'en suis pas sitôt informé que je cours chez ce Turc à qui je remontre tout le mal qu'il vient de faire; il n'en est point ému et m'exhibe je ne sais quelle lettre du ministre du commerce de France, M. Colin de Sussy, où il est dit qu'il doit arriver de Cuxhaven des marchandises dans le grand-duché, et qu'il ne doit pas balancer à les saisir quelque part qu'elles se trouvent. J'ai beau lui répéter que tout ce qu'il a saisi est bien marchandise anglaise, mais vendue publiquement à Francfort au nom de l'Empereur qui en a touché la valeur, que l'identité résulte du procès-verbal de vente qui donne un numéro à chaque ballot, en relate le poids, en in-

dique la forme, en nomme l'adjudicataire, et qu'enfin tous ceux de ces ballots qui n'ont pas encore été éventrés ont reçu le plomb de la douane française en sortant de Francfort et celui de la douane du grand-duché lorsqu'ils sont entrés. Le Turc convient de ces faits, mais il répond qu'ils ne lavent pas l'origine anglaise. Et à tout ce que peut m'inspirer ce comble de l'injustice et de la barbarie, mon homme de répondre : « Je » ne dis pas le contraire, mais cela ne lave pas l'ori- » gine anglaise. » Je lui demande ce qu'il va faire de ces milliers d'ouvriers sans travail. Il me répond que cela ne le regarde pas. « Cependant, lui dis-je, cela » regarde quelqu'un, moi peut-être, et veuillez écouter » mon dernier mot : Je vous somme de délivrer, mal- » gré votre saisie, à chaque manufacturier sur qui elle » pèse, autant de coton par jour qu'il lui en faut pour » occuper ses ouvriers. Si vous ne le faites pas, et par- » tout où cela va vous être demandé, c'est moi qui m'en » chargerai. L'Empereur ne m'a point encore ôté la » disposition de la force armée ici, et j'en userai même » contre vous pour prévenir une révolte. — Mais, » monsieur, que me ferez-vous? Je suis envoyé ici par » l'Empereur. — Monsieur, toute menace de ma part » serait fort déplacée... Je ferai, et je vous le répète, » même contre vous, tout ce qu'exigera le maintien de » la tranquillité du grand-duché. — Dans ce cas, pre- » nez un arrêté qui mette ma responsabilité à couvert. » — Cela est juste. » Je prends en rentrant chez moi un arrêté qui prescrit à M. Turc ce que je l'avais prié

d'accorder. Il obéit.. Cependant les cris s'élevèrent de toutes parts. Je renvoie les criards, ceux-ci à M. Turc, ceux-là à M. d'Argout ; mais je ne palliais même pas le mal en essayant de me mettre à couvert. Je vis qu'il fallait agir. J'unis ma voix à celle des réclamants ; j'adressai mémoires sur mémoires à l'Empereur par lesquels je lui mettais sous les yeux et lui attestais la vérité tout entière. Aucune réponse. Je pris le parti d'envoyer à Dresde, où il était alors, quatre des principaux intéressés dans les saisies, à qui je recommandai de ne pas revenir de Saxe avant qu'on leur eût rendu justice. Je leur avais donné la lettre la plus pressante pour le duc de Bassano. Mes députés en furent accueillis à merveille. Ils eurent l'insigne honneur de dîner à la table de M. le ministre secrétaire d'État, mais ils ne purent pas arriver à l'Empereur et repartirent sur la parole du duc de Bassano que l'Empereur s'en rapportait entièrement à moi, et que tout ce que je ferais serait approuvé. Ils reviennent à Dusseldorf avec une confiance désespérante pour moi. Je ne sais plus comment m'y prendre pour leur persuader que tout ceci n'est pas convenu entre l'Empereur, le duc de Bassano et moi. Je les renvoie à M. Turc, en leur engageant ma parole que s'il consent à faire la remise des marchandises saisies, je vais l'ordonner. M. Turc répond que ces marchandises ne sont nullement sous ma juridiction, qu'il en doit compte à l'Empereur et à M. Colin de Sussy, son ministre du commerce, et que si j'entreprends de les reprendre d'autorité, il requerra M. le général

Lemarrois, aide de camp de Sa Majesté, de repousser la force par la force. Ce langage était péremptoire, et ce qui l'était davantage, M. Turc, dès le lendemain, prend ses précautions et dirige toutes les marchandises saisies au delà du Rhin. Il n'excepte que quelques ballots entamés, et qui pouvaient fournir du travail aux ouvriers pour une douzaine de jours, et il ne fait l'exception qu'à mes instantes supplications et sur des obligations que fournissent des manufacturiers de payer le prix de ces marchandises au taux courant, s'il en est ainsi ordonné par l'Empereur. Depuis lors, il ne vint plus de nouvelles du quartier général, et cette cruelle mesure, que je n'ose qualifier, fut consommée avec tout ce qui restait d'omnipotence impériale.

L'établissement du monopole du tabac éprouvait de plus sérieuses résistances. On avait beau appendre de beaux tableaux aux armes impériales à la porte des bureaux, on brûlait et les tableaux et les bureaux ; on battait les employés, et on jetait parmi les ordures le tabac que fournissait M. d'Argout, et dont les Allemands avaient juré entre eux de ne jamais faire usage. Ce tabac était au reste détestable. Bientôt des bandes se formèrent dans le dessein ou sous le prétexte de cette résistance. Elles devenaient inquiétantes et je pris sur moi de donner secrètement l'avis aux employés du monopole de ne pas engager la guerre et de renvoyer à des temps plus calmes l'exercice de leurs emplois. Mais tandis que je me repliais de mon mieux sur les voies de douceur et sur des concessions néces-

saires, le général Lemarrois recevait l'ordre d'organiser des commissions militaires et d'y traduire sans pitié ceux qui exciteraient quelque trouble. Les ordres qu'il recevait sur ce point étaient tellement rigoureux qu'ils ne pouvaient s'expliquer que par la crainte qu'avait l'Empereur qu'il ne s'établît en avant de ses armées des insurrections qui auraient rendu difficile leur retour en France. L'humanité du général Lemarrois tempéra heureusement la rigueur de ces ordres : il partageait en tout ma manière de voir et de sentir. Rien ne put cependant s'opposer à l'établissement des commissions militaires, et il a bien fallu y traduire des hommes pris les armes à la main et coupables de violences criminelles. Il en coûta la vie à deux de ces hommes. Ce n'était pas trop, si on considère les troubles avec lesquels nous étions aux prises; mais c'était mille fois trop, parce que les choses en étaient déjà à ce point que les peines n'étaient plus des exemples.

A cette époque l'Empereur fit conduire à Wesel un comte de Bentheim, non pas celui que nous avons vu si paré et si ridicule à la cour impériale, mais un membre de sa famille, lui-même riche et accrédité dans la partie de la Westphalie qui est voisine du duché de Passembourg. Depuis que ce pays avait été réuni à la France, le comte de Bentheim avait rempli la place de maire, et s'était plié de bonne grâce aux fonctions de magistrat dans une commune où il exerçait auparavant les droits de la souveraineté. Il était accusé d'avoir neutralisé les efforts des douaniers français

dans la poursuite contre l'introduction à main armée de marchandises anglaises sur le continent. L'accusation tombait à faux, car les marchandises n'avaient pas été introduites; mais ce premier point obtenu, le comte de Bentheim avait fait ce qui avait dépendu de lui pour mettre fin à un engagement désormais sans objet. Sa conduite se recommandait par la prudence et l'humanité; il faut qu'elle ait été odieusement défigurée dans des rapports à l'Empereur, car je reçus à ce sujet, en même temps que le général Lemarrois, des ordres qui causèrent autant de douleur à l'un qu'à l'autre. Je fis ce que le général ne pouvait pas faire. J'allai droit au général Vial, président de la commission; je lui présentai cet ordre, et après qu'il en eut achevé la lecture, je le fixai en gardant le silence. — « Monsieur, je vous entends, me dit ce général; soyez » tranquille; je ne souillerai pas mes cheveux blancs, » et j'espère que pas un de mes collègues ne se con- » duira autrement que moi; de vieux soldats n'enten- » dent pas le style de cette lettre. » — L'affaire fut plaidée; le comte de Bentheim se défendit lui-même. Au début il se montra embarrassé, et même un peu tremblant. Le capitaine-rapporteur ne poursuivait rien moins que la peine de mort. « Monsieur le comte, » lui dit le président, remettez-vous, les militaires » français n'effraient que sur les champs de bataille; » partout ailleurs ils rassurent. » M. de Bentheim prit en effet de l'assurance, et plaida sa cause parfaitement bien. Il eut une seule voix contre lui qui le condamna

par une sorte de méprise : il fut acquitté par le reste de la commission ; mais le cas d'acquittement avait été prévu, et pour ce cas il était ordonné de le retenir et de le renvoyer en France. On en usa de la sorte, et je retrouvai le comte de Bentheim à Vincennes, à l'époque du gouvernement provisoire ; j'eus la satisfaction d'y présenter sa mise en liberté.

Cependant la bataille de Leipzig survint. Quand je reçus les détails de cette triste sœur de la bataille, ou plutôt du passage de la Bérésina, je ne fis aucun doute que les Français seraient repoussés au delà du Rhin et que c'en était fait de leur établissement en Allemagne. Je ne réfléchis plus qu'au moyen d'évacuer le grand-duché d'une façon encore honorable. Je pouvais, dès lors, préparer des fonds pour le départ, en apportant quelque retard dans l'acquittement des dépenses, en disposant d'effets mobiliers ou en créant des anticipations ; mais la réunion de ces moyens ne pouvait pas mener loin ; leur emploi devenait compromettant pour le peu de séjour que j'avais encore à faire en Allemagne, et il contrastait trop avec la conduite loyale que j'avais tenue jusque-là. Je résolus donc de ne rien changer à la marche de mon administration, et de n'aller ni plus vite ni plus lentement qu'auparavant. Tous les yeux étaient fixés sur moi plus attentivement qu'à l'ordinaire, et la confiance se soutint lorsqu'on me vit recevoir, payer, disposer et même prévoir comme dans les temps ordinaires ; j'envoyai au conseil d'État le budget de 1814, en l'invitant à s'en occuper sans délai.

Mais j'eus bientôt sur les bras l'une des plus déplorables suites de la bataille de Leipzig; on fut réduit à évacuer promptement jusqu'aux bords du Rhin les hôpitaux de l'armée française; ils étaient combles de malades et de blessés sur lesquels le typhus exerçait de cruels ravages. M. Daru m'écrivit pour savoir combien je pouvais recevoir de ces malades. J'en demandai cinq cents pour n'en avoir que mille; mais le premier envoi dont je fus menacé devait déjà en contenir seize cents. On ne m'avait fourni à l'avance ni mobilier ni pharmacie; on m'expédiait des hommes mourants et des officiers de santé; c'était à moi à pourvoir au reste. J'ai éprouvé nombre de fois, mais surtout celle-ci, que l'extrême nécessité fournit des ressources dont on ne s'aviserait même pas dans un temps calme. En une semaine je me procurai tout ce qui me manquait pour monter mes hôpitaux; ensuite la Providence me mit sous la main le docteur Abel pour diriger le traitement. Abel est un Prussien de l'école du grand Frédéric, à la cour duquel il a demeuré quelque temps; homme instruit, de beaucoup d'esprit, et admirateur passionné de la littérature française; il ne l'est pas à beaucoup près de notre médecine, dont il attribue la timidité à l'ignorance. Il me demanda si je voulais le débarrasser de ce tas de gens inutiles qu'on appelle, parmi nous, des officiers de santé, et le laisser entièrement maître du traitement sanitaire. Je lui donnai carte blanche. « Vos gens, me disait-il, sont malades » de deux choses : de la détestable nourriture qu'ils ont

» prise depuis un mois, et de leur entassement dans des » hôpitaux horripilants ; c'est là qu'ils se sont empoi- » sonnés et qu'ils continueront de l'être si je n'y mets » ordre. » La saison était belle encore et la température fort sèche ; le docteur plaça ses malades dans les cours du château de Bensberg et dans le jardin de Benrath, et sévèrement séparés les uns des autres. On les avait pourvus de capotes qui les mettaient à l'abri du soleil pendant le jour et de la fraîcheur de la nuit, et les précautions étaient prises pour qu'ils fussent, en cas de pluie, rentrés promptement dans les appartements. Quand on commença de placer ainsi ces malheureux à la belle étoile, ils se crurent jetés là pour une mort prochaine, et crièrent de tout ce qui leur restait de forces ; mais quand ils me virent parcourir les rangs et donnant des ordres pour maintenir ce régime, ils se rassurèrent. On leur administrait pour tout remède du bouillon et du vin, en mesurant les doses sur les forces des malades. Nous en perdîmes assurément, et en assez grand nombre, mais ce nombre n'approchait pas de celui qui succombait dans les hôpitaux fermés de Mayence, de Cologne et de Wesel. Nous nous débarrassâmes assez promptement du typhus, et ensuite les blessés n'eurent besoin que de patience et de régime. Les magistrats français qui furent chargés de l'organisation et de la surveillance de ces hôpitaux empestés s'y portèrent avec un dévouement parfait ; quelques-uns y succombèrent ; pas un ne s'enquit du danger. Jean-Bon-Saint-André se jeta à Mayence à travers les bandes de malades qui lui tom-

baient à chaque instant sur les bras. Il m'écrivait pour me demander de lui envoyer, par courrier, le détail du traitement adopté dans le grand-duché, et dont il entendait dire merveille. Sa lettre était datée d'un hôpital, je lui répondais d'un autre. Il n'ouvrit pas la mienne : à l'instant où elle arriva il venait d'expirer, victime d'un zèle emporté jusqu'à l'imprudence. Ainsi finit le vieux membre du comité de salut public, laissant des regrets universels dans le département du Mont-Tonnerre, qu'il avait administré avec un succès remarquable, et donnant à ceux qui l'avaient connu particulièrement le droit de penser que ses égarements politiques les plus effrayants prenaient leur source dans un amour mal ordonné de l'humanité.

Ces débris sanglants de notre armée ne faisaient que précéder de quelques jours le corps de l'armée elle-même qui se retirait sur le Rhin, si on peut appeler de ce nom des troupes éparses qui gagnaient comme elles pouvaient le lieu de retraite qui leur était naturellement indiqué. Le royaume de Westphalie avait cédé aux insurrections partielles qui précédèrent l'arrivée des troupes de la coalition, et le roi avait été contraint de fuir avec la cour. Il s'était dirigé sur le grand-duché de Berg, parce qu'il supposait que l'Empereur aurait la volonté et la force de le défendre. Je ne fus averti de son arrivée à Mulheim que par le courrier qu'il m'expédia de ce lieu même. Il était neuf heures du soir quand je reçus la nouvelle, et je montai à cheval à l'instant même pour me rendre auprès

du roi. Je le trouvai accompagné de ses ministres des affaires étrangères et de la guerre, et encore entouré de tous les oripeaux de la royauté. La maison qu'il occupait était remplie de gardes du corps, dont le costume théâtral et chargé d'or allait merveilleusement à la circonstance; on trouvait des chambellans sur les escaliers à défaut d'antichambres, et tout cela ne ressemblait pas mal à une troupe de comédiens de campagne qui répétaient une tragédie. C'en était une bien grande que celle qui se jouait alors, mais le roi de Westphalie et son royaume n'en formaient qu'un épisode assez léger. Introduit auprès de S. M. dans les formes et par le premier chambellan, je la trouvai violemment agitée; je laissai le roi Jérôme me prouver que le désastre, dont princes, sujets, ministres, nous étions tous victimes, devait être attribué à son auguste frère. Ce premier point n'était pas trop contestable, surtout si on commençait par accorder que tout ce que princes, sujets, ministres, perdions ou allions perdre, nous était arrivé du même côté; ensuite le roi Jérôme s'étendit sur les offres qui lui avaient été faites par les puissances coalisées, pour l'engager à entrer dans la coalition. On ne lui garantissait pas seulement le royaume de Westphalie tel qu'il est; mais on lui promettait de l'agrandir considérablement aux dépens de la Saxe ou de la Hesse Grand-Ducale. Il a rejeté de bien haut de pareilles offres; mais, pour parler vrai, il en a quelquefois des regrets, lorsqu'il voit tout compromettre, tout perdre par une opiniâtreté sans

excuse. Je réponds que le roi a certainement pris le parti le plus noble, celui qui lui promet la meilleure place dans l'estime des contemporains et dans l'histoire, mais qu'au fond il n'aurait pas été contraire à la politique de l'Empereur que son frère gardât une principauté importante en Allemagne, parce que cela aurait pu, au besoin, diviser des intérêts qui n'étaient forts que par leur unité. Le roi me répondit qu'il y avait songé, mais qu'il avait fait passer avant tout l'honneur. Il n'était pas assuré que Sa Majesté Westphalienne eût eu l'alternative, mais enfin on pouvait conclure de ce qu'elle disait le parti honorable qu'elle n'aurait pas manqué de prendre si elle eût eu la liberté du choix. Cette entrée en matière, tout intéressante qu'elle était, ne résolvait rien sur le moment actuel : il s'agissait de décider quelle route allait prendre le roi. La retraite au delà du Rhin lui déplaisait fort ; il se persuadait que tout ne serait pas perdu aussi longtemps qu'il aurait le pied en Allemagne ; mais en le suppliant de disposer de moi pour tout ce qui pouvait lui convenir du grand-duché, je lui démontrai assez bien que les armées coalisées l'auraient occupé dans quinze ou vingt jours. A défaut du grand-duché le roi opinait pour une retraite en Hollande. Facilement encore, je fis voir que la Hollande ne tiendrait guère plus longtemps que le grand-duché, et que si le roi se dirigeait de ce côté, il suivrait seulement le chemin le plus long pour rentrer en France. A mon avis, il ne restait au roi qu'un parti à prendre, celui d'aller droit à ses terres de

France, et d'y rester jusqu'à l'ouverture de la campagne prochaine, époque peu éloignée où le rôle du roi Jérôme était tout tracé, de vaincre avec son frère ou de mourir à ses côtés. Le roi reçut très-bien mon opinion; je le savais digne de l'entendre, car j'avais remarqué chez lui, à travers les emportements de la jeunesse, de la loyauté et de la résolution; mieux préparé, je ne doute pas qu'il n'eût porté le fardeau de son nom, si lourd qu'il était. Il partit le lendemain et prit la route de Hollande. Il était deux heures du matin quand notre conversation finit; je remontai à cheval et repris, avec un seul domestique, la route de Dusseldorf. Le roi en était effrayé pour moi, et voulait, à toute force, me donner une escorte. Je le suppliai de me permettre de ne pas l'accepter, parce que je serais mieux défendu par mon obscurité, et même, au besoin, par les dispositions de la population.

Depuis ce jour mon hôtel, à Dusseldorf, devint l'auberge de mes anciennes connaissances de Cassel, qui arrivaient, les unes après les autres, toutes également étourdies de leur fuite précipitée, mais sans qu'aucune désespérât de rentrer à Cassel, au printemps prochain. Mes prophéties étaient fort opposées, aussi m'apercevais-je que des gens arrivés chez moi avec l'espèce de satisfaction que donne la confiance, me quittaient inquiets et attristés; on m'accusait de voir en noir, et de désespérer du génie de l'Empereur. Que ces illusions soient restées dans des esprits communs, on le conçoit, mais je ne revenais pas de les voir partagées

par M. Siméon, dont la raison pure et élevée est passée en proverbe. Il quittait le ministère de l'intérieur de Westphalie, et ne consentait pas à discuter avec moi ce que nous deviendrions l'un et l'autre quand nous serions de retour à Paris où il ne resterait rien à faire à tous deux; il persistait à se confier dans le génie de l'homme, et ne voulait pas m'accorder que ce génie, admirable pour préparer et exploiter la victoire, ne se retrouvait plus pour supporter ou pour réparer une défaite. Je jouis de la société de M. Siméon jusqu'au moment de l'approche des armées ennemies, et elle me faisait oublier ce que cette circonstance avait de pénible; enfin les ennemis s'avançaient par journées d'étape, et nous pouvions calculer juste le jour où ils entreraient dans le grand-duché. Il fallut en venir à des soins bien différents de ceux qui nous avaient occupés jusque-là, à rechercher les moyens de rendre le passage du Rhin difficile à l'ennemi. Tous les bateaux dont il aurait pu se servir, furent repliés et consignés sur la rive gauche; on en fit autant du pont volant, et on porta à Neuss, avec toute la célérité possible, tout ce que contenait l'arsenal de Dusseldorf. Je donnai l'ordre de faire passer sur la rive opposée du fleuve ce qui appartenait au prince, et dont l'ennemi pouvait se servir comme instrument de guerre; je ne dérangeai rien au reste du mobilier; je n'enlevai ni le vin qui était dans les caves du prince, ni les meubles récemment arrivés de Paris et que je destinais à l'hôtel de la Résidence; je ne touchai point à la bibliothèque et au

cabinet de dessins, l'un des plus précieux de l'Allemagne. Cette conduite fut appréciée; aussi je fus obéi, et j'ose ajouter respecté, dans ces temps do faiblesse et de malheur, comme je l'ai été au plus fort de notre puissance et de notre prospérité.

Les troupes françaises qui opéraient leur retraite arrivèrent. Je fus averti que déjà elles occupaient le jardin de la Cour et qu'elles étaient en train d'en couper les arbres pour le service de leur cuisine et des baraques. J'avais planté ces arbres dans des temps plus heureux, et sans songer qu'ils devaient tomber sous la hache des Français s'échappant de l'Allemagne au pas de course. Le jardin de la Cour, placé en avant de l'hôtel de la Vénerie, était la seule promenade publique qu'eût la ville de Dusseldorf lorsque j'y arrivai. Je m'occupai sur-le-champ de l'embellir. C'était une maladie heureusement commune, parmi les administrateurs français de cette époque, que de laisser quelque monument de leur passage dans les lieux où ils avaient été placés, et l'émulation qui régnait entre eux, en ce point, a singulièrement contribué à arracher les villes de la France à leur ancienne barbarie. Le jardin que j'avais trouvé à Dusseldorf, avait été planté, comme tous ceux de son époque, en allées droites bordées de charmilles, et avait pour ornement trois ou quatre statues de mauvais goût et des ifs taillés en bêtes ou en hommes.

Les habitants de la ville tenaient singulièrement à la conservation de ce jardin dans l'état où il était; d'abord,

parce qu'à leurs yeux il était magnifique, et ensuite parce qu'il abritait, dans cet état, un grand nombre de rossignols, dont on craignait la destruction si on touchait aux charmilles, aux ifs si bien taillés. Je ne tins compte ni de ces appréhensions ni de ces goûts ; je culbutai ce jardin pour lui donner un caractère plus libre et des accessoires mieux entendus. Le *tolle* fut général contre moi, pendant l'hiver; mais au printemps, les rossignols me furent en secours. Ils revinrent tout aussi nombreux et chantant leurs amours encore plus haut que l'année précédente. Ils réconcilièrent avec moi la population qui finit par s'habituer à des pelouses fraîches et bien arrosées et à des bosquets où ne manquaient au besoin ni l'ombre ni le silence. L'ancien jardin n'obtint bientôt plus de regrets que de deux ou trois vieux politiques, qui ne voulaient pas qu'on pût raisonner juste dans des allées de travers.

C'était cette création de mon goût qui se trouvait soudainement attaquée par l'arrivée des troupes françaises. J'accourus sur la place; j'y trouvai un colonel à qui je remontrai combien, en tout pays, la destruction du jardin public d'une ville était cruelle pour les habitants ; mais nous étions, non pas dans un jardin de la ville de Dusseldorf, mais dans celui de l'Empereur. C'est d'après ses ordres, à ses frais et pour l'embellissement de l'un de ses palais, que le jardin a été planté; il serait par trop étrange qu'il fût désolé par ses troupes. Le colonel, sans contester mon beau dire, se retrancha sur le besoin qu'il avait de bois à l'instant même, pour

chauffer les marmites et disposer les baraques. Je lui proposai de faire entrer les troupes dans la ville et de les y loger, ce qui le dispenserait de bivouac, et en tout cas d'accepter tout le bois dont il aurait besoin et qui allait être amené à l'instant même sur la place. Je n'ébranlais toujours pas le colonel, qui me dit qu'il était en présence de l'ennemi, ce qui lui imposait la nécessité de bivouaquer, et que le bois que je lui proposais serait peu propre à l'emploi qu'il voulait en faire, parce que le bois sec chauffe moins que le bois vert, et que c'est surtout de ramée dont on a besoin pour faire des baraques.

Je ne savais que répondre à ces arguments tirés de la nature du calorique et des convenances de l'architecture militaire, lorsque le général Damas survint. Il devina mieux que moi ce dont il s'agissait, et me dit de retourner chez moi et qu'il allait arranger cette affaire. Il vint m'y rejoindre et me proposa d'envoyer à l'instant même, sur la place où stationnaient les troupes, le double de ce qu'il fallait de bois pour chauffer les marmites et de planches de sapin pour élever les baraques, et d'y joindre pour ce dernier emploi toute la toile d'emballage qu'on trouverait dans la ville, et enfin de mettre cent louis à sa disposition. A ces conditions, il me garantissait le salut du jardin. Je me hâtai de les remplir et le jardin fut sauvé. Je peux donc dire que ce jardin de la Cour, qui est aujourd'hui l'un des plus agréables de l'Allemagne, me doit doublement l'existence.

Tel est l'excès de notre prévention pour ce qui est notre ouvrage, que j'étais dans le ravissement pour avoir préservé un jardin que deux jours après je devais quitter, peut-être pour ne jamais le revoir, mais à coup sûr pour ne plus le posséder.

J'ordonnai une distribution de vin aux troupes françaises, à raison d'une bouteille par homme. Cette largesse apparente me coûtait peu, car j'allais être forcé d'abandonner à l'ennemi le vin dont je disposais encore ce jour-là. Le général Damas, prévoyant que cette distribution, à laquelle il s'était d'abord opposé par prudence, allait semer beaucoup et peut-être trop de gaieté dans le bivouac, me proposa de l'aller visiter à l'heure du dîner. J'y allai dans sa compagnie et dans celle du général Marx. Je ne revenais pas de la promptitude et de l'habileté avec lesquelles les baraques avaient été construites. Ces soldats qui venaient de subir la cruelle défaite de Leipzig, et une longue retraite avec ses privations, ses douleurs et ses dangers, n'avaient rien perdu de cette jovialité et de ce sans-souci qui caractérisent le soldat français. Je recueillis là, même pour mon compte, de bons propos frappés juste à l'empreinte du corps de garde et du bivouac. Les généraux qui m'accompagnaient voulaient bien me céder le pas, ce qui inquiétait beaucoup les soldats sur ma qualité. Ils se demandaient : « *Quel est donc le grand qui a l'habit ferré en blanc? — Veux-tu bien te taire*, répondait un autre, *c'est le ministre de l'Empe-*

reur. — Tiens, le ministre de l'Empereur! on sait bien d'où il vient celui-là. Il est tiré des grenadiers[1]. *— Et qu'est-ce qui t'a dit que ce n'était pas des tambours-majors? — Oh! ma foi non! s'il venait des tambours-majors, il ne nous aurait pas donné de vin, il aurait tout bu. — Moi, ça m'est égal d'où qu'il vienne, mais je voudrais bien que l'Empereur fournît un grand ministre comme celui-là partout où je passe,* » etc.

Je quittai la place, distrait moi-même par la bonne humeur et les bons propos de corps de garde. Je trouvai que ces premiers passants étaient tout à fait bons diables.

Le lendemain, nouvelle affaire; c'est le général Rigaud qui arrive, conduisant la division de l'armée qui doit faire sa retraite sur Wesel, et qui annonce qu'il n'a que quarante-huit heures d'avance sur l'armée ennemie. Celui-ci ne perd pas de temps à batailler pour du bois vert ou du bois sec. Il frappe une contribution de guerre de quatre millions, payable en vingt-quatre heures. Je demande une entrevue au général, et je lui propose l'hôtel que j'habite comme le lieu de réunion des autorités civiles ou militaires qui relèvent de l'Empereur. Le général hésite et prétend que c'est à moi à l'aller chercher à l'hôtel de ville où il est en train d'opérations. Il m'était fort difficile d'accepter la conférence en un pareil endroit, où j'allais me trouver en

[1] Le comte Beugnot était d'une taille très-élevée.

face des magistrats municipaux et des habitants consternés. Je supplie le général de m'indiquer tout autre local : il prend son parti, et se rend chez moi ; mais, dès le début, j'entrevois que la négociation finira mal. Le général commença par s'étonner lui-même de la complaisance qu'il avait eue de se rendre à mon invitation, et me pressa de lui fournir sans délai les moyens que j'avais de faire réussir sa contribution.

Les objections ne me manquaient pas contre le droit que prétendait avoir le général ; mais le droit était la chose du monde dont il se souciait le moins. Il avait d'ailleurs un argument favori auquel il revenait toujours. De deux choses l'une, disait-il ; ou l'Empereur reprendra votre grand-duché, et alors on s'entendra avec ceux qui auront avancé la contribution ; ou il ne le reprendra pas, et c'est autant d'emporté sur l'Allemand ou sur l'ennemi.

Battu sur le droit, je me retranchais sur le fait, et je faisais observer au général Rigaud, qu'en vingt-quatre heures qu'il devait passer à Dusseldorf, il était tout à fait impossible de lever une contribution, je ne dis pas de quatre, mais d'un million, mais de cent mille francs, parce que les habitants aisés avaient quitté la ville depuis un mois, emportant avec eux ce qu'ils avaient de précieux, en sorte qu'on n'aurait même pas le triste expédient de prendre des otages. A cela, le général ne prenait pas la peine de me répondre et me sommait de l'aider de mes moyens. « Je n'en ai d'aucune sorte, lui disais-je, et s'il m'en

» restait, je vous avouerai franchement que je ne les » emploierais pas à lever une contribution sur les sujets » de l'Empereur. — Je le crois bien, reprit le général. » J'ai l'honneur de vous connaître et je sais que vous » êtes plus Allemand que Français. — Je n'ai pas, lui » répondis-je, le même avantage à votre égard, et j'en » suis peu jaloux. » Sur cela, je me lève; le général en fait autant. Je lui ouvre la porte de mon cabinet et je le reconduis jusqu'à l'escalier, sans avoir l'air d'entendre les propos grossiers dont il payait ma politesse. Il n'était pas au bas de l'escalier, qu'une députation de l'hôtel de ville arrivait pour savoir si j'avais fléchi le général. Je répondis qu'il était inflexible, et je traçai le plan de conduite à tenir. Fournir à l'armée les vivres et le logement, y ajouter du vin, comme on avait fait la veille; traiter les individus avec toutes sortes d'égards; exprimer au général le regret de ne pouvoir mieux faire, et ne pas lui payer un sou de contribution. Le général revint à l'hôtel de ville, où, après beaucoup de bruit, de tapage et de menaces, il s'assit avec ses officiers à un excellent dîner qui lui avait été préparé. Je fus fort maltraité de propos à ce repas. On se promit, dit-on, de me mettre à la raison, quand nous serions rentrés en France.

Depuis lors, je n'ai plus entendu parler du général Rigaud, qui, vaincu par la force des choses, dut se convaincre qu'en défalquant des vingt-quatre heures qu'il avait à passer à Dusseldorf, le temps d'un bon dîner et du sommeil qui y succède assez ordinaire-

ment, il ne lui en restait plus assez pour mettre à fin une contribution de quatre millions.

Le lendemain matin, le général Rigaud prit la route de Wesel. J'étais tenu au courant de la marche des armées ennemies. Je vis que je n'en étais séparé que par vingt-quatre heures, et je songeai aussi à faire ma retraite. J'avais laissé à l'hôtel de la Résidence les domestiques dont le service m'était désormais inutile. Je donnai l'ordre à mon maître d'hôtel de préparer le lendemain un dîner et des appartements au comte de Saint-Priest, commandant du corps d'armée russe qui allait occuper Dusseldorf. J'avais eu le même précepteur que le comte de Saint-Priest, et cela avait établi quelques rapports entre nous durant notre jeunesse. Il fut fâché de ne pas me trouver à Dusseldorf lorsqu'il y arriva, et dit que je n'avais manqué à la bonne politesse française qu'en ne restant pas là pour lui faire les honneurs de mon dîner.

Mes arrangements de départ furent faits avec autant de calme que s'il se fût agi de mon arrivée. Le pont volant quitta la station de Neuss pour venir me prendre, et je fus reconduit pendant la traversée du fleuve jusqu'à la ville de Neuss par des habitants de Dusseldorf, qui semblaient avoir oublié leur nationalité, à la sincérité des regrets qu'ils me témoignaient et aux égards touchants dont j'étais le sujet.

Ainsi j'ai quitté, après six ans de séjour, cette belle contrée de l'Allemagne. Je n'y ai pas été exempt des variations inséparables des destinées humaines; j'y ai

éprouvé quelques plaisirs mêlés de peines ; mais à tout prendre, je compte ces six années parmi les moins malheureuses de ma vie, et je trouve du charme à y reporter mes souvenirs.

XV

Retour en France. — Dernière audience de l'Empereur. — Je suis envoyé dans le département du Nord. — Abdication de Napoléon.

J'étais arrivé à Neuss entouré d'une petite colonie d'employés français, et même de quelques Allemands, qui suivaient ma destinée, comme s'il m'en fût resté une. Nous étions logés fort à l'étroit et d'une manière incommode; la position n'avait de mérite que le voisinage du grand-duché, circonstance qui bientôt devint indifférente. Je pris le parti de me rendre avec mon monde à Aix-la-Chapelle; j'y établis un bureau afin de correspondre avec des agents que j'avais laissés dans le grand-duché, pour préparer les comptes de la gestion extraordinaire que l'évacuation avait occasionnée. Je congédiai ceux des employés qui m'avaient suivi et qui n'avaient pas trouvé place dans ce bureau, en distribuant à chacun d'eux trois mois d'appointements par forme de gratification. Je rendis compte de ces dispositions à

Paris, elles furent approuvées. L'Empereur trouva bien mon établissement d'Aix-la-Chapelle, et j'en reçus en même temps l'ordre de me rendre au quartier général du maréchal Macdonald, qui n'en était distant que de six lieues, afin de m'entendre avec lui sur les choses dont il aurait besoin pour organiser l'armée qui se réunissait sous ses ordres. Je me rendis auprès du maréchal et lui fis part de ma mission. « Voulez-vous, me dit-il, » passer mon armée en revue? Cela ne sera pas long ; » elle se compose, quant au personnel, de ma personne » que vous voyez déjà, et de celle de mon chef d'état- » major, le général Grundler, qui va paraître, et à » l'égard du matériel, il consiste jusqu'à présent en » quatre chaises de paille et une table de sapin. J'écris » tous les jours à Paris que c'est une mauvaise plai- » santerie que d'appeler ce que vous avez sous les » yeux l'armée du maréchal Macdonald; je demande » à grands cris une armée réelle, parce que je suis » loin de partager l'opinion générale que l'ennemi ne » passera pas le Rhin. Il me suffit de voir la direction » qu'il donne à ses troupes et qu'elles vont suivre » même au fort de l'hiver, pour me convaincre que le » Rhin même n'est pas le terme de leur marche; et, » ma foi, si l'Empereur n'a à lui opposer que des » armées de la force de la mienne, l'ennemi pourra » bien ne s'arrêter qu'à Paris. Voilà, ajouta le maréchal, » ce qu'il faut que vous disiez et que nous disions tous à » l'Empereur, car le danger est extrême, et le moment » des vanteries est passé. » Je rendis compte de ma

visite sans reproduire la vérité toute nue; j'insistai cependant sur la nécessité de diriger des troupes sur le Rhin, où facilement on trouverait à les faire subsister. Le seul besoin que l'on peut éprouver ici, disais-je, c'est celui de soldats.

De retour à Aix-la-Chapelle, j'y repris les travaux de ma comptabilité et la mise en ordre des archives du grand-duché, dont je m'étais fait suivre. Ce séjour n'était pas sans agrément à cette époque; on y voyait refluer les Français qui avaient occupé des places durant l'occupation de l'Allemagne, et on trouvait parmi eux des hommes instruits et bons à entendre. Le lieu de réunion était la maison de M. le préfet Ladoucette, qui ne manquait à aucune des obligations que les circonstances lui imposaient et les remplissait avec noblesse; je l'avais connu en des temps prospères, et qui étaient encore si près de nous, lorsqu'il exprimait à la belle Pauline un sentiment dont, à côté d'elle, il était malaisé de se défendre. Les temps étaient bien changés à mes yeux, mais non pas autant à ceux de M. de Ladoucette, qui croyait, et presque tous les habitants de la rive gauche du Rhin avec lui, que le fleuve était une barrière que l'ennemi n'oserait jamais franchir. Cette opinion, partout répandue, entretenait dans les provinces du Rhin une sécurité parfaite; les contributions s'y recouvraient, la conscription s'y levait, enfin tous les services publics s'accomplissaient avec autant de facilité qu'aux années d'Austerlitz et d'Iéna.

Au bout d'un mois, le travail qui m'occupait à Aix-la-Chapelle était fini, et j'implorai mon retour à Paris. M. Rœderer me répond qu'il a sujet de croire qu'il est dans les intentions de l'Empereur que je me tienne dans la ville la plus voisine du grand-duché, et tout prêt à y rentrer, dès que les armes de Sa Majesté m'en auront ouvert le chemin, et qu'il attendra, pour proposer mon retour, que j'y insiste. Je réponds que j'ai autant que qui que ce soit l'espérance que les armes de l'Empereur reprendront leur prépondérance en Allemagne, mais qu'il faudra quelque temps, et que j'aurai, en tout cas, celui d'arriver de Paris à Dusseldorf lorsque les événements sembleront me rappeler dans la dernière de ces villes. J'insistai donc pour mon retour qui me fut enfin accordé, et je me rendis à Paris.

Le lendemain de mon arrivée, je me présente au lever de l'Empereur. Le maître était toujours là, mais les figures, les attitudes, les propos n'étaient plus les mêmes; les soldats, les courtisans eux-mêmes avaient, dans leur allure, quelque chose de triste et de fatigué. L'Empereur me dit deux mots en passant devant moi, et m'ordonna de rester, ce qui était me notifier une audience particulière à l'instant même; elle ne se fit pas longtemps attendre; resté seul avec lui, l'Empereur entama une conversation que je vais rapporter :

« — Vous venez d'Aix-la-Chapelle?

» — Oui, Sire.

» — Combien avez-vous mis de temps en route?

» — Trois jours et deux nuits.

» — Vous n'avez pas été vite.

» — On ne m'avait pas averti que le service de » l'Empereur exigeât plus de célérité.

» — Vous avez été à Mulheim et à Cologne; vous » avez vu le maréchal Macdonald, il a des troupes » autour de lui : combien d'hommes?

» — Je ne sais pas précisément de combien » d'hommes est composée l'armée de M. le maréchal » Macdonald; il se plaignait du retard que mettent » les troupes à le rejoindre, et il était fort impatient » quand je l'ai quitté.

» — Vous ne me répondez pas : je sais bien que » vous n'avez pu compter les hommes; vous n'êtes pas » inspecteur aux revues; mais, ne serait-ce que dans la » conversation, Macdonald a dû vous dire ce qu'il avait » réuni de troupes?

» — Je crains, Sire, que ce ne soit jusqu'à présent » qu'un assez petit nombre.

» — Vous craignez ; il ne s'agit pas de ce que vous » craignez : ou vous ne savez pas la vérité, ou vous ne » voulez pas la dire ; au moins avez-vous trouvé, sur la » route, des corps et des soldats isolés qui se portent » vivement sur le Rhin?

» — J'ai trouvé un bataillon du 18e qui sortait de » Gand, quatre détachements de l'ancienne garde » hollandaise, et des hommes isolés au nombre de 150 » à 200.

» — Vous comptez fort bien les troupes en route.

» vous ne les apercevez pas sur le terrain; enfin, il y a
» ici je ne sais quoi, entre le maréchal Macdonald et
» vous. On ne craint pas dans le pays que vous quittez
» que l'ennemi ose passer le Rhin?

» — Je n'en ai vu l'inquiétude chez personne, et tout
» se passe dans les départements réunis que j'ai par-
» courus, comme il se passait il y a quatre ans; on
» paye les contributions, on lève les conscriptions,
» l'ordre public n'est troublé nulle part. J'ai conseillé
» aux préfets, ainsi que j'y étais autorisé, d'user de
» ménagements; tous m'ont répondu qu'ils n'en
» avaient pas besoin. On pense que si l'ennemi fait
» quelque simulacre de passage, ce sera pour obtenir
» plus promptement la paix.

» — La paix... la paix... c'est bien aisé à dire.
» Est-ce que je peux abandonner tout ce que je possède
» en Allemagne? J'ai cent mille hommes dans les
» places de l'Elbe, à Hambourg, à Dantzig; s'ils
» étaient assez insensés pour passer le Rhin, je mar-
» cherais à leur rencontre pour les culbuter; je réuni-
» rais mes garnisons pour tomber sur leurs derrières,
» vous verriez une belle débâcle.

» — L'Empereur me fait-il la grâce de me permettre
» de rentrer à son conseil d'État?

» — Non, j'ai d'autres vues sur vous, je vous ren-
» verrai d'où vous venez, attendez des ordres ici. Vous
» avez apporté avec vous les papiers du grand-duché?
» mettez-les en ordre, et préparez vos comptes. »

Je restai à Paris, étonné moi-même de la confiance

que je trouvais dans tous les esprits. Les plus difficiles désespéraient de nos conquêtes au delà du Rhin, mais personne ne voulait croire que les alliés osassent le passer. Le seul M. de Talleyrand tenait l'Empereur pour perdu, soit par l'extrême envie qu'il en avait, soit que dès lors il eût, par le duc de Dalberg, des intelligences dans le camp ennemi. Cependant les événements se pressaient; le maréchal Macdonald, qui n'avait rien à opposer aux alliés, laissait insulter de tous côtés la frontière qu'il était chargé de défendre, et il était démontré aux personnes instruites que si l'ennemi semblait hésiter sur le passage du Rhin, c'est qu'il ne voulait l'opérer qu'avec des masses capables de rendre cette mesure décisive. Les lettres que je recevais d'Allemagne ne me laissaient plus de doute sur ce point; si je ne les communiquais pas à l'Empereur, c'est que j'étais persuadé qu'il était au moins aussi instruit que moi et qu'il trouverait fort mauvais que je le fusse de mon côté. Sur ces entrefaites, M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, vint me trouver, de la part de l'Empereur, pour me proposer d'aller relever à Lille le préfet, M. Duplantier, qu'une maladie chronique empêchait de continuer ses fonctions. J'accueillis assez mal la proposition qui se réduisait au fond à me faire accepter la préfecture de Lille. D'une préfecture supérieure à celle de Lille, j'étais monté au conseil d'État; de là j'avais été employé, avec le titre et le traitement de ministre, pendant huit ans, d'abord à Cassel, puis à Dusseldorf, et dans cette dernière rési-

dence j'avais joué un rôle de prince. Les princes, mes voisins, m'avaient rendu en prévenances tout ce que l'Empereur leur donnait en frayeur; insensiblement mon esprit s'était guindé jusqu'à la morgue germanique, et telle chose me faisait pitié et presque horreur à mon arrivée en Allemagne, que j'avais fini par trouver toute simple et presque juste. Quand je pouvais réfléchir, je me faisais pitié à moi-même, mais le doux penchant continuait de m'entraîner. Qu'on juge de ma stupeur en m'entendant proposer une place de préfet! Je traitai fort durement Montalivet, qui se contenta de me répondre qu'il allait rendre compte à l'Empereur de notre entretien; il le fit le jour même, et je reçus le lendemain l'ordre de me rendre aux Tuileries. Trois semaines seulement s'étaient écoulées depuis ma dernière audience de l'Empereur, et ce n'était plus le même homme. On va en juger.

« — Qu'est-ce que c'est? Le ministre de l'intérieur » dit que vous ne voulez pas aller à Lille?

» — Je suis toujours prêt à obéir à l'Empereur, » mais lui-même sentira qu'après m'avoir fait la grâce » de me nommer son ministre à Dusseldorf, et m'en » avoir donné l'habit et le traitement, je ne peux plus » guère être employé comme préfet; on en conclurait » une subversion, un désordre dans les affaires, dont » heureusement nous sommes loin.

» — Je l'espère bien; mais je ne vous conçois pas: » qui veut me servir doit servir où il me convient; que » vous ayez été ministre ou non, je n'en sais rien, et

» je n'ai pas le temps d'y regarder, mais si je vous en-» voie sous-préfet quelque part, votre devoir est de » vous y rendre.

» — Sans doute, Sire, aussi c'est uniquement dans » l'intérêt de votre autorité que j'ose me permettre » une observation : je crois qu'un homme qui a rempli » une grande place est moins propre que tout autre à » en remplir une moindre, parce qu'il arrive à celle-ci » avec une couleur de disgrâce ; car enfin.....

» — Au fait, et je suis pressé... Il faut que vous » alliez à Lille ; on me dit que Duplantier se tue pour » mon service, cela ne lui sert à rien, ni à moi non » plus[1]. Il y a là beaucoup à faire ; ce département du » Nord est l'une des portes de la France. Vous avez » dix places à approvisionner, les gardes nationales à » mettre sur pied. Les gardes nationales sont excel-» lentes dans ce département-là ; il faut réchauffer les » habitants qui sont gens de cœur, au reste. Ne passez » de marchés que le moins que vous pourrez; faites » par vous-même et par votre monde; l'argent ne vous

[1] Ce mot de l'Empereur me rappelle une anecdote qui nous égaya beaucoup au conseil d'État, en 1807. Portalis, ministre des cultes, entrait un jour chez l'Empereur la figure défaite et les yeux remplis de larmes. — Qu'avez-vous donc, Portalis, lui dit Napoléon, êtes-vous malade? — Non. Sire, mais je suis bien malheureux, l'archevêque de Tours, ce pauvre Boisgelin, mon camarade et mon ami d'enfance... — Eh bien! que lui est-il arrivé? — Hélas! Sire, il vient de mourir. — Cela m'est égal, il ne m'était plus bon à rien. — Puisque l'Empereur le prend de la sorte, me voilà tout consolé... Et en effet le sourire reparut sur les lèvres du ministre, dont la douleur venait de se calmer si facilement.

» manquera pas. Vous aurez à faire, mais le pays est » riche; exigez ce qui sera nécessaire, rien de plus.

» — L'Empereur peut compter sur mon zèle; il » s'accroîtrait, s'il était possible, par la confiance qu'il » daigne me témoigner; mais me permettrait-il de lui » demander avec quel titre je dois me présenter dans » le département du Nord?

» — En vérité, monsieur Beugnot, vous abusez.

» — Je demande mille fois pardon à l'Empereur.

» — Il s'agit bien de titres : présentez-vous comme » préfet, comme ministre, comme empereur si vous » l'osez, et faites ce que je demande. Comment pouvez-» vous m'occuper de pareilles fadaises, quand la tête » me bout du matin au soir?... Votre Macdonald n'em-» pêche rien, n'arrête rien; des nuées de Cosaques dé-» solent les départements du Rhin; il faut que j'orga-» nise la défense sur tous les points, avec quoi? Et dans » un pareil moment je vous mets l'une des clefs de la » France dans la poche, et vous venez me parler de » titres!... On s'occupe de cela quand on n'a rien de » mieux à faire. Tout le monde me dit que vous êtes » homme d'esprit, vous ne me le prouvez pas.

» — La faute en est peut-être à l'Empereur.

» — Ah!...

» — Pourquoi m'a-t-il élevé plus haut que mon » esprit?

» — A la bonne heure; partez dès ce soir ou de-» main matin au plus tard; vous correspondrez avec » mes ministres. Si vous avez quelque chose de grave

» et de sérieux à me faire connaître, vous pouvez m'é-
» crire directement, je vous y autorise. Adieu, comte
» Beugnot, bon voyage !..... »

Je remis ce départ au lendemain. Avant de monter en voiture, j'allai prendre congé du ministre de l'intérieur, qui me dit qu'il savait de l'Empereur que j'avais enfin accepté. Il lui avait parlé de notre conversation de la veille, mais sans humeur : « Beugnot, avait-il
» dit, a la tête tournée; c'est apparemment l'eau du
» grand-duché qui produit cet effet-là; il en revient
» aussi bête et aussi vain que Murat. »

En dépit ou à cause de ma vanité, je convins avec le ministre de l'intérieur, que je conserverais le titre de ministre du grand-duché de Berg et de conseiller d'État, et que je me présenterais à Lille comme chargé d'une mission temporaire dans le département du Nord.

J'arrivai à Lille, où je trouvai hommes et choses également bien disposés pour ce que je venais y faire. L'administration n'y existait plus : elle avait péri sous M. Duplantier et sans qu'il y prît garde. Ce M. Duplantier était un ancien magistrat, attaché dès sa jeunesse à la famille royale, fructidorisé comme tel, et persécuté de plus d'une manière jusqu'au 18 brumaire. Il ne céda même pas dans le premier moment ; mais quand il vit que Napoléon prenait des formes monarchiques, il se réconcilia avec le nouveau gouvernement, et en obtint l'une des plus minces préfectures de France, celle des Landes. Il était à Mont-

de-Marsan lorsque l'Empereur y passa en revenant d'Espagne. Le préfet, comme de raison, courut à sa rencontre. Le cheval qu'il montait était apparemment trop vif, ou le cavalier trop pesant; dans ce conflit, M. Duplantier eut l'honneur, et le malheur, de se casser la cuisse sous les yeux de l'Empereur, qui s'en souvint et le nomma à la préfecture de Lille, vacante à quelques mois de là. Nul homme sous le ciel ne se forma d'idées plus hautes que lui de la dignité d'un préfet : il s'occupait sans cesse de questions de préséance et de suprématie, comme seules dignes de lui, et délaissait tout le reste à ses bureaux. Facilement il avait fait endurer une morgue voisine de l'arrogance dans une petite ville telle que Mont-de-Marsan, où rien ne pouvait lutter avec le préfet; mais à Lille, ce n'était plus le même terrain, à beaucoup près : il avait rencontré là des autorités militaires toujours sur le qui-vive avec la préfecture, un barreau qui avait ses prétentions, et une grande et riche population, qu'il fallait savoir ménager. C'est à quoi M. Duplantier n'entendait rien du tout, et alors même que sa santé ne l'eût pas condamné à la retraite, il n'était pas en état de se mesurer avec les difficultés du moment. Je lui demandai s'il y avait dans l'administration quelque affaire importante qu'il n'eût pas finie et sur laquelle il aurait des explications à me donner? « Une seule, me répondit-il, mais à laquelle j'attache l'intérêt le plus » pressant : c'est d'obtenir de placer dans la cour de » la préfecture deux pièces de canon. » Il me conduisit

à une remise où il me fit voir ces deux pièces de canon qui portaient le nom du département et l'année où elles avaient été coulées. Je lui exprimai quelques doutes sur le succès de cette prétention ; je n'en connaissais pas d'exemples et je ne trouvais pas de raisons pour orner la cour d'une préfecture d'une espèce de trophée dont les souverains étaient à bon droit avares. « Cela est » possible, me répondit-il, mais voilà les pièces coulées, » les affûts préparés. J'ai marqué dans la cour la place » où on les devait poser. Déjà j'en ai écrit à M. le duc » de Bassano, qui n'a pas eu le temps de me répon- » dre ; mais insistez et vous obtiendrez. Vous m'en re- » mercierez, parce qu'alors messieurs les militaires » sauront qu'un préfet n'est pas rien dans une ville » de guerre. »

Chemin faisant et en allant voir les canons, je demandai à M. Duplantier si une maison à droite de l'hôtel de la préfecture et donnant sur le jardin, mais qui en paraissait séparée, faisait cependant partie de cet hôtel. « Hélas ! oui, monsieur, me répondit M. Du- » plantier, et c'est cette malheureuse maison qui m'a » mis dans l'état de santé où vous me voyez. — Et » comment, s'il vous plaît ? — Comment ? je vais vous » le dire : j'avise d'acheter cette maison pour débar- » rasser mon hôtel de la conscription et de toutes ses » saletés ; je la paie au propriétaire à beaux deniers » comptants ; quand je veux en prendre possession, j'y » trouve une drôlesse de femme qui prétend être celle » du propriétaire, séparée avec lui de corps et de

» biens, et à qui l'usufruit de la maison a été cédé par
» le jugement de séparation. Tout cela m'était fort
» étranger, comme bien vous pensez : c'est la maison
» qu'il me fallait, et l'utilité publique ne souffrait pas
» de retard. J'envoie des gens de ma compagnie dé-
» partementale pour jeter la femme dehors ; elle s'en-
» ferme, se barricade, et il y avait dix portes à en-
» foncer. J'hésite et je réfléchis qu'il est moins violent
» de prendre la drôlesse par la famine. Je pose des
» sentinelles à toutes les portes, avec consigne de ne
» rien laisser pénétrer. Un jour, deux jours, huit jours
» se passent; point de proposition de capitulation. La
» susdite mettait la tête à la fenêtre dès qu'elle m'aper-
» cevait dans le jardin, et affectait d'y chanter les cou-
» plets qui commencent par ces mots :

Faut attendre avec patience;
Le jour de demain c'est un beau jour.

» Devineriez-vous ce qui se passait? La nuit, elle
» descendait par une poulie attachée à la fenêtre
» qui donne sur la rue un panier que sa voisine rem-
» plissait de vivres pour le lendemain, et qu'on remon-
» tait avec la même facilité. Si je n'y eusse mis ordre,
» le siége aurait duré autant que celui de Troie ; mais
» enfin je pris mon parti, et un jour où elle me cornait
» aux oreilles son éternel refrain que *le jour de de-*
» *main c'est un beau jour :* « Non, coquine, lui criai-je,
» ce sera celui d'aujourd'hui. » Et je donne sur-le-champ
» l'ordre à ma compagnie départementale d'enfoncer les

» portes et de la jeter dehors, elle et ses meubles; ce » qui fut fait; mais voici ce qui est incompréhensible: » cette femme ne s'avise-t-elle pas de me dénoncer et » de demander au conseil d'État l'autorisation de me » poursuivre en violation de domicile, dommages- » intérêts, frais, dépens et toute la prétentaille ? Je n'y » fais pas d'abord grande attention; mais comme j'a- » vais un voyage à faire à Paris, je profite de mon » séjour pour parler de cette affaire à M. le duc de » Bassano, qui me conseille d'en toucher deux mots à » l'Empereur. Je reçois de Sa Majesté l'engagement » d'être tranquille, parce que mon affaire sera vue de » très-près au conseil d'État; cependant l'Empereur et » le duc de Bassano partent pour cette diabolique cam- » pagne de Russie, et je suis instruit que ma drôlesse » profite de leur absence pour avancer son affaire contre » moi. Je reçois de quelques amis le conseil de me » rendre à Paris. Je n'en voulais rien faire, tant je » trouvais dur qu'une personne de cette sorte obligeât » un préfet de se déplacer. Enfin, je me résigne; je » vois à Paris le prince archichancelier et l'illustre » M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, le coryphée du » conseil d'État. Je n'en fus pas entièrement satisfait, » à vrai dire; mais j'étais à mille lieues de soupçonner » ce qui allait se passer. Eh bien! monsieur, le sur- » lendemain de mon arrivée, le conseil, sous la prési- » dence de M. Cambacérès, et après une insolente plai- » doirie du sieur Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, » qui défendit la drôlesse comme il défendait jadis les

» paysans de son village à vingt-quatre sous par cause,
» le conseil, dis-je, me sabra de la tête aux pieds. Voilà
» ce que m'a valu l'absence de l'Empereur, car s'il eût
» été là, et M. le duc de Bassano, les choses se seraient
» passées bien différemment. Il ne me restait qu'un
» parti à prendre, et je le pris : je ne m'avisai morbleu
» pas d'aller traîner mon nom devant les tribunaux
» avec un adversaire de cette farine; je payai tout ce
» qu'on me demanda et sans y regarder. Plaie d'argent
» n'est pas mortelle, aussi n'est-ce pas de ce côté que
» j'ai été blessé ; mais ce déboire m'a fait un mal que
» je ne saurais vous dire : j'ai fait excessivement de
» bile, elle m'a passé dans le sang et m'a mis dans
» l'état où vous me voyez. J'en mourrai. »

Il est bien vrai que M. Duplantier en est mort ; mais il faut ajouter cette petite circonstance que pour rétablir la bile et le sang, il se mettait chaque jour sur la conscience deux ou trois bouteilles d'excellent vin de Bourgogne, et qu'il ne s'épargnait n sur le café ni sur les liqueurs. Ce doux régime réchauffait le déboire que lui avait causé l'affaire de la maison, et les deux causes réunies déterminèrent une maladie de poitrine, dont il mourut deux mois après. J'avais craint d'affliger ce brave homme en ayant l'air de le déposséder de sa préfecture, de laquelle, au reste, je ne me souciais pas du tout. Je lui proposai donc de garder le courant de l'administration et de me remettre seulement ce qui tenait à l'approvisionnement des places et à la mise sur pied des gardes nationales. Il y consentit, mais sa santé

se délabra au point que les médecins lui interdirent jusqu'à l'apparence du travail, et au bout de quelques jours, il me laissa le champ entièrement libre. Force me fut bien de prendre l'administration de ce beau département du Nord ; il y avait tout à faire, et le moment était si contrariant que je fus forcé de laisser provisoirement les choses aller comme elles allaient. Je me contentai de couper court à des grivèleries qui s'étendaient à tous les actes de l'administration, et qui avaient élevé le produit de la préfecture à un taux incroyable, peut-être à plus de cent mille francs, et tout cela se passait sans scrupule d'un côté et sans réclamation de l'autre. Les frais de bureau se réduisaient à rien, parce que ces bureaux étaient remplis des conscrits réformés provisoirement et qui travaillaient avec émulation pour obtenir une réforme définitive. Il y avait à la tête un chef qui avait la manie, fort étrange pour sa position, de ne jamais tenir en place ; homme d'esprit au demeurant, et qui n'opérait pas mal tout en se promenant ; et de plus, pour secrétaire général un moine défroqué, prêtre marié, bonhomme, et qui perdait la tête de peur. La seconde fois qu'il se présenta dans mon cabinet, je le devinai à sa manière de fourrer ses mains d'une manche de sa redingote dans l'autre, et à l'humilité grande de son salut. Je me rappelais que jadis j'avais vu cette allure à un simple capucin, lorsqu'il abordait le révérend père gardien. Je tâtai ce bonhomme, et quand je vis que le capucin dominait toujours chez lui, je ne lui donnai rien à faire ; il s'en

plaignait un jour avec amertume, et me reprochait l'état de nullité où il était tombé depuis mon arrivée à Lille. Je lui répondis : « De quoi vous plaignez-vous, mon » très-cher ? je vous ai élevé d'un cran. — Mais com- » ment cela s'il vous plaît, Monseigneur ? (car le pauvre » diable me monseigneurisait tant qu'il pouvait, et je » le laissais faire.) — C'est, lui dis-je, qu'à mon arri- » vée je vous ai trouvé *moine*, et que je vous ai fait » *chanoine*. » — Il prit fort bien la plaisanterie, parce qu'elle le mettait à l'aise. Depuis lors, il avouait son premier état et en parlait avec estime. Cela me réconciliait un peu avec lui, et non-seulement je le gardai mais je l'imposai à mon ami Siméon, lorsqu'il alla me remplacer.

En examinant la position du département du Nord, j'y vis comme partout des hommes et des choses, mais je m'aperçus que je n'obtiendrais pas les deux à la fois. Je renonçai donc à toute levée d'hommes ; je fis plus : je laissai reparaître des jeunes gens des premières familles du département qui s'étaient soustraits par la fuite à la levée des gardes d'honneur, et je mis fin aux poursuites exercées contre leurs parents, poursuites que M. Duplantier avait portées à une rigueur voisine de la cruauté. Je proclamai hautement que dans l'état où pouvait d'un instant à l'autre se trouver le département, il n'avait pas de trop des bras de tous ses enfants pour le défendre, et qu'aucun homme ne serait levé ou enrôlé pour servir hors de ses limites. J'en obtins ce premier résultat, que partout les gardes nationales se

présentèrent d'une manière imposante, et celle de Lille eût rivalisé avec les plus belles et les meilleures troupes de ligne. Je m'étais fait inscrire dans la première compagnie de grenadiers et j'en portais l'uniforme. Le second résultat que j'obtins fut de réaliser comme par enchantement l'approvisionnement des places fortes dont j'avais eu soin de faire la condition de la non-levée des hommes. Le ministre de la guerre avait beau me presser de faire partir des cohortes de gardes nationales et des restes de contingents; après lui avoir compendieusement expliqué deux fois de suite pourquoi je n'en faisais rien, j'avais pris le parti de ne plus lui répondre. Je n'étais donc pas mécontent de ma position dans le département : les fonctionnaires publics, sans exception, approuvaient ma marche et me témoignaient de l'affection. Je les réunissais tous les mercredis pour parer aux besoins de la semaine. L'Empereur, qui m'avait tant promis que l'argent ne me manquerait pas, ne m'avait pas envoyé un sou. J'avais donc fait, après l'en avoir prévenu, main basse sur la caisse du receveur général; chaque mercredi ce receveur me présentait l'état de sa caisse, et j'en distribuais le montant aux diverses parties prenantes, telles que le génie, l'artillerie, la solde, les dépenses d'administration, etc., etc., ainsi que l'Empereur le pratiquait lui-même pour les dépenses générales de l'État. L'occasion était bonne pour discuter entre nous l'étendue et l'urgence des besoins; nous n'avions pas à beaucoup près les ressources suffisantes pour y satisfaire; mais comme

chacun était convaincu, tout le monde opérait de son mieux. La paix et le bon ordre régnaient dans le département; on supportait le présent sans murmures; on attendait l'avenir sans inquiétude. L'esprit des habitants était parfait. Nous en étions là, lorsque l'Empereur adopta la mesure d'envoyer des sénateurs dans toutes les divisions militaires pour y faire ce que j'avais fait à Lille, sans l'assistance de personne. Je sus, par la secrétairerie d'État, qu'on avait hésité si on enverrait un sénateur à Lille parce qu'on craignait qu'il ne s'élevât quelque conflit entre lui et moi; mais on avait réfléchi que je n'avais de pouvoirs que pour le département du Nord, qui ne compose pas seul la division, puisque le département du Pas-de-Calais en fait aussi partie. On convint donc d'envoyer un sénateur là comme ailleurs, mais avec la recommandation de ne me troubler en rien, et seulement de me regarder faire et d'en rendre compte. La mission échut à M. de Villemanzy.

M. de Villemanzy était un ancien commissaire des guerres, qui, quarante ans auparavant, était déjà employé en Amérique à l'armée du général Rochambeau. Nommé à l'Assemblée constituante, il avait fait preuve de quelque capacité au comité militaire de cette assemblée. Employé depuis et presque toujours, l'Empereur lui avait enfin donné au Sénat la plus honorable récompense de ses longs services. Il était alors assez fatigué de corps et d'esprit. Il employait ce qui lui restait de forces à des détails faciles auxquels il atta-

chait une grande importance, et, de la meilleure foi du monde, s'admirait dans ses œuvres. Je savais, comme je viens de le dire, qu'il avait reçu la recommandation de ne pas me contrarier; il croyait que je l'ignorais, et il m'approuvait d'un ton de protection dont je riais intérieurement. Il avait ou il affectait une entière confiance dans l'étoile de l'Empereur, et nous promettait de ne pas quitter la division que S. M. n'eût balayé tous les ennemis du territoire de la France. Il répétait un jour ce propos favori à ma table, où se trouvaient les généraux employés à Lille : « Monsieur » le sénateur, lui dit le général Levavasseur, comman- » dant de l'artillerie, l'un des hommes les plus instruits » et les plus aimables de l'armée, voulez-vous acheter » un hôtel? j'en connais un fort bel à vendre, à côté » de la maison que j'occupe. — Que dit là M. Leva- » vasseur? reprend tout bas avec moi M. de Villemanzy; » je crois qu'il fait quelque allusion à l'Empereur. C'est » que si j'en avais l'assurance, je le traiterais comme » il le mérite; car, malgré mon âge et ma dignité, il » trouverait à qui parler. »

Je rassurai de mon mieux monsieur le sénateur, qui n'en conserva pas moins contre M. Levavasseur un ressentiment que celui-ci prenait à tâche d'envenimer par des plaisanteries à froid, dont personne au monde n'eut comme lui le secret.

Cependant l'Empereur était parti pour prendre le commandement de son armée. M. de Villemanzy, plus riche que moi en correspondances avec Paris, avait

l'obligeance de m'apporter chaque matin des nouvelles; elles roulaient sur deux points, sur les recrues qui affluaient à l'armée et sur les pertes de l'ennemi. Je tenais note des milliers de recrues, et j'avais trouvé que, suivant M. de Villemanzy, elles se montaient, dès les premiers jours de février, à cent quatre-vingt mille hommes. Quant aux pertes de l'ennemi, c'était bien autre chose; et aujourd'hui, après quinze ans, je ne sais pas encore si M. de Villemanzy était ou voulait me rendre dupe. Il est vrai que longtemps je ne m'étais pas permis une observation. Ma patience cessa à la nouvelle des combats de Brienne et de la Rothière : il prétendit me prouver que les ennemis reculaient. Ceci était trop fort; mes propriétés étaient alors des champs de bataille; ma maison de ville avait été transformée en hôpital militaire; mes fermes étaient brûlées, mes fermiers en fuite, mon pays entièrement désolé, et j'étais trop payé pour différer d'opinion avec monsieur le sénateur. Je lui dis franchement que les lettres dont on le berçait étaient des balivernes, qu'il devait tenir sa mission pour finie et retourner promptement à Paris, s'il ne voulait pas courir le risque d'être enfermé dans Lille et soumis à l'autorité militaire, la seule reconnue en temps de siége. M. de Villemanzy fit semblant de tenir ferme, mais je m'aperçus qu'il était ébranlé.

A cette époque, je reçus la visite inopinée de M. Laborie. Qui n'a pas connu Laborie? qui n'a pas ouï dire son incroyable activité, son esprit, sa gaieté,

sa bonne et sa mauvaise fortune, son dévouement pour tout le monde, hormis pour lui et pour les siens, et, plus que tout cela, l'influence singulière qu'il prit sur des événements qui s'accomplissaient dans une sphère bien supérieure à la sienne?

Laborie traversa avec courage et sans faillir les plus mauvais temps de la Révolution. Quand les jours devinrent moins sombres, et quand, après le 9 thermidor, le pouvoir commença à prendre quelques formes supportables dans les comités de la Convention, entre autres dans celui de salut public, Laborie se fit employer dans ce dernier, et depuis cette époque jusqu'au ministère du prince de Polignac inclusivement, il n'a pas discontinué d'être l'agent le plus vif, le plus délié, le plus infatigable de tous les pouvoirs qui se sont succédé. Si l'un de ces pouvoirs faisait mine de le repousser, il se retournait en tant de sens différents qu'il parvenait à s'imposer quoi qu'on en fît. Si la persévérance de ses efforts était au-dessous de la force de répulsion, il travaillait à miner l'homme qui lui résistait et à en substituer un autre de son choix. Malheureusement, il y a trop réussi! Mais comment, et par quels moyens? Comment se fait-il qu'un individu, peu consistant en apparence, ait pris sur les destinées publiques cet ascendant étrange? Par la plus incroyable activité dont ait jamais été douée une créature humaine; en frappant tous les jours et à tous les instants sur des ressorts petits en apparence, mais dont les mouvements multipliés, en se pressant les uns sur les autres, produi-

saient un ébranlement. Dans la même journée, Laborie assistait à la messe de l'abbé Legris Duval, dînait chez M. de Talleyrand, perdait son argent à l'hôtel de Luynes, passait une partie de la nuit avec Sainte-Foix et sa maîtresse, et les quittait pour courir aux matines des Missions-Étrangères; et il faisait tout cela de la meilleure foi du monde, tout naturellement, sans efforts, sans embarras, comme le poisson nage dans l'eau. On ne saurait concevoir ce dont est capable un personnage à qui du vif-argent circule ainsi dans les veines à la place du sang.

Le prétexte de la visite qu'il me fit à Lille, au mois de février 1814, était une affaire qu'il venait, disait-il, défendre au tribunal de Lille. J'étais tellement assuré qu'il y avait une cause sous ce prétexte, que je l'admis sans difficulté, et pour ne pas perdre de temps à le réfuter. Aussi les affaires du jour vinrent-elles promptement sur le tapis, et il ne fut plus du tout question du procès. Laborie me fit un tableau pitoyable et vrai de l'état où se trouvait l'Empereur : il fallait le tenir pour perdu, et, pour comble de malheur, les puissances étrangères étaient intérieurement résolues à ne plus traiter avec lui. Le congrès de Châtillon est une vaine forme propre tout au plus à justifier des dispositions prises dès longtemps, et qui ne tarderont plus à se manifester. Dans une telle extrémité, on songe à une régence; elle appartient à Marie-Louise, mais il lui faut un conseil, et ne serait-il pas rassurant pour tout le monde s'il était composé de MM. Cambacérès, Talleyrand,

Dalberg, d'un maréchal de France accrédité dans l'armée, et d'un homme de lettres de première ligne tel que notre ami commun M. de Fontanes? Laborie me demande mon avis sur la composition de ce conseil, et quel parti je me propose de prendre, si on vient à l'établir. Je réponds que je suis, grâces au ciel, fort éloigné de ces hautes considérations : l'Empereur m'a envoyé dans le département du Nord pour en approvisionner les places et y organiser les gardes nationales. Cette partie de ma mission touche à sa fin; je n'ai plus à m'occuper, à Lille, que du courant de l'administration, et ce ne sera même pas pour longtemps, car si nos affaires vont aussi mal qu'on le dit, et que l'ennemi fasse une démonstration sur la ville, elle sera soudain mise en état de siége, et, par ce fait seul, l'autorité civile passe entière à l'autorité militaire. Dans ce cas, et suivant le besoin, je me laisserai enfermer dans Lille, ou je passerai dans une autre ville non assiégée, mais je me garderai bien de sortir du département, parce que si cela m'arrivait et qu'il restât un carreau dans les serres de l'aigle, j'en serais foudroyé. Mon métier est tout tracé : obéir à l'Empereur jusqu'au bout, après lui à son fils, quelle que soit la forme du gouvernement, et je ne vois pas comment je peux influer sur cette forme, pour rien qui soit en mon pouvoir. Laborie ne veut pas croire que je me réduise à ce rôle passif; il insiste : ce n'est pas à lui qu'il échappe combien est forte ma position; j'ai dans la main la seule frontière qui reste et d'où tout va se décider, puisque le surplus

de la France est envahi. Je puis donc servir ou nuire au projet que l'on forme à Paris, suivant que ce projet entrera plus ou moins dans mes vues. La discussion s'échauffe sans que nous parvenions à nous entendre. On annonce le dîner : « Ah ! la bonne nouvelle ! s'écrie » Laborie, profitons-en; elles sont si rares par le temps » qui court ! J'espère que vous faites bonne chère, c'est » une consolation. Nous reprendrons ensuite la conver» sation avec plus de succès, car

« L'on en vaut toujours mieux quand on a bien dîné. »

Apparemment la maxime est juste; au sortir du dîner, où l'on s'était égayé en dépit des circonstances, Laborie me prit dans une embrasure et me reprocha d'avoir manqué de franchise avec lui, de ne l'avoir pas traité comme un ami de vingt ans. — « Parlons vrai, » ajoute-t-il, vous connaissez le prince royal de Suède ? » — Pas beaucoup; assez cependant pour lui avoir écrit » une lettre de compliment quand il a été adopté par » le roi Charles XIII, et pour renouveler mon hom» mage tous les ans au 1er janvier ; c'est ma femme » qui est liée assez particulièrement avec la princesse; » mais qu'ont de commun ces détails avec la matière » que nous traitions avant le dîner ? — Allons ! vous » êtes boutonné avec moi et cela n'est pas bien. Est-ce » que je ne sais pas comme vous que le prince est en » expectative avec son armée, tout près d'ici ? Le gé» néral Maison, qui commande l'armée du Nord, a été

» son ancien aide de camp et il est resté son ami. Ce » dernier a avec lui des officiers qui lui sont dévoués, » et des soldats dont il disposera. Tout cela n'attend » qu'un signal ; vous êtes engagé dans ce parti, je ne » vous blâme pas : au moment où le vaisseau fait eau » de toutes parts, permis de saisir la première planche. » Celle-ci en est une comme une autre. Je me plains » seulement du silence gardé avec un ami de vingt ans, » qui était à vous dans le bonheur comme dans le mal» heur ; vous vous en souvenez bien ? » — Ces plaintes de Laborie me faisaient peu d'impression, parce que je ne les méritais pas; mais je ne parvins pas à le convaincre, et nous nous quittâmes bien, parce qu'on ne se quitte jamais mal avec Laborie. Cependant il avait éveillé mes soupçons sur le prince royal de Suède, et je me rapprochai du général Maison pour les éclaircir.

Cet officier général commandait en effet ce qu'on appelait alors l'armée du Nord, et il avait son quartier général à Lille. Cette armée était forte de quatre à cinq mille hommes, ramassés dans les dépôts, les recrues et les fuyards qui alors encombraient les routes. On ne lui donnait pas moins le titre pompeux d'armée du Nord. A force d'en parler ou d'en mentir à Paris, on avait fini par croire que cette armée existait ; le ministre de la guerre pressait incessamment le général Maison de prendre l'offensive et lui prescrivait un genre d'opérations qui supposaient la présence de cent mille hommes sous les drapeaux. Le général criait, jurait, pestait, et écrivait au ministre pour le détromper. Ce-

lui-ci n'en tenait œuvre le moins du monde ; il persistait à recommander de reprendre l'offensive et envoyait de Paris des manœuvres fortement imaginées pour une armée qui n'était que dans l'imagination. Le général Maison, poussé à bout, prit enfin son parti : il porta sur Anvers sa troupe délabrée ; la pointe qu'il fit sur cette ville fut heureuse. Il la soutint même avec habileté plus de temps qu'il ne l'avait espéré lui-même, et les bulletins de l'armée du Nord d'enrichir les colonnes du *Moniteur :* « Le général Maison a repoussé » l'ennemi, qui fuit sur tous les points ; la Belgique » est délivrée ; la Hollande le sera incessamment. » Et cela s'écrivait quinze jours avant l'entrée des alliés à Paris ! Je rends justice au général Maison : il levait les épaules en lisant toutes les merveilles qu'il avait opérées.

J'essayai de pénétrer quels étaient ses rapports avec le prince royal de Suède. Comme nous étions l'un et l'autre dans le même bateau qui faisait eau, il fallait bien passer sur tout le reste pour courir à la pompe.

Le général Maison me dit qu'il soupçonnait en effet au prince royal des vues au trône de France. Ce prince l'avait sondé par ses aides de camp ; il lui avait fait quelques communications écrites, mais avec la précaution de ne rien laisser dans ses mains. Le système du prince était bien conçu : il commençait par établir dans les esprits que les souverains alliés avaient renoncé à traiter, à quelques conditions que ce fût, avec l'Empereur Napoléon, et soutenait ensuite que ce

serait pour la France l'excès de la honte que de reprendre jamais les princes de la maison de Bourbon avec les émigrés et leur cocarde blanche, et qu'il fallait périr plutôt que de le souffrir. Il restait un point milieu entre ces deux extrémités, et quoique le prince royal ne s'indiquât pas précisément pour le remplir, il laissait aux autres le soin de trouver qu'il était un heureux à-propos comme Français, comme prince, comme général d'une armée victorieuse. Bonaparte, au 18 brumaire, n'était pas aussi bien préparé pour le trône, et sa succession, toute délabrée qu'elle était alors, n'effrayait pas du tout le prince de Suède. Le général Maison n'avait pas l'air de s'associer le moins du monde aux espérances du prince ; il les tournait plutôt en ridicule, dans cette langue de corps de garde dont il possède toutes les beautés. Il annonçait comme parti pris de défendre jusqu'à la dernière extrémité la cause de l'Empereur, et s'il était écrit qu'elle dût succomber, de se retirer dans une terre qu'il possédait sur les bords du Rhin, et d'y reprendre la charrue.

Je ne pouvais plus douter de l'intrigue du prince royal, et chaque jour je m'efforçais de la pénétrer plus à fond. Je sus que des émissaires étaient répandus sur plusieurs points du département occupés par l'armée du Nord, et que les communications du prince, avec les généraux de cette armée, devenaient plus fréquentes. Bientôt même, on rompit toute mesure, en publiant un écrit imprimé, à la vérité sans signature ni mention d'imprimeur, mais qui contenait, dans un

style propre à faire impression sur les soldats, une paraphrase sur le système que j'ai exposé plus haut. Je me rendis, muni de cet écrit, chez le général Maison, qui me dit que lui-même l'avait reçu. Il passa légèrement sur les ridicules prétentions du prince royal de Suède, mais se prononça plus fortement que la première fois sur la honte d'accepter jamais les princes de la maison de Bourbon, et je me souviens que la seule idée de leur retour faisait verser des larmes de regret et de désespoir à deux généraux, tous deux également recommandables, qui se trouvaient alors chez le général en chef. Mais chacun de se demander : « Que deviendrons-nous, pourtant, si l'Empereur succombe ? » Je développai alors le projet de régence que m'avait apporté Laborie, et tout le monde me parut prêt à s'y rallier. Ce projet avait rassuré tous les esprits, et je n'aperçus rien qui indiquât une pensée différente dans le général Maison, que je considérais avec beaucoup d'attention. J'aperçus, quelques jours après, que l'agitation augmentait autour de moi, et je crus que le moment d'avertir était arrivé. J'adressai à l'archichancelier un Mémoire pour l'Empereur, où je rendais compte de ce qui se passait. Ce Mémoire lui fut envoyé à son quartier général, et un double au duc de Vicence, qui, probablement, était encore au congrès de Châtillon. Le duc m'a dit qu'il l'avait reçu, et, presque en même temps, une note foudroyante de l'Empereur contre le prince de Suède. Il m'a dit aussi, qu'au reste, l'avis était venu de dix côtés différents, et

même aux souverains alliés, et que c'était par là que s'expliquait le peu de séjour qu'il avait été permis au prince royal de faire en France. Il y resta cependant assez longtemps pour avoir une conférence avec *Monsieur*, et c'est là qu'il prononça une maxime que ce prince m'a quelquefois répétée depuis : « Qu'il faut, » pour gouverner les Français, une main de fer re- » couverte d'un gant de velours. » A quoi j'osai lui répondre un jour que les gants de velours étaient faciles à trouver, mais que les cœurs et les mains de fer étaient singulièrement rares dans sa famille. Ce prince, qui est lui-même un modèle de bonté, en convint, et me dit que j'avais tout à fait raison.

Sur ces entrefaites, le général russe, dont l'armée occupait déjà une partie du département, s'avisa de faire une démonstration sur Lille, et nous envoya de fort loin quelques coups de canon. La générale battit, et, à l'instant même, tous les ouvrages de la place furent garnis comme s'il eût été question d'une attaque véritable. Les canonniers bourgeois de Lille faisaient seuls le service de cette place importante. C'est un privilége dont ils sont fort jaloux, et qu'ils ont mérité par la bravoure et l'habileté qu'ils ont déployées à la défense de cette place par le maréchal de Boufflers, et ils ont montré depuis qu'ils n'avaient pas dégénéré, lorsque en 1794 le duc de Saxe-Teschen vint bombarder la ville. Le corps des canonniers est composé d'habitants bien connus, et son existence contribue à entretenir au sein de la ville un esprit militaire précieux

dans une place qu'on peut appeler l'une des portes de la France, et sur la route la plus courte pour arriver à sa capitale. J'avais éprouvé qu'il y a peu de rôles aussi maussades que celui d'un magistrat civil qui reste confiné dans son cabinet, lorsque le danger appelle les militaires au combat. Ceux-ci ne manquent pas de s'en prévaloir le lendemain, pour affecter plus haut que jamais la supériorité. Lors donc que j'entendis battre la générale, je pris mon habit de garde national, et j'allai prier le général qui commandait à Lille de me recevoir pour l'un de ses aides de camp. Je marchai avec lui aux remparts et l'accompagnai à la visite des postes. Je profitai de la circonstance pour féliciter les canonniers bourgeois sur leur ardeur et leur belle tenue, et je protestai de ma disposition de combattre à leurs côtés. Quelques coups de canon sans conséquence furent échangés, et l'ennemi ne tarda pas à s'éloigner. Mais ce procédé me fit honneur dans la ville : il fit qu'on y parla du sang-froid et de la résolution que j'avais montrés au Havre en 1803, lorsque cette ville fut bombardée par les Anglais, et on voulut bien conclure que je ne serais pas de trop à Lille, si la ville était sérieusement attaquée.

Cette simple démonstration détermina l'autorité militaire à déclarer l'état de siége, et cette déclaration eut bientôt des conséquences déplorables. On abattit d'abord sans pitié une partie de faubourg et d'élégantes maisons de campagne qui avaient été bâties dans le rayon de la place. Il eût mieux valu, sans doute, en empêcher la

construction ; mais, quoique la loi soit précise et sévère en ce point, les autorités militaires avaient été enhardies à la tolérance, d'abord par la longueur de la paix, et ensuite lorsque, par l'effet de la guerre et des conquêtes, nos frontières sur ce point avaient été reportées à Maestricht et à Luxembourg. Cette opération, qui me paraissait si sévère, fut supportée sans le moindre murmure. Deux pauvres ménages seulement se présentèrent à moi, parce qu'ils ne savaient plus où s'abriter. Il ne me fut pas difficile de leur trouver des refuges, tant était parfaite la manière dont j'étais secondé par les habitants.

Mais ce n'était pas tout : la déclaration de l'état de siége semblait imposer l'obligation d'approvisionner la ville ; déjà je m'en étais occupé. On avait constaté soigneusement la population intérieure et admis qu'un siége pouvait durer six mois. On avait déterminé et fait en conséquence les approvisionnements en céréales, en riz, en viandes salées et en fourrages. Les magasins étaient voisins du complet et on avait aussi compté sur les approvisionnements que faisaient les particuliers comme un supplément, pour le cas où le siége durerait plus de six mois et où il surviendrait quelque perte dans les magasins. On n'avait pas, il est vrai, compris l'armée du Nord parmi les consommateurs, mais rien n'indiquait qu'elle dût, en cas de siége, s'enfermer dans la ville; il était même permis de supposer le contraire. Dans tous les cas, et puisque cette armée ne contenait pas plus de trois à quatre mille hommes, on avait du

temps devant soi pour renforcer les magasins jusqu'à concurrence de cet excédant de consommation, et j'avais proposé de le faire; mais ce n'était pas le compte de ceux qui composaient, et surtout de ceux qui commandaient cette armée; ils n'avaient voulu se confier à personne du soin de l'approvisionner. L'état de siége n'avait pas été sitôt annoncé, qu'on la vit se séparer en détachements et se partager les environs de Lille, pour y exercer des déprédations qui ressemblaient à un ravage. C'était grande pitié que de voir ces détachements rentrer en ville, chassant devant eux des troupeaux de bœufs, de moutons et surtout de vaches pleines, dont les officiers supérieurs étaient très-friands. Les soldats, pour ne pas être en reste, portaient des volailles suspendues à leurs fusils. Le beurre et les viandes salées n'avaient pas été négligés davantage : tout avait été enlevé avec une singulière barbarie. On aurait pu faire aussi mal en un pays conquis, mais assurément on n'aurait pas fait pire. Ce qu'il y avait surtout de révoltant, c'est que ces bestiaux n'étaient pas entrés sitôt dans la ville, qu'ils y devenaient une sorte de monnaie obsidionale; les généraux les employaient à solder les comptes de leurs fournisseurs; les officiers les donnaient en payement aux traiteurs, et quand j'avais essayé de faire quelques remontrances sur ce que je croyais un scandale, on m'avait répondu que ces transactions étaient sans inconvénient. L'essentiel était que les bestiaux fussent entrés dans la ville; il importait ensuite fort peu dans quelles mains ils passeraient, parce que toujours

on les retrouverait au besoin. Cette rude manière d'approvisionner l'armée du Nord durait depuis plusieurs jours et avec la même activité. Un officier supérieur de la garde impériale occupait un hôtel contigu à celui de la préfecture, et sur lequel se dirigeaient incessamment des approvisionnements de toute espèce. Le public s'y méprit, et il conclut des longues files de voitures et de troupeaux qui s'avançaient vers l'hôtel de la préfecture, que c'était pour le compte du magistrat qui l'habitait. Je fus obligé de le détromper, en faisant placarder une affiche qui contenait que : « Le conseiller d'État en mis-
» sion à Lille ne faisait et ne ferait aucun approvision-
» nement pour lui et pour sa maison, qu'il réduirait,
» en cas de siége, à un seul domestique, et qu'il rece-
» vrait sa subsistance des magasins publics, comme
» tout autre habitant. »

Cette affiche, placardée un jour de marché, produisit plus d'effet que je n'aurais voulu : elle souleva les hommes de la campagne que l'autorité militaire dépouillait depuis trois ou quatre jours avec tant de cruauté; ils conclurent de ce qu'un conseiller d'État se reconnaissait ainsi soumis à la loi commune, qu'un général n'en était pas dispensé, et on parlait de se porter dans les maisons où les bestiaux étaient enfermés pour les reprendre et les reconduire aux lieux où on les avait pris. L'excitation était vive : heureusement j'en fus prévenu à temps. Je fis appeler sur-le-champ, auprès de moi, quelques-uns des plus échauffés, et j'essayai de les calmer en leur recommandant de bien faire

constater la valeur des bestiaux et des denrées enlevés, parce que cette valeur leur serait remboursée. J'éprouvai dans cette circonstance combien un administrateur a besoin d'inspirer la confiance, et quel parti, dans l'occasion, il en peut tirer. L'un de ces hommes, et le plus échauffé de la compagnie, me dit : « Nous promettez-» vous, Monsieur, que nous serons payés? Si vous nous » le promettez, tout est dit. » Je répondis que je ne pouvais pas promettre le payement, parce que s'il éprouvait de la difficulté quelque part, je serais obligé de l'effectuer de ma poche, mais que je promettais tous les efforts dont j'étais capable pour le procurer, parce qu'il était trop juste, et j'ajoutai qu'en conscience je le regardais comme probable. « C'est parler comme un » honnête homme, reprit mon interlocuteur; eh bien! » Monsieur, il en sera comme il vous plaira; mais, bon » Dieu, si vous pouviez voir comment on nous traite! »

Je goûtais de la sorte les avant-coureurs d'un siége, et je n'étais pas sans souci sur ce qui m'était réservé durant le siége même; mais j'étais soutenu par la pensée d'un devoir à remplir, et je trouvais une satisfaction mêlée d'orgueil à redoubler de dévouement à l'Empereur malheureux. Je l'avais vu à Berlin, à l'apogée de sa puissance, lorsque après les merveilles de la campagne de Prusse il était maître de ce royaume et l'arbitre de l'Allemagne. Alors il humiliait les rois; mais les peuples aimaient encore sa gloire et espéraient dans son génie. Aujourd'hui, peuples et rois marchent confondus pour sa ruine : elle semble inévitable. N'importe!

j'ai été pour Napoléon l'un des ouvriers de la première heure; il me retrouvera, s'il le faut, à la dernière, et quelle que soit la destinée qui l'attend, il y a toujours quelque gloire à tomber adossé à un colosse de cette dimension.

Ma détermination était arrêtée sur ce point. Cependant, je suivais avec anxiété la marche des armées ennemies, et je jugeai, par les résultats du combat de Montereau, qu'elles devaient être aux portes de Paris. Les officiers généraux avec qui je conférais assidûment, pensaient tous que jamais elles ne se hasarderaient à y entrer. Cependant, quelle serait alors leur marche et comment assigner un dénoûment à cet épouvantable drame? Nous étions dans cette perplexité, lorsque je reçus de Paris un billet qui portait en deux lignes : « Garde à vous! la dernière barrière est brisée; » les alliés entreront ce soir ou demain à Paris. » Le billet était de mon ami Dupont de Nemours. Mon premier soin, après l'avoir reçu, fut de courir à la poste et d'y prescrire de n'y délivrer les lettres qu'après que j'aurais ouvert celles qui m'étaient adressées. Le premier courrier n'apporta rien que le *Moniteur* du 30 mars, encore parsemé de mensonges officiels. Il n'en fut pas de même de celui du lendemain : aucune lettre, aucun billet ne m'étaient adressés, et c'était à la lecture du *Moniteur* seul, que j'apprenais la déchéance prononcée par le Sénat, la formation d'un Gouvernement Provisoire et ma nomination à la place de commissaire pour le département de l'Intérieur. Je restai

stupéfait. Heureusement, le général Maison était sorti avec son armée pour quatre ou cinq jours et j'avais le loisir de délibérer. Après m'être assuré que la nouvelle n'était pas dans les petits journaux, j'en conclus qu'elle ne devait pas se trouver dans les lettres particulières; je laissai donc les uns et les autres reprendre leur cours habituel, je n'exceptai que le *Moniteur*. Je passai la soirée à délibérer avec le général commandant la division et le maire de Lille. L'aspect de la ville n'était pas autre que celui de la veille, et, chose singulière! la grande nouvelle ne pénétra, jusqu'au soir, par aucun côté; mais pour surcroît de choses inattendues, je vis arriver ce soir même à Lille mes deux fils, que ma femme alarmée m'envoyait avec mon secrétaire. Je n'ai pas cessé de porter beaucoup de reconnaissance à M. le prince de Talleyrand pour l'honneur qu'il m'a fait en m'appelant au Gouvernement Provisoire, mais il m'a servi plus que je ne le méritais, et autrement que je le voulais.

Il y avait longtemps que je tenais l'Empereur pour perdu; mais je ne croyais pas que ses malheurs m'eussent délié de mes serments, et il m'avait en m'envoyant à Lille donné une preuve de confiance qui m'y enchaînait davantage. Les dernières paroles qu'il m'avait dites résonnaient à mon oreille et retombaient sur mon cœur. Tant qu'il n'avait été que puissant, je l'avais admiré et craint; mais j'étais attendri au souvenir de cette grandeur déchue, que le malheur avait dernièrement rendue familière avec moi. Mon parti fut bien-

tôt pris, parce qu'il était indiqué par le devoir. Je n'avais point à examiner qui, dans ce grand débat, avait tort ou avait raison; j'étais l'homme de l'Empereur et je devais le servir jusqu'à ce qu'il m'eût dégagé. Si je perdais la faculté de le servir, je devais me retirer et souhaiter des temps meilleurs à ceux qui me remplaceraient. Mais ma position à Lille, sans compliquer la question, rendait ma situation difficile. L'armée du général Maison conservait un grand attachement à l'ordre de choses actuel; le hasard et la prudence avaient donné le commandement des divisions à des généraux forcés de désespérer des Bourbons; ils étaient maîtres de ma personne. Qu'allaient-ils délibérer à leur retour? Le général Maison avait été instruit du voyage de M. Laborie, et sans s'en expliquer avec moi, il avait laissé tomber en ma présence de ces paroles qui indiquent le soupçon et frisent la menace. De mon côté, je le soupçonnais, à tort peut-être, d'être enfoncé dans un tiers parti pour le prince royal de Suède. Entre deux hommes aigris de la sorte par des soupçons, et qui, depuis trois mois, se faisaient une guerre sourde, l'explosion devait être un danger pour l'un ou pour l'autre, et, matériellement, le général Maison était le plus fort.

Si je restais à Lille après que ma nomination aurait été divulguée, je ne le pourrais qu'en repoussant publiquement cette nomination, comme faite à mon insu et contre mon gré; mais si le général Maison tenait pour le prince royal de Suède, ce désaveu ne me servirait

pas à grand'chose, et il aurait l'inconvénient, sinon de compromettre, au moins de contrarier ceux qui m'avaient donné, à Paris, un témoignage signalé de leur confiance. Je m'arrêtai donc au parti de mettre ordre, à Lille, aux affaires les plus pressantes, et de me rendre à Paris, pour y prendre connaissance par moi-même de l'état des choses.

J'avais passé la nuit, et j'étais encore à mon bureau, le lendemain à neuf heures du matin, lorsque je reçus du général Brenier, commandant de la division, un billet conçu en ces termes :

« Le général commandant à Lille a l'honneur de » prévenir M. le conseiller d'État, commissaire de » S. M. l'Empereur et Roi, que M. le général en chef, » commandant l'armée, ayant eu connaissance de la » nouvelle qui se répand d'un changement de gouver- » nement, se reporte précipitamment sur Lille où il » arrivera aujourd'hui à deux heures, et pour y répri- » mer avec sévérité tout ce qui aurait trait à un pareil » événement. M. le conseiller d'État jugera, dans sa » prudence, s'il doit attendre M. le général Maison, » ou prendre lui-même quelques mesures avant son » arrivée. »

Je compris à merveille, et l'avertissement, et que l'affaire la plus urgente pour moi était celle de mon départ. Je ne me trompais pas, car le général Maison en exprima beaucoup de dépit, et dit au cercle de ses officiers, en rentrant dans la ville, que s'il m'y eût encore trouvé, il m'aurait fait fusiller. Je me permets

d'en douter. Cette menace est de la nature de celles sur lesquelles on se met à l'aise dès qu'il est impossible de les exécuter; mais il est probable que le général Maison se serait donné le petit plaisir de me faire arrêter, et d'humilier dans ma personne la race des *pékins* contre laquelle il était singulièrement prévenu. Je pris le parti du départ, et c'était le plus sûr; mais il n'était pas sans difficulté. J'étais dans une ville fermée, aux portes de laquelle, depuis vingt-quatre heures, on redoublait avec raison de surveillance. Il était à craindre que mon passage n'excitât quelque mouvement, et le moindre obstacle que j'y rencontrerais se changerait promptement en danger.

J'appelai à mon aide M. Cordier, l'ingénieur en chef du département, homme d'esprit et de résolution, et tout à fait disposé pour un changement dont la nécessité lui était démontrée. Il respectait mes scrupules, mais me pressait d'arriver à Paris, pour m'éclairer sur l'état des affaires. Il me trouva en un moment une carriole d'osier attelée d'un vieux cheval, m'affubla d'un uniforme de cantonnier et monta dans la voiture avec moi. Nous passâmes heureusement les portes, et là, il me proposa d'aller droit au quartier général du commandant ennemi, comte de Geisnau, qui, de poste en poste, nous ferait conduire à Paris par la route militaire qu'il tenait; ou de marcher à travers champs, en évitant, tant que nous pourrions, la grande route et les villes, où, dans l'incertitude des esprits, nous pouvions faire des rencontres fâcheuses. Le parti de nous rendre au quartier

général ennemi était sans contredit le plus sûr; mais je le repoussai avec une sorte d'horreur Je mesurai avec effroi la position où l'on m'avait mis à mon insu; moi, ouvrier des premiers jours de l'Empereur, qui, depuis quinze ans, l'avais servi avec fidélité, mais en avais été si bien récompensé; moi, à qui il avait dit en m'envoyant à Lille : « Je vous confie l'une des clefs de la » France, » je suis réduit à délibérer si j'irai me réunir à ses ennemis! Non! Quelle que soit la fortune qui m'y attendrait, je ne serais plus qu'un infâme à mes yeux! Ce n'est pas de mon aveu que j'abandonne Lille, et puisque je suis forcé de me rendre à Paris, je veux y arriver par la route française. Ce parti pris, nous marchons comme nous pouvons.

La première station où nous nous arrêtons était la ville d'Hesdin. Nous descendons, dans notre modeste équipage, à l'hôtellerie la plus voisine de la porte, et nous y faisions un repas conforme à notre fortune apparente, lorsque survinrent deux brigades de gendarmes qui venaient de prêter main-forte à une conscription laborieuse. Un malheureux jeune homme y avait perdu la vie.

Ces gendarmes étaient couverts de sang et dans un état d'ivresse à peu près complet. Ils se targuent de cet homicide comme d'un beau fait d'armes. On leur demande des nouvelles; ils parlent vaguement de ce qui se passe à Paris; ils disent qu'il y a des scélérats qui veulent mettre les Bourbons à la place de l'Empereur; qu'ils ont sans doute des complices

à Hesdin, et que, s'ils les connaissaient, ils passeraient mal leur temps ; qu'ils les sabreraient tous à travers le ventre, comme ils ont fait ce matin à ce scélérat de conscrit.

On apporte du vin, et ces gendarmes de boire comme s'ils en eussent eu besoin. « Voilà qui nous préserve, » me dit tout bas M. Cordier, laissons-les boire; ne » dites rien, et surtout, ne bougez pas. » Il se lève, paye l'aubergiste, attelle le cheval et m'envoie avertir par le garçon d'auberge qu'il m'attend. Nous partons, sans qu'il soit venu à ces gendarmes l'idée de nous demander des passe-ports et de nous faire la plus petite question. « Ceci est de bon augure, me dit mon » compagnon de voyage, mais nous aurons, peut-être, » plus d'une épreuve de ce genre à subir. »

La France était alors au plus fort de la crise, et nous rencontrions tour à tour des conscrits furieux et qui entonnaient les hymnes sanguinaires de la Révolution, ou des fuyards de Paris, qu'on reconnaissait sans peine à leur air inquiet et au silence qu'ils observaient. Nous arrivons, à travers ces tableaux variés, à la porte d'Abbeville. Nous allions y entrer, lorsqu'un homme qui se promenait sur la route arrête notre voiture, et nous demande si nous sommes bien informés de ce qui se passe dans la ville? Nous répondons que nous l'ignorons. « Dans ce cas, reprend » notre homme, il est bon de vous l'apprendre : vous » ferez après ce qu'il vous plaira. M. André Dumont, » notre sous-préfet, a mis, de son autorité, la ville en

» état de siége : il laisse entrer tant qu'on veut, mais » il ne permet pas d'en sortir, et il met en prison tous » ceux qu'il soupçonne d'être des royalistes. Cela ne » durera pas longtemps, car il cache toutes les nou- » velles qui viennent de Paris : d'où je conclus qu'elles » sont mauvaises, et je suis ici à tâcher d'en attraper » quelques-unes. Pourriez-vous m'en donner ? » — Nous lui répondons qu'un acte de confiance de sa part en excite un de la nôtre ; que nous ne venons pas de Paris ; mais que nous sommes assez bien informés pour l'assurer que le siége de M. André Dumont touche à sa fin. Nous le prions de nous indiquer où nous pourrions passer la nuit avec une entière sûreté. Il nous indique une ferme habitée par d'excellentes gens et où nous serions reçus, en disant que c'est lui qui nous envoie. Nous nous y dirigeons, et on exerce en effet, envers nous, et avec une simplicité antique, tous les devoirs de l'hospitalité. Le fils de la maison attelle, le lendemain matin, deux bons chevaux à notre voiture, et nous conduit, à travers champs, assez près d'Amiens pour que nous ayons pu juger que le pays ennemi était passé. C'est là, en effet, que nous aperçûmes les premières cocardes blanches.

Je ne pus me défendre, en les voyant, d'une singulière impression. Depuis vingt-cinq ans cette cocarde était proscrite ; elle était le signe ennemi, et tant et de si grandes choses s'étaient faites en France sous la cocarde opposée ! Si longtemps nous en avions été fiers !

Nous trouvâmes, à Amiens, la contre-révolution fort avancée. Le préfet, M. de la Tour-du-Pin, s'y était employé de grand cœur, et madame l'y avait puissamment aidé de son esprit et de sa grâce. Elle avait en un clin d'œil converti le département, et son mari avait eu assez à faire d'enregistrer les conversions.

En quittant le département de la Somme nous retrouvâmes la cocarde tricolore, et même, par-ci par-là, des chants patriotiques et d'assez mauvais propos. Les rubans et les belles paroles de Mme de la Tour-du-Pin n'avaient pas pénétré jusque-là. Je citerai entre autres, qu'à la poste de Chantilly, nous entendîmes des vœux très-prononcés contre le Gouvernement Provisoire et la Maison de Bourbon. Depuis Chantilly, nous n'eûmes plus en rencontre que des troupes libérées par la capitulation du maréchal Marmont; elles marchaient par petits pelotons et gardaient une attitude silencieuse et triste. Les vieux vainqueurs de l'Europe laissaient l'ennemi au sein de la capitale de la France et il ne leur avait pas été permis de mourir.

Nous n'aperçûmes les troupes ennemies qu'en descendant dans la plaine de Saint-Denis; j'y vis des Cosaques occupés à démolir des meules de blé et de fourrages. Nouvelle et douloureuse sensation! C'était à leur profit qu'avaient semé les cultivateurs des environs de Paris. J'en avais déjà vu, qui avaient été attirés en Allemagne par nos guerres précédentes.

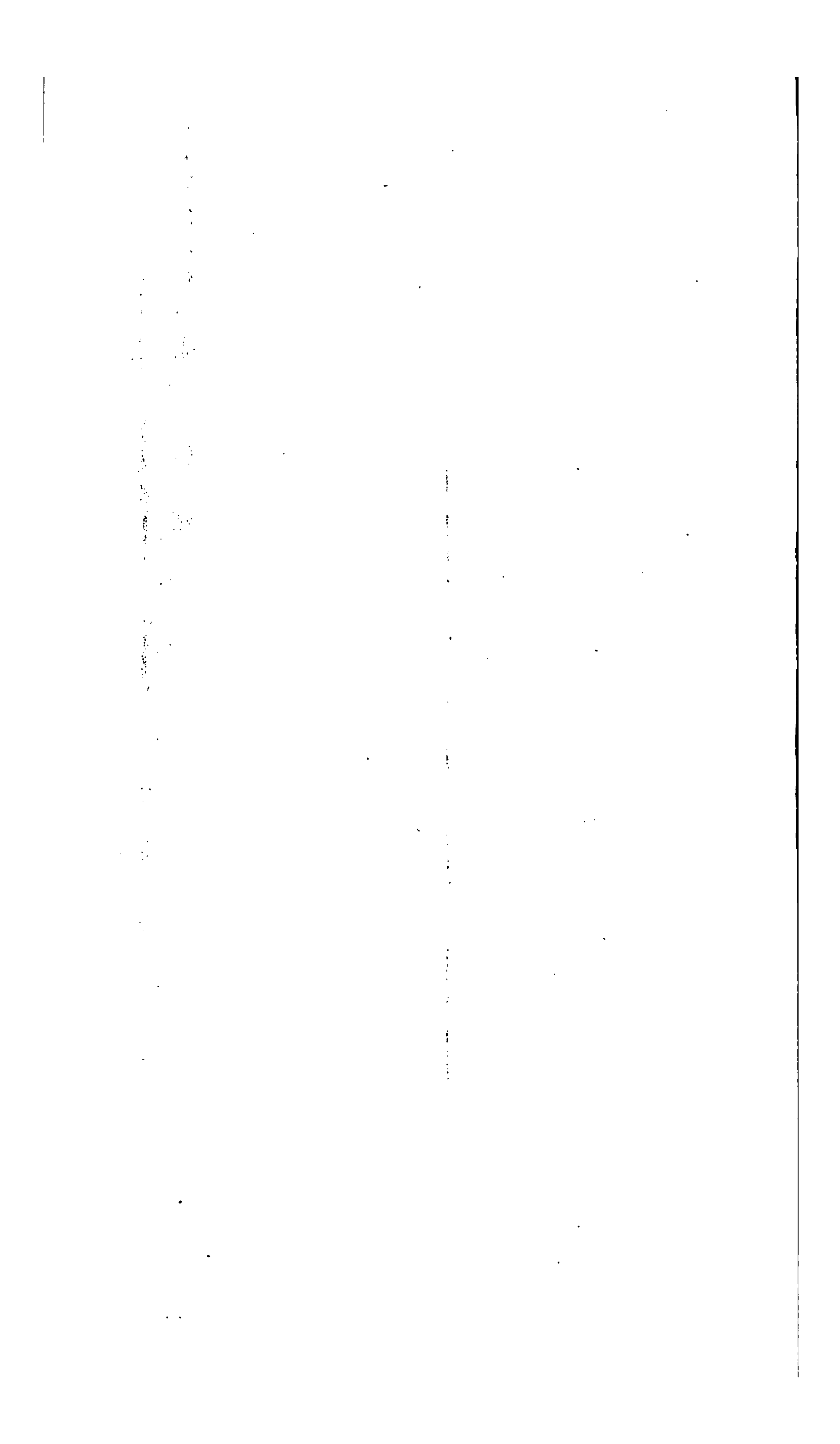
Qui eût osé dire, alors, qu'ils fouleraient aux pieds

le sol de la France et de la capitale de la civilisation moderne! Passion funeste de la guerre! Déplorable manie des conquêtes! Nous avons couru jusqu'à Moscou évoquer les Cosaques et les attirer sur les bords de la Seine!

LES PREMIERS TEMPS

DE LA RESTAURATION

1814



XVI

Le Gouvernement Provisoire[1]. — Je suis nommé commissaire au ministère de l'Intérieur. — Arrivée de M. le comte d'Artois. — Portrait de ce prince.

J'arrivai à Paris, attristé par ces étrangetés et ne pouvant pas me rendre compte de la situation de mon âme. J'allai descendre chez moi. Mon appartement était occupé par lord Burghess, que je ne trouvai pas disposé à m'en céder la moindre partie. Il me fit sentir qu'il y tenait surtout par l'usage de ma bibliothèque. Je cherche un appartement dans le quartier, et si modeste qu'il soit, je n'en peux trouver à aucun

1 Le Gouvernement Provisoire se réunit pour la première fois, le 2 avril 1814. Il se composait de :
M. de Talleyrand, prince de Benévent.
Le duc de Dalberg.
Le général comte de Beurnonville.
François de Jaucourt.
L'abbé de Montesquiou.
Dupont de Nemours tenait la plume en qualité de secrétaire.
Ce fut dans cette première séance que le comte Beugnot fut nommé commissaire au ministère de l'Intérieur.

étage. Je prononçai avec douleur le *væ victis!* Je me rends au ministère de l'Intérieur auprès de mon ancien ami M. Benoist, et qui avait pris le portefeuille jusqu'à mon arrivée. Je lui fais part de mon embarras; il m'exhorte à faire conduire ma voiture à l'hôtel du ministère, mais il doute que je puisse y habiter, parce que tout y est en désarroi. J'accepte l'abri, et je m'en remets à la Providence pour le reste.

J'accours chez M. de Talleyrand; son hôtel, rue Saint-Florentin, était bien le cadre le plus bizarre où pussent être renfermées les destinées du monde : l'Empereur de Russie et ses aides de camp occupaient le premier étage : le comte de Nesselrode, son ministre des affaires étrangères, occupait le second avec ses secrétaires. M. de Talleyrand s'était réservé l'entresol, où il était logé avec le Gouvernement Provisoire. Des soldats russes garnissaient les escaliers, et des Cosaques de la garde emplissaient la cour et la rue. On n'y distinguait guère le jour de la nuit. C'était le même concours, la même agitation; on n'y voyait tranquilles que ces Cosaques qui sommeillaient sur la paille.

L'entresol de l'hôtel de M. de Talleyrand n'excède pas les proportions qu'on donne à cet étage dans le quartier de la place Louis XV. Il est composé de six pièces, dont trois sur la cour et trois sur les Tuileries. Les pièces qui donnent sur la cour étaient abandonnées au public; celles qui donnent sur les Tuileries se com-

posent de la chambre à coucher de M. de Talleyrand, où siégeait le Gouvernement Provisoire; d'un salon où travaillaient pêle-mêle les secrétaires de ce gouvernement, les ministres et tous les hommes en place qui avaient des rapports à faire ou des ordres à attendre ; et enfin d'une bibliothèque où M. de Talleyrand écoutait en particulier ceux qui étaient assez heureux ou assez habiles pour l'y attirer, ce qui n'était rien moins que facile. Cette partie de l'entresol était comble du soir au matin. Dans le salon une grande agitation régnait. Les princes de l'intrigue parvenaient à s'y faufiler et se disputaient *à qui dévorerait ce règne d'un moment.* Le gouvernement discutait souvent assez haut et les portes ouvertes, et n'imposait à la curiosité impatiente que la loi de ne pas pénétrer dans la pièce où il siégeait. C'était un tableau singulier que celui de M. de Talleyrand essayant de passer, avec sa démarche embarrassée, de sa chambre à coucher dans sa bibliothèque, pour y donner audience à quelqu'un à qui il l'avait promise et qui attendait depuis des heures. Il lui fallait traverser le salon ; il était arrêté par l'un, saisi par l'autre, barré par un troisième, jusqu'à ce que, de guerre lasse, il retournât d'où il était parti, laissant se morfondre le malheureux vers lequel il désespérait d'arriver. Mais les pièces qui donnaient sur la cour étaient occupées d'une manière plus étrange. La première, qui sert d'antichambre, était remplie par la tourbe des intrigants, de ceux qu'on retrouve dès qu'on daigne les souffrir, et qui forment le cortége

obligé d'un pouvoir nouveau. Dans la seconde pièce se tenaient les intrigants d'importance; ceux-ci luttaient entre eux de bravades et d'impertinences; c'était à qui avait contribué davantage à la chute du Corse, et ces messieurs n'octroyaient qu'une part assez légère au Gouvernement Provisoire. La victoire était à peine acquise qu'ils se précipitaient sur les dépouilles des vaincus. M. Laborie, secrétaire adjoint du Gouvernement Provisoire, donnait aussi des audiences particulières dans la troisième pièce servant de cabinet de toilette, et il avait presque autant de peine pour y arriver qu'en avait M. de Talleyrand quand il essayait de pénétrer jusqu'à sa bibliothèque. Ainsi, dans cet hôtel de la rue Saint-Florentin, un souverain magnanime et avec lui quelques hommes d'État accomplissaient l'immense événement de la Restauration, à travers la confusion, le désordre et l'abandon, et foulés par une partie notable de la mauvaise compagnie de Paris.

J'attendis le moment favorable pour avoir une audience de M. de Talleyrand; c'était de minuit à deux heures du matin. Je me présente, et voici à peu près notre premier entretien :

« — Vous vous êtes fait attendre. Pourquoi cela?

» — Parce que la communication n'est pas libre entre Lille et Paris.

» — Je n'y comprends rien; est-ce qu'on n'est pas content de ce qui s'est fait ici?

» — On n'a encore à ce sujet que des notions confuses, et il faut que vous vous attendiez au moins à

beaucoup d'étonnement; car moi-même, à peine j'ose croire ce dont je suis témoin.

» — Il n'y avait pas d'autre parti à prendre, et c'est moi qui l'ai pris.

» — Vous, prince! mais avez-vous bien pesé les conséquences pour.....

» — Je vous entends, mon cher Beugnot, mais la France est trop malade pour que personne ait le droit de songer à soi. Voici exactement comment les choses se sont passées : l'Empereur de Russie m'a envoyé un aide de camp pour me prévenir qu'il allait descendre chez moi, et une heure après il était là-haut. — « Monsieur de Talleyrand, m'a dit ce prince, j'ai » voulu loger chez vous, parce que vous avez ma » confiance et celle de mes alliés. Nous n'avons voulu » rien arrêter avant que de vous avoir entendu. Vous » connaissez la France, ses besoins et ses désirs : dites » ce qu'il faut faire et nous le ferons. » — J'ai répondu : « Sire, des intrigants de plus d'une espèce » vont s'agiter autour de vous; mais, et souffrez l'ex- » pression, ni vous ni moi, ne sommes assez forts pour » faire réussir une intrigue si haut qu'elle se rallie; » mais nous pouvons tout avec un principe. Je propose » d'admettre celui de la légitimité qui rappelle au » trône les princes de la maison de Bourbon. Ces » princes rentrent aussitôt en communauté d'intérêt » avec les autres maisons souveraines de l'Europe, et » celles-ci, à leur tour, trouvent une garantie de » stabilité dans le principe qui aura sauvé cette

» ancienne famille. On sera fort avec cette doctrine à » Paris, en France, en Europe. » — « Je la respecte, » reprit l'Empereur, et je suis charmé de vous l'en» tendre professer; mais croyez-vous que nous puis» sions faire recevoir les Bourbons? Ce que j'ai vu, ce » que j'ai entendu sur ma route n'en donne pas d'espé» rance. Personne ne s'en occupe, on ne prononce leur » nom nulle part; et comment des princes, aujourd'hui » si peu connus, pourraient-ils satisfaire les vœux des » Français? » — « L'Empereur permettra-t-il que » j'insiste sur la puissance d'un principe dont les » princes de la maison de Bourbon apparaîtront » comme des conséquences nécessaires: ils seront alors » compris par tout le monde. » — « Mais pouvez-vous » compter sur le concours des grands corps de l'É» tat? » — « On l'obtiendra dès que Votre Majesté se » sera prononcée : qu'aujourd'hui même Elle annonce » publiquement qu'Elle et ses alliés n'accordent à » Bonaparte ni paix, ni trêve; et la place une fois » nette, c'est par les corps de l'État eux-mêmes que » nous ferons réclamer les princes de la maison de » Bourbon. » — « Mais le Sénat n'y consentira ja» mais? » — « Sire, j'en fais mon affaire. » — « A la » bonne heure, vous m'avez à peu près converti; il » vous reste à en faire autant du roi de Prusse et du » prince de Schwarzenberg, que vous trouverez, je » vous en avertis, plus prévenus que je ne l'étais moi» même, de la difficulté du rétablissement de la maison » de Bourbon. »

M. de Talleyrand ajouta : « Ce n'est pas sans peine
» que j'ai rattaché à mon avis le roi de Prusse; j'en
» ai eu davantage encore avec Schwarzenberg; mais
» enfin, tous les souverains sont parfaitement d'accord.
» L'Empereur de Russie loge toujours ici, quoique je
» lui aie fait préparer le palais de l'Élysée. Il veut être
» plus près de moi et de nos affaires. Sa confiance en
» moi est toujours la même. Bonaparte est à Fontaine-
» bleau; il y est sans dignité et sans courage. Je lui
» ai fait demander son abdication et je compte la rece-
» voir demain ou après; les journaux vous ont dit le
» reste. Maintenant, emparez-vous du ministère de l'In-
» térieur : c'est celui où il y a le plus à faire aujour-
» d'hui. Écrivez une bonne circulaire aux préfets pour
» leur exposer l'état des choses et leur tracer des
» règles de conduite. Flattez-les, car nous en avons
» besoin. Soutenez de votre main l'ancienne adminis-
» tration; on la corrigera quand le moment sera
» venu. »

Je répondis à M. de Talleyrand que j'étais honoré de recevoir de sa part une mission de cette importance, mais qu'il me restait quelques scrupules sur le droit d'accepter. Je lui exposai que je me croyais lié par mes serments à l'Empereur Napoléon, aussi longtemps qu'il n'aurait pas abdiqué. Tout autre que M. de Talleyrand se serait formalisé de m'entendre vanter des scrupules qu'il n'avait pas eus lui-même; mais il a en telles matières une facilité et une tolérance parfaites. D'ailleurs, il ne lui venait pas dans la pensée que sur

ce point, comme sur tout autre, il y eût rien de commun entre lui et moi. Il se contenta de me répondre qu'il ne savait ce que je voulais dire, qu'il n'y avait plus d'Empereur en France, et qu'avec mes beaux sentiments je ne pouvais rien pour ni contre l'homme qui ne commandait plus nulle part, pas même à Fontainebleau. Au reste, il me répétait que demain ou après, il recevrait son abdication et que jusque-là M. Benoist pouvait continuer de signer. Je sortis de cet entretien tout ébloui de la lumière nouvelle que M. de Talleyrand venait de répandre autour de moi, et je le laissai persuadé que je ne serais jamais qu'un de ces honnêtes bourgeois peu propres aux grandes affaires, parce qu'ils ne savent pas distinguer la morale de la politique, et faire au besoin le sacrifice de l'une à l'autre.

L'abdication de Bonaparte n'arriva que deux jours après cet entretien. Pendant ces deux jours, M. Benoist, qui avait pris le portefeuille jusqu'à mon arrivée, garda la signature. Je m'occupai d'une note à soumettre au Gouvernement Provisoire sur la direction que je croyais utile de donner à l'intérieur, et je préparai la circulaire dont M. de Talleyrand m'avait fourni l'idée. Le ministère de l'Intérieur était dans la confusion qu'on peut s'imaginer. Une charpente immense, sous laquelle une partie de l'Europe était abritée, venait de s'écrouler sur elle-même, et on ne se reconnaissait pas entre les débris. Dans la partie de la France occupée par les armées ennemies, les autorités

avaient cédé la place à des mandataires installés par leurs généraux, et qui ne relevaient que de ceux-ci. Dans le reste du royaume, les pouvoirs étaient paralysés par l'incertitude, la crainte et l'espèce d'émotion qui est inséparable d'une grande attente. Cependant les communications étaient interrompues par la destruction presque complète des routes sur la ligne que les armées avaient parcourue. L'air était infecté par le grand nombre de chevaux morts qu'on n'avait pas eu le temps d'enfouir, et même les cadavres humains étaient restés sans sépulture. Les plaintes arrivaient de toutes parts sur les exigences cruelles des troupes ennemies. La paix, déjà convenue à Paris, n'avait point arrêté la désolation des provinces. Sans doute on ne doit pas ajouter entièrement foi aux tableaux qu'avaient envoyés à l'Empereur de jeunes auditeurs, passés des bancs de la rhétorique au conseil d'État, et entre lesquels il semblait qu'il y eût un concours ouvert à qui offrirait les scènes les plus hideuses; mais il est vrai que l'ennemi laissait sur ses traces des actes de barbarie inouïs dans les guerres modernes. On avait surtout à en faire le reproche aux troupes des puissances de la Confédération du Rhin qui longtemps avaient suivi nos drapeaux; elles en donnaient pour excuse qu'elles s'étaient formées à notre école dans l'art de la dévastation, et ce n'est qu'une injure de plus. J'avais suivi l'armée française victorieuse après la journée d'Iéna, et quoique alors l'Empereur y eût produit de l'excitation par des bulletins et des ordres du jour qui témoignaient

des ressentiments personnels contre la maison de Prusse, les soldats n'abusaient pas du droit du plus fort contre des populations désarmées. La victoire ne rend pas le Français impitoyable et farouche ; elle développe au contraire son penchant naturel à la douceur et à la gaieté. Le corps de garde a ses bons mots et le bivouac ses bons tours, et là encore, en y regardant de près, on retrouve cette nation si légère et si aimable, qui se rit de tout, même de ses dangers, et qui plaisante de tout, même de la victoire. Demandez de l'héroïsme à un tel soldat, mais ne lui demandez pas de la barbarie : elle n'est pas de sa nature.

La correspondance qui aboutissait alors au ministère de l'Intérieur était immense. Dès qu'on avait entendu parler d'un gouvernement nouveau, de toutes parts on s'était adressé à lui. Dans un moment d'interrègne un point central d'administration tient lieu de tous les pouvoirs ; à peine j'avais le temps d'ouvrir les paquets et de noter très-sommairement les réponses à y faire. J'avais, dans les premiers jours, composé un portefeuille des affaires les plus importantes, et je m'étais présenté au Gouvernement Provisoire pour lui demander des décisions, mais il n'y avait pas moyen d'en obtenir une minute d'audience. Dans mon chagrin j'épiais en particulier M. de Talleyrand; je n'en obtenais que des mots légers ou piquants par lesquels il sait toujours se débarrasser de ce qui l'importune. Convaincu que je n'avais aucun secours à espérer du Gouvernement Provisoire, je me tins pour abandonné à moi-même,

et je résolus d'en faire à ma tête et de tâcher que ce fût pour le mieux. Je remis à des temps plus calmes les affaires particulières pour ne m'occuper que de trois choses essentielles : les approvisionnements des marchés, la salubrité du pays, le rétablissement des communications. Je fus promptement tranquillisé sur le chapitre des blés; la récolte avait été abondante, et les besoins ne se faisaient guère sentir que sur les lignes que les armées avaient suivies, encore faut-il faire exception pour la ligne du Midi que suivait l'armée du duc de Wellington. Comme ce général avait pris le parti de payer tout au comptant, et tout au poids de l'or, il avait attiré sur son passage les denrées en une telle abondance, que, même après la consommation extraordinaire que ce passage occasionnait, les denrées baissaient de prix. Je fis dresser un tableau de comparaison du prix des denrées de tout le royaume au mois de mai 1814, avec des notes explicatives, et je le remis depuis à Louis XVIII, afin de lui montrer le secret pour une armée d'avoir tout en abondance en pays ennemi, et j'ai lieu de croire que Sa Majesté ne l'avait pas oublié, puisqu'Elle s'en servit pour la guerre d'Espagne, et avec un égal succès. Je n'étais embarrassé que pour fournir de l'avoine à quarante mille chevaux, qui se concentraient successivement sur le point de Paris. J'appelai à mon aide, pour tout ce qui tenait aux subsistances, M. Vanlerbergue, négociant estimable et des plus capables. Je lui avais vu rendre à l'Empereur de grands services dont il avait été, suivant l'usage,

fort mal payé, et il fut d'autant plus empressé à me seconder, que je l'avais défendu dans un temps où, bien qu'il eût raison, il y avait quelque courage à le faire. Vanlerbergue écrivit, sur mon bureau même, une soumission que j'acceptai; depuis ce moment je n'entendis plus parler de subsistances, et l'avoine devint si commune à Paris, que le prix n'en augmenta que faiblement pendant le premier mois, et descendit le mois suivant au prix commun. Je demandai en même temps au comité de salubrité d'indiquer les moyens les moins dangereux de purger le sol français des corps morts qui l'infectaient, et le comité ne m'eut pas sitôt répondu, que je fis partir en poste des commissaires à qui je recommandai de ne pas perdre un instant pour faire disparaître ces tristes et dangereux restes des fureurs de la guerre. J'eus la satisfaction d'être servi à souhait.

Je m'occupai ensuite du rétablissement provisoire des communications: l'administration des postes m'indiqua les besoins les plus urgents; ils étaient immenses, et je jugeai que c'était une dette à acquitter en plus d'une année; cependant il fallait pourvoir au plus pressé, et tâcher de restituer un passage quelconque sur des ponts abattus et des routes défoncées. Les autorités locales s'y prêtèrent avec zèle, et leurs efforts, dirigés par MM. les ingénieurs des ponts et chaussées, firent, non pas que les communications fussent rétablies, mais qu'on pût attendre leur rétablissement. J'eus encore à m'occuper d'un article

important, des contributions de toute nature qui se levaient dans les diverses localités pour suffire aux exigences des troupes ennemies devenues troupes alliées, exigences qui, sous ce dernier titre, n'étaient pas moins acerbes et moins étendues que sous le premier. Il n'y avait, de la part du ministère de l'Intérieur, rien à prescrire, rien à ordonner, car il manquait de bases sur lesquelles on pût s'asseoir : tout était abandonné à l'arbitraire armé. Je me contentai d'adresser une circulaire où j'indiquais quelles mesures me paraissaient convenables à suivre pour distribuer, dans de justes proportions, cette charge de guerre sur les propriétaires, et quelles précautions on devait prendre pour constater le montant des sommes avancées, parce qu'on aurait un jour à les rembourser. Je rétablis ensuite la correspondance avec les préfets. J'expédiai promptement les affaires qui en étaient susceptibles, et je tâchai de répandre partout l'espérance dont je me sentais moi-même animé, et je veux la consigner ici en l'honneur d'administrateurs entre lesquels j'ai tenu longtemps ma place. Dans ce moment extrême où la moitié de la France était conquise ou dévastée; dans ce passage difficile et douloureux du Gouvernement impérial à celui de la maison de Bourbon, l'amour du pays inspira à tous les préfets des efforts de courage, de constance, et au besoin d'intrépidité. Ces administrateurs avaient été formés à une excellente école que rien encore n'a remplacée ; aussi, et pendant le peu de temps que j'ai gardé le porte-

feuille de l'Intérieur, ai-je lutté contre des destitutions qui m'étaient demandées, même par des membres du gouvernement. Je ne voulais pas attacher à mon nom les prémices du méchant système qui n'a été que trop suivi; je ne remplaçai que deux des préfets qui, en quittant volontairement leur poste, avaient donné leur démission d'une manière implicite, et je ne le fis qu'avec précaution, et après m'être assuré qu'ils ne se souciaient pas de rentrer. Telle est la marche que j'ai constamment suivie pendant le court intervalle que le portefeuille de l'Intérieur a passé dans mes mains; je savais que j'aurais tout au plus le temps de préparer les voies à celui qui serait définitivement nommé au ministère, car je n'avais pas la prétention que cela pût me regarder : je n'y aurais apporté que quelque expérience et de la laboriosité, et déjà ce portefeuille était réservé à un homme pourvu d'un grand nom, de l'extérieur le plus aimable, et de la plus complète ignorance des affaires ; aussi Dieu sait comme il les a laissé conduire!

J'avais renoncé à proposer au Gouvernement Provisoire rien qui appelât une décision, mais j'allais après minuit chez M. de Talleyrand, parce que c'était là l'instant de la journée où on pouvait le saisir. Il descendait de chez l'Empereur de Russie, où il venait de faire une main à fond avec toutes les Puissances de l'Europe sur la marche des affaires : rien ne s'écrivait là, pas plus que chez l'Empereur de l'Allemagne, pas plus qu'au Gouvernement Provisoire. Le sort du

monde se ballottait dans des conversations ou des tête-à-tête de M. de Talleyrand avec chacun des Souverains, et surtout avec l'Empereur de Russie, qui continuait de s'abandonner entièrement à lui. M. de Talleyrand était parvenu, avec l'habileté qu'on lui connaît, à donner insensiblement cette direction aux affaires, parce que c'est celle où il a tous ses avantages; mais bientôt les embarras sérieux commencèrent. Je veux en indiquer l'origine en détail, parce qu'elle rendra raison de la position où la France se trouve depuis 1814, position singulière, où deux classes de Français, réunies sur le même sol, et par les mêmes lois, n'ont pas encore su se confondre ni même s'accorder.

Les ennemis des Bourbons ont dit et répété, et ils redisent encore, que ces princes revinrent en 1814 *à la suite du bagage des étrangers*, selon l'expression usitée. Ils arrivaient si peu dans ce misérable appareil, que le duc de Wellington refusait à Bordeaux de voir le duc d'Angoulême, qui s'était jeté dans cette ville avec plus de résolution que de prudence; et lorsque les magistrats consultaient le général anglais sur la conduite qu'ils devaient tenir avec le prince, le duc de Wellington répondait qu'il ne croyait pas prudent de s'aventurer avec M. le duc d'Angoulême, quand on négociait encore à Châtillon avec les plénipotentiaires de l'Empereur Napoléon. Dans le même temps, *Monsieur* parcourait avec timidité les villes de la Lorraine, encore plus soucieux de se soustraire aux comman-

dants autrichiens qu'aux autorités du pays; il était fort loin d'invoquer en rien les forces étrangères, et l'eût fait sans succès. Il s'était réfugié à Vesoul, où il était visité par quelques gentilshommes des environs, et évité par le plus grand nombre. L'Empereur de Russie déclarait, le 31 mars, dans une proclamation, que les Souverains ne reconnaîtraient et ne garantiraient que la constitution que la nation française se donnerait; et en répondant à une députation du Sénat, le 2 avril suivant, le même prince s'exprimait ainsi : « Il est » juste, il est sage de donner à la France des institu- » tions fortes et libérales en rapport avec les lumières » actuelles : mes alliés et moi ne venons que pour pro- » téger la liberté de vos décisions. » Ce ne fut que quatre jours après, et lorsque le Sénat, par sa Constitution, eut rappelé au trône Louis-Xavier de France, que les princes de cette Maison furent reconnus là où ils se trouvaient : auparavant, et quoique la France fût couverte de deux cent mille étrangers, ils n'avaient qu'une existence méconnue et hasardeuse. J'étais alors assez rapproché des conseils des princes étrangers; j'avais eu, durant mon séjour en Allemagne, l'occasion de connaître personnellement quelques-uns de leurs principaux ministres; j'ai pu, mieux qu'un autre, connaître à fond les dispositions des cours, et je reste persuadé que si le Sénat eût appelé au trône de France une famille autre que celle des Bourbons, elle eût été acceptée de l'Europe, je ne dirai pas sans difficulté, mais avec une sorte de complaisance, tant était ré-

pandu autour des Souverains le préjugé, ou cette prédiction de l'Empereur Alexandre, que les princes de la maison de Bourbon trouveraient de grandes difficultés à s'établir en France. Ce qui s'était passé à Bordeaux ne dérange rien à ce que je viens d'avancer; l'exaltation des Bordelais était tout entière au fond de leurs futailles amoncelées, et ils auraient accueilli tout autre prince que le duc d'Angoulême, qui leur aurait procuré avec la paix l'écoulement de cinq récoltes de leurs vignobles sous lesquelles ils étaient écrasés.

La Constitution provisoire délibérée par le Sénat une fois publiée, *Monsieur* ne pouvait plus garder en France l'état incertain sous lequel il y avait vécu jusque-là. Le Gouvernement Provisoire craignait qu'il ne s'élevât autour du prince quelque autorité rivale de la sienne, et il prit le parti d'envoyer auprès de lui pour lui communiquer la Constitution délibérée par le Sénat, et le prier de venir lui-même se placer à la tête du gouvernement. On délibéra sur le titre que le prince devait prendre, et des précédents applicables à la position indiquèrent celui de lieutenant général du royaume.

C'est à ce premier message vers *Monsieur*, et à ce premier pas du prince dans les affaires du pays, qu'il faut rapporter l'origine de sa constante opposition au gouvernement donné à la France par son frère.

M. le comte d'Artois avait quitté Versailles au mois de juillet 1789, et avait dès lors déclaré à la Révolu-

tion une guerre sur laquelle il ne s'est jamais refroidi; son exemple, ses exhortations, ses appels, avaient déterminé l'émigration. Il régnait sur elle, lorsque le comte de Provence vint le rejoindre par un incident du malheureux voyage de Varennes. La primogéniture lui donnait des droits sur M. le comte d'Artois, mais celui-ci était en possession du premier rang ; il était pur de tout contact avec la Révolution. Doué de qualités brillantes, et même un peu légères, chevalier français par les manières et par le cœur, il sympathisait mieux que son frère avec les passions des émigrés. On reprochait à celui-ci ses goûts studieux, sa philosophie, et de ne s'être pas montré aussi adverse qu'il le fallait aux opinions qui dominaient en France. Le comte de Provence obtint donc les témoignages de respect qu'on ne pouvait pas dénier à son rang, mais le crédit, la confiance, la suprématie véritable, restèrent à M. le comte d'Artois. De là, entre les deux frères, un ferment de jalousie, qui a bientôt dégénéré en une véritable division. Les deux frères ne voyaient pas du même œil leurs intérêts, ni au dehors, ni dans l'intérieur de la France, et même après que le comte de Provence eut affecté la couronne sous le titre de Louis XVIII, le comte d'Artois, devenu *Monsieur*, n'en conserva pas moins sur la France un genre d'action dont le Roi n'approuvait ni les principes ni les moyens. Aussi a-t-on vu souvent des partisans de *Monsieur* emprisonnés, traduits en jugement, condamnés, et rien de tel n'est arrivé à ceux de Louis

XVIII : c'est qu'ils recevaient des missions fort différentes ; il était ordonné aux uns d'agir à tout prix et par tous les moyens; aux autres, d'observer avec une grande circonspection. Il n'était pas difficile à l'Empereur de s'emparer des premiers ; à peine a-t-il soupçonné l'existence des autres.

Au mois d'avril 1814, à l'époque de la Restauration, la très-grande partie des émigrés étaient rentrés. Ceux auxquels il ne restait aucune fortune s'étaient jetés sur les emplois d'administration que l'Empereur leur avait présentés; ceux qui appartenaient à des familles que la Révolution avait ébranlées et n'avait pu détruire, vinrent s'y replacer et vivaient retirés, mais fidèles à la religion de l'ancienne royauté. Plusieurs même, ennuyés de ce culte stérile, s'étaient lancés à la cour de l'Empereur ou dans l'armée; ils y affectaient un grand dévouement ; mais, rentrés dans l'intérieur du foyer domestique, ils se trouvaient dans des liens de parenté et d'amitié qu'il leur était impossible de rompre, et l'ancien gentilhomme, avec ses souvenirs, ses regrets, et jusqu'à sa langue, se reproduisait sous l'habit du chambellan et les épaulettes de l'officier général. L'émigration avait eu aussi ses enfants perdus, des hommes jeunes encore, façonnés à la vie aventureuse qu'ils avaient longtemps menée, pour qui tout désordre est une bonne fortune, et qui n'étaient rentrés en France que pour en faire naître et en vivre. C'est entre ceux-ci que se recrutaient les bandes qui ont si longtemps désolé la Bretagne et la Basse-Normandie, et

qui mettaient de véritables forfaits sous la protection de la cause royale, pour laquelle elles se disaient armées. Des guerres continuelles au dehors, au dedans une police redoutable, le besoin de l'ordre généralement senti, avaient mis un terme à ces excès, mais les instruments n'en étaient pas tous brisés. Ensuite la gloire immense de l'Empereur, son ascendant si longtemps irrésistible au dedans comme au dehors, avaient pu refouler jusque dans l'intimité du secret les opinions qui lui étaient opposées; mais toujours elles s'y conservaient, et on en eut la preuve dès les premières infidélités que lui fit la fortune.

Ces opinions éclatèrent au moment de la Restauration. Le parti des émigrés, et en général le parti royaliste, vit avec chagrin que l'honneur du rappel de la maison de Bourbon fût échu à des hommes qui, à un seul près, avaient vieilli au service de la Révolution ou de l'Empereur. Il n'y avait, en effet, que l'abbé de Montesquiou qui fît exception, et il paraissait au milieu des autres moins comme un véritable coopérateur, que comme un observateur dévoué dès l'enfance, et jusque dans ces derniers temps, au prince qu'il s'agissait de rappeler. Je cite ici une conversation que j'eus à ce sujet avec Mme la comtesse Charles de Damas : « Vous » vous souvenez, me disait-elle, que je soutenais, en » 1794, que c'était un grand malheur pour nous que » Robespierre eût succombé sous les coups de ses amis, » parce que son système restait. Eh bien ! aujourd'hui, » en admettant une juste et grande différence entre les

» hommes et les choses, je soutiens que c'est un mal
» que la maison de Bourbon soit rappelée par des hom-
» mes de la Révolution, parce que leur système restera
» encore. — Mais ces hommes, répondis-je, sont bien
» corrigés. — C'est ce que nous verrons peut-être,
» mais si je le vois, je ne mourrai pas sans avoir été
» témoin d'un miracle. »

Cependant, la partie sage des royalistes, et surtout ceux qui avait pris couleur auprès de l'Empereur, ne s'élevait pas contre la composition du Gouvernement Provisoire; ils exprimaient seulement le regret de n'y voir pas figurer un ou deux personnages des leurs. Mais la partie ardente essaya bientôt d'élever autel contre autel, irritée qu'elle était d'avoir été accueillie quand on avait cru avoir besoin d'elle, puis repoussée quand le Gouvernement Provisoire, muni de l'abdication de l'Empereur, jugea que les services des hommes de cette trempe ne pouvaient plus être utiles et pouvaient devenir dangereux. En effet, dans les premiers jours d'avril, et lorsqu'on ignorait quel genre de résistance on aurait à essuyer de la part de l'Empereur et de ses partisans dans la capitale, on avait reçu au Gouvernement Provisoire et même encouragé quelques aventuriers qui enchérissaient entre eux à qui proposerait des prodiges. M. de Talleyrand laissait parler les uns, sans dire mot, et à l'attention qu'il avait l'air de leur prêter, il les renvoyait convaincus qu'il les avait approuvés. Il distribuait aux autres de ces signes ou de ces mots enveloppés dont il a le secret pour faire des dupes sans se

compromettre, et ce sera quelque chose de semblable qu'il aura laissé tomber sur le marquis de Maubreuil, et que celui-ci aura pris pour un encouragement. Quoique Maubreuil l'ait mille fois répété, et qu'il ait perdu la tête à force de le répéter, je ne crois pas que M. de Talleyrand soit coupable de cette atroce excitation. Maubreuil lui a passé sous les yeux comme bon nombre de ses pareils. C'est un fait dont je ne doute pas parce qu'il m'a été attesté par la personne qui l'a présenté. M. de Talleyrand ne lui aura pas accordé plus d'attention qu'à un autre, dût-il même avoir fait les plus extravagantes propositions, et Maubreuil aura conclu du silence qu'on l'avait approuvé. Car en même temps que je tiens M. de Talleyrand pour innocent de l'excitation, je le crois fort capable de n'avoir pas rappelé Maubreuil aux principes de la morale et de l'honneur, et de l'avoir abandonné à son mauvais génie, puisque en dernière analyse le succès le plus noir de ce génie mettait M. de Talleyrand plus à l'aise.

Je citerai une anecdote pour prouver d'autant plus comment M. de Talleyrand, au milieu des plus graves occupations, fait contribuer à ses propres plaisirs les gens qui l'approchent. Le jour où le Gouvernement Provisoire fut formé, l'archevêque de Malines se présenta chez M. de Talleyrand, et montra quelque surprise qu'on eût élevé une semblable machine sans qu'on lui eût réservé une place ; il demande avec humeur au prince ce qu'on prétend faire de lui, car enfin on ne peut pas le laisser de côté dans un pareil moment. —

« Eh ! qui veut vous laisser de côté, reprend le prince, » vous pouvez à l'instant même rendre le plus notable » service ; avez-vous un mouchoir blanc? — Oui. — » Mais très-blanc? — Sans doute. — Eh bien, mon- » trez-le. » L'archevêque tire son mouchoir de sa poche ; M. de Talleyrand le prend, et le saisissant par l'une des cornes, en fait une sorte de drapeau qu'il agite en tous les sens en criant : « Vive le Roi ! » — « Vous voyez ce que je viens de faire ; maintenant, » descendez, prenez le boulevard de la Madeleine et » suivez-le jusqu'au faubourg Saint-Antoine, toujours » en agitant votre mouchoir, et criant : « Vive le Roi ! » » — Mais, prince, vous n'y pensez pas ; considérez » donc mon costume : je suis coiffé en ecclésiastique, » je porte ma croix, mon ordre de la Légion d'honneur. » — Précisément, si vous n'étiez pas habillé de la sorte, » il faudrait aller faire votre toilette ; votre croix d'é- » vêque, votre toupet, votre rond poudré, tout cela fe- » ra scandale, et c'est du scandale qu'il nous faut. » — Qui le croira? l'auteur de tant d'ouvrages, entre lesquels il s'en trouve de remarquables, l'un des hommes de France qui a le plus d'esprit, M. de Pradt, enfin, descend l'escalier de M. de Talleyrand pour aller jouer cette mascarade. Elle lui réussit assez bien d'abord : il suivait les boulevards en jouant le rôle convenu, et avait comme de raison, ramassé un cortége assez nombreux de polissons et de curieux ; mais, parvenu au boulevard Poissonnière, il donna dans une veine de bonapartistes qui chargèrent l'archevêque et sa troupe, et l'obligè-

rent de retourner sur ses pas. Pressé dans sa retraite, force lui fut de remettre son drapeau dans sa poche et de se jeter dans les bas-côtés. Il regagna à toutes jambes le quartier général de la rue Saint-Florentin, où il arriva essoufflé et crotté jusqu'à l'échine. Le scandale ne pouvait pas être plus complet et plus gai. L'archevêque, fidèle à son caractère, s'étendit avec emphase sur son audace et ses succès. Il raconta qu'il avait, au bout du compte, conquis à la cause royale une portion notable de la capitale ; s'il n'avait pas poussé au delà du faubourg Poissonnière, c'est qu'à vrai dire, il y avait eu de sa part excès de confiance à entreprendre seul une aventure dont tout autre ne se serait chargé qu'avec de bons escadrons bien montés. Au reste, il n'avait pas fui, et à la manière fière dont il a regardé la multitude, il a bien fait voir que rien n'était capable de lui en imposer, pas plus le regard de Bonaparte menaçant que l'*ardor civium prava jubentium*. Et M. de Talleyrand d'écouter froidement et de répondre : « Je » vous ai bien dit qu'habillé comme voilà, vous feriez » un effet prodigieux ! »

Le Gouvernement Provisoire ne devait pas perdre de temps, et il n'en perdait pas : le 3 avril, le Sénat avait prononcé la déchéance de l'Empereur. La Constitution qui devait remplacer son gouvernement avait été publiée le 7, et le même jour, le Gouvernement avait envoyé à *Monsieur*, comme je l'ai dit, une personne de confiance pour hâter son retour. Le choix était tombé sur M. de Vitrolles. M. de Vitrolles est

homme de beaucoup d'esprit et de finesse dans l'esprit, et remarquable par le charme qu'il répand sur les rapports qu'on a avec lui. Fort enclin aux combinaisons sérieuses, avec assez de caractère pour les pousser loin, il les cache sous la politesse des manières, la douceur et un caquetage de bonne compagnie. C'est à ces qualités aimables que M. de Talleyrand s'était laissé prendre, et il ne doutait pas que M. de Vitrolles ne suivît bien ponctuellement les instructions qu'il lui avait données, et que ce messager ne fût un complaisant comme un autre. Sa surprise fut extrême à la lecture de la première dépêche qu'il en reçut; cette dépêche contenait le détail de l'audience que M. de Vitrolles avait obtenue de *Monsieur*. Le prince était censé lui avoir fait un tableau frappant des souffrances de toute nature dont il était le témoin, et avoir insisté sur la nécessité d'y porter promptement remède. Le prince pensait que c'était de cela qu'il fallait s'occuper, plutôt que d'une constitution dont il n'avait entendu parler nulle part, et dont il serait temps de s'occuper quand la France aurait recouvré son indépendance et sa tranquillité. La lettre était forte de choses et remarquable par le style. A la lecture, je me félicitai des progrès que M. le comte d'Artois avait faits dans la politique et le talent d'écrire, et j'ajoutai qu'en tout l'infortune était un grand maître. M. de Talleyrand cherchait à deviner l'auteur de cette production qu'il n'attribuait pas à M. de Vitrolles, et au prince encore moins. J'avais eu l'occasion de connaître le premier en Allemagne, et je

savais l'étendue de sa capacité. Il ne me fut donc pas malaisé d'arrêter M. de Talleyrand sur lui comme sur l'auteur de la lettre, et, dès lors, M. de Talleyrand le raya dans sa pensée des hommes dont il pouvait disposer, et commença à le redouter comme un ennemi possible. Cette disposition du prince a, depuis, singulièrement fructifié. M. de Vitrolles jugea qu'il y avait à prendre auprès du comte d'Artois une place que M. de Talleyrand n'occuperait jamais, celle d'un émigré, homme d'esprit, ce qui n'était point commun, ennemi prononcé de la Révolution, rêvant comme praticable le retour d'une bonne partie de l'ancien gouvernement, et fertile en expédients pour arriver là, ou au moins pour y tendre. Aisément, cette place fut saisie par M. de Vitrolles, qui remplissait à peu près ces conditions, et on lui doit de l'avoir occupée avec une rare fidélité à travers des dangers de plus d'une espèce, et quelquefois au péril de sa liberté et même de sa vie.

A cette première lettre, il en succéda une seconde plus courte et qui annonça l'arrivée de *Monsieur* pour le 12. On se réunit, le 11 au soir, pour convenir du cérémonial du lendemain. La grande machine à magnificence de l'Empereur était démontée ; il ne restait pas un cheval dans les écuries, et la garde nationale était la seule troupe que nous eussions à montrer. On convint que l'expression de la joie publique ferait tous les frais de l'entrée, et qu'on abandonnerait aux cœurs des assistants la police de la fête. Mais un cheval de

parade était de rigueur pour celui qui tenait la place du Roi, et on ne savait où le trouver; je veux remarquer ici comment le hasard d'un mot suffit parfois pour créer une fortune. M. de Talleyrand prétendit que c'était à moi, comme ayant les haras dans mes attributions, à trouver le cheval dont on avait tant de besoin; je me défendis de la plaisanterie pour empêcher qu'elle ne devînt sérieuse, et j'ajoutai que je regrettais de n'avoir pas sous la main un M. de Vernon, que j'avais connu autrefois, et qui serait merveilleux à nous tirer d'affaire. — « Quel Vernon? dit M. de Talleyrand.
» — Ma foi, un M. de Vernon que j'ai connu écuyer
» de Madame Élisabeth, et qui était l'assidu de la mar-
» quise de Brisay, que nous avons tous deux vue à
» Brienne. — C'est cela justement, il ne s'agit que de
» déterrer votre M. de Vernon. » — Rien ne me fut plus facile en allant aux enquêtes dans la famille de Mme de Brisay. Deux heures après, le vieil écuyer était dans mon cabinet; il se chargea de la commission et la remplit à merveille, tant et si bien, qu'une fois produit, il n'a pas cessé de commander et d'administrer les écuries du Roi, et a ainsi trouvé, à la fin de sa carrière, des honneurs et des profits qu'il n'aurait pas osé rêver au début. Il faut, au reste, lui rendre cette justice qu'il passait pour mettre beaucoup d'ordre dans son service; et pour en mettre jusque dans sa maison, il prit à soixante-seize ans le vigoureux parti d'épouser Mme de Brisay, qui n'en avait pas moins de soixante-dix, et que la légitimité conjugale a tellement rajeunie,

qu'encore que ce mariage date déjà de huit à dix ans, on la voit, toujours droite et toujours leste, courir les bals, les soirées et les sermons de charité. Et voyez comme va le monde ! Très-probablement, rien de tel ne serait arrivé si on ne m'eût renvoyé par plaisanterie le soin de trouver un cheval pour l'entrée de *Monsieur*, et si ce nom de Vernon n'était pas resté logé, depuis trente ou quarante ans, dans un des recoins de ma mémoire, où l'embarras du moment l'a déniché.

Le lendemain, 12 avril, on se mit en marche pour aller au-devant de *Monsieur*. Le temps était admirable ; c'était un de ces premiers jours du printemps, ravissants sous la température de Paris, où le soleil brille de tout son éclat, et ne distribue qu'une chaleur douce aux germes encore tendres qui sourdissent de toutes parts. Quelques fleurs déjà entr'ouvertes, un verd tendre qui commençait à poindre sur les arbres, le chant des oiseaux printaniers, l'air de joie répandu sur les figures, et le vieux refrain du bon Henri qui marquait la marche, avaient signalé cette entrée comme la fête de l'Espérance. Il y régnait peu d'ordre, mais on y répandait des larmes. Dès qu'on vit paraître le prince, M. de Talleyrand alla à sa rencontre, et en s'appuyant sur le cheval du prince, avec la grâce nonchalante qu'autorise la faiblesse de ses jambes, il lui débita un compliment en quatre lignes, frappé au coin d'une sensibilité exquise. Le prince, qui de toutes parts se sentait pressé par des Français, était trop ému pour pouvoir répondre ; il dit d'une voix étouffée par les

sanglots : — « Monsieur de Talleyrand, Messieurs, je » vous remercie ; je suis trop heureux. Marchons, » marchons, je suis trop heureux. » Nous avons entendu depuis le même prince répondre avec de la présence d'esprit et du bonheur aux harangues qu'on lui faisait, mais pour ceux qui l'ont vu et qui l'ont entendu à son entrée à Paris, il ne fut jamais aussi éloquent que ce jour-là. Le cortége se mit en marche pour Notre-Dame, suivant l'antique usage d'aller porter à Dieu, dans la première église de Paris, les hommages solennels des Français pour chaque événement heureux. La garde nationale formait le fond du cortége, mais il se composait aussi d'officiers russes, prussiens, autrichiens, espagnols, portugais, à la tête desquels le prince apparaissait comme un ange de paix descendu au milieu de la famille européenne. Depuis la barrière de Bondy jusqu'au parvis Notre-Dame, il n'y avait pas une fenêtre qui ne fût garnie de figures rayonnantes de joie. Le peuple, répandu dans les rues, poursuivait le prince de ses applaudissements et de ses cris. A peine pouvait-il avancer au milieu de l'ivresse générale, et il répondit à quelqu'un qui voulait écarter de si douces entraves : — « Laissez, monsieur, laissez, j'arri» verai toujours trop tôt. » C'est ainsi que le prince fut, s'il est permis de le dire, porté jusqu'à Notre-Dame sur les cœurs des Français, et à son entrée dans le sanctuaire, lorsqu'il se prosterna au pied de l'autel qui avait, durant tant de siècles, reçu les prières de ses pères, un rayon de lumière très-vive vint frapper sur sa figure

et lui imprima je ne sais quoi de céleste. Il priait avec ardeur; tous priaient avec lui. Des larmes mouillaient nos yeux; il en échappait aux étrangers eux-mêmes. Oh! avec quelle vérité, avec quelle ardeur, chaque strophe de l'hymne de la reconnaissance était poussée vers les cieux! A la fin de la cérémonie, de vieux serviteurs du prince qui avaient pleuré trente ans son absence embrassaient ses genoux, et il les relevait avec cette grâce du cœur si touchante et qui lui est si naturelle. Le retour, de Notre-Dame aux Tuileries, ne fut pas moins animé, moins heureux, et parvenu dans la cour du palais, le prince descendit de cheval et adressa à la garde nationale une allocution parfaitement appliquée à sa situation. Il prit la main à plusieurs officiers et soldats, les pria de se souvenir de ce beau jour, et leur protesta que lui-même ne l'oublierait jamais. Je fis ouvrir devant le prince les portes du palais, et j'eus l'honneur de l'introduire dans l'aile qu'il devait habiter. Je lui demandai ses ordres pour le reste de la journée, et l'heure à laquelle je devais me présenter le lendemain pour le travail. Le prince paraissait hésiter s'il me laisserait partir ou me retiendrait. Je crus m'apercevoir que c'était indulgence de sa part, et je lui dis que je craindrais de l'occuper une minute de plus, parce que je le supposais fatigué, et c'est à moi qu'il répondit : — « Comment voulez-vous que je sois » fatigué? c'est le seul jour de bonheur que j'aie goûté » depuis trente ans. Ah! monsieur, quelle belle jour» née! Dites que je suis heureux et satisfait de tout le

» monde. Voilà mes ordres pour aujourd'hui ; à de-
» main, à neuf heures du matin. »

En quittant le prince, je repris mon travail ordinaire et je le quittai sur les onze heures du soir pour aller chez M. de Talleyrand. Je le trouvai s'entretenant de la journée avec MM. Pasquier, Dupont de Nemours et Anglès. On s'accordait à la trouver parfaite. M. de Talleyrand rappela qu'il fallait un article au *Moniteur*. Dupont s'offrit de le faire. — « Non pas, reprit M. de
» Talleyrand, vous y mettriez de la poésie : je vous
» connais ; Beugnot suffit pour cela ; qu'il passe dans
» la bibliothèque et qu'il broche bien vite un article
» pour que nous l'envoyions à Sauvo. » — Je me mets à la besogne qui n'était pas fort épineuse ; mais parvenu à la mention de la réponse du prince à M. de Talleyrand, j'y suis embarrassé. Quelques mots échappés à un sentiment profond produisent de l'effet par le ton dont ils sont prononcés, par la présence des objets qui les ont provoqués, mais quand il s'agit de les traduire sur le papier, dépouillés de ces entours, ils ne sont plus que froids, et trop heureux s'ils ne sont pas ridicules. Je reviens à M. de Talleyrand, et je lui fais part de la difficulté. — « Voyons, me répondit-il, qu'a dit *Mon-*
» *sieur?* Je n'ai pas entendu grand'chose ; il me pa-
» raissait ému et fort curieux de continuer sa route ;
» mais si ce qu'il a dit ne vous convient pas, faites-lui
» une réponse. — Mais comment faire un discours que
» *Monsieur* n'a pas tenu ? — La difficulté n'est pas
» là : faites-le bon, convenable à la personne et au

» moment, et je vous promets que *Monsieur* l'acceptera, et si bien, qu'au bout de deux jours il croira l'avoir fait, et il l'aura fait ; vous n'y serez plus pour rien. — A la bonne heure ! » Je rentre, j'essaye une première version, et je l'apporte à la censure. « Ce n'est pas cela, dit M. de Talleyrand, *Monsieur* ne fait pas d'antithèses et pas la plus petite fleur de rhétorique. Soyez court, soyez simple, et dites ce qui convient davantage à celui qui parle et à ceux qui écoutent : voilà tout. — Il me semble, reprit M. Pasquier, que ce qui agite bon nombre d'esprits est la crainte des changements que doit occasionner le retour des princes de la maison de Bourbon ; il faudrait peut-être toucher ce point, mais avec délicatesse. — Bien ! et je le recommande, » dit M. de Talleyrand. J'essaye une nouvelle version et je suis renvoyé une seconde fois, parce que j'ai été trop long et que le style est apprêté. Enfin j'accouche de celle qui est au *Moniteur*, et où je fais dire au prince : « Plus de divisions : la paix et la France ; je la revois enfin ! et rien n'y est changé, si ce n'est qu'il s'y trouve un Français de plus ! » — « Pour cette fois, je me rends, reprit enfin le grand censeur, c'est bien là le discours de *Monsieur*, et je vous réponds que c'est lui qui l'a fait ; vous pouvez être tranquille à présent. » Et en effet le mot fit fortune : les journaux s'en emparèrent comme d'un à-propos heureux ; on le reproduisit aussi comme un engagement pris par le prince, et le mot du *Français de plus* devint le passe-port obligé des ha-

rangues qui vinrent pleuvoir de toutes parts. Le prince ne dédaigna pas de le commenter dans ses réponses, et la prophétie de M. de Talleyrand fut complétement réalisée.

Je me rendis aux Tuileries le lendemain matin. Le prince me reçut, non pas avec bonté, ce serait trop peu dire, mais avec une touchante cordialité ; ses traits, son port, ses gestes, tout était animé, rajeuni, embelli par le sentiment du bonheur. Je reconnus ce comte d'Artois que dans ma jeunesse j'avais admiré de loin comme un modèle élevé de l'élégance et de la grâce. Ce souvenir des beaux jours de ma vie, ce tête-à-tête qu'alors je n'aurais pas osé rêver, cette présence si douce et si aimable m'attendrirent jusqu'aux larmes. Je n'avais rien éprouvé de pareil avec Napoléon. Il n'était pas le fils de saint Louis ; son génie m'imposait ; mais tous les souvenirs, toutes les études de ma vie, tous les respects de ma jeunesse ne s'étaient pas attachés à sa race. Il disait plus que la France, mais il ne disait pas cette vieille France, dont rien n'avait pu distraire les hommes de mon âge. Mon émotion n'avait point échappé au prince, qui me prit les mains et me dit en les serrant : « Je vois bien que je peux compter sur vous, et vous » pouvez compter sur moi. Savez-vous, M. Beugnot, que » je viens de faire ce que je n'avais pas encore fait de » ma vie ? Devinez quoi : allons, devinez. — Si je ne » craignais pas de pécher par un excès de hardiesse, je » devinerais une méchante action. — Non, grâce à » Dieu ! Mais j'ai fait le tour des Tuileries. Que vou-

» lez-vous? voilà comme on nous élevait. Il y a, à » Paris, une foule de belles choses que je ne connais » pas du tout; mais patience, je vous promets bien que » je ferai connaissance avec elles. » Le prince était fort disposé à trouver tout bien; mais il était frappé du parti qu'on avait tiré des Tuileries, de la beauté de la place du Carrousel, et de celle du jardin. « Croiriez-» vous que j'ai entendu dire cent fois, à Versailles, » qu'il n'y avait aucun parti à tirer des Tuileries, et » qu'elles étaient un composé de galetas, et voilà des » appartements commodes et magnifiques. Comment! » c'était un officier de la cour de Bonaparte qui occu-» pait l'appartement où nous sommes? Mais cela est » incroyable. — Cela est vrai, mais je prie *Monsieur* » de me permettre d'ajouter que cet officier était le » seul qui fût logé au château. »

J'avais quelques affaires de détail à communiquer au prince et quelques signatures à lui demander; il m'écouta avec attention et ne me dit rien que de juste et de bien placé; il me témoigna de la confiance, et je le quittai entièrement satisfait. Mais, deux jours après, je pus m'apercevoir que certains entours du prince agissaient déjà sur lui, et lui imprimaient une direction qui avait ses dangers. Son esprit commençait à s'empreindre de préventions contre les personnes, que je m'efforçais, le plus souvent sans succès, de dissiper.

Ces mêmes hommes s'étaient déjà comptés et ralliés autour du prince. Ce qu'il leur fallait, c'était surtout

de l'argent, et ils déployaient une ardeur merveilleuse à rechercher les moyens de s'en procurer. La cour de Napoléon, en se rendant à Blois, avait eu la bonne précaution d'emporter les diamants et quelques objets précieux de la Couronne, et aussi le résidu du Trésor qui se montait à huit millions. L'un des premiers soins du Gouvernement Provisoire fut d'envoyer à la poursuite du convoi un commissaire chargé de revendiquer, au nom de la France, ce qui le composait, et on avait donné à ce commissaire les moyens de vaincre au besoin les résistances. Le choix était tombé sur M. Dudon, conseiller d'État, homme d'esprit, de courage et de résolution. Il n'eut pas besoin d'user de tous les efforts dont il était capable pour déterminer à la remise des diamants de la Couronne et de l'argent du Trésor, M. Mollien et M. de la Bouillerie, qui en étaient les dépositaires. Ces deux personnages, qui se le disputent en délicatesse et en douceur, remirent ce qu'on leur demandait, et n'y firent, à la rigueur, que les difficultés qui leur étaient imposées par leur position et par l'espèce de responsabilité qui pesait sur eux. Mais la bande des zélés avait voulu faire une expédition d'un recours si facile et si naturel ; elle s'était portée en toute hâte à Blois, et, dans le désespoir de voir que l'affaire s'était arrangée d'elle-même et sans coup férir, elle s'était constituée, malgré le commissaire du gouvernement, en escorte du convoi. Elle l'amena tout droit au pavillon Marsan, et mit argent et diamants à la disposition de *Monsieur*. Cette destination n'était pas

celle à laquelle le gouvernement s'était attendu. Le ministre des finances comptait les heures où le convoi devait arriver, tant étaient urgents les besoins du service! La cour de Blois avait fait maison nette au Trésor et dans tous les ministères, et on était réduit, pour fournir aux dépenses qui ne s'ajournent pas d'une heure, à recourir au fermier des jeux qui avait consenti à faire l'avance de quelques milliers de francs. J'avais été témoin d'une pénurie non moins grande au 18 brumaire, et longtemps auparavant, à l'époque de la retraite de l'archevêque de Sens.

Lorsque le ministre provisoire des finances sut que le trésor était arrivé aux Tuileries, il donna, pour le rétablir à sa véritable place, un ordre qu'il était loin de croire susceptible de difficulté. Il lui fut répondu qu'on n'en ferait rien, que l'argent avait été de bonne prise, puisqu'il avait été saisi par un parti de royalistes sur la famille Bonaparte en fuite, et qu'on l'avait mis aux pieds de *Monsieur*, qui en disposerait pour ses pressants besoins. Pour comprendre la fureur de M. Louis il faudrait savoir à quelles extrémités le gouvernement était réduit pour faire face à la moindre dépense, et ensuite connaître tout ce que le caractère de ce ministre comporte d'impétuosité. Il nous effrayait tous; si on ne l'eût retenu, il allait courir aux Tuileries pour en faire sortir de gré ou de force les huit millions qui y étaient déposés, dire à *Monsieur* tout son fait, et, s'il ne réussissait pas dans son coup de main, il donnait sa démission et en expliquait publi-

quement le motif. On eut toute sorte de peine à lui faire comprendre que si fâcheux que fût un pareil quiproquo, il n'avait rien d'étonnant dans un moment de désordre, que c'était une affaire à aller traiter directement et surtout poliment avec *Monsieur*, qui ne défendrait pas l'œuvre de ses entours. Après avoir donné à M. Louis ce que j'appellerais volontiers *des douches morales*, on le laissa partir pour les Tuileries, non sans quelque inquiétude sur les résultats du voyage. Il fut heureux, parce que *Monsieur* n'eut pas sitôt des idées vraies sur cette affaire qu'il ordonna que les fonds fussent reportés au Trésor. Seulement, et de l'aveu du ministre, il conserva deux millions pour ses dépenses personnelles, sauf à en faire l'imputation sur les premiers fonds qui seraient mis régulièrement à la disposition du Roi.

C'est à la même époque, et par la même espèce d'associés, que la Reine de Westphalie fut arrêtée sur la grande route et volée de ses diamants et de son argent avec une incroyable brutalité; et cette malheureuse princesse avait pu signaler entre ceux qui la traitaient ainsi des hommes qui naguère composaient sa cour. Comme il était arrivé aux diamants de la Couronne et à l'argent du Trésor, cette nouvelle capture fut amenée au pavillon Marsan; mais ceux qui l'avaient faite, plus libres dans leurs démarches que ceux qui avaient escorté le trésor, ou avertis par l'expérience de ces derniers, n'avaient déposé aux Tuileries que des caisses ou des nécessaires de voyage, dont ils

avaient eu soin d'extraire ce qu'il y avait de plus précieux et où ils avaient remplacé les pièces d'or par de la monnaie d'argent. Cependant, et grâce à une opération faite en route par un artiste séduit ou complaisant, les serrures semblaient intactes ; ils avaient pris au reste la précaution de faire constater la remise des caisses aux Tuileries. Par la combinaison de ces moyens, le vide des caisses restait à la charge de la maison du prince pour le moment où il serait découvert. Cette découverte ne pouvait pas se faire attendre longtemps, mais elle donna lieu à des inculpations mensongères soutenues avec audace, à d'odieuses récriminations, et enfin aux manœuvres dont sont capables des misérables qui, en ourdissant un vol, ont préparé à l'avance les moyens de s'en défendre.

Les membres du Gouvernement Provisoire ne pouvaient pas voir sans douleur de pareils événements se passer si près du prince, et y figurer des hommes qui avaient l'honneur de l'approcher. Je fus chargé de lui en toucher deux mots. Je le fis avec beaucoup de réserve, mais sans trop de succès ; le prince est peu disposé par sa nature à croire le mal, et se laisse aisément séduire par les apparences d'un entier dévouement. Tombé au milieu de la France, qu'il ne connaissait plus, et où il ne pouvait promener ses regards que sur des figures, des costumes, des cordons qui sans cesse lui rappelaient un parti si longtemps ennemi, c'était pour lui une bonne fortune que de réunir parfois dans son intérieur ce qu'il prenait pour les débris du parti

royaliste. Les intrigants qui s'y faufilaient étaient habiles à feindre; ils expliquaient l'oubli, ou plutôt le mépris que le gouvernement déchu avait fait de leurs services, par leur fidélité à toute épreuve; ils appelaient persécutions quelques mesures sévères et justes dont ils avaient été atteints; toujours en jactance de leur loyauté et de leur dévouement à l'autel et au trône, facilement ils avaient séduit le prince en affectant des vertus dont lui-même était un sincère et parfait modèle. Au reste, j'ai dès lors remarqué, ce qui n'a été que trop bien prouvé depuis, qu'une fois que ce prince avait embrassé quelqu'un dans son affection, il était extrêmement difficile de l'en détacher. Pour lui, l'amitié était un présent trompeur et dont pourtant les couleurs ne s'effaçaient plus; défaut malheureux dans les princes, mais dont la Providence avait préservé, jusqu'à lui, ceux de la maison de Bourbon.

J'avais connu avant la Restauration le Bailli de Crussol, homme de cœur et de sens, Français de la vieille roche, mais qui cédait aux nécessités du moment toutes les fois que l'honneur ne s'y opposait pas, et il s'y connaissait autant qu'homme de France. Je savais qu'il avait été attaché, dès la jeunesse du prince, à M. le comte d'Artois. J'en conclus qu'il devait être encore de son intime confiance, et j'allai lui confier mon chagrin sur l'espèce d'hommes qui encombraient le pavillon Marsan. — « Eh! mon Dieu, à qui le dites-
» vous? me répondit le Bailli, ce n'est pas d'aujour-
» d'hui que nous avons ce faible-là; je le combattais

» il y a quarante-cinq ans; croyez-moi, faites arriver » le Roi, faites-le arriver le plus tôt que vous pourrez; » celui-là ne se laisse pas manger le pain dans la main, » pas un des gens dont vous me parlez n'osera paraî- » tre deux fois devant lui. Le Roi s'emparera du gou- » vernement, et, soyez bien tranquille, il n'en laissera » à son frère que ce qu'il ne pourra pas lui ôter. Pen- » dant ce temps-là, *Monsieur*, qui est le meilleur des » hommes, aura le temps de se reconnaître; chacun au- » près de lui reprendra sa place, et nous nous em- » ploierons toujours à tempérer son ancien goût pour » le mouvement et pour les hommes qui secondent ce » goût-là. » Je rapportai cette conversation à M. de Talleyrand, qui me répondit qu'il partageait tellement la pensée de M. de Crussol que déjà il avait fait partir pour Hartwel le duc de Liancourt. Je demandai à M. de Talleyrand s'il y avait assez pensé et si M. de Liancourt était bien propre à une pareille mission. Je rappelai les torts que le parti royaliste lui reprochait, et ceux que peut-être les princes avaient le droit de lui reprocher. — « Je sais tout cela mieux que vous, ré- » pondit M. de Talleyrand, mais il ne faut pas qu'il en » reste de trace dans l'esprit du Roi, et c'est pour que » l'oubli soit patent que j'ai choisi le duc de Liancourt; » c'est l'homme du pays; il y fait du bien à tout le » monde; il est placé pour en faire au Roi, et je vous » proteste qu'il sera bien reçu. Ce qui est passé est » passé; la nature n'a pas donné aux hommes d'yeux » par derrière, c'est de ce qui est devant qu'il faut

» s'occuper, et il nous restera encore assez à faire. —
» Mais cependant, si M. de Liancourt trouvait de la
» difficulté à approcher du Roi? car on s'accorde à dire
» qu'il est sous le joug d'un M. de Blacas qui ne laisse
» aborder que ceux qui lui conviennent. — Qu'est-ce
» que ce Blacas? Je ne sais pas d'où il vient et me sou-
» cie assez peu de le savoir. Nous allons entrer dans
» un régime constitutionnel où le crédit se mesurera
» sur la capacité. C'est par la tribune et par les affaires
» que les hommes prendront désormais leur place ; et
» se chargera qui voudra d'épier le moment du lever
» et de vider les poches du Roi à son coucher. »

M. de Liancourt était en effet parti, et, partageant l'illusion de M. de Talleyrand, il croyait aller reprendre sans difficulté auprès du Roi l'exercice de son ancienne charge de maître de la garde-robe. Tous deux avaient notablement compté sans leur hôte. M. de Liancourt ne vit point le Roi, mais seulement M. de Blacas, qui le congédia avec la politesse froide qui ne lui manque jamais. Le hasard me fit rencontrer M. de Liancourt au retour, et avant qu'il eût pu voir M. de Talleyrand, je lui demandai comment il avait été reçu. Il me répondit : — « Mal, très-mal, ou, pour mieux
» dire, pas du tout. Il y a là un certain M. de Blacas
» qui garde les avenues, et vous croyez bien que je ne
» me suis pas abaissé à lutter contre ; au reste, je crains
» fort que M. de Talleyrand n'ait donné dans un piége :
» les princes vont nous revenir les mêmes que lors-
» qu'ils nous ont quittés. »

Le Roi nous fut bientôt annoncé; les affaires se pressaient les unes sur les autres de telle sorte qu'à peine l'insuccès de M. de Liancourt put effleurer l'attention. Il fallait, toutefois, qu'il eût donné beaucoup à penser à M. de Talleyrand, car il n'en parlait à personne.

XVII

Retour de Louis XVIII. — Portrait de ce prince. — Sa manière de travailler avec ses ministres. — Je suis nommé directeur général de la Police. — Police du pavillon Marsan.

Depuis l'époque dont je parle jusqu'à l'arrivée du Roi, le temps fut rempli par de graves et de pressantes occupations : le retour du Roi, le départ du Souverain-Pontife pour ses Etats, le soin de retenir l'armée sous les drapeaux et de cantonner les armées étrangères de manière à prévenir toute collision entre les unes et les autres; la réparation prompte de ceux des désastres de la guerre qui compromettaient la salubrité publique ou la facilité des communications; les partis à prendre sur cette foule d'intérêts qui surgissent à l'imprévu du remplacement d'un ordre ancien par un ordre nouveau; enfin, le travail courant de l'administration, qu'il fallait soutenir jour et nuit, à travers tant d'obstacles, au risque de laisser quelque part pénétrer l'anarchie. Il est vrai que le Gouvernement Provisoire était aidé par

l'esprit qui régnait à Paris et dans les départements. Il y a eu, quoi qu'on en ait dit, au retour des Bourbons, un assentiment général fondé sur de puissantes affections et de nobles souvenirs; on s'en convaincra si on lit les adresses et les discours qui leur étaient destinés. Ils ne se composaient pas de ces phrases convenues dont on berce le pouvoir, quel qu'il soit, et qu'on retrouve dans le million d'adresses qui, depuis 1789, encombrent une bonne partie du *Moniteur*. Le langage des premiers jours de la Restauration a quelque chose de sincère et de touchant; il semble d'enfants longtemps égarés dans des temps d'orage et qui se retrouvent en famille. Les réponses des princes conservent la même teinte. Cette époque respire l'ancien caractère français dans ce qu'il a de meilleur et de plus élevé. L'armée seule gardait sa douleur et ses regrets; il fallait bien les lui pardonner; pour elle, la défaite était un outrage.

Je citerai en exemple la première adresse du Sénat, qui fut présentée à *Monsieur* le 15 avril. J'étais à côté du prince, et à l'endroit de sa réponse où il dit que le Roi et les princes de sa famille sont prêts à sacrifier leur sang au bonheur des Français, qu'il ne doit plus y avoir entre eux qu'un même sentiment, et qu'il faut oublier le passé pour ne plus composer qu'un peuple de frères, le comte de Ségur, l'un des sénateurs, s'écria en fondant en larmes : — « Ah! c'est » vraiment le fils de Henri IV! » Sur quoi le prince reprit avec bonheur : — « Oui, le sang de Henri IV

» coule dans mes veines. Je regrette de n'en avoir pas » les talents; mais je suis bien sûr d'avoir son cœur et » son amour pour les Français. » Cette scène était des deux parts toute de vérité, car on ne peut pas supposer qu'elle ait été concertée entre l'ancien comte d'Artois et le nouveau maître des cérémonies sous l'Empereur.

Je veux encore parler d'une autre présentation qui fut assez piquante pour moi : de la présentation de l'Institut à l'Empereur de Russie. M. Suard m'avait demandé de préparer cet honneur pour l'Institut, et d'expliquer à l'Empereur que l'ancienne Académie française composait la deuxième classe de ce corps savant. Je fus invité à dîner avec l'Empereur, le jour que Sa Majesté avait indiqué. Ce souverain de tant d'hommes et de pays, qui était à Paris à la tête de cent mille soldats, n'était pas médiocrement embarrassé du rôle qu'il lui fallait jouer devant l'Institut, qui lui-même avait à sa tête M. Lacretelle le jeune; il y croyait sérieusement sa gloire intéressée. Dès longtemps, l'éclat de l'ancienne littérature française avait pénétré à Saint-Pétersbourg; les noms des Voltaire, des d'Alembert, des Diderot, des Helvétius, restaient en honneur sur les bords de la Néwa, autant et davantage peut-être que sur les bords de la Seine. Catherine avait imposé à sa cour le joug de ses admirations comme un autre, et les leçons de Laharpe, le général, y avaient particulièrement conformé l'empereur Alexandre. Il croyait que la source des grandes renommées était en-

core à Paris, pour les souverains comme pour les sujets, et il ne paraissait pas sans quelque émotion devant ceux qu'il en regardait comme les dispensateurs. La scène se passa fort bien. M. Lacretelle fit un discours comme il en fait; le prince y répondit suffisamment; il affecta ensuite de parler à chacun des membres de l'Académie de la partie de la littérature dont il s'occupait en particulier. Ici la confusion commença à se répandre. L'Empereur m'avait invité à lui donner quelques mots à dire à chaque académicien, à mesure qu'ils passeraient devant lui; malheureusement j'ai la voix très-voilée, et l'Empereur avait l'oreille fort dure. Nous ne pouvions ni l'un ni l'autre jouer juste notre rôle, et il en est résulté de l'embarras et quelque confusion dans les compliments; mais tout a été recouvert par l'immense honneur pour l'Institut d'avoir harangué l'autocrate de toutes les Russies. Le soir, M. Suard, qui approchait de ses quatre-vingts ans, en tressaillait comme s'il n'en eût eu que vingt.

Nous attendions le Roi avec impatience; non pas que le lieutenant général du royaume entravât la marche du gouvernement; je ne pouvais, en particulier, que m'applaudir de sa confiance dans le travail que j'avais avec lui comme chargé du ministère de l'Intérieur; mais, en dépit de nos efforts, le parti qui s'était formé autour de lui prenait consistance et grossissait. Il essayait de pénétrer dans les affaires, et avait déjà dicté au prince quelques choix qui n'étaient pas heureux. On ne pouvait pas d'ailleurs échapper trop tôt au

trouble inséparable du passage d'un gouvernement à un autre. *Monsieur* ne calculait pas que l'arrivée du Roi fût si prochaine; une noble susceptibilité lui faisait penser que le Roi attendrait, pour reparaître dans sa capitale, que les armées étrangères en fussent retirées; et il eût été désirable, à bien des égards, que Louis XVIII eût partagé cette manière de voir. Ensuite, *Monsieur* tenait l'état de santé du Roi pour obstacle à un règne actif de sa part. Je me rappelle qu'il me dit un jour : — « Le Roi a une tête admi-
» rable, aussi fraîche qu'à trente ans; mais il est im-
» potent ou à peu près; il faut s'y attendre. Eh bien !
» il pensera pour nous, et nous agirons pour lui. »

Ce n'était pas là du tout le compte de Louis XVIII.

Le Gouvernement Provisoire avait soumis la Constitution délibérée par le Sénat à Sa Majesté, qui ne voyait pas plus d'embarras à l'accepter qu'à en accepter ou même à en faire une autre. Les lettres qui annonçaient sa détermination étaient signées, et on allait les fermer, quand survint inopinément à Hartwel M. de Blacas, qui annonça que *Monsieur* était arrivé à Paris, où il avait été reçu avec ravissement; qu'il y exerçait la royauté sous le titre de lieutenant général du royaume, sans qu'il eût été le moins du monde question de constitution ou de rien qui y ressemblât, et qu'on ne s'était pas même cru autorisé à demander un serment au prince. Cette nouvelle ne laissa pas que d'attiédir les dispositions constitutionnelles de Louis XVIII. On s'applaudit fort du retard du paquet

qui devait apporter en France son acceptation ; mais, d'un autre côté, le Roi ne se souciait pas de laisser son frère prendre goût à l'exercice de l'autorité suprême, et son prompt départ pour la France fut à l'instant résolu.

Ces circonstances n'étaient pas ignorées du Gouvernement Provisoire. La cour de *Monsieur* bruissait chaque jour davantage; de l'autre côté, on avait sur le cœur l'insuccès du voyage du duc de Liancourt; enfin, on ne savait plus que penser, lorsqu'on entendit Louis XVIII répondre au prince régent d'Angleterre que c'était à ses conseils, à son glorieux pays et à la confiance de ses habitants, qu'il attribuerait toujours, après la divine Providence, le rétablissement de sa Maison sur le trône de ses ancêtres. Il était trop évident que, dans l'esprit de Louis XVIII, la Providence et l'Angleterre étaient pour tout dans la Restauration, et que conséquemment la France, le Sénat et le Gouvernement Provisoire n'y étaient pour rien. L'avertissement était sévère, et jetait des nuages sur l'avenir qui nous attendait. J'avais été d'avis de faire subir à la réponse du Roi quelques légères corrections, et à peu de frais on en eût banni le scandale. On craignait que le Roi ne prît feu sur cette hardiesse, et on n'osa pas. Les regards se tournèrent tous sur M. de Talleyrand : on espérait de son habileté, si longtemps éprouvée, et en tant de façons différentes, qu'il saurait bien s'emparer de l'esprit de Louis XVIII et le plier à ce que ces temps nouveaux exigeraient de lui ; on le pressait de

saisir le Roi à son arrivée en France et d'aller à sa rencontre jusqu'à Calais. Il sentit que le voyage serait peu convenant de la part du chef du Gouvernement Provisoire, et indiquerait un degré de soin très-voisin du souci. Il attendit pour se présenter que le Roi fût arrivé à Compiègne. Il était bien permis à ceux qui ne connaissaient pas Louis XVIII de croire que cette première conférence aurait quelque chose de péremptoire. On en attendait l'issue avec anxiété. Je fus le premier qui vis M. de Talleyrand au retour; je lui demandai comment les choses s'étaient passées; il me répondit :

— « Bien ; et nous nous sommes quittés contents » l'un de l'autre. »

Je pressai pour avoir des détails; voici ceux que j'obtins; ils sont légers en apparence, mais ils indiquent dans quel esprit Louis XVIII avait quitté l'Angleterre, et que dès lors son parti était pris sur M. de Talleyrand. Voici le début de la conversation, telle que ce dernier me l'a rapportée :

— « Monsieur le prince de Bénévent, je suis charmé » de vous revoir. Il s'est passé bien des choses depuis » que nous nous sommes quittés. Vous le voyez : nous » avons été les plus habiles. Si c'eût été vous, vous me » diriez : *Asseyons-nous* et causons; et moi je vous » dis : *Asseyez-vous* et causons. »

M. de Talleyrand s'écriait ou paraissait s'écrier sur l'exquise politesse de ce début, et l'espèce d'égalité qu'elle respire entre le Roi et lui. Je prenais la liberté

de n'être pas du tout de son avis : mettant de côté ces petites adresses de style, cette espèce de *concetti* où se complaisait Louis XVIII, je trouvais que le Roi établissait que lui et ceux qui revenaient du dehors avaient été plus habiles que M. de Talleyrand et ceux qui étaient restés au dedans; d'où la conclusion naturelle que ceux-ci avaient été des imbéciles, à qui rien de mieux n'était à faire que de se ranger sous la verge des autres. Aussi longtemps que Louis XVIII est au delà du détroit, c'est à la Providence et à l'Angleterre qu'il attribue la Restauration; sur le continent, il devient moins modeste, et la rapporte à sa propre habileté; et il faut remarquer que sur-le-champ, il applique à M. de Talleyrand la conséquence du système d'habileté. Si M. de Talleyrand eût été le plus habile, il aurait dit au Roi : « *Asseyons-nous* et causons, » car alors le succès d'un côté, et la majesté de l'autre, auraient, en se balançant, établi l'égalité; mais comme Louis XVIII est à la fois le Roi et le plus habile, il commande, ou, si l'on veut, il permet à M. de Talleyrand de s'asseoir : « *Asseyez-vous.* »

Il paraît qu'ensuite on s'occupa quelque peu des titres et des honneurs. Le Roi offrit à M. de Talleyrand de reconnaître dans sa personne le titre de prince de Bénévent, et de lui accorder, en France, le rang de prince étranger; à quoi M. de Talleyrand répondit qu'il avait l'honneur d'être Français, et ne renoncerait à ce titre pour aucun autre. Il paraît que ce tête-à-tête fut en grande partie rempli par des agaceries

d'esprit, parfois malignes d'un côté, toujours respectueuses de l'autre; et soit que le jeu eût singulièrement plu à M. de Talleyrand, qui y est passé maître, soit qu'il ait cru que le prélude était heureux à choses plus sérieuses, il paraissait à la fois satisfait et flatté de cette première entrevue. J'arrivai au fait et j'insistai pour savoir si le Roi s'était expliqué sur le Gouvernement Provisoire ; s'il accepterait la Constitution du Sénat; enfin, s'il passait dans nos rangs ou plutôt s'il se mettait à notre tête. M. de Talleyrand répondit que le Roi avait été bien, très-bien pour le Gouvernement Provisoire ; qu'il lui avait exprimé, à lui-même, toute sa reconnaissance, et qu'il ne doutait pas qu'il n'acceptât la Constitution du Sénat ; ce qui voulait dire que le Roi avait, sinon refusé, au moins éludé de répondre. — « Au reste, ajouta M. de Talleyrand, le Roi vous » recevra demain ; et vous verrez ce qu'il vous dira. »

Les ministres provisoires furent en effet appelés à Saint-Ouen, le 2 mai, pour être présentés au Roi. L'audience eut lieu, à sept heures et demie du soir, dans une salle du château peu éclairée. Il semblait qu'on voulût nous apprivoiser doucement avec le tableau d'un Roi gisant dans son fauteuil, nous qui sortions d'auprès de celui qui enjambait l'Europe à pas de géant. Mais déjà, de ce fauteuil même, le Roi se fit sentir à chacun de nous : une dignité calme, un coup d'œil caressant, un organe flatteur, des questions faites de haut, mais toutes à propos, nous révélèrent une sorte de puissance dont nous n'avions pas encore senti

la portée. Lorsqu'on prononça mon nom au Roi, il me dit : — « Monsieur Beugnot, je ne vous connais pas » personnellement, mais je connais de votre prose, et » je suis bien aise de vous dire que j'en ai été fort » content. »

J'aurais pu répondre que je ne craignais pas que personne s'avisât d'appeler du jugement de Sa Majesté; j'eus tout au plus assez de présence d'esprit pour balbutier quelques mots vulgaires de reconnaissance. — « Vous êtes, reprit le Roi, fort occupé; car le minis- » tère de l'Intérieur doit être accablant dans un pays » désolé; mais du courage et de la patience : le pas le » plus difficile est fait. »

Le Roi descendit de ces généralités avec MM. Henrion de Pansey, Malouet et même Louis, qu'il avait plus ou moins connus, et leur adressa des mots gracieux et personnellement flatteurs; puis, s'adressant à tous, il nous congédia en nous disant : — « Mes- » sieurs, la besogne est lourde, je le sais bien; j'en » prendrai toute la part que peuvent porter mon âge » et mes infirmités. Je vous promets au reste que la » bonne volonté ne me manquera pas, et le Ciel nous » sera en aide. »

Je revins promptement à l'Intérieur pour préparer l'entrée du Roi, qui devait avoir lieu le lendemain. J'avais conçu et exécuté tant bien que mal le projet de rétablir, au moins en plâtre, la statue de Henri IV sur le terre-plein du Pont-Neuf. Il ne restait rien à Paris sur quoi on pût mouler un cheval, et je fus obligé de

faire courir après les chevaux de ce mauvais quadrige de Berlin, que nous en avions enlevé en 1806, et qui y retourna en 1815, toujours par le respectable droit du plus fort. Enfin, le cheval et la statue reparurent par une sorte d'enchantement. Il s'agissait d'y mettre une inscription; il la fallait courte et pourtant qu'elle signalât l'accord du retour du petit-fils et de la réapparition de la statue de l'aïeul. Je la voulais en français pour que tout le monde la comprît. Je me cassai la tête toute la matinée; j'essayai vingt versions sur le papier; je ne lisais pas sitôt ce que j'avais écrit, que je le rayais comme trop long, comme trop court, comme inintelligible, comme niais. Enfin, à force d'essayer des versions en français, j'accouchai du mot latin *resurrexit*. Il était bon, mais il était usé : je me rappelai qu'on l'avait affiché au piédestal de la statue de Henri IV, à l'avénement au trône d'un prince qui valait cent fois mieux que lui, de Louis XVI, et il y resta jusqu'à ce qu'un plaisant s'avisât de mettre au bas :

D'Henri ressuscité j'approuve le bon mot;
Mais, pour me le prouver, il faut la poule au pot.

Je ne pouvais plus songer à mon *resurrexit*, et puis, le même plaisant, s'il n'était pas mort, serait venu nous redemander sa poule au pot, et les Cosaques y avaient mis bon ordre. J'avisai, dans ma perplexité, de consulter la classe des Inscriptions et belles-lettres de l'Institut, qui voulut bien m'adresser quatre versions qui avaient leur mérite, mais dont aucune ne me satis-

faisait complétement. Enfin, je jetai un dernier coup d'œil sur la feuille couverte de mes essais et de mes ratures, et j'y démêlai cette version : Le retour de l'un fait revivre l'autre. C'est une paraphrase assez courte du *resurrexit;* mais elle manque de noblesse dans les termes, et la construction en était par trop vulgaire; cependant, comme le fond de l'idée s'y trouvait, j'essayai de la traduire en latin par ces mots : *Ludovico reduce, Henricus redivivus.* A l'instant même, je fus frappé du bonheur de ma traduction, et je m'adjugeai sans façon le prix. A quelques jours de là, je fus fort étonné de lire que l'inscription était due à M. de Lally-Tollendal. J'avais tant sué pour la produire, que j'avais à cœur qu'on ne vînt pas me l'arracher; et puis l'amour-propre d'auteur est si avare de sacrifices! Vite, je recherchai l'occasion de rencontrer M. de Lally, et je lui demandai raison de cette espèce de vol; il ne l'avouait pas; il éludait de s'expliquer, et par un genre d'expédients dont le secret n'était qu'à lui : à l'entendre, j'avais eu la plus heureuse, la plus belle, la plus admirable pensée, celle de faire reparaître soudain la statue du bon Roi; et pour m'en témoigner sa reconnaissance personnelle, il se jette dans mes bras et m'embrasse deux fois de suite. Je m'arrache, comme je le peux, aux transports de M. de Lally, et je reviens à l'inscription; lui, revient de son côté au prodigieux effet que produira en France, à l'étranger, dans le monde entier, ma merveilleuse, mon incomparable idée; enfin, après une lutte assez plaisante, de retours

à la même question de ma part, de transports d'admiration, et même de larmes de la sienne, nous nous quittons, laissant entier le sujet sur lequel je l'avais attaqué. Je me réduisis à répandre aussi loin qu'il me fut possible, et jusque dans le cabinet du Roi, que M. de Lally me faisait trop d'honneur de s'approprier, lui si riche d'ailleurs, une ligne de latin qui était bien à moi, à moi seul, et dont tout le mérite consistait dans un rapprochement qui n'avait échappé à personne. Louis XVIII, qui mettait de l'importance aux petites choses littéraires, parce qu'il les estimait valeur d'avant 1789, en parla à M. de Lally, qui prouva disertement à Sa Majesté, que dans un royaume comme le sien, et si abondant en beaux esprits, il n'était pas étonnant qu'il leur arrivât quelquefois de se rencontrer.

La première fois que j'ai travaillé avec Louis XVIII, c'était pour lui rendre compte des préparatifs pour la fête de son entrée. Il m'accueillit avec douceur, mais avec dignité. Je vis bien que les détails familiers, les épanchements, volontiers je dirais le laisser-aller que permettait *Monsieur*, n'étaient plus de saison. J'avais essayé d'entourer le Roi d'autant de pompe que le moment en pouvait produire; je devinai par les explications qu'il me demandait, et par quelques critiques, qu'il n'était cependant pas satisfait sur ce point; et dès lors je pus juger que ceux qui lui reprochaient de porter à l'excès le goût de la magnificence, ne nous avaient pas trompés. Au temps où Louis XVIII n'était encore que *Monsieur*, on lui reprochait aussi à Ver-

sailles une hauteur tellement inutile au frère du Roi, que chez lui elle ressemblait à un ridicule. Louis XVIII n'en avait rien perdu.

On put déjà déployer pour l'entrée du Roi une sorte de magnificence qu'on n'avait pas eu les moyens de mettre à cèlle de *Monsieur*. C'était bien la même affluence et les mêmes acclamations. De plus, les fenêtres étaient ornées sans exceptions de drapeaux blancs, et ce qui était d'un plus grand prix, garnies de femmes charmantes ou que le moment embellissait toutes; et ce n'était pourtant plus l'entrée de *Monsieur* : le cœur n'y parlait pas si haut; ce n'était plus cet abandon du prince, des citoyens, des soldats, se pressant, se heurtant sans trop s'entendre, comme dans une fête de famille. Déjà on avait pu savoir le triste abandon qu'il nous avait fallu faire de toutes nos conquêtes. Les compagnons de Napoléon le déploraient hautement, et déversaient la moquerie sur un Roi plongé dans son fauteuil.

L'extérieur du Roi avait en effet quelque chose de trop étrange pour une nation de soldats qui depuis quinze ans avait à sa tête un chef d'une dévorante activité. On ne saurait croire combien cette comparaison toute matérielle nuisait à Louis XVIII. Il me fit un jour la grâce de m'en parler. Le Roi avait, je ne sais trop où, répondu à une harangue des maréchaux, que tout goutteux qu'il était, si la gloire de la France l'exigeait, on le verrait marcher à leur tête. Ces messieurs, dont la plupart eux-mêmes étaient déjà gout-

teux, charmés d'être devenus à la mode, avaient pris le Roi au mot, et on pressait de leur part Sa Majesté de se montrer à cheval, ne fût-ce que pour quelques moments, et dans le local le plus soigneusement disposé. Le Roi n'était pas homme à refuser net; il conseillait seulement de le flanquer, à droite et à gauche, de cavaliers robustes et habiles à prévenir ou à supporter sa chute : il ajoutait : « Je tremble pour celui à » qui écherra l'honneur de me soutenir; » et il insinuait malicieusement que c'était à des maréchaux que cet honneur serait réservé. Le Roi me disait que depuis cette petite explication on s'était refroidi sur l'idée de le monter sur un cheval, et qu'il croyait en être quitte. Ainsi Louis XVIII commençait à déployer son habileté à trouver des expédients, souvent malins, toujours spirituels, pour renvoyer aux autres la difficulté qui était prête à l'atteindre, et il jouissait ensuite avec délices de l'embarras où il les avait mis. Il faisait, de son fauteuil, une petite guerre d'espiègleries où il n'avait pas son pareil. M. de Talleyrand, qui lui-même y avait été blessé, et plus d'une fois, s'en vengeait en l'appelant le *Roi des niches* ou le *Roi nichard*.

L'intervalle de l'entrée du Roi à Paris, le 3 mai, jusqu'au 13 du même mois qu'il composa son ministère, fut rempli par des hommages et des vœux qui arrivaient de tous les coins de la France. Depuis le premier corps d'État jusqu'au juge de paix d'un village, c'était à qui épuiserait ce que la langue comporte de formes laudatives. La matière y prêtait, car

il y avait peu de villes qui n'eussent à citer quelque trait de son histoire honorable à nos anciens Rois, et cette fois-ci du moins, l'adulation était française ; et puis, à cette époque, les fonctionnaires publics savaient encore écrire et parler. Le Roi faisait assaut d'esprit avec les harangueurs et les renvoyait étonnés de la fidélité de sa mémoire et du bonheur de ses à-propos.

Louis XVIII gardait toute la dignité du trône parmi cette cohue de souverains qui se trouvaient alors à Paris, et tous escortés de soldats par milliers; et quoique lui-même fût désarmé et à peu près impotent, il était si rempli de la supériorité du Roi de France sur les autres Rois, qu'il était parvenu à les en persuader eux-mêmes. L'Empereur de Russie en fournit la preuve. M. de Talleyrand avait échoué dans le dessein de faire comprendre sur la liste des pairs le duc de Vicence son ami, et à qui l'Empereur Alexandre portait une estime particulière; il supplia ce dernier d'en porter directement la demande à Louis XVIII. Sa Majesté Impériale s'y prêta volontiers et partit sans retard pour les Tuileries. Le Roi l'accueillit avec toute la grâce qu'il put y mettre, mais sans rien rabattre de sa dignité. Alexandre en fut frappé à ce point de ne pas oser lui demander une chose qu'il savait avoir été refusée; il revint à son palais sans être plus avancé, et en fit le lendemain l'aveu naïf à M. de Talleyrand. Celui-ci ne perdit pas courage; il fit à l'Empereur le reproche d'être le seul à ignorer tout ce qu'il pouvait, et parvint à lui persuader de retourner aux Tui-

leries. Cette fois-ci, Louis XVIII avait été prévenu, on ne sait trop par où; il était sur ses gardes et alors la partie n'était plus égale. Le Roi débuta avec l'Empereur par des propos flatteurs qui commencèrent par l'attendrir; il se jeta ensuite dans des généralités sur la triste position d'un souverain qui, après une révolution, n'était libre, ni lorsqu'il accordait, ni lorsqu'il refusait des grâces. Cela fut dit en si bons termes et avec un tel accent de vérité, et même de sensibilité, que l'Empereur y fut pris comme la première fois, et sortit encore des Tuileries sans avoir ouvert la bouche de l'objet de sa visite. Il fut plus facile à ce prince généreux d'offrir au duc un grand établissement en Russie, et de le presser de l'accepter, que de prononcer son nom à Louis XVIII. C'était en de telles occasions que le Roi avait une incontestable supériorité. Il est vrai que j'ai pu reconnaître depuis qu'il était bien persuadé qu'entre tous les souverains alors réunis à Paris, il n'y avait guère que lui qui fût bon gentilhomme.

Je me présentai le 6 mai pour travailler avec le Roi; je lui apportais quelques affaires sur lesquelles *Monsieur* avait eu la discrétion de ne vouloir pas statuer, dès qu'il avait été informé de la prochaine arrivée du Roi. Deux de ces affaires avaient une véritable importance. J'avais eu, récemment encore, l'occasion de travailler avec Napoléon à Mayence, et j'avais pris les mêmes allures avec le Roi, c'est-à-dire que j'avais joint à chaque rapport les pièces justifica-

tives, soigneusement arrangées, pour que je pusse les retrouver au besoin, et, avant de commencer le travail, j'en avais remis au Roi la feuille, c'est-à-dire un tableau qui comprenait sommairement l'indication du nom des parties, la nature de l'affaire, son degré d'urgence, et une colonne d'observations. Je demandai au Roi de jeter un coup d'œil sur la feuille, et de daigner m'indiquer par laquelle de ces affaires je devais commencer. Le Roi, qui n'avait jamais rien vu ni soupçonné de pareil, me demanda ce que je voulais dire. J'eus la maladresse de lui répondre qu'on en usait de la sorte avec Napoléon, qui n'avait pas toujours à donner à ses ministres le temps nécessaire à l'expédition des affaires qu'ils lui apportaient, et qui choisissait celles qui lui paraissaient avoir le plus d'urgence. — « Fort bien, monsieur, me dit le Roi, » mais comme j'aurai toujours à vous donner tout le » temps que vous me demanderez, vous pouvez aban- » donner les formes de votre travail avec Bonaparte; » je n'y tiens pas du tout. Commencez par le commen- » cement. » Ainsi fut fait : je pris la première affaire dans l'ordre de mon portefeuille; je la rapportai avec beaucoup d'attention et j'entremêlai même mon rapport de la lecture de quelques pièces justificatives. Je ne sais pas combien de temps le Roi me suivit, mais vers la fin il donna des preuves d'impatience et d'ennui, et je crois que déjà au fond de l'âme il se repentait bien de m'avoir promis qu'il me donnerait autant de temps que je lui en demanderais. Mon avis passa

sans difficulté, et le Roi signa l'ordonnance. Je recommençai, sur le même ton et avec le même scrupule, le rapport de la seconde affaire. Ici la difficulté était plus grande : il fallait choisir entre deux partis également soutenables. Je m'étais contenté d'établir avec le même soin les raisons de part et d'autre, et je demandais au Roi de décider. Cette manière eût convenu à Napoléon; elle fatiguait Louis XVIII. Cependant, après avoir fait quelque temps le geste qui trahissait chez lui l'ennui et l'indécision, il prononça avec justesse et même en ajoutant quelques motifs à ceux que je lui avais présentés. Je retins ainsi le Roi pendant une heure et demie; mais il ne put, vers la fin du travail, contenir l'expression de son plaisir d'être débarrassé de mon portefeuille et de moi : — « Monsieur, me dit le Roi, vous ne m'avez pas ménagé : » en voilà fort honnêtement pour un début; mais je » vous répète que je serai toujours prêt à vous recevoir. » Le lendemain, M. de Blacas me demanda si je n'avais pas été conseiller au Parlement. Je lui répondis que je n'avais pas eu cet honneur et que j'avais été pendant fort peu de temps président de ce qu'on appelait alors un tribunal inférieur. — « C'est » cela, dit M. de Blacas, le Roi l'a deviné. » — Je veux savoir comment le Roi a deviné une circonstance aussi peu remarquable. — « A la manière dont vous » avez rapporté hier vos affaires. — Est-ce que le » Roi n'a pas été content? — Je ne dis pas cela; mais » il a trouvé que vous étiez un peu long, et que vous

» vous appesantissiez sur les détails. » Je promis de m'en corriger.

Quelques jours après, je retourne auprès du Roi; cette fois mon bagage était plus léger et je partais dans des dispositions expéditives. Je pressai en effet mes explications; mais elles étaient toujours des explications et emportaient quelque temps. Je n'occupai le Roi que trois quarts d'heure et je lui proposai une vingtaine de signatures. Je croyais bien avoir ce jour-là remporté un prix de diligence; je me trompais : j'appris, et toujours par la même voie, que le Roi me reprochait encore de me perdre dans les détails. M. de Blacas me cita à ce sujet M. D'Aguesseau comme l'homme qui, au jugement du Roi, présentait les affaires avec le plus de mesure et de grâce. Je demandai de quelles affaires M. D'Aguesseau avait par hasard à entretenir Sa Majesté? On me répondit : De celles de l'ordre du Saint-Esprit. A cette époque les affaires de l'ordre devaient être fort peu compliquées, et il n'était pas malaisé d'y réussir à M. D'Aguesseau qui avait en effet de belles et douces manières, mais à qui il ne fallait rien demander de plus, car le petit-fils de l'illustre chancelier n'avait de son aïeul que le nom. J'eus occasion de conter mon insuccès auprès du Roi à mon collègue l'abbé Louis qui en rit de grand cœur : — « Comment, me disait-il, ne vous êtes-vous pas aperçu » dès le premier jour, dès la première affaire, que » vous ennuyiez le Roi à mourir? et puis, de quoi sert-» il de lui faire des rapports? Autant vaudrait en aller

» faire à un saint dans sa niche! Moi, je lui présente
» tout uniment des ordonnances à signer, et il n'en re-
» fuse pas une. Seulement, et comme il est long à écrire
» son nom, pendant qu'il y travaille, je dis deux mots
» de l'affaire. Je ne l'ennuie pas; c'est lui qui m'en-
» nuie, parce qu'il ne finit pas quand il signe. » Je me tiens pour suffisamment instruit sans avoir besoin d'aller consulter M. D'Aguesseau, et la première fois que je retourne au travail chez le Roi, j'emploie le même procédé que l'abbé Louis ; je ne rencontrai pas plus de difficultés que lui ; seulement, et comme chacun marche avec son caractère, j'avais remplacé l'impétuosité que l'abbé porte partout, par le respect attentif qu'impose le lieu où je me trouvais.

Je ne travaillai que six fois avec le Roi pendant que je fus chargé du portefeuille du ministère de l'Intérieur ; et je crois que j'avais peu avancé dans son estime, ou, si l'on veut, dans sa faveur. Je n'avais nullement l'art de l'amuser en travaillant, parce que je ne sortais pas de mon sujet, et que je ne savais pas saisir dans le sujet même quelques incidents heureux qui reposassent l'attention du Roi et le missent à portée de développer tout ce qu'il avait d'esprit. Il ne voyait en moi qu'un ouvrier robuste qui avait fait son apprentissage sous un méchant maître.

On parlait, bien entendu, de l'organisation d'un ministère définitif, et mes amis me reprochaient de n'y avoir pas l'œil. J'étais trop occupé pour perdre à mon profit une heure de mon temps. Ensuite, je suis de ma

nature extrêmement peu propre à ce qu'on appelle l'intrigue, et volontiers j'embrasse ce qui peut m'en dispenser. Je m'amusai donc à croire que le ministre de l'Intérieur serait pris entre les membres du Gouvernement ou les ministres provisoires, et en y regardant avec le télescope de l'amour-propre, je crus de bien bonne foi que ce ministère était trop près de moi pour qu'on l'y vînt prendre. Cependant, à la veille de l'organisation du cabinet, il me revint un mot de la comtesse de Simiane, bien propre à ébranler ma sécurité. Madame de Simiane fut l'une des plus agréables beautés de son temps; son organe était ravissant, et chez elle une bienveillance naturelle s'échappait à chaque instant et toujours assaisonnée de grâce. On souhaitait si fort qu'elle eût encore de l'esprit, qu'il fallait bien lui en trouver un peu; mais elle était Damas en son nom, et tous les Damas que j'ai connus, l'abbé compris, avaient le cœur excellent et l'esprit fort étroit.

Madame de Simiane était l'une de ces intimités entre lesquelles l'abbé de Montesquiou partage sa vie depuis cinquante ans. On parlait chez elle de la prochaine organisation du cabinet, et quelqu'un voulut bien prononcer mon nom pour le ministère de l'Intérieur; la comtesse s'en scandalisa, et sur ce que la même personne insistait, en vantant ma capacité, madame de Simiane reprit : — « Il ne s'agit pas de cela ; c'était bon du temps » de Bonaparte ; aujourd'hui, il faut mettre dans les mi» nistères des gens de qualité et qui ont à leurs ordres » de bons travailleurs qui font les affaires, ce qu'on

» appelle des *bouleux*. » On me fit craindre que l'abbé de Montesquiou ne s'emparât du ministère de l'Intérieur et ne voulût me garder parmi les *bouleux*. Le lendemain, j'appris que ma crainte s'était réalisée en partie, et seulement, que j'étais nommé directeur général de la police du royaume. Le soir même de sa nomination l'abbé de Montesquiou vint très-poliment me prier de quitter l'hôtel du ministère de l'Intérieur, sans du reste me dire un mot d'affaires et me demander le moindre renseignement.

Je n'avais aucun goût pour la direction générale de la police, et j'avais assez de bon sens pour sentir que ce qu'on appelait la police sous le règne de Napoléon, c'est-à-dire d'un maître, n'était pas praticable sous celui d'un Bourbon, qui avait déjà renoncé à l'être par sa Déclaration de Saint-Ouen. Je courus chez le Chancelier pour le supplier de me débarrasser de cette place, et de me faire obtenir en échange la direction des ponts et chaussées; je lui remontrai, ce qui était évident, que M. Pasquier était bien plus propre que moi à diriger la police du royaume puisqu'il avait dirigé avec succès celle de Paris; que son esprit flexible et toujours prêt, son expérience, sa réputation, étaient des trésors qu'il ne fallait pas perdre. Le Chancelier me dit qu'il allait en parler au Roi, et me proposa de l'accompagner; je préférai l'attendre. De retour du château, M. Dambray m'annonça que le jour même des nominations, l'abbé de Montesquiou avait parlé de M. Pasquier pour les ponts et chaussées, et qu'il avait été accepté; il m'a-

jouta que *Monsieur* ne voulait pas entendre parler de M. Pasquier pour la police, et me pressa de la conserver. Je n'eus pas le courage de le lui promettre, et je lui demandai de me garder mon ancien emploi de conseiller d'État. De retour chez moi, je trouvai mes entours désolés de ma déconfiture; chacun avait commodément arrangé sa petite place à l'Intérieur, et tremblait de la perdre sans compensation. Les femmes des ministres sont d'un peu plus de moitié dans la joie de leur arrivée, et prennent une part plus grande encore dans le chagrin de leur chute; la mienne me conjura d'accepter la police, au moins provisoirement. Comme elle était douée de beaucoup de sens et me connaissait bien, elle avouait que j'étais peu propre à ce métier, mais je ne le ferais pas longtemps. Comme elle n'avait pas la moindre idée des temps antérieurs à la Révolution, un abbé de cour, ministre de l'Intérieur, lui semblait une folie, et elle croyait qu'il ne se passerait pas trois mois sans qu'on revînt à moi; je cédai et je quittai l'hôtel de la rue de Grenelle pour celui du quai des Théatins. Me voilà donc condamné à une besogne pour laquelle j'avais toujours eu plus que de la répugnance; j'y serai fort maladroit, fort malheureux, et je cours risque d'y perdre le peu que j'ai de réputation; voilà dans quelles dispositions j'abordais cette nouvelle carrière. J'avais toujours sur le cœur les *bouleux* de madame de Simiane, et avant que d'entrer en fonctions, j'obtins une ordonnance du Roi qui plaça sous mes ordres les préfets et sous-préfets du royaume

comme directeurs de la police, et me donna, auprès de la personne du Roi et dans ses palais, les mêmes honneurs qu'aux ministres. On n'avait pas voulu m'attribuer le titre de ministre de la police générale, parce qu'il sonnait mal aux oreilles, et on avait caché la chose sous le mot de directeur général. Mais j'avais aisément fait sentir que si on attendait quelque chose de moi, il fallait avant tout me donner des instruments, et ensuite entourer ma place de ce qui pouvait me relever dans l'opinion.

Mais en même temps que la police du royaume s'installait quai des Théatins, il s'en installait une autre pavillon Marsan qui avait, comme la première, ses bureaux, ses inspecteurs et ses agents, et à la tête de laquelle *Monsieur* avait mis un gentilhomme de Franche-Comté, nommé Terrier de Monciel. J'avais vu, en 1792, ce M. de Monciel, ministre de l'Intérieur sous Louis XVI; il était alors de la fraction des constitutionnels qui suivaient le drapeau Lameth, et ce parti l'avait poussé au conseil; il s'y était conduit en homme d'esprit et de courage, et j'en avais conservé bonne idée. J'allai le trouver, et je le priai de me répondre franchement s'il croyait qu'il pût y avoir deux polices pour la France, qui se contrarieraient du soir au matin, et chercheraient à s'entre-détruire. Je lui fis voir dans cette concurrence de polices le plus dangereux sujet de division entre le Roi et son frère, et je lui dis qu'il me semblait préférable de réunir les deux départements, et que lui ou moi fussions chargés du tout.

M. de Monciel était alors le chef du conseil intime de *Monsieur*, le ministre du cabinet vert ; il tenait à sa place, et me répondit que sa police, loin de nuire à la mienne, lui serait fort utile. Il avait pour agents des hommes bien nés, des amateurs qui communiquaient avec lui et ne consentiraient pas à communiquer avec moi sans une répugnance qu'aisément on devine; il recueillait des confidences qu'on ne me ferait pas; enfin, sa police était un foyer de royalisme qui éclairait aux Tuileries, mais qui serait étouffé au quai des Théatins. Au reste, il n'y avait rien dans sa mission qui ressemblât à une autorité; c'était pour la police publique qu'il travaillait, et il serait fidèle à me renvoyer tous les renseignements qui pouvaient m'être utiles. Comme je ne gagnai rien auprès de Monciel, j'allai directement à *Monsieur*. Le prince se montrait le même pour moi, toujours affable, toujours bon, comme aux premiers jours de mes rapports avec lui, mais je vis bien qu'on faisait effort dans son esprit : il me reprocha de m'être mal entouré, de n'avoir dans mes bureaux et pour agents que des bonapartistes. J'étais, et il en était persuadé, un honnête homme et fort dévoué, mais si je me laissais aveugler, le mal se ferait malgré moi, et je ne pouvais pas me plaindre de ce qu'on y regardait de plus d'un côté, et enfin que deux yeux valaient mieux qu'un. Je pus juger, par le reste du discours, qu'on tenait le prince en grande défiance de tout ce qui se passait, et qu'on essayait d'en faire, dans ce qu'on appelait l'intérêt de sa famille, le chef d'une opposition

royaliste. Je craignis qu'il ne fût, par la suite, assez difficile d'être à la fois au Roi et à son frère; j'en touchai quelque chose au prince, mais avec discrétion : il parut ne pas m'entendre, et je le quittai, pour la première fois, peu satisfait de l'audience qu'il m'avait accordée.

Il était évident que les difficultés déjà si grandes du département de la police allaient se compliquer par la concurrence d'une police rivale qui avait la confiance de *Monsieur*, et où se trouvaient employés des hommes qui mettaient leurs mensonges sous la protection de leur réputation de royalistes, car déjà, et malgré tout ce que je faisais pour l'empêcher, il s'était formé deux camps avec des noms différents : les royalistes occupaient l'un et rejetaient sans distinction dans l'autre les gens de toutes les époques de la Révolution.

XVIII

Travaux de la Commission chargée de préparer la Charte de 1814. — M. de Montesquiou. — M. Ferrand. — M. de Fontanes. — Le Préambule de la Charte. — Ouverture des Chambres.

Quelques jours après mon arrivée au ministère de la police, le Roi me fit appeler et me dit qu'il avait jeté les yeux sur moi pour être l'un de ses Commissaires près d'une Commission de membres du Sénat et du Corps Législatif qui seraient chargés de la discussion de la Constitution.

Le Roi, en me faisant part de cette grâce, y mit pour condition que je ne communiquerais rien à M. de Talleyrand du travail de la réunion. Je suppliai le Roi de remarquer que le secret était difficilement gardé entre vingt-cinq personnes, et que M. de Talleyrand serait indubitablement instruit par un autre que par moi. — « Cela se peut, reprit Sa Majesté, je demande » seulement que ce ne soit pas par vous. » — Les deux autres Commissaires étaient M. l'abbé de Montesquiou

et M. Ferrand. Nous eûmes chez M. le Chancelier une première réunion où M. de Montesquiou apporta un projet qui renfermait presque tous les articles qui reparaissent dans la Charte et avec la même division. La Constitution délibérée par le Sénat, la Déclaration de Saint-Ouen, la Charte sont de la même famille, parce que ces actes ne font que reproduire des principes sur lesquels on était généralement d'accord. Les conséquences pouvaient être plus ou moins développées; mais encore ici on avait depuis vingt-cinq ans épuisé la discussion; par exemple : dès 1790, le système de deux Chambres avait été mis en avant. On l'opposait alors au système de la République; on avait d'ailleurs devant soi l'exemple trompeur peut-être, mais séduisant de l'Angleterre, en sorte qu'il ne s'agissait plus en apparence que d'écrire et de mettre en ordre. L'expérience n'a que trop prouvé qu'il s'agissait de toute autre chose, et qu'on allait compromettre la Monarchie pour avoir employé à sa restauration, et en trop forte quantité, des matériaux fournis par la Révolution. Malheureusement la direction des idées nous y entraînait. Depuis 1789 jusqu'à l'arrivée de Napoléon, les principes de l'Assemblée Constituante étaient dans tous les esprits et servaient de base à toutes nos institutions. Napoléon ouvrit brusquement la parenthèse et la remplit des merveilles de son règne; mais sa chute la ferma, et de toutes parts on reprit le discours. Nous en étions là, sans nous douter de notre aveuglement, lorsqu'on mit la main à la Charte.

Il fut convenu que le projet de M. l'abbé de Montesquiou serait présenté à la délibération de la réunion, et que les trois Commissaires du Roi le défendraient dans la discussion. Je fus chargé aussi de tenir note de la délibération à mesure que les articles seraient arrêtés, et de la rédaction définitive.

Cette discussion, beaucoup trop courte, ne manqua cependant pas de dignité. Le temps, du moins, fut bien employé : la Commission était composée, sur la désignation que j'avais faite, mi-partie de membres du Sénat et du Corps Législatif. Entre les premiers figuraient MM. Barthélemy, Boissy-d'Anglas, Fontanes, Barbé-Marbois, Garnier, Pastoret, Sémonville, Vimar. Les membres du Corps Législatif étaient MM. Laîné, Blanquart de Bailleul, Chabaud-Latour, Dubois-Savary, Duhamel, de Gillevoisin, Faget de Baure, Félix Faulcon, Clausel de Coussergues.

La séance s'ouvrit le 31 mai. A son ouverture, M. le Chancelier a annoncé que la réunion était faite d'ordre du Roi pour discuter l'acte constitutionnel que Sa Majesté voulait accorder à la France. Il a fait connaître qu'il avait convenu à Sa Majesté de nommer le Chancelier de France président de l'assemblée, et ses commissaires auprès d'elle MM. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'Intérieur, Ferrand et Beugnot, conseillers d'État. Il a ensuite donné lecture de la liste des membres de l'assemblée, arrêtée par le Roi. J'ai, de mon côté, donné lecture de la Déclaration du Roi datée de Saint-Ouen, le 2 avril dernier, par laquelle Sa

Majesté a posé les bases de l'acte constitutionnel qui allait être proposé à la discussion.

Avant d'entamer la discussion sur le fond de la matière, M. Boissy-d'Anglas relève une omission grave dans le projet d'acte constitutionnel : on n'y déclare pas quel est le gouvernement de la France, et rien ne s'y rencontre sur la succession au trône, sur la régence, et d'autres points graves et qui intéressent à un haut degré le pays et la famille régnante.

M. de Montesquiou répond qu'il sait gré à M. Boissy-d'Anglas de l'avoir mis à portée de s'expliquer nettement, et dès le début, sur la nature et la forme de l'acte dont on allait s'occuper. Il faut bien se pénétrer de l'esprit dans lequel le Roi est rentré dans ses États et a donné la Déclaration de Saint-Ouen; il y rentre en vertu du principe fondamental qui établit une monarchie héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. C'est par la puissance royale inhérente à sa personne qu'il a parlé dans la Déclaration de Saint-Ouen et qu'il s'expliquera plus explicitement par l'acte qui va être discuté. Il serait inconséquent de remettre en discussion le pouvoir même à qui appartient le gouvernement et qui a réuni l'assemblée présente; ensuite il y aurait du danger, car, quelle que fût la forme de déclaration qui sortirait de la discussion, elle diminuerait plutôt qu'elle ne fortifierait un principe qui a sa racine dans les siècles, à l'abri duquel la France s'est élevée si haut entre les peuples, et dont l'oubli momentané a causé tous les malheurs. Il doit donc être bien

entendu que c'est un projet d'acte royal qui va être discuté, et il faut même que l'intitulé de cet acte en signale à tous les yeux l'origine. — M. Boissy-d'Anglas réplique qu'il ne conteste rien de ce que vient d'avancer M. de Montesquiou, mais qu'il ne croit pas du tout qu'on affaiblisse un principe lorsqu'on le professe dans une occasion solennelle, comme celle qui se présente. Le retour de la Maison de Bourbon est un fait qui sera saillant dans l'histoire. C'est un fait aussi que la France s'est reportée vers cette ancienne famille pour la longue possession où était cette famille de lui fournir des Rois; quels inconvénients trouve-t-on à déclarer ces faits, qui sont pour la Maison régnante des titres confirmatifs des autres, et qui ne peuvent que rehausser l'importance de l'acte mis en délibération? — M. Faget de Baure appuie l'opinion de M. de Montesquiou; il croit que tout ce qui s'est déjà passé depuis la Restauration est la reconnaissance d'un droit préexistant qui n'a besoin d'être écrit nulle part, parce qu'il est dans l'esprit comme dans le cœur de tous les Français. D'ailleurs, on ne remonte pas impunément à l'origine des peuples et des Rois, car il y a là des monuments sacrés que l'on ne saurait toucher. — « J'in-
» siste de toutes mes forces sur cette dernière vérité, dit
» M. de Fontanes : un pouvoir supérieur à celui des
» peuples et des monarques fit les sociétés, et jeta sur
» la face du monde des gouvernements divers. Il faut
» plutôt en diriger la marche qu'en expliquer les prin-
» cipes. Plus leurs bases sont anciennes et plus elles

» sont vénérables; qui veut trop les chercher, s'égare: » qui les touche de trop près, devient imprudent et » peut tout ébranler. Le sage les respecte et baisse la » vue devant cette auguste obscurité qui doit couvrir » le mystère social comme le mystère religieux; mais » s'il est des voiles que la prudence humaine ne doit » pas lever, il est pour tous les citoyens des droits » incontestables qui se manifestent à tous les yeux. » Discutons ces droits avec franchise, et, s'il le faut, » avec courage; mais inclinons-nous à l'entrée d'une » région plus élevée; nous n'y aborderions pas sans en » faire sortir de nouveau des tempêtes; donnons » plutôt, les premiers, l'exemple d'une crainte salu- » taire, et puisse cet exemple retenir les esprits que » la funeste expérience d'une conduite contraire n'au- » rait pas corrigés! Je demande que la discussion » commence au premier article du projet dont il vient » d'être fait lecture. » — La proposition de M. de Fontanes est adoptée.

En partant de cette première donnée, les articles qui se trouvaient compris dans la Constitution du Sénat et dans la Déclaration de Saint-Ouen, devaient passer sans difficulté; c'était le plus grand nombre. Ainsi les quatre premiers articles furent seulement lus; on fut arrêté à l'article 5, celui qui garantit la liberté de tous les cultes et leurs droits égaux à la protection du gouvernement. L'article 6, qui déclare que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'État, était passé sous le numéro 5, et précédait, comme

l'exigeait l'ordre logique, celui qui garantit cependant aux autres cultes la même protection. — M. Boissy-d'Anglas s'éleva vivement contre l'article : selon lui, établir une religion de l'État, c'était établir une religion dominante et renvoyer les autres cultes parmi les cultes étrangers, de ceux que le catholicisme tolère tant qu'il est le plus faible, qu'il tracasse dès qu'il en a les moyens, et qu'il proscrit s'il devient le plus fort. L'histoire moderne n'est qu'un long exemple de ce que l'orateur vient d'avancer. Après avoir établi en principe que la religion catholique est religion de l'État, il est logique de lui subordonner les cultes qui ne sont pas de l'État, et il ne l'est pas du tout de les faire marcher sur la même ligne. Cette inconséquence sera signalée quelque jour, et le clergé catholique a marché à l'intolérance par des brèches moins larges que celle-là. —

M. Boissy-d'Anglas soutint son opinion avec la chaleur qui lui était naturelle, et l'autorité que lui conciliaient ses vertus, son expérience et de glorieux antécédents. — M. de Fontanes lui répondit. Il commença par rendre justice à la manière large dont était rédigé l'article suivant qui garantissait la liberté des cultes. Ce n'était plus de tolérance qu'il était question, mais d'une égalité de droits, d'une position exactement parallèle, et, certes, les communions dissidentes de l'Église romaine n'avaient rien à demander de plus. Mais cela une fois accordé, ne convenait-il pas de rappeler le fait reconnu dès 1801 par le Concordat passé

entre Pie VII et le Gouvernement français, à savoir : que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la très-grande majorité des Français, et puisque, en cette qualité, c'est à ses autels que l'État va porter ses vœux ou ses actions de grâces, qu'il l'a fait depuis douze siècles, et que le Roi de France en a reçu des titres d'honneur et de prééminence entre les Rois chrétiens, comment ne pas reconnaître à l'État comme aux autres fidèles le droit d'avouer la religion qu'il professe? et il n'y a pas d'expression plus propre et de moins dangereuse dans ses conséquences que de déclarer la religion catholique la *religion de l'État,* surtout lorsque par l'article suivant on ferme la porte à tout ce qu'il serait possible d'en induire contre les autres cultes. — M. Chabaud-Latour reproduisit les moyens déjà développés par M. Boissy-d'Anglas, mais sans se prononcer entièrement contre l'article 5. Il demanda qu'on s'occupât avant tout d'établir l'entière liberté des cultes, parce que c'était là le principe qui devait dominer la matière et par conséquent tout précéder ; qu'ensuite il serait temps d'examiner si quelque chose de plus pouvait être accordé à la religion catholique. — M. l'abbé de Montesquiou se tenait, à cause de sa robe, pour empêché ou pour dispensé de rien dire ; et M. Ferrand me pressait de prendre la parole, parce que lui-même n'osait se hasarder dans un débat qui était devenu assez animé. Je le repris au point avancé où il était déjà ; je m'attachai à examiner quels abus on pouvait faire, dans l'avenir, de la déclaration

que la religion catholique, apostolique et romaine était la religion de l'État, et je démontrai sans peine que tous étaient prévus par l'article qui suivait. J'accordai quelque chose aux appréhensions de M. Boissy-d'Anglas; mais je lui demandai la permission de défendre aussi la religion catholique et je produisis avec assez de facilité ce que j'avais retenu des excellents discours que M. Portalis avait prononcés, sur ce grave sujet, au conseil d'État et devant le Corps Législatif, en 1802. Je m'aperçus en finissant que j'avais fait impression sur la Commission et je pressais par signe M. le Chancelier de mettre aux voix. Il ne me comprit pas, parce qu'il était alors entièrement étranger à cette tactique d'assemblée; il laissa le temps aux conversations particulières et confuses, et entre lesquelles M. Garnier demanda la parole. Ce dernier orateur déclara qu'il avait écouté avec attention, et cependant que personne ne lui avait appris ce qu'il fallait entendre par ces mots : la *religion de l'État*, et que de lui-même il n'y trouvait aucun sens, en sorte qu'il attachait assez peu de prix à la place qu'occuperait cette déclaration, si elle devait en obtenir une; mais qu'il demandait que l'on s'occupât de l'article qui fondait la liberté et l'égalité des cultes. Je commençais de répondre; M. le Chancelier fit un signe négatif convenu, à ce qu'il m'a paru, avec M. l'abbé de Montesquiou; il laissa de côté l'article 5, qui contenait la déclaration en faveur de la religion catholique, et mit aux voix l'article relatif à la liberté et à l'égalité de tous les cultes, qui fut admis à

l'unanimité et devint ainsi l'article 5, dans l'ordre des numéros. Cela fait, M. l'abbé de Montesquiou commençait à lire l'article 7, relatif au payement des ministres des cultes. Je fis alors l'observation que M. le Chancelier, prévoyant sans doute le vœu de l'assemblée, avait, sans la consulter, accordé la priorité à l'article 6 sur l'article 5, mais que puisque celui-ci n'avait point été écarté, il restait à le mettre aux voix. M. le Chancelier demanda à M. Garnier s'il voulait prendre la parole : celui-ci répondit assez négligemment qu'il ne mettait plus d'intérêt à l'article proposé. M. Boissy-d'Anglas en demanda le rejet, non plus avec la même ardeur et comme par acquit de conscience. Je voulus reprendre l'apologie de l'article, mais je m'arrêtai parce que je m'aperçus que la Commission commençait à se fatiguer. On le mit en délibération, et il passa, à quatre voix près, à l'unanimité. Seulement, l'ordre des numéros fut interverti, au regret d'un grand nombre de membres de la Commission, et, selon moi du moins, au mépris des règles de la logique. Le jour de cette séance, j'allai chez le Roi, qui déjà était prévenu de ce qui s'était passé.

« Je vous sais gré, me dit Sa Majesté, de la ma-
» nière dont vous avez défendu l'article relatif à la
» religion. Je vois que le débat était entre catholiques
» et protestants, et que les philosophes ne s'en sont
» pas mêlés, quoique vous en ayez sûrement dans la
» Commission. Je trouve simple que M. Boissy-d'An-
» glas ait défendu les protestants, et singulier que

» M. l'abbé de Montesquiou n'ait rien dit pour les
» catholiques. Je devine l'excuse qu'il va m'apporter.
» Le mieux est que l'article soit passé ; mais il est fort
» mal placé. — Il dépend du Roi, ai-je répondu, de
» rendre à chaque article sa véritable place, et je le
» ferai s'il daigne m'y autoriser. — Non, reprit le
» Roi : il ne faut pas, si nous pouvons, toucher aux
» articles arrêtés par la Commission, ni même à l'or-
» dre qu'elle suit. »

A la séance du 1er juin, M. le Chancelier mit à la discussion l'article 8, celui qui reconnaît aux Français le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté. Cet article trouva des apologistes et des censeurs animés. Il faut placer ici cette observation essentielle, qu'il n'y avait pas dans la Commission un membre qui pensât que la liberté des journaux fût comprise dans ce qu'on entendait alors par la *liberté de la presse*. On croyait que dans celle-ci se trouvaient placés les livres de tous les formats, les brochures et même les pamphlets de quelque étendue; mais que les journaux quotidiens restaient dans le domaine de la police et ne pouvaient pas être soustraits à son action. Si on eût proposé à la Commission un article qui le déclarât expressément, il eût passé, sinon à l'unanimité, du moins et certainement à une forte majorité. Et on ne saurait s'en étonner, si on réfléchit que la Commission était composée d'hommes de savoir et d'expérience, qui pour la plupart avaient traversé

les misères ou les horreurs de la Révolution, et qui n'avaient pas oublié quelle part y pouvait revendiquer la licence des journaux, inséparable de leur liberté ; et cependant, cette grande exception à part, les meilleurs esprits se trouvaient encore divisés sur la question de la liberté illimitée. MM. de Fontanes, de Pastoret, de Sémonville, Faget de Baure exprimaient leurs appréhensions et recherchaient s'il ne serait pas possible de poser dans la Constitution des barrières que la loi même ne pourrait pas franchir ; et je me rappelle que M. de Fontanes, entre autres, après avoir parlé sur la question avec la hauteur de pensées et la dignité d'expression qui le caractérisaient, termina ainsi : « Je sais » ce qu'on a déjà dit, et prévois ce qu'on peut dire en» core en faveur de cette liberté : je ne la tiens pas » moins pour le dissolvant le plus actif de toute socié» té. C'est par là que nous finirons, si on n'y prend » garde, et dès aujourd'hui je déclare hautement que » je ne me regarderai jamais comme libre, là où la » presse le sera. » Cependant cette liberté trouva aussi dans la Commission des défenseurs prononcés, mais sages, et qui admettaient sans difficulté des lois restrictives, tels que MM. Barbé-Marbois, Laîné, Boissy-d'Anglas, Félix Faulcon. M. l'abbé de Montesquiou parla très-bien dans le dessein de ramener les opinions à un point moyen : il convint des dangers attachés à la liberté de la presse, et contre lesquels on n'était pas suffisamment armé, même avant 1789. Il dit qu'il fallait s'attendre que le pouvoir législatif, désormais

éclairé par une expérience qui avait coûté si cher, poserait des barrières qui mettraient à l'abri la religion, la morale, l'honneur des individus. Il fit voir que l'article proposé n'en assure pas seulement les moyens à la législature, mais qu'elle lui en impose le devoir. M. Clausel de Coussergues présenta des vues fort sages et qu'il appliquait spécialement à la défense de la religion ; il croyait convenable et même facile de poser dès à présent certaines règles qui préviendraient les écarts d'une législature imprudente ou emportée. On convint généralement de la solidité de ses réflexions, mais les Commissaires du Roi exprimèrent, par mon organe, le regret que le temps manquât pour descendre dans les détails, quelle que fût leur valeur; et je fis voir, au reste, que le système adopté par le Roi avait été de ne poser par la Constitution que des principes généraux dont on laisserait au temps et à l'expérience le soin de déduire les conséquences ; la Commission applaudit à la prudence de ce parti.

L'article 8 fut mis aux voix et adopté en ces termes : « Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté. »

On a prétendu que dans le projet mis en discussion se trouvaient les deux mots *prévenir* et *réprimer;* c'est une erreur : je ne vois dans l'exemplaire qui m'a servi pour la discussion que le mot de *réprimer*, et je ne me rappelle pas que celui de *prévenir* ait été prononcé. Mais je trouve dans mes papiers un exemplaire de la

Constitution présentée par le Sénat où les mots *prévenir* et *réprimer* se suivent en effet comme on le voit ici. Qui a fait disparaître le premier de ces mots? par quel motif l'a-t-on fait disparaître du projet mis en discussion devant la Commission? je l'ignore; mais, soit erreur, soit oubli, on n'a certainement pas cherché, en le supprimant, à étendre d'autant la liberté de la presse; on aura cru, et, dans mon opinion, on aura été fondé à croire que le mot de *réprimer* suffisait seul, et que l'économie des mots n'est jamais mieux placée que dans la rédaction des lois. Si l'on veut, en effet, mettre de côté je ne sais quelles subtilités, quelles arguties de l'école, que l'esprit de parti ou plutôt que sa mauvaise foi ont entassées sur la question, il reste évident qu'on ne réprime les abus, quand ils se sont manifestés, que par des lois qui les empêchent de renaître et qui les préviennent dans l'avenir. C'est en cela que consiste la véritable répression. Soutenir que la loi doit laisser d'abord à l'abus toute liberté de se produire, pour tirer de cet abus même le droit de le réprimer, c'est tomber dans l'absurde; car l'abus peut être porté à un point tel qu'il devienne impossible de le punir; et n'a-t-on pas vu assez promptement le gouvernement, engagé dans cette fausse et dangereuse interprétation, renoncer à poursuivre les délits de la presse, parce que la poursuite en était plus périlleuse que l'impunité? Assurément le mot *réprimer* était suffisant, car il comprenait l'action de *prévenir;* mais à en juger par ce qui s'est passé depuis, et qu'il était à la vérité mal-

aisé de deviner, il est regrettable que les deux mots n'aient pas été employés cumulativement, dût leur réunion produire une redondance.

De là on passa à l'article 9, qui porte que « toutes » les propriétés sont inviolables, sans exception de » celles que l'on appelle *nationales*, la loi ne met- » tant aucune différence entre elles. » Cet article, et essentiellement pour les termes dans lesquels il était rédigé, fut attaqué par MM. de Fontanes et Lainé.

« Pourquoi, disait le premier, ne s'être pas contenté » de la disposition qui se trouve dans la Constitution » du Sénat, et qui porte simplement que les ventes » des biens nationaux sont maintenues ? On pouvait » faire suivre cette disposition d'une autre qui aurait » montré dans l'avenir la justice d'une indemnité aux » anciens propriétaires ; et si les nouveaux sont alarmés, » ce dont je doute, ils auraient été mieux rassurés que » par un article d'une sévérité excessive, et qui, en » plaçant toute la faveur publique d'un côté, éveillera » des ressentiments si naturels de l'autre. J'apprécie la » générosité de ces fidèles qui ont vieilli sous la ban- » nière de France égarée sur la terre étrangère ; le » premier de leurs vœux est rempli, puisqu'ils nous la » rapportent sans tache ; mais ils sont hommes, et tel » est le sort de notre pauvre espèce, que nous nous ha- » bituons avec le temps à fouler la tombe sous laquelle » reposent nos pères, et que jamais nous ne passons sans » irritation sous l'arbre qu'ils ont planté, et où nous

» trouvons l'usurpateur assis. J'insiste pour une autre » rédaction de l'article 9. »

J'étais coupable de cette rédaction : les renseignements qui m'arrivaient de toutes parts indiquaient de la fermentation parmi les acquéreurs de biens nationaux et surtout de biens d'émigrés; en Bretagne et en Poitou, d'anciens seigneurs avaient fait des tentatives imprudentes de rentrée en possession; ils étaient en petit nombre, et ces tentatives n'avaient pas eu de suites. Il n'y avait certainement là rien qui pût étonner : on devait plutôt admirer que parmi tant de propriétaires dépouillés, et dans une classe ardente et armée, les choses n'eussent pas été poussées plus loin; mais déjà les journaux avaient abusé de quelques faits isolés pour jeter l'alarme; chaque jour je la voyais s'accroître, et j'attachais un grand prix à faire placer dans la Constitution une disposition qui rassurât complétement les esprits. Je la croyais d'autant plus nécessaire, que dans une dernière conversation avec le Roi, j'avais cru pouvoir défendre un homme en place taxé d'être un acquéreur de biens nationaux, en convenant qu'à la vérité il avait acheté des biens du clergé, mais que jamais il ne serait venu dans sa pensée d'acheter des biens d'émigrés. — « Je ne vois pas, avait ré- » pondu le Roi, quelle différence on y peut faire, si ce » n'est que les uns étaient encore plus sacrés que les » autres. » Ce propos, jeté avec une sorte d'humeur, me fit une impression assez vive pour que le Roi l'aperçût. Il sentit apparemment qu'avec moi il avait été trop

loin, et il ajouta d'un ton adouci : « Enfin, ce qui est » fait est fait; tant pis, tant mieux, pour ceux qui ont » ces biens et pour ceux qui ne les ont plus. » Le correctif n'effaça pas du tout de mon esprit l'inquiétude que le propos y avait fait naître, et je croyais bien mériter du Roi et de sa famille en les prémunissant contre les préventions dont je les supposais animés envers les acquéreurs de biens nationaux; et c'est au même dessein, plutôt qu'à des besoins de finances, que l'on doit attribuer les efforts qui ont été faits depuis pour obliger Louis XVIII à aliéner lui-même de ces biens et à en faire entrer quelques-uns dans ses domaines.

Quoi qu'il en soit, je défendis de toutes mes forces l'article 9 devant la Commission. « Je ne sais rien de » pire, disais-je, que deux espèces de propriété dans un » même État; il est de l'essence de la propriété qu'elle » soit une; qu'elle soit à tous les yeux empreinte du » même caractère; que ce soit enfin une idée simple, » je dirais presque une idée fixe. C'est à ces conditions » seulement qu'elle est inviolable. Il a donc été heureux » de trouver une formule de rédaction qui confondît » entièrement les propriétés anciennes et les propriétés » nouvelles; qui n'en fît qu'une seule masse sur laquelle » serait également apposé le sceau de l'inviolabilité. Il » en va résulter que les propriétaires anciens seront » intéressés à faire respecter les propriétaires nouveaux, » et je ne sais quelle plus puissante garantie on pou- » vait imaginer pour ces derniers, puisque celle-ci leur » assure, non pas seulement la protection du Gouver-

» nement, mais celle de la société tout entière ; et
» j'oserai le dire : il n'y a rien là de trop, comme l'a si
» bien exprimé l'illustre orateur qui a ouvert la dis-
» cussion. Les proscriptions passent vite, les confis-
» cations restent et suscitent après elles d'intermi-
» nables haines, si on ne les prévient dès le principe.
» M. de Fontanes aurait pu nous en fournir de mémo-
» rables exemples dans l'antiquité, dont l'esprit lui est
» aussi connu que la langue lui est familière. Nous
» sommes dans une circonstance à peu près pareille à
» celle où l'orateur romain se prononça si vivement
» en faveur des nouveaux propriétaires ; mais nous
» sommes plus heureux, car ici les sentiments ne dif-
» fèrent pas au fond. Personne en effet n'a la pensée
» qu'on puisse troubler les acquéreurs des domaines
» nationaux. Cette sagesse unanime doit être d'abord
» constatée et publiée très-haut. Tout le monde est
» ensuite d'accord qu'on doit s'occuper d'indemniser
» autrement les anciens propriétaires. Ces deux points
» convenus, il faut bien reconnaître que la forme de
» rédaction qui impose le plus sûrement la sécurité
» d'une part, et la paix de l'autre, est la meilleure. »

— « A Dieu ne plaise, répondit M. Lainé avec cet
» accent d'une belle âme qui est le véritable caractère
» de son éloquence, à Dieu ne plaise que j'applaudisse
» à la cruelle habileté qui a dicté l'article en discussion !
» Eh quoi ! messieurs, c'est l'ancienne propriété, dont
» la nature est si respectable, dont les titres sont si
» sacrés, qu'on rend complice d'une immense spoliation

» en les confondant l'une avec l'autre, de manière » qu'elles paraissent se servir mutuellement d'appui! » Non, vous n'y parviendrez pas; de quelques termes » que vous vous serviez, quelle que soit la contexture » que vous leur donniez, ils ne prévaudront pas contre » les idées qui seules fondent le sentiment intime de la » propriété, contre ces idées du juste et de l'injuste qui » seules la peuvent maintenir. Une ancienne propriété » sera toujours une propriété, et un bien national ne » sera qu'un bien national; et vous voyez déjà qu'en » dépit de vos prescriptions, de vos lois, de vos mena- » ces, la conscience publique s'obstine à en faire la dif- » férence. Votre article, de quelque manière qu'il soit » rédigé, n'y changera rien; il ne peut faire aucun » bien, il fera beaucoup de mal. Que doit-on désirer » dans l'intérêt de la paix, et j'ajoute de la prospérité » publique? Que les biens des émigrés retournent sans » troubles et sans secousses aux anciens propriétaires. » Cette voie s'est ouverte d'elle-même. De nombreuses » transactions ont eu lieu jusqu'ici, et chaque jour il s'en » passe ou il s'en prépare de nouvelles. Voilà ce qu'il » fallait encourager dans l'intérêt de l'État; et loin de » là, en adoptant l'article proposé, vous y apportez » autant d'obstacles qu'il est en votre pouvoir; et, » chose singulière! le sort des Français dépossédés » pour leur fidélité à la Maison de Bourbon va s'empi- » rer par le retour des princes de cette Maison. Lais- » sez au moins cette matière sous l'ancienne législation, » sous celle du Directoire et de l'Empire, qui certes ne

» péchait pas par l'indulgence, et dans un moment où
» l'union des cœurs est si désirable, craignez de déses-
» pérer la fidélité et d'irriter la fierté, compagne de
» l'infortune. Je me range à l'opinion de M. de Fon-
» tanes. »

M. Faget de Baure, qui avait été mis sur la voie par la considération qui terminait le discours de M. Laîné, reproduisit dans leur ordre les dispositions de lois qui avaient été portées dans le dessein de rassurer les acquéreurs de biens nationaux; il passa ensuite à la jurisprudence qui était établie sur cette matière, et cita des décisions d'une extrême sévérité contre les émigrés. Il demanda si, de bonne foi, on avait encore quelque chose à désirer sur cette matière. Il ne se dissimulait pas que la Restauration enhardirait les prétentions des émigrés; mais il démontrait par des raisons déduites d'une sage prévoyance, que la sévérité de la jurisprudence ne pouvait pas diminuer sous la Maison de Bourbon. Il terminait par dire que s'il avait besoin d'une preuve de plus, il la trouverait dans l'article produit, et défendu au nom du Roi par les Commissaires de son Conseil.

Ma position devenait embarrassante; j'avais à me défendre contre de rudes jouteurs, et sans avoir de secours à espérer de mes deux collègues. M. Ferrand me conseillait d'annoncer que nous en référerions au Roi, c'est-à-dire d'abandonner l'article. La conscience me le défendait, par les motifs que j'ai expliqués et que je ne pouvais pas révéler à la Commission. Je

repris donc la parole : je quittai les sentiers du raisonnement où je n'aurais pas marché d'un pas bien ferme, et je me jetai dans les faits. J'annonçai qu'il était de mon devoir de dire à la Commission que l'inquiétude des acquéreurs de domaines nationaux était générale, et qu'elle se fondait sur ce qui s'était déjà passé en plus d'un endroit. Je déroulai alors la liste des faits qui, depuis un mois, étaient parvenus au ministère de la police, et entre lesquels il s'en trouvait d'assez audacieux de la part des émigrés. Je m'aperçus, aux signes d'étonnement que donnaient les membres de la Commission, que je faisais impression, et que la majorité, suspecte de posséder au moins des biens d'Église, ne serait pas fâchée que l'article passât. Il ne s'agissait plus que de lui fournir une excuse. Je la trouvai dans l'article qui suivait immédiatement celui qui était en discussion. Je lus cet article qui porte que l'État peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable, et je soutins que cet article s'appliquait au sacrifice que l'État exigeait des biens confisqués pour cause d'émigration, et qu'il rendait l'indemnité infaillible. La majorité crut ou fit semblant de croire que j'avais raison, et l'article 9 fut adopté.

Les autres articles n'éprouvèrent pas de difficulté ; cependant M. Félix Faulcon proposa, à l'article 12, un amendement. Le projet portait simplement : « La » conscription est abolie. » L'amendement consistait à ajouter : « Le mode de recrutement de l'armée de

» terre et de mer est déterminé par une loi. » Et, sur un court développement de son utilité, il fut adopté.

Ici se terminait le premier chapitre de la Constitution, celui qui est intitulé *Droits publics des Français*. Il avait paru dans l'ordre des idées et des convenances de commencer par définir les droits des Français avant de s'occuper de la forme du gouvernement, parce que ces droits en étaient indépendants. On n'a pas aperçu tout ce qu'il y avait de sérieux et même de libéral dans la distribution des chapitres de cet acte important; on n'y voit pas figurer de déclaration des droits de l'homme, parce qu'une pareille déclaration n'était autre chose qu'un appel à la révolte, auquel la France avait trop souvent répondu, mais les droits des Français y sont avant tout reconnus et déclarés. La part ainsi faite à la nation, il ne restait plus en face que la royauté à qui il appartenait de déclarer elle-même comment elle exercerait à l'avenir; aussi le reste comprend les formes du nouveau Gouvernement du Roi, c'est-à-dire une Chambre des Pairs, une Chambre des Députés, pour concourir à la puissance législative; des ministres et des tribunaux pour l'exercice de la puissance exécutrice; et le dernier chapitre est réservé à la reconnaissance de certains droits particuliers dont la paix publique réclamait le maintien. Tout garde ici la forme d'une concession, mais d'une concession combinée avec habileté et qui ne vient qu'après la reconnaissance des droits publics des Fran-

çais. Il eût été difficile de procéder avec plus de sagesse et d'adopter une meilleure méthode.

La Commission, parvenue au chapitre qui contient les formes du Gouvernement du Roi, passa, sans autres difficultés que quelques observations sur la rédaction, aux articles 13, 14, 15, 16, 17 et 18.

L'article 14 était cependant d'une haute importance : cet article, qui comprend dans des dispositions générales les éléments du pouvoir exécutif, termine par réserver au Roi la faculté de faire les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État. A-t-on placé cet article dans le chapitre du Gouvernement du Roi, dans le dessein de lui réserver une dictature pour ces circonstances extraordinaires qui surviennent dans le gouvernement des États et qui dépassent la prévoyance humaine?

Je crois pouvoir assurer que telle n'a point été l'intention de la Commission ni des rédacteurs du projet sur lequel la Commission délibérait; ces derniers ont pris cet article, comme quelques autres, dans des constitutions antérieures, où ils reposaient sans conséquence. On les voyait reparaître à toute occasion comme des formules convenues, et je ne sais pas si cette fois on y avait mis plus de réflexion que dans les précédentes; mais si chaque membre de la Commission eût été appelé à déclarer ce qu'il avait été entendu par ces expressions : *faire des règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État*, il aurait commencé par exclure de toute inter-

prétation la faculté de faire des lois, mais seulement des règlements d'exécution dont presque toutes les lois ont besoin dans un pays si vaste et de configuration si variée que la France. Il aurait admis ensuite le pouvoir de porter la force publique et de la faire agir soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, partout enfin où la sûreté eût été menacée, mais il n'aurait cru avoir rien délibéré de plus; et c'est parce que ces règlements et cette disposition de la force publique étaient des attributs nécessaires du pouvoir exécutif, qu'on les avait de tout temps admis sans discussion. Il en eût été autrement dans la Commission, s'il eût été question de discuter une dictature, c'est-à-dire la réunion dans les mains du prince de tous les pouvoirs de l'État dans certains cas donnés.

Cependant cette doctrine a été appliquée sous Louis XVIII, par l'ordonnance du 24 juillet 1815, qui a disposé du sort d'un certain nombre d'individus qui avaient incontestablement le droit de se défendre, devant les tribunaux, des reproches dont ils étaient l'objet, et par l'ordonnance du 13 juillet de la même année, qui a modifié plusieurs articles de la Charte, augmenté le nombre des députés, diminué l'âge requis pour entrer à la Chambre, et conféré aux préfets la faculté de faire des électeurs. Enfin, on a persisté dans le système, et même par l'ordonnance du 5 septembre 1816, qui a rapporté la précédente; mais il s'agissait d'échapper aux restes de la crise des Cent-Jours où l'existence même de la France avait été compromise, et du

milieu des périls de ce genre surgit une dictature qui n'a besoin d'être écrite nulle part, et dont le chef de l'État se trouve naturellement investi. C'est pour lui un devoir étroit que de se placer en pareil cas au-dessus des lois pour sauver les lois elles-mêmes, et il ne faut pas qu'un tel pouvoir soit écrit et encore moins défini, car il s'en affaiblirait. A Rome, on désignait le dictateur, et à l'instant même tout pouvoir s'abaissait; le sien seul était debout; et quand, depuis, le Sénat admit la fameuse formule *Caveant Consules*, etc., on ne demandait compte aux consuls que d'un seul fait, du *salut de la République*.

Ces principes ont été solennellement proclamés à la Chambre des Pairs par le savant rapporteur de la loi de la presse de 1828; on avait, dans la discussion, parlé *d'un péril imminent pour l'État.*

« Dans un péril tel qu'on le suppose, avait répondu » M. le comte Siméon, le Roi, et par conséquent son » gouvernement, peut tout; il n'est pas besoin que la » loi lui fasse une réserve de ce qu'il tient de son droit » de chef suprême de l'État. S'il y a danger imminent, » la dictature lui appartient. Il importe donc assez peu » qu'on ait ou non voulu écrire cette dictature dans » l'article 14 de la Charte, et qu'elle s'y trouve ou ne » s'y trouve pas. Mais on insistera, et on demandera à » quels signes se peut reconnaître le péril? quel sera le » juge de son imminence? On répond qu'il y a dans ces » graves circonstances une série de faits patents qui ne » peuvent échapper à personne. Ensuite le Roi est le

» juge nécessaire de l'imminence du péril, puisqu'il est
» le mieux à portée d'en juger, et le plus intéressé
» à l'écarter. La responsabilité de ses conseillers se
» présente aussi pour garantir l'abus qu'il pourrait
» faire de sa position. Enfin, si tout cela ne suffisait,
» c'est qu'il y a toujours au fond de nos institutions
» quelque réduit caché où il n'est pas donné à l'hu-
» maine faiblesse de pénétrer. »

Dans le projet présenté à la Commission, la faculté de faire des propositions de lois, de la part de l'une ou de l'autre Chambre, n'existait point, de sorte qu'on y trouvait rapprochées de fort près l'initiative exclusive et la sanction, réservées au Roi.

M. Garnier s'éleva contre le concours de ces deux dispositions : « Je ne saurais concevoir, disait-il, com-
» ment on peut placer à la fois dans la main du Roi
» l'initiative exclusive des lois et leur sanction. Si le
» Roi seul peut proposer des lois, apparemment il n'en
» proposera que de sages, et alors de quoi sert-il de lui
» donner encore la sanction, c'est-à-dire l'approbation
» de son propre ouvrage ? Il y a ici sur un même point
» une double action qui paraît inutile et même ridicule,
» mais voyons au fond ; que va-t-il se passer entre ces
» deux termes de l'initiative et de la sanction ? que les
» Chambres délibéreront, et sur quoi ? seulement sur ce
» qu'il plaira au Roi de leur présenter. Je vois bien
» qu'elles auront ainsi le pouvoir de refuser leur vote
» à une loi qu'elles jugeront mauvaise, mais il leur
» manquera celui d'introduire une loi qu'elles auront

» jugée bonne et même nécessaire. Ou je ne m'y connais » pas, ou il n'y a là que moitié du système représentatif, » ou plutôt ce système est tout à fait manqué, car il ne con» siste pas seulement à préserver le pays de mauvaises » lois, mais à lui en procurer de bonnes. Je vois les Cham» bres réduites à un rôle consultatif obligé, rôle qui peut » devenir dangereux si des Chambres mal disposées » s'obstinaient à refuser tout ce qui serait proposé par » le Roi, et qui est impuissant pour toute espèce de » bien, puisqu'elles ne peuvent rien proposer d'elles» mêmes. »

— « Je dois, répondit M. l'abbé de Montesquiou, » soutenir le concours des articles proposés dans l'in» térêt de la prérogative royale et dans celui du pays ; » à quelque époque de l'histoire que l'on veuille remon» ter, et depuis les Capitulaires jusqu'à 1789, on trouve » la Couronne en possession de proposer la loi, et puis» que l'excellence de la législation française a été van» tée, même par les premiers d'entre les publicistes » étrangers, il ne faut pas abandonner les formes qui » ont contribué à sa perfection. Sans doute les Fran» çais sont dotés d'admirables qualités, mais il faut » avouer qu'ils sont vifs, impatients, et qu'avec eux le » premier moment est un séducteur dangereux ; que si » chaque membre de la Chambre a le droit de proposer » une loi, il lui suffira de se ménager l'appui de quel» ques orateurs influents, et de saisir le moment pour » emporter l'assemblée plus loin qu'elle n'aura cru et » qu'elle n'aurait voulu aller. La délibération d'une

» seconde Chambre, la sanction du Roi, offriront, je le
» sais, un remède et un contre-poids; mais que l'opinion
» soit frappée par quelque proposition qui recélera un
» danger réel sous un voile d'intérêt populaire, les es-
» prits seront emportés, le dehors s'agitera, l'intrigue
» s'interposera entre la Chambre qui aura proposé la
» loi et les deux autres branches de la puissance légis-
» lative, et celles-ci auront besoin d'être libres. J'en
» appelle à la conscience de ceux des membres de la
» Commission qui ont fait partie des deux premières as-
» semblées; n'ont-ils pas vu ces assemblées si violentes,
» qu'elles aient pu regretter le .lendemain le décret
» porté de la veille? et de quoi a servi à Louis XVI ce
» droit de sanction qui lui avait été décerné avec tant
» de solennité, et dont le libre exercice lui avait été si
» souvent et si vainement garanti? La royauté, dépouil-
» lée de l'initiative, est restée désarmée et a prompte-
» ment succombé sous les traits des factions; aussi le
» Roi, qui a profondément médité sur cet article fonda-
» mental de la monarchie, nous a-t-il déclaré que ja-
» mais il ne se départirait d'un droit inhérent à sa
» Couronne, et qu'il tient pour l'une des bases essen-
» tielles de l'ordre public et la première condition de la
» tranquillité de ses peuples.

» Je passe maintenant à la sanction : personne ne
» peut songer à séparer de la royauté cet acte qui, en
» quelque sorte, la constitue et la révèle aux peuples.
» Mais, dit-on, les Chambres, ainsi resserrées entre
» l'initiative et la sanction, ne seront que des espèces de

» conseils obligés; oui, mais des conseils publics qui » parleront au nom de la nation, et dont il sera presque » impossible de repousser les avis lorsqu'ils seront sa- » ges; mais des conseils qui auront le droit de rejeter » ce qui ne leur conviendra pas; des conseils qui au- » ront un droit qui domine tous les autres, celui d'ac- » corder l'impôt. Eh ! messieurs, voilà du pouvoir re- » présentatif tout autant qu'il en faut aux Français; » songez que ce pouvoir, une fois implanté dans une » nation, tend toujours à s'étendre. Les Chambres » d'Angleterre n'étaient pas autre chose, dans l'origine, » que des conseils obligés, et que les Rois trouvaient » toute sorte de peine à réunir, et voyez ce qu'elles sont » aujourd'hui. On a tout compromis et bientôt tout » perdu en 1789, lorsqu'on a mis la royauté à nu pour » reporter tout le pouvoir sur une assemblée délibérante. » Remercions le Roi de nous tenir à longue distance » d'un tel excès; jamais nous ne devons perdre de vue » qu'il s'agit ici de faire l'essai d'une nouvelle forme » de gouvernement. L'essai réussira, j'aime à le croire, » mais si nous devions éprouver encore des secousses, » laissons assez de forces pour les apaiser, à ce trône » qui a si longtemps et si glorieusement abrité nos » pères. »

La discussion resta longtemps engagée sur ce terrain; MM. Barbé-Marbois, de Sémonville, Chabaud-Latour, Félix Faulcon, défendaient le système que les Chambres devaient partager l'initiative avec le Roi, en prenant de sévères précautions pour qu'elles ne pussent

pas abuser de cette faculté, et chacun des opinants développait l'espèce de précautions qu'il regardait comme préférables. M. de Pastoret prit la parole le dernier : il accorda dès le début, à M. l'abbé de Montesquiou, le danger d'attribuer à une assemblée de Français l'initiative des lois, si on n'entourait pas cette faculté de lenteurs, de précautions, de formes enfin qui pussent tempérer l'impétuosité du caractère national ; mais il ajouta qu'il lui semblait bien difficile de priver entièrement les Chambres des moyens d'exprimer le vœu public sur la nécessité ou la haute convenance d'une loi. Il ne serait pas exact de dire que la nation ait été anciennement privée de cette faculté ; sans remonter plus haut, elle l'exerçait dans les États-Généraux sous la forme de plaintes, de doléances, de présentation de cahiers ; et cette forme d'initiative n'était pas sans conséquence, car c'est de la sorte qu'ont été provoqués les édits de Blois et de Romorantin, l'ordonnance d'Orléans, etc., etc., et les préambules de ces lois en font foi. Lorsque, par succession de temps, le droit des États-Généraux semblait dévolu aux cours souveraines, l'initiative se reproduisit sous de nouvelles formes. Il y a donc ici une sorte de tradition en faveur du pays : la plainte est naturelle à celui qui souffre, et il faut bien que par une voie ou par une autre elle s'élève vers le pouvoir dont on attend le remède. Aussi, sous tous les gouvernements, signale-t-on une forme quelconque d'initiative : dans les gouvernements modérés elle s'exerce par des moyens analogues à la nature du gouvernement ;

sous le despotisme, par des révoltes et des incendies; cependant, et dès qu'il s'agit de convenir des formes d'un gouvernement représentatif pour la France, il est indispensable de donner aux Chambres une portion de l'initiative si restreinte qu'elle soit, autrement on s'expose au danger de les voir se l'approprier par des moyens irréguliers et dont la tribune leur aura promptement révélé le secret.

Pendant la discussion, où personne n'avait appuyé le système des Commissaires du Roi, M. le comte Vimar m'avait fait passer un billet conçu en ces termes :

« Il sera fâcheux que vous soyez obligé de dire au » Roi que la Commission entière a manifesté une opi- » nion contraire à celle de Sa Majesté; ne pourrait-on » pas les concilier en accordant à la Chambre des » Députés la faculté de supplier le Roi de proposer une » loi lorsqu'elle serait sollicitée par le vœu public? Je » ne vous donne qu'une idée, voyez si vous en pouvez » tirer parti. »

Je mis ce billet sous les yeux de mon collègue M. Ferrand, qui me dit qu'il partageait l'avis de M. Vimar, et qu'il m'engageait à prendre la parole pour le soumettre à la Commission. Je fis observer à M. Ferrand qu'il était convenable qu'il s'en chargeât lui-même, parce qu'une telle proposition aurait dans sa bouche plus de poids que dans la mienne, et que nous éviterions à la Commission l'accès d'humeur que ne manquerait pas d'avoir M. l'abbé de Montesquiou s'il me

trouvait sur son chemin pour le contrarier le moins du monde. M. Ferrand se rendit à ces raisons et rédigea la proposition telle à peu près qu'elle était contenue au billet de M. Vimar; il en donna lecture à la Commission, où elle obtint, quant au fond, l'approbation unanime; mais de là sortirent plusieurs questions :

La faculté de supplier le Roi de proposer une loi sollicitée par le vœu public appartiendra-t-elle seulement à la Chambre des Députés, ou sera-t-elle commune aux deux Chambres ?

Le Roi ne pourra-t-il pas, si la faculté est commune aux deux Chambres, se trouver embarrassé entre des propositions différentes émanées simultanément de l'une et de l'autre Chambre ?

La faculté des Chambres doit-elle être limitée à des projets de lois sollicités par le vœu public ? A quels signes reconnaître et comment constater ce vœu public ?

La discussion de ces propositions dans la Chambre des Députés n'absorbera-t-elle pas son attention et l'intérêt du public appelé à ses séances, de sorte qu'elle ne traitera plus que négligemment les projets de lois présentés au nom du Roi ?

Quels délais doivent être interposés entre la présentation aux Chambres d'une demande à faire au Roi, sa discussion et son envoi à Sa Majesté ?

Quelles formes doivent être introduites pour garantir de la part des Chambres un examen réfléchi ?

Enfin, la demande à soumettre au Roi ne devant

pas entraîner de suite nécessaire, ne doit-on pas fixer un délai passé lequel le silence du trône équivaudra à un refus?

La Commission renvoya au lendemain la discussion de ces questions, parce que la séance avait été longue et fatigante, et qu'il était nécessaire de connaître l'intention du Roi avant que de s'engager plus à fond dans la matière. A l'ouverture de la séance du 24, M. le Chancelier annonça qu'il avait rendu compte au Roi de la discussion qui avait eu lieu dans le sein de la Commission, et lui avait demandé ses ordres, et que Sa Majesté persistait à ne rien relâcher du droit d'initiative qu'elle regardait comme un fleuron de sa Couronne, mais qu'après avoir mûrement pesé la faculté à accorder aux Chambres de supplier le Roi de proposer une loi qui leur paraîtrait utile, le Roi y avait trouvé une reconnaissance plutôt qu'un empiétement sur l'initiative royale; qu'en effet, et de tout temps, cette faculté s'était exercée en France dans une forme ou dans une autre; que Sa Majesté désirait seulement que la Commission prît les précautions convenables pour que cet exercice fût préservé dans l'avenir de tout inconvénient.

La question s'établissait nettement par la déclaration faite au nom du Roi par M. le Chancelier; la discussion en devint plus facile, et il fut arrêté, d'abord, que la prière de proposer une loi adressée au Roi pouvait s'étendre à quelque objet que ce fût, et même indiquer ce qu'il semblerait convenable que la loi renfer-

mât. De la sorte, la faculté s'appliquait à toutes les matières, et pouvait, au besoin, descendre jusqu'aux détails de la loi désirée; c'était se rapprocher de l'initiative autant qu'il était possible ou permis de le faire. On sentit ensuite que ce serait donner trop d'avantages à la Chambre des Députés, qui en avait beaucoup, que d'accorder cette faculté à elle seule : elle fut donc accordée aux deux Chambres, et pour que l'exercice de cette faculté ne devînt pas dans la Chambre des Députés un appât offert aux ambitions de popularité, il fut décidé qu'en pareil cas la discussion aurait lieu en comité secret. Ici, la Commission fut arrêtée par la question de savoir si chaque Chambre pouvait présenter directement au Roi la demande d'une loi, et à côté de l'affirmative se trouvait cette difficulté que l'une et l'autre Chambres étant composées d'éléments divers, et appelées à stipuler des intérêts qui devaient ne pas s'accorder toujours, il arriverait cette circonstance où chaque Chambre pourrait, sur le même sujet, présenter des projets de lois opposés. Dans ce cas, à la vérité, le trône jouait entre les Chambres un rôle de médiateur qui avait son côté imposant, mais qui aurait aussi son danger dans un moment d'effervescence et où le Roi devrait se décider entre une Chambre à qui le mouvement est naturel et celle dont le premier devoir est la conservation. M. Faget de Baure, après avoir bien établi la difficulté, en indiqua la solution dans cette mesure, de faire passer d'une Chambre à l'autre la proposition d'une demande à soumettre au Roi, et d'y

faire délibérer chaque Chambre successivement, de même que sur un projet de loi. A cette forme étaient attachés des avantages de plus d'un genre : le concert entre les deux branches du pouvoir législatif en naissait naturellement, puisque la proposition ne pouvait être soumise au Roi que si elle était adoptée par l'une et l'autre Chambre, et cet assentiment une fois obtenu, il faudrait des raisons bien fortes pour que la Couronne refusât son initiative, en sorte que c'était y faire participer les Chambres d'une façon indirecte et peut-être préférable à toute autre. La Commission se rangea unanimement de cet avis.

Cependant M. de Sémonville voulut encore que l'on prévît le cas, assez rare à la vérité, où l'une et l'autre Chambre s'entendraient pour porter coup sur coup, au Roi, des demandes de lois à proposer. Il rappela la dangereuse précipitation des décrets de l'Assemblée Constituante, et celle plus dangereuse encore des décrets d'urgence de l'Assemblée Législative ; il proposa d'y pourvoir par cette disposition que la demande d'une proposition de loi qui aurait pris naissance dans une Chambre et y aurait été adoptée, ne serait envoyée par elle à l'autre Chambre qu'après un délai de dix jours. Cette disposition passa aussi à l'unanimité. M. Blanquart de Bailleul fit observer qu'il fallait encore prévoir le cas où l'une des deux Chambres qui aurait adressé à l'autre une proposition de loi que celle-ci aurait rejetée, reviendrait à la charge plusieurs fois de suite et à de courts intervalles, ce qui établirait une

sorte de lutte qui ne serait pas sans danger ou du moins sans scandale, et il fut décidé que lorsqu'une proposition adoptée par une Chambre aurait été rejetée par l'autre, elle ne pourrait pas être reproduite dans la même session. Enfin la Commission s'arrêta un instant sur le point de savoir s'il était utile d'insérer dans la Constitution que les demandes portées au Roi n'auraient pas de suites nécessaires, et que le seul silence de la Couronne pendant un délai donné suffirait pour en faire supposer le rejet. Mais on remarqua que cette disposition était de droit, puisque les Chambres ne procédaient à l'égard du Roi que par voie de supplication, et que toute disposition qui laisserait soupçonner que la liberté du Roi eût été le moins du monde altérée, même celle qui prendrait en pareil cas son silence pour un rejet, serait une atteinte à la prérogative que la Commission voulait et devait réserver tout entière.

La rédaction de toutes les décisions prises me fut renvoyée avec prière de la rendre aussi claire et aussi courte qu'il se pourrait ; j'y rencontrai quelque peine : les formes imposées à la proposition de loi s'étaient accumulées durant la discussion sans qu'on s'en aperçût, et il n'était pas facile de les faire jouer d'une Chambre à l'autre, et des deux Chambres au Roi. Je fus obligé d'y dépenser trois articles que je retournai en dix manières différentes avant que de trouver l'ordre dans lequel ils sont rédigés sous les numéros 19, 20 et 21 de la Charte. La Commission adopta ma rédaction, mais je n'en suis pas encore satisfait. Je

trouve que M. Benjamin Constant a été plus heureux lorsqu'il a eu à exprimer la même disposition par les articles 24 et 25 de l'Acte Additionnel de 1815. Il est vrai, comme il en est convenu avec moi, qu'il n'aurait pas été plus clair que moi, si je ne m'étais pas donné tant de peine pour l'être moi-même. Ce publiciste, dont nul ne contestera l'habileté, m'a fait l'éloge de cette espèce d'initiative indirecte dont l'invention appartient à la Commission de la Charte, et a été édifié de la discussion que cette matière avait subie dans son sein. Il blâma seulement la condition du comité secret ; mais cette disposition à part, et si nous avions la moindre intelligence de nos propres affaires, il y aurait peu de différence entre l'initiative indirecte accordée aux Chambres et l'initiative directe réservée au Roi.

L'article 22 reconnut au Roi le droit exclusif de sanction et de promulgation des lois.

L'article 23, celui relatif à la Liste Civile, ne figurait pas au projet présenté par les Commissaires du Roi. Il fut proposé par M. Clausel de Coussergues. « Sans peine on conçoit, dit l'orateur, comment le » Roi, tout entier à ces hautes pensées qui doivent » fonder la liberté et le bonheur de ses peuples, n'ait » pu en descendre à des considérations d'intérêt per- » sonnel. Aussi, dans le projet qui vous est présenté, » ne se trouve-t-il rien qui fasse mention de la Liste » Civile. Noble et touchant oubli dans cette famille » héritière d'un patrimoine immense et qui recou- » vrirait aujourd'hui une partie de la France, si elle

» ne l'eût successivement consacré à la défense et à la » prospérité de l'État! mais s'il a été de la dignité » de Louis XVIII de l'oublier, il est de notre devoir » de nous le rappeler. Je propose donc d'ajouter au » chapitre en discussion un article conçu en ces ter- » mes : « La Liste Civile est fixée pour toute la durée » du règne, par la première législature assemblée de- » puis l'avénement du Roi. » J'admets la Liste Civile » comme préétablie, parce qu'elle n'est, je le répète, » qu'une faible indemnité de l'abandon que, depuis le » commencement de la troisième race, nos Rois ont » fait à l'État des domaines immenses qu'ils ont suc- » cessivement recueillis par héritage, mais je mets à » la Liste Civile cette condition qu'elle sera fixée pour » toute la durée du règne par la première législature » assemblée depuis l'avénement du Roi; outre le droit » qui résulte pour le Roi des considérations que je » viens de faire valoir, vous trouverez, Messieurs, de » hautes convenances qui ne permettent pas de re- » mettre tous les ans la Liste Civile en question, dans » le sein des Chambres. Je ne mets certes pas sur la » même ligne l'accession du Roi Guillaume au trône » de la Grande-Bretagne et le retour de Louis XVIII » sur le sien; mais rappelons-nous l'aigreur qui régna » entre Guillaume et la Chambre des Communes, par » l'obstination de celle-ci à ne voter la Liste Civile que » pour un an, et que lui-même n'hésitait pas à dé- » clarer qu'il ne se croirait véritablement Roi que » lorsque sa Liste Civile aurait été fixée pour sa vie;

» et telle fut en effet sa continuelle dépendance des
» Communes que l'Europe a dit de lui « qu'il était
» Roi de Hollande, mais qu'il n'était que Stathouder
» en Angleterre. » Loin de moi de soupçonner que
» Louis XVIII ait rien de tel à craindre de ses sujets :
» outre la vive et naturelle affection qui nous attache
» au sang de nos Rois, trop de respect, trop de recon-
» naissance nous pressent autour de celui que nous
» avons retrouvé. Mais ce qui distingue surtout les
» Français est un sentiment délicat des convenances,
» une générosité élevée, et qui ne supporte pas certain
» genre d'investigation et de contrôle ; or, ne serait-ce
» pas blesser ce sentiment que de soumettre chaque
» année, aux délibérations publiques des Chambres,
» les dépenses personnelles au monarque ? L'Opposi-
» tion s'en ferait peut-être une arme ; et ne perdons
» pas de vue que la royauté ressemble à une fleur
» délicate qui se flétrit dès qu'on la touche de certain
» côté. »

M. le Chancelier dit qu'il ne pouvait qu'applaudir à l'intention dont était animé M. Clausel de Coussergues et à la manière dont il venait de la développer ; mais que le projet sur lequel la Commission était appelée à délibérer ne contenant rien de relatif à la Liste Civile, il ne pouvait pas mettre la proposition à la discussion avant que d'avoir pris les ordres du Roi.

La Commission passa au chapitre troisième de la Constitution, intitulé « de la Chambre des Pairs. » Ce chapitre passa sans discussion, depuis l'article 24

jusqu'à l'article 31. Ces articles constituent la Pairie. Les esprits, dès longtemps, étaient préparés à cette institution. Des hommes éclairés étaient arrivés aux États-Généraux avec l'espoir d'en doter la France; la matière alors était admirablement disposée. Nous avions en réserve ces anciennes pairies ecclésiastiques, compagnes de la seconde race de nos Rois, et qui ne s'étaient pas éteintes avec elle. Les princes de la Maison de France, dotés de riches apanages, pouvaient reprendre et porter dignement les titres de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine, de Flandres et de Toulouse. La nouvelle pairie, celle qui date du seizième siècle, n'était pas sans éclat : elle gardait un rang distingué à la Cour et avait conservé le droit de séance au Parlement. Les familles qui la possédaient y joignaient les plus grandes terres de France. La noblesse de Cour, celle qui marchait après la pairie, était riche et accréditée, et quand la fortune allait manquer dans quelqu'une de ces familles, elle avait toujours sous la main un moyen de la reconquérir par des alliances avec les plus opulents d'entre les plébéiens. Enfin, le clergé était possesseur de propriétés immenses et d'un grand crédit, et offrait dans ses premières classes des hommes savants, diserts et éminemment propres aux affaires. Il y avait là tout ce qu'il fallait pour constituer une Chambre des Pairs rivale de celle d'Angleterre, aux souvenirs près. Trois obstacles s'y opposèrent : d'abord la Cour. Il était dès longtemps reçu à Versailles, que nulle comparaison n'était à faire, pour la

grandeur et la puissance, entre un Roi d'Angleterre et un Roi de France. Il y avait de la vérité dans cette opinion qu'avait affermie le rapprochement de ce qui s'était passé dans les deux pays durant le cours du dix-septième siècle; c'était donc déplaire souverainement au Roi et à la famille royale que de chercher à mettre en regard la Constitution de la France et celle de l'Angleterre, et les moindres pas sur cette route étaient taxés de lèse-majesté. M. Necker, par exemple, était suspect de pencher vers la Constitution anglaise, dont il avait à la vérité fait publiquement l'éloge, et ce motif tenait la première place entre ceux qui l'avaient rendu personnellement désagréable à Louis XVI. Mais les événements qui se succédèrent après la réunion des États-Généraux avertirent la Cour qu'elle était en face d'une révolution et adoucirent ses répugnances. Ce fut alors que quelques bons esprits dans les trois ordres essayèrent de faire adopter une Chambre haute. On signalait à leur tête l'évêque de Langres, La Luzerne; l'archevêque de Bordeaux, de Cicé; MM. de Clermont-Tonnerre, de Lally-Tollendal, Mounier, Malouet; mais ils rencontrèrent deux sortes d'obstacles au sein des États-Généraux devenus Assemblée Nationale : les nobles de province y étaient en grand nombre, et cette classe de la noblesse ne pardonnait pas à celle de Cour la supériorité que celle-ci affectait; tel pauvre gentilhomme toisait, au fond de son castel, la généalogie d'un seigneur de la Cour avec la sienne, comparait ses ancêtres à ceux d'un duc, et en fait

d'ancienneté s'adjugeait, et souvent à bon droit, la préférence. Il était reçu entre eux que tous nobles étaient égaux pour le rang, et que le prince le plus voisin du trône n'était que le premier gentilhomme du royaume : cette prétention, ou plutôt cette opinion, trouvait son fondement dans l'ancienne constitution de l'État. Les nobles n'avaient jamais paru aux États-Généraux de leur droit; les ducs et les princes mêmes n'y avaient pas de place marquée. Les membres de l'ordre de la Noblesse, comme ceux de l'ordre du Tiers-État, y arrivaient par l'élection de leurs égaux ou de leurs pairs. De là ce vieux et indomptable sentiment d'égalité contre lequel n'avaient pu prévaloir ni les certificats de Chérin, ni l'ascension dans les carrosses, ni les cordons bleus ou rouges. Et qui voudrait y regarder de près trouverait que ce que nous taxons de préjugés, ce que nous accablons aujourd'hui de notre superbe, prend le plus souvent sa source dans les mœurs de nos pères et les monuments de leur sagesse. Quoi qu'il en soit, le projet d'une Chambre haute trouva dans l'ordre de la Noblesse aux États-Généraux autant d'ennemis prononcés qu'il s'y trouvait de nobles qui n'avaient pas l'espoir de faire partie de cette Chambre, et qui ne voulaient à aucun prix voir s'élever en France une noblesse supérieure à la leur. Pareil obstacle, et plus grand s'il se peut, se rencontrait dans l'ordre du Tiers-État.

Là s'exaltait chaque jour la passion de l'égalité dont l'abbé Sieyès avait été le premier apôtre; on y

démolissait la noblesse pièce à pièce et avec une singulière émulation, en attendant le moment où, sur la motion d'un Montmorency, on essayerait d'en détruire jusqu'aux titres. Il fallut donc renoncer à un projet de toutes parts combattu; on avait eu quelque temps l'espoir de le reprendre, ou tout au moins de diviser le Corps Législatif en deux Chambres, lors de la révision de la Constitution de 1791. Mais le malheureux voyage de Varennes avait tellement accru la force du parti contraire, que tout ce qu'on put faire fut de lui arracher la personne du Roi, en sacrifiant la royauté. Survint l'Assemblée Législative, et alors se manifesta, et d'une terrible manière, le danger d'une assemblée unique. On y cherchait de toutes parts le remède; on ne le voyait que dans une révision nouvelle de la Constitution avec une division du Corps Législatif en deux Chambres. Des ministres de cette époque, d'anciens membres de l'Assemblée Constituante, et quelques membres de l'Assemblée Législative se réunissaient secrètement dans ce dessein. Louis XVI ne l'avouait pas et semblait se retrancher, quelque chose qu'il pût lui en coûter, dans l'exécution sévère de la Constitution; mais la Reine plus prévoyante, et qui cherchait le salut partout ailleurs que dans l'émigration, ne restait pas étrangère à ce projet. Il fut déconcerté par la publicité : on donna à la réunion qui l'avait fourni le nom de *comité autrichien*, et on poursuivit ses membres avec un acharnement tel qu'aucun de ceux que l'on put saisir, tels que MM. de Lessart, Dutertre,

Duport, Delaporte, Barnave, Chapelier, n'échappèrent à la mort. Enfin les horreurs de la Convention trouvèrent un terme; on demandait à grands cris à cette assemblée fameuse de finir par une Constitution; elle s'en occupa avec plus de succès qu'on n'osait l'espérer de ses antécédents. La Constitution de l'an III divisa le Corps Législatif en deux sections, et quoiqu'il n'y eût entre le Conseil des Cinq-Cents et celui des Anciens que la différence de l'âge et la condition d'homme marié pour ce dernier Conseil, on s'aperçut assez promptement du bon effet de la division. Les lois, soumises à une double discussion et à une double délibération, retrouvèrent leur véritable caractère; quelques-unes figurent encore avec honneur dans nos Codes, et si des orages survinrent encore sous cette Constitution, il le faut attribuer moins à la manière dont le pouvoir législatif y était organisé qu'à l'imperfection du pouvoir exécutif, et surtout à l'espèce d'hommes que l'on avait cru nécessaire d'y appeler. L'abbé Sieyès, dans la Constitution de l'an VIII, changea tout, brouilla tout, fit un art à sa mode. C'eût été chose plaisante, si la plaisanterie était permise en semblable matière, que de contempler ce métaphysicien sauvage expliquant son système de Constitution à l'aide des lignes qui sillonnaient la paume de sa main; puis le jeu des différents pouvoirs par l'extension ou le déploiement de ses doigts; que si on lui demandait une division par chapitres, par articles, quelque chose de plus substantiel enfin que les signes d'un prestidigitateur, le

grand homme de sourire de pitié et de hausser les épaules. Ces tours de passe-passe furent pourtant interprétés par la patience et la rare habileté de Daunou, en Tribuns qui devaient toujours parler, en Députés qui devaient toujours se taire, en Grand Électeur qui devait tout élire, et en Sénat qui devait tout conserver. Heureusement un homme était là, qui d'abord combattit ce qui lui parut absurde; il sentit bientôt qu'il était plus avisé de l'accepter parce qu'il lui serait plus facile de s'en débarrasser. On eut l'air d'essayer de cette Constitution, mais Napoléon la démolit pièce par pièce, et ne laissa aux corps politiques qu'il daigna conserver, que leurs costumes, leurs traitements et le privilége de lui faire de temps en temps de très-humbles salutations. Le temps de ce maître magnifique ne compte pas dans l'histoire de nos institutions, mais seulement dans celle de nos victoires. Dès que la France put respirer du fracas de son règne et espérer de la liberté, les anciennes idées reparurent, fortes de tout le poids que leur conciliait la triste expérience des idées contraires; tous les esprits s'accordèrent à chercher la garantie d'un bon gouvernement dans la division du Corps Législatif en deux Chambres. On la trouvait dans la Constitution présentée par le Sénat. On ne faisait que changer le nom de *Sénat* en celui de *Chambre des Pairs*, et cette seconde expression se raccordait mieux avec notre histoire et avec, sinon les droits, au moins les prétentions des familles qui se représentaient avec les titres des anciennes pairies.

J'ai ici un peu étendu mes observations, pour faire comprendre comment fut délibéré sans contradiction un chapitre aussi important que celui qui constitue la Pairie. Un membre de la Commission, M. Félix Faulcon, exprima des doutes sur la facilité de rencontrer en France, dans l'état où elle se trouvait alors, un nombre suffisant de familles dotées de tout ce qu'il fallait pour soutenir dignement une pairie héréditaire. Je répondis que l'on pouvait prévoir que le Roi nommerait d'abord les Pairs à vie, et ne conférerait l'hérédité qu'avec mesure et lorsque Sa Majesté se serait assurée que la famille qu'elle rapprochait ainsi du trône possédait les conditions nécessaires pour recevoir et transmettre dignement ce dépôt d'une portion de la souveraineté. M. de Sémonville demanda alors la parole pour proposer un article additionnel conçu en ces termes : « Les princes ne peuvent prendre séance à la » Chambre que de l'ordre du Roi, exprimé pour » chaque session par un message, à peine de nullité de » tout ce qui aurait été fait en leur présence. » — « Le » gouvernement dont le Roi a permis que nous dis» cutions les bases, dit M. de Sémonville, admettra » nécessairement des partis ; mais pour que ces partis » ne puissent jamais se changer en factions, il faut » mettre dans la main du Roi des moyens de l'empê» cher. Notre histoire nous apprend que, depuis le » quatorzième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième, la » présence des princes du sang aux affaires a été, » dans les temps de troubles ou de minorité, de l'in-

» fluence la plus dangereuse, et qu'elle a mis plus » d'une fois l'État à deux doigts de sa perte. La France » se trouve, par ses précédents, dans des conditions » telles que ce n'est qu'avec précaution qu'il faut ap- » procher les princes du sang du gouvernement repré- » sentatif, et le meilleur moyen consiste à rendre le » Roi l'arbitre de la part qu'ils y devront prendre. Il » la leur laissera entière lorsque, l'État marchant li- » brement sur ce sol nouveau, les Chambres ne seront » occupées qu'à fonder dans le calme les sources de la » prospérité publique. Alors les princes du sang vien- » dront peser sur nos délibérations de tout le poids de » leur position élevée; mais si de nouveaux orages » nous attendaient dans l'avenir, il faut que le Roi » puisse en mettre les princes à l'écart, dans l'intérêt » de l'État et dans leur propre intérêt. Difficilement, » en effet, pourrait-on citer un prince français à qui » ait réussi l'esprit de faction et de révolte; et cepen- » dant, ici comme ailleurs, l'exemple a peu converti, » puisque le vertueux Louis XII lui-même eut à se faire » pardonner les fautes du duc d'Orléans. C'est un vé- » ritable service à rendre à ces princes que de les pla- » cer dans une position où ils soient l'espoir perpétuel » du trône, et ne puissent jamais devenir pour lui des » sujets d'inquiétude ou de danger. »

M. le Chancelier a dit que l'article proposé par M. de Sémonville étant une addition au projet approuvé par le Roi, il ne pouvait en permettre la discussion qu'après avoir pris les ordres de Sa Majesté, et

d'autant mieux que le sujet de l'article intéressait la famille royale en particulier.

Au début de la troisième séance, M. le Chancelier a annoncé à la Commission qu'il avait mis sous les yeux du Roi les deux articles additionnels proposés, l'un par M. Clausel de Coussergues, relatif à la Liste Civile; et l'autre par M. de Sémonville, sur la présence des princes à la Chambre des Pairs, et que Sa Majesté permettait que ces deux articles fussent mis en délibération. M. Clausel de Coussergues relut l'article sur la Liste Civile, qui fut adopté à l'unanimité. Il n'en fut pas tout à fait de même de celui proposé par M. de Sémonville.

« Cet article, dit M. Boissy-d'Anglas, est d'une » haute importance; si on l'accepte comme il est pré- » senté, il rend le sort des princes du sang moindre que » celui des simples Pairs; car, je le demande, qui de- » manderait à être Pair, qui consentirait même à le » devenir à la condition de ne paraître à la Chambre » que si la Couronne le voulait bien et autant de temps » qu'elle le voudrait bien? Une pareille condition écar- » terait d'un Pair toute idée d'indépendance, et ren- » drait sa présence à la Chambre inutile à la chose » publique et insupportable à lui-même. Cependant, » l'intention du projet qui nous est présenté n'est pas » de ravaler à ce degré les princes du sang; elle est » au contraire et manifestement de les élever, puis- » qu'elle les déclare Pairs par le seul droit de leur » naissance, et les fait siéger à la Chambre à la tête » de tous les autres; et les raisons de cette préférence

» ressortent de tous nos documents historiques. A l'o-
» rigine de la troisième race, des princes seuls étaient
» les Pairs laïques du royaume : à mesure que leurs
» principautés vinrent se confondre dans les domaines
» de la Couronne, ils furent remplacés à la Pairie par
» des princes du sang, et il faut descendre jusqu'au
» seizième siècle pour trouver un Pair créé hors de la
» Maison Royale. Ces souvenirs, j'en conviens, ne
» sont pas des droits; cependant ils ne sont point à dé-
» daigner s'ils peuvent jeter quelque lumière sur le su-
» jet de la délibération, et il ne faut pas non plus les
» contrarier quand il s'agit d'une institution qui, comme
» la Pairie, demande son appui au temps. Oui, des
» princes du sang se sont montrés souvent turbulents
» et quelquefois même factieux; n'est-il pas juste de
» faire sa part à chaque époque? Dans les temps an-
» ciens, rien n'était fixe dans la constitution de l'État;
» durant certains intervalles, les lois étaient sans frein,
» tout ordre avait disparu, et la force était le seul
» moyen d'obtenir le redressement de griefs plausibles
» ou fondés; il n'est pas étonnant que des princes de la
» Maison Royale se soient trouvés, par la hauteur de
» leur position, les représentants du mécontentement
» public et se soient égarés dans ces voies; rien de tel
» n'est à redouter dans l'avenir, et puisque c'est dans
» les Chambres que viendront désormais et régulière-
» ment aboutir les grands intérêts de l'État, je ne vois
» pas quelle défiance pourrait inspirer la présence des
» princes du sang dans la Chambre des Pairs, où ils

» n'auront d'autre influence à exercer que celle où
» réside aujourd'hui la véritable force, c'est-à-dire
» celle des talents et des vertus. »

L'opinion de M. Boissy-d'Anglas avait fait impression sur la Commission; deux membres l'avaient successivement appuyée (MM. Duhamel et de Chabaud Latour), et, en ajoutant de nouveaux développements à ceux qui venaient d'être donnés, il avait été remontré que l'article n'avait pas été dans le principe adopté par le Roi, qui était cependant le meilleur juge de la part que devaient prendre dans la Constitution les membres de sa famille; que si Sa Majesté avait bien voulu en permettre la discussion, c'était de sa part un nouveau témoignage de confiance que la Commission ne pouvait mieux reconnaître qu'en s'abstenant de délibérer sur l'article et en le soumettant entièrement à la sagesse de Sa Majesté. M. de Sémonville reprit la parole pour défendre sa proposition. « Je conviens, di-
» sait-il, que le gouvernement représentatif promet à
» la France plus de stabilité et des temps plus calmes
» que ceux où les princes du sang jouèrent des rôles si
» dangereux à l'État; mais nous serons, et pour quel-
» que temps encore, à l'essai de ce gouvernement. S'é-
» tablira-t-il dans la paix et avec facilité? Nous avons
» beaucoup de peine à le croire; à vrai dire, ces rai-
» sons ne sont encore que des espérances, et jusqu'à ce
» qu'elles soient pleinement réalisées, la distance sera
» courte, et la pente facile du parti à la faction. La
» Commission a rendu justice au sentiment des conve-

» nances qui m'a empêché de chercher des exemples » plus près de nous; elle sent qu'il m'eût été facile de » prouver que le gouvernement représentatif, lorsqu'il » n'est qu'à son essai, est loin d'être un préservatif des » dangers que je redoute. C'est toujours au passé qu'en » de telles matières je demande des leçons. La guerre » de la Fronde n'eût jamais été portée jusqu'au com- » bat de Saint-Antoine, si les princes du sang n'avaient » pas exalté la résistance par leur présence au Parle- » ment. Dans le siècle suivant, leur présence et l'as- » cendant d'éloquence de l'un d'eux contribuèrent à » faire aboutir ce qui n'était, dans l'origine, qu'une » question de compétence, à une catastrophe qui ruina » le Parlement même et ébranla la monarchie. Je me » renferme dans le même silence sur des époques plus » modernes. La Commission l'entendra et ne sera pas » étonnée si, encore tout ému de mes souvenirs, je per- » siste fortement dans ma proposition. »

La Commission fut partagée en allant aux voix; mais la majorité vota pour la proposition, qui devint l'article 31 de la Constitution, et on passa au chapitre suivant, intitulé : *De la Chambre des Députés.*

Le premier article, qui porte que la Chambre des Députés sera composée des députés élus par les colléges électoraux, dont l'organisation sera déterminée par les lois, donna lieu à quelque discussion. M. l'abbé de Montesquiou développa un système d'élection un peu éloigné de celui que présentait le projet du gouvernement; il pria la Commission d'examiner s'il ne serait

pas préférable d'attribuer la nomination des députés au Roi, qui l'exercerait à peu près dans les mêmes formes que le Sénat le fait aujourd'hui.

« Le Roi, dit-il, est, sans nul doute, le plus intéressé » à une bonne composition de la Chambre des Dépu- » tés. On peut donc se rassurer sur son intérêt de la » bonté des choix. Craindra-t-on qu'ils ne tombent sur » des courtisans ou des ennemis des libertés publiques? » Le Roi ne le pourrait pas, alors même qu'il le vou- » drait. Trafiquer de sa conscience n'est pas en France » chose aussi commune qu'on le voudrait dire, et l'o- » pinion publique ne cessera pas d'en imposer égale- » ment au monarque et aux sujets. Rappelez-vous » l'Assemblée des Notables : à en lire la liste, on ju- » geait que le Roi avait borné ses choix à des courti- » sans intimes, à des administrateurs qui lui devaient » leur état, à des magistrats qu'il avait élevés dans » leur ordre aux premiers degrés de la puissance et » du crédit; et cependant on vit se former dans cette » réunion, qui n'avait d'autre titre que la confiance » royale, une opposition qui culbuta le ministère qui lui » avait donné naissance et alla contre le but qu'on s'é- » tait proposé. Et certes, la différence est grande entre » une assemblée, en quelque sorte confidentielle, et une » Chambre des Députés qui aura des droits reconnus, » et discutant les intérêts de l'État sous la double in- » fluence de la publicité des séances et de la liberté de la » presse. Rassurons-nous, Messieurs, dès qu'il y aura » dix Français réunis pour s'occuper d'affaires pu-

» bliques, nous ne manquerons pas d'opposition. »

M. Boissy-d'Anglas combat la proposition. Il ne croit pas qu'elle résiste au plus simple examen. « Le » Roi, dans le système nouveau, nomme, a-t-il dit, la » Chambre des Pairs. Ce droit éminent ne peut en effet » se rattacher qu'à la Couronne. S'il nomme encore la » Chambre des Députés, nous ne sommes plus dans un » système représentatif, mais dans un système de com- » missions royales. Je ne vois plus ici que l'autorité » d'un seul, enveloppée de formes et de mots destinés à » en imposer, et dont, au bout du compte, il vaudrait » mieux faire l'économie. L'Assemblée des Notables » ne peut en rien faire autorité, et s'élèverait plutôt » contre la proposition de M. de Montesquiou. Cette » Assemblée n'a été autre chose qu'un foyer d'in- » trigues aristocratiques. Elle a fait, comme on devait » s'y attendre, renvoyer le ministre qui l'avait convo- » quée, parce que celui-ci ne trouvait plus de res- » sources que dans l'assujettissement des corps » privilégiés à la contribution territoriale; et une » fois débarrassée de ce ministre, qui eut souvent tort, » mais qui avait raison cette fois-là, l'Assemblée des » Notables s'opposa à des améliorations utiles et aug- » menta l'embarras qu'elle devait faire cesser. Il pour- » rait bien, sauf les grands changements survenus » depuis en France, en être de même d'une Chambre » des Députés nommée par le Roi. »

M. de Pastoret combat également la proposition : il nie l'identité qu'on voudrait établir entre l'As-

semblée des Notables nommée directement par le Roi sur la proposition de son ministre, et la nomination des membres de la Chambre des Députés que le Roi, substitué au Sénat, ne devrait faire qu'entre des candidats nommés par des assemblées de canton et d'arrondissement; mais il pense que même avec cette précaution, l'intervention royale ne serait pas ici sans danger. Ce serait, à vrai dire, un système tout nouveau qu'il s'agirait de discuter, et auquel, s'il était adopté, il faudrait raccorder les diverses dispositions qui ont déjà été délibérées; il croit que le système qui se présente le plus naturellement, consiste à admettre une première assemblée ou une assemblée d'arrondissement, laquelle présenterait des candidats à une seconde assemblée, ou une assemblée de département qui nommerait les députés; il ne s'agirait plus que de convenir des titres qui donneraient accès dans l'une et dans l'autre assemblée.

M. Clausel de Coussergues croit qu'il serait facile de prendre dès à présent un parti à ce sujet; il propose de composer la première assemblée des trois cents plus fort imposés de l'arrondissement, et la seconde des trois cents plus fort imposés du département; il prétend que la nomination des membres de la Chambre des Députés est l'affaire de la propriété; il développe toutes les garanties qu'on y peut puiser, et soutient que vainement on en chercherait ailleurs.

M. Barbé-Marbois dit qu'on pourrait arriver au même but par un moyen plus simple encore, celui d'attribuer aux assemblées de canton la confection d'une

liste de candidats entre lesquels l'assemblée de département nommera les députés.

M. Garnier reprend la proposition de M. de Pastoret comme la plus facile, et celle qui se rapproche davantage des formes d'élection admises jusqu'à présent en France; il dit que les formes d'élection sont toutes plus ou moins périlleuses; que c'est seulement en les pratiquant qu'on en peut apprécier le mérite, et que s'il se trouve des précédents qui éclairent la question, il faut s'y attacher dans la crainte d'imaginer plus mal.

M. Blanquart de Bailleul croit qu'il résulte de la discussion, l'évidente nécessité de faire entrer dans l'acte constitutionnel les bases principales du système électoral. Je répondis que ces bases étaient préparées par la fixation de l'âge des électeurs et des éligibles, et de la somme des contributions que les uns et les autres devraient payer, mais que les Commissaires du Roi ne refusaient pas d'examiner s'il ne conviendrait pas de supplier Sa Majesté de déterminer avec plus de détails les formes principales d'élection; et en sortant de la séance, mes collègues me chargèrent de l'examen de ce qu'il y avait à faire.

Le reste du chapitre éprouva dans la discussion peu de difficultés sérieuses, parce qu'il ne faisait que sanctionner ce qui existait; ainsi l'article 36 passa sans discussion ; elle commença à l'article 37, qui porte : « que les dé-» putés seront élus pour cinq ans, et de manière que » la Chambre soit renouvelée chaque année par cin-» quième. » M. Garnier fit remarquer que ce renouvel-

lement par cinquième était une nouveauté qui pouvait se concilier avec le système qui venait de disparaître, mais dont il n'apercevait pas clairement les rapports avec le système nouveau. La durée totale des fonctions est fort limitée; si d'ici à la première révolution de cinq ans elle n'est, pour les trois cinquièmes de la Chambre, que d'un, de deux ou de trois ans, il est difficile que, dans d'aussi courts intervalles, les députés prennent une véritable connaissance des affaires, surtout en ce qui touche les recettes et les dépenses de l'État. Les ministres eux-mêmes ne pourront pas adopter une marche constante, parce qu'ils auraient besoin, pour cela, d'une majorité dans la Chambre qui, une fois faite, ne les abandonnât plus tant qu'ils persévéreraient dans leur système; mais ils perdent toute assurance et toute vue d'avenir, si cette majorité peut se morceler tous les ans et introduire dans la Chambre assez de députés nouveaux pour contrarier le système suivi, et pas assez pour lui en substituer un autre. On ne trouve dans une pareille combinaison, qu'une occasion d'incertitude, de faiblesse et de tiraillements pour le ministère et pour la Chambre elle-même; il n'y a donc là aucun avantage, et par conséquent aucune compensation à l'inconvénient grave d'agiter tous les ans la France par des élections. Le moment de ces élections est toujours un moment de crise dans un gouvernement représentatif; s'il a ses avantages il a aussi ses dangers, et il faut se garder d'en faire l'état habituel de la France. Dans l'opinion

de l'orateur, le renouvellement devrait être fait en totalité après cinq ans ; il répète même que cette durée d'une Chambre lui semble trop limitée, et qu'elle devrait être portée jusqu'à sept ans.

« Je ne crois pas, répondit M. Laîné, que le renou-
» vellement par cinquième, et chaque année, soit aussi
» dépourvu d'avantages qu'il le paraît au préopinant. Je
» conviens avec lui que, dans l'espèce de gouvernement
» dont nous discutons les bases, le moment des élec-
» tions est un moment de crise, et que l'intensité de
» cette crise se mesure sur le caractère d'un peuple ou
» les passions actuelles qui l'agitent. On m'accordera
» aussi qu'il y a au fond du caractère français une viva-
» cité généreuse qui le porte aux grandes choses, mais
» peut aussi l'égarer, et c'est pour lui qu'il faudrait
» l'imaginer, s'il ne l'était pas, ce mode de renouvel-
» lement partiel qui prévient la commotion des élec-
» tions générales. Ces élections partielles rappellent il
» est vrai, chaque année, quelque agitation dans le
» corps social ; mais c'est une agitation douce qui l'a-
» vertit de son existence et ne peut pas le troubler. Je
» ne sais pas si nous arriverons, et même si nous pou-
» vons arriver à cette combinaison, dès longtemps
» éprouvée dans un pays voisin, d'un ministère avec
» une majorité dans les Chambres, et où le gouverne-
» ment reçoit toute son action de cette combinaison ; il
» faut peut-être, et au début, nous contenter de former
» ce vœu que le gouvernement rende à l'opinion
» publique l'hommage qui lui appartient, et tende tou-

» jours à marcher d'accord avec elle. Par l'élection,
» telle qu'elle nous est proposée, l'opinion a un moyen
» légal de se manifester chaque année. Si malgré ce
» qu'elle a de réel, ce qu'elle a de juste, elle ne pré-
» vaut pas une première fois, elle ajoute l'année sui-
» vante un second témoignage au premier, et elle finit
» par triompher, mais par des moyens successifs et
» doux, bien préférables, dans mon opinion, à ces
» commotions violentes qui peuvent atteindre plus
» promptement au but, mais courent toujours le risque
» de le dépasser; et s'il était permis de faire succéder
» des considérations momentanées à celles qui dominent
» tous les temps, j'oserais ajouter que la France est
» intéressée à conserver la Chambre existante, et à
» perpétuer l'excellent esprit qui l'anime, dans les cinq
» séries qui seront successivement appelées pour la
» remplacer. Cette Chambre n'a pas cessé de cultiver
» sous des temps difficiles l'amour de la patrie et les
» nobles sentiments qu'il inspire; sa voix n'a pas
» manqué à la France dès qu'elle a rencontré une issue
» pour se faire entendre, et par ce qu'elle a souffert et
» osé sous d'autres temps, elle a mérité de montrer
» tout ce dont elle est capable sous l'empire des lois et
» de la liberté. »

L'opinion de M. Laîné entraîna la délibération, et l'article a été adopté. La Commission a passé aux articles 38 et 39, qui soumettent l'éligibilité à la Chambre à un cens de mille francs de contribution foncière, et le suffrage des électeurs à un cens de trois cents francs.

Ces deux articles ont été attaqués dans leur disposition générale par M. Félix Faulcon : « Jamais, a-t-il dit, » dans les diverses Constitutions qui se sont succédé » depuis 1789, on ne conçut l'idée d'un cens aussi élevé. » A-t-on bien réfléchi au nombre et à l'espèce d'hom- » mes que l'on va éloigner de la Chambre des Députés, » qui est cependant le plus noble sujet d'émulation » qu'on puisse offrir aux Français? Vous venez de déli- » bérer sur une Chambre des Pairs, destinée à rece- » voir les notabilités de la France en services, en nais- » sance, en fortune; si vous exigez encore cette der- » nière condition pour la Chambre des Députés, vous » allez fonder un gouvernement aristocratique, dont » vont se trouver exclus une foule d'hommes de » bien, d'honnêtes fonctionnaires qui depuis trente ans, » ont donné tout leur temps à la chose publique, sans » poursuivre d'autre salaire que le sentiment du bien » qu'ils ont fait et la reconnaissance de leurs conci- » toyens; et moi-même je ne crains pas de me produire » en exemple. Membre de l'Assemblée Constituante, je » n'ai pas cessé, depuis lors, de donner mon temps à » mon pays, tant que j'ai pu le faire avec honneur. Je » me trouve président du Corps Législatif, et parce que » quelques souvenirs honorables et une pauvreté noble » sont tout ce qui me reste, je ne suis plus éligible. Je » juge, par la douleur que je ressens, de celle que vont » éprouver ceux qui me ressemblent. »

Personne ne prenait la parole pour réfuter M. Félix Faulcon, parce que tout en concevant ses regrets, per-

sonne ne partageait son opinion ; c'était donc à moi que revenait le devoir de le consoler plutôt que de le réfuter : il ne me fut pas malaisé d'établir, ce dont la Commission était bien convaincue, que le maintien de la propriété était le but essentiel de la société, d'où naissait la nécessité de n'appeler que les propriétaires pour en régler les premiers intérêts. Il ne restait qu'à examiner quelle était la propriété suffisante pour garantir la capacité et l'intérêt de ceux qui seraient appelés. J'essayai de prouver que dans la position sociale de la France, la condition de payer trois cents francs de contributions pour obtenir la qualité d'électeur et mille francs pour obtenir celle d'éligible, n'avait rien d'exorbitant. On pouvait soutenir avec plus d'avantage qu'elle est insuffisante dans le moment présent, et doit chaque jour diminuer dans l'avenir par l'accroissement des capitaux, la multiplication des signes représentatifs des valeurs, et la diminution relative du prix des métaux d'or et d'argent ; pour quoi il eût peut-être été préférable de réduire la condition en une quantité déterminée d'une denrée, telle que le blé, à l'exprimer en une somme d'argent. Sans doute, cette condition pouvait écarter de la Chambre des Députés un homme qui l'eût éclairée de son génie ou honorée par ses vertus, mais telle est l'imperfection nécessaire des lois générales, qu'il est rare qu'en stipulant l'intérêt du plus grand nombre, elles ne blessent pas quelques intérêts particuliers, et quelle que soit l'utilité dont serait un homme de génie dans la Chambre des Députés, elle ne saurait

balancer, généralement parlant, le danger d'en ouvrir la porte à d'autres qu'à des propriétaires qui offrent la garantie imposée par la loi. Mais enfin, si la carrière de la Chambre des Députés est, sans nulle comparaison, la plus glorieuse qu'un citoyen puisse courir dans l'ordre civil, elle n'est pas la seule; il y reste encore des fonctions honorables qui ne sont point au-dessous d'un mérite reconnu, et qui peuvent servir d'aliment à de nobles vertus. Le Gouvernement a trop d'intérêt à s'entourer de sujets expérimentés pour qu'il ne donne pas la préférence à ceux qui, depuis 1789, se sont dévoués à la chose publique pendant tout le temps qu'on a pu le faire avec honneur, et leur défaut de fortune sera, sans contredit, un titre de plus à ses yeux. — M. Félix Faulcon n'a plus insisté sur ses observations, mais on put s'apercevoir un instant après qu'elles n'avaient pas été sans produire quelque effet.

Les articles 38 et 39, en dénommant la contribution qui devait constituer l'électeur ou l'éligible, avaient employé le mot contribution *foncière;* on en demanda l'explication, encore qu'il fût fort clair. M. Ferrand répondit qu'il fallait entendre la contribution payée pour la propriété d'un immeuble réel et comprise à ce titre au rôle réservé à la contribution foncière. La Commission parut d'abord satisfaite de l'explication : l'article allait passer, quand M. de Chabaud Latour demanda s'il n'était pas convenable d'ajouter à la contribution foncière, la contribution personnelle et mobilière; rien ne serait si facile à exprimer; il s'agirait seulement de

substituer au mot *foncière* celui de *directe*. — Je fis alors observer que la substitution serait plus grave qu'il ne paraissait, parce qu'on devait entendre par *directe* toute contribution qui passait directement de la main d'un citoyen imposé en celle du percepteur. Or, je craignais qu'il ne se rencontrât dans les contributions actuellement existantes, autres que celles foncière, personnelle et mobilière, quelques branches des recettes publiques auxquelles la définition que je venais de donner paraîtrait applicable; je citai la portion de l'impôt sur les boissons acquittée par le propriétaire. — M. Garnier me réfuta et me fit voir que l'impôt sur les boissons était, comme celui des douanes, un impôt à la consommation, rangé avec toute raison entre les contributions indirectes, et qu'il fallait même en dire autant du droit d'enregistrement et de celui de succession, parce que tous ces impôts n'étaient payés qu'accidentellement, qu'indirectement, pour ainsi dire, puisqu'ils n'étaient point assis sur des rôles périodiques et renouvelés à des époques fixes; il appuya, au reste, la proposition d'ajouter la contribution personnelle et mobilière à la contribution foncière pour composer le cens d'éligibilité. — Je répondis que c'était affaiblir considérablement la portée du principe, et qu'il était prudent d'en prévoir toutes les conséquences. — M. Duhamel reprit: « Que le principe ne serait pas, à beaucoup » près, modifié autant que je le redoutais. La contribu- » tion personnelle et mobilière ne s'élevait, pour toute » la France, qu'au sixième de la contribution foncière.

» La majeure partie en était payée, dans les grandes
» villes, par des propriétaires, et dans les campagne
» par des chefs de manufactures, déjà imposés pour
» sommes plus fortes aux rôles de l'impôt foncier; ce
» qui en restait et pesait sur le reste des contribuables
» était peu sensible, et n'ajouterait qu'un faible supplé-
» ment à la contribution foncière. On peut donc adop-
» ter l'addition sans craindre de prendre ailleurs que
» dans la contribution foncière la garantie demandée,
» avec tant de raison, à ceux qui doivent élire ou être
» élus pour la Chambre des Députés. » — M. Félix Faulcon appuya ces observations, et le changement du mot *foncière* en celui de *directe* fut adopté; mais, chose singulière! l'idée de l'impôt des patentes ne se présenta à la pensée de personne; le mot même n'en fut pas prononcé, et j'ai lieu de croire que s'il en eût été question, si on eût pu prévoir que cet impôt dût être rangé entre les contributions *directes*, cette dernière dénomination n'eût pas été adoptée, et qu'on s'en serait tenu à celle primitive de *foncière*. Ce n'est pas que je fusse sans souci du changement, mais M. l'abbé de Montesquiou et M. le Chancelier gardaient le silence et semblaient par là se ranger à l'opinion dominante dans la Commission, et M. Ferrand n'en était pas lui-même éloigné. J'eus le tort, dont je me suis bien repenti depuis, de n'avoir pas insisté fortement sur mon opinion et demandé que du moins le changement fût soumis au Roi; certes, il en valait bien la peine : mais notre prévoyance à tous était si courte! nous pétrissions à loisir

des matières inflammables, et nous placions à côté, sans nous en douter, un foyer d'étincelles.

Le reste du chapitre fournit peu de matière à la discussion. On fut quelque temps arrêté sur l'article 44, relatif à la publicité des séances de la Chambre des Députés. La Constitution préparée par le Sénat portait que les séances de la Chambre élective étaient publiques, sauf les cas où elle jugeait à propos de se former en comité secret. La disposition portée en ces termes rendait indispensable une délibération de la Chambre pour se former en comité secret, et on savait par expérience qu'il était difficile d'amener la majorité à punir les tribunes en les congédiant, ou à leur témoigner publiquement sa défiance. Cependant le souvenir des excès dont les spectateurs s'étaient rendus coupables envers nos diverses Assemblées était encore vivant, et la Commission était toute disposée à préparer un frein sévère à ces excès : on voulait que la demande de trois ou même de deux membres suffît pour faire vider les tribunes, et à ce sujet on cita l'exemple de l'Angleterre où alors la réclamation d'un seul membre était suffisante. Mais on répondit, avec raison, qu'en Angleterre le secret des délibérations était de droit dans les deux Chambres, tandis qu'en France c'était la publicité, et qu'il fallait prendre plus de précautions lorsqu'il s'agissait de suspendre l'exécution d'une loi que lorsqu'il s'agissait de la réclamer, et le nombre des députés nécessaire pour obliger la Chambre à se former en comité secret resta fixé à cinq. Des explications furent

aussi demandées sur le partage de la Chambre en bureaux pour discuter les projets de lois qui seraient présentés de la part du Roi. M. l'abbé de Montesquiou expliqua les avantages de ce partage qui appelait chacun des membres de la Chambre à se pénétrer de l'esprit et de l'étendue d'une loi, avant de passer à la discussion publique réservée à quelques orateurs seulement. On s'était bien trouvé de cette forme dans les premiers temps de l'Assemblée Constituante, et peut-être ses travaux eussent-ils été moins imparfaits si on l'eût conservée. On lui substitua des comités à chacun desquels on assigna une matière qui lui était propre, et il en est résulté que chaque comité a exercé sur cette matière un empire absolu contre lequel luttait vainement l'assemblée générale. Ce système de comités tend si puissamment à y concentrer l'autorité de l'Assemblée entière, qu'on a vu ceux de salut public et de sûreté générale de la Convention faire trembler jusqu'à cette terrible assemblée. C'est pour écarter à tout jamais le danger d'une semblable distribution, qu'il a paru nécessaire de concilier l'autorité d'une disposition constitutionnelle avec celle qui prescrit le partage de la Chambre des Députés en bureaux pour discuter les projets qui doivent lui être présentés.

On a passé ensuite à la discussion de l'article 46, qui porte qu'aucun amendement ne peut être fait à une loi, s'il n'a été proposé ou consenti par le Roi, et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux.

— M. Ferrand a fait remarquer à la Commission que

cet article était le complément nécessaire ou plutôt une sorte de répétition de l'article 16 de la Constitution, qui porte que le Roi propose la loi. L'initiative que le Roi entend se réserver entière, ne serait pas moins blessée par des changements apportés à une loi proposée que par la proposition d'une loi nouvelle. On peut en effet, à la faveur d'amendements, corrompre l'esprit d'une loi, la dénaturer et la rendre méconnaissable ; c'est ce que l'article proposé a pour but de prévenir dans tous les cas. Il en est un en particulier sur lequel l'exemple d'un pays voisin doit nous tenir avertis : c'est celui qu'a longtemps donné la Chambre des Communes d'Angleterre qui ne manquait pas de joindre au bill des subsides quelques dispositions législatives qu'elles n'eussent point obtenues de la Chambre des Pairs ou du Roi, si elles les eussent présentées à part. Pour ce cas, comme pour tout autre, il doit être entendu que si le Roi propose un amendement à une loi déjà présentée de sa part, c'est un acte nouveau de l'initiative qui sera renvoyé et discuté dans les bureaux avant que la Chambre s'en occupe en assemblée générale, et que, si c'est dans la Chambre que l'amendement prend naissance, il doit être reporté au Roi pour qu'il le consente ; que ce consentement n'est toujours qu'un acte de l'initiative qui exige, pour que la Chambre prononce, d'être de nouveau discuté dans les bureaux.

— M. Garnier fait observer que ces allées et venues seront longues et fatigantes dans plusieurs cas, quand il ne s'agira, par exemple, que de relever une faute de

rédaction, de réparer une omission, d'éclaircir quelques passages qui laisseraient des doutes, et qu'il faudrait pour ces cas chercher à établir des rapports plus prompts entre le Conseil du Roi et la Chambre. — Je lui réponds qu'il serait trop difficile de distinguer la matière et les circonstances où un amendement aurait de la gravité de celles où il cesserait d'en avoir, pour les régler par des législations différentes, et que le plus sûr est de se confier dans une disposition générale qui perdra dans la pratique ce qu'elle offre d'embarrassant en théorie. Si des amendements tendent à perfectionner une loi, ils deviendront entre la Chambre et les ministres le sujet de communications officieuses, et ceux-ci ne refuseront pas de demander au Roi de les revêtir de l'initiative. Peut-être la Commission trouvera-t-elle qu'il vaut mieux se confier à cette intelligence, que de se retrancher sur des dispositions dont il faut entrevoir l'importance dans l'avenir. — L'article 46 reçut un assentiment général. Les articles 47, 48 et 49 passèrent sans difficulté, parce qu'ils sont l'expression de ce vieux droit des Français de ne payer d'impôts que ceux qu'ils ont librement consentis ; et à ce sujet, je veux remarquer qu'en dépit de ce qu'on a dit du caractère français et de son entraînement aux nouveautés, celles que nous avons voulu introduire ont toute sorte de peine à s'implanter, tandis que Roi, peuple, magistrats, s'entendent à l'instant sur des points de notre ancien droit public et sur nos bonnes vieilles maximes. Pour quoi il sera éternellement regrettable que l'Assemblée Consti-

tuante n'ait pas bâti dessus son édifice, au lieu de nous livrer pieds et poings liés à des essais sur l'espèce humaine qui n'ont encore produit que des crimes ou des ruines.

— M. de Sémonville proposa un article additionnel à ce chapitre, qui était conçu en ces termes : « Toute » pétition à l'une ou à l'autre des Chambres ne peut être » faite et présentée que par écrit; la loi interdit d'en » apporter en personne et à la barre. » — « Je respec- » te, dit M. de Sémonville, le droit de pétition, mais on » en a fait en France un abus effroyable et qui avait pen- » dant un temps passé en habitude. Il n'est pas besoin » de vous peindre ces ramas périodiques de brigands, » qui, sous le prétexte d'apporter des pétitions à la » Chambre, venaient la menacer de leurs fureurs et » même en exercer des actes dans son sein. Nous en » avons tous été effrayés. Je me trompe : un membre » de cette Commission ne le fut pas lorsqu'on le somma » d'un acte de faiblesse par la tête de l'un de ses collè- » gues que l'on agitait sanglante sous ses yeux ; mais » comme les grands courages sont rares, il serait peu » sûr de se confier sur eux du soin de conjurer les dan- » gers; il vaut mieux les prévenir, et tel est l'objet de » l'article additionnel que je propose. »

— M. Boissy-d'Anglas, à l'intrépidité de qui M. de Sémonville venait de faire une allusion généralement applaudie, se chargea de lui répondre. Il ne contestait pas les dangers qui s'étaient, pendant un temps, attachés à l'exercice du droit de pétition ; mais suffisaient-

ils pour annuler un droit tenu jusque-là pour sacré, et sans le libre exercice duquel il manquerait un ressort essentiel au gouvernement représentatif? Cependant, à quoi ce droit sera-t-il réduit, si on adopte l'article proposé par M. de Sémonville? à l'envoi d'un paquet écrit; mais ce paquet sera-t-il fidèlement transmis et conservé? Deviendra-t-il le sujet d'un examen désintéressé? Cet examen se fera-t-il en son temps, sans acception de personnes ou de partis? Ici l'abus peut se glisser partout, car on ne voit plus de publicité nulle part. Cependant, et si le droit de pétition est surtout d'un grand intérêt public, c'est lorsque par son exercice on peut jeter inopinément la lumière sur les abus du pouvoir, sur les intrigues des partis, sur les secrètes injustices, lorsque l'homme pauvre, malheureux et de partout délaissé, vient à la face du ciel demander justice des puissants de la terre. Obtiendra-t-on de tels résultats par le simple envoi d'une feuille de papier si aisée à faire disparaître? Cela est fort douteux. Plutôt que d'adopter l'article proposé, il vaudrait mieux rechercher par quelles formes la présentation des pétitions serait renfermée dans le respect de l'ordre public et de l'autorité à laquelle elle s'adresse, ou plutôt se confier dans les règlements de police intérieure que les Chambres auront à se donner et où cet article trouvera naturellement sa place. —

Quelques membres de la Commission, tout en rendant justice à ce que l'opinion de M. Boissy-d'Anglas avait de noblement désintéressé, appuient la proposition. M. le Chancelier allait la mettre aux voix, lorsque

je fais observer que l'article est additionnel, et qu'il a besoin d'être préalablement soumis à l'approbation, et la Commission passe au cinquième chapitre, à celui qui est intitulé : *Des Ministres*.

Les articles 54 et 55 passèrent sans observations. Il en fut fait sur l'article 56 qui porte que « les ministres » ne peuvent être accusés que pour fait de trahison ou » de concussion. » On aurait désiré quelque chose de plus explicite : si par concussion il fallait entendre seulement une levée d'impôt ou une contribution non établie par la loi, le délit sera bien rare dans l'avenir, parce qu'il s'y rencontrera trop de difficultés ; et quant à la trahison, l'acception à donner à ce mot est susceptible d'être fort restreinte, comme d'être fort étendue. Il serait donc à désirer que l'on fixât les idées d'une manière plus précise sur ce qui établirait contre un ministre le crime de trahison.

— M. l'abbé de Montesquiou a répondu que si les définitions et les détails insérés dans les lois ont en général des dangers, on le peut dire avec bien plus de raison d'un acte constitutionnel qui ne fait que poser des principes généraux et tracer à la législature la voie où elle devra marcher ; que c'est là ce qu'on s'est essentiellement proposé par l'acte en discussion, et qu'il ne faut pas être surpris si l'article qui prévoit l'accusation des ministres est conçu en des termes aussi généraux que les autres. Il est cependant aisé de concevoir qu'au mot *trahison* viennent se rattacher tous les actes où l'intérêt de l'État serait sacrifié sciemment à des inté-

rêts particuliers ou étrangers; et la *concussion* s'entend de toutes sommes de deniers dont un ministre ferait par lui-même, autoriserait ou tolérerait la perception au delà des limites fixées par les lois. Dût l'article rester tel qu'il est, la Cour des Pairs ne serait pas embarrassée pour en faire l'application; mais il va plus loin : il porte que des lois particulières spécifieront la nature des délits de trahison ou de concussion, et en détermineront la poursuite. Voilà ce qui complétera la législation en cette grave matière, et il semble qu'on ne pouvait guère rédiger l'article d'une manière plus rationnelle, puisqu'il pourvoit à la rigueur aux besoins du présent, et promet pour l'avenir une législation plus explicite, mais qui ne pouvait pas trouver dans un acte constitutionnel toute la place qu'elle revendique. Personne ne contesta ces vérités, et l'article fut adopté. —

A l'ouverture de la séance suivante, M. le Chancelier dit qu'il avait mis sous les yeux du Roi l'article proposé par M. de Sémonville sur la forme de présentation des pétitions, et que Sa Majesté permettait qu'il devînt le sujet d'une délibération de la Commission. Personne ne demanda plus la parole sur l'article, qui fut adopté à une assez forte majorité, et la Commission passa au chapitre VI, intitulé : *de l'Ordre Judiciaire*.

Ce chapitre, sauf l'article 61, passa sans difficulté; il ne changeait en rien les principes de notre ancien ordre judiciaire ni l'organisation subsistante dont on était généralement satisfait. Les bases de notre ordre judiciaire sont que le Roi nomme les juges, que les

[illegible] cett[illegible]
[illegible] réserv[illegible]
[illegible] simpl[illegible]
[illegible] arrive[illegible]
[illegible] jusqu'à Fran-
[illegible] si la véna-
[illegible] confirmé à jamais
[illegible] mais chez nous ce prin-
[illegible] Richelieu lui-même,
[illegible] des magistrats, avait
[illegible] que leurs offices. La distri-
[illegible] ne diffère guère de ce qu'elle
[illegible]. L'Assemblée Constituante,
[illegible] les Parlements ne cessait d'effrayer,
[illegible] sur le sol de la France une nuée de
[illegible] consistance, et pour mettre le
[illegible] absurde, les avait constitués juges d'appel
[illegible] autres. La Convention, mieux conseillée,
[illegible] considérablement réduit le nombre des tribunaux
[illegible] et leur avait donné une organisation plus forte et dans
un système qu'on a trop légèrement abandonné; mais,
encore préoccupée par le même préjugé que l'Assemblée Constituante, elle continua de rendre ces tribunaux réciproquement juges d'appel entre eux. Enfin
Napoléon, plus libre et plus hardi, en ce point comme en tant d'autres, distribua les tribunaux en deux grandes [illegible]: les uns destinés à juger les procès en première [illegible] et les autres en appel. C'était, quant au civ[illegible] [illegible] l'ancien ordre judiciaire, moins la

partie du pouvoir [illegible]
un peu usurpée sur [illegible]
cutif qu'ils avaient [illegible]
dire moins [illegible]
Il conserva, [illegible]
qui n'est pas [illegible]
institution de l'Assemblée [illegible]
à la vieille [illegible]
criminels; si [illegible]
ractérisaient [illegible]
nous avons [illegible]
chargée de [illegible]
dessus de [illegible]
Cassation, tribunal [illegible]
autres dans la [illegible]
quer les lois. C'est [illegible]
qu'on doit cette [illegible]
d'analogue dans [illegible]
qui s'appelait [illegible]
était bien loin [illegible]
l'ordre judiciaire [illegible]
conserver. Sans [illegible]
quelques cours d'appel [illegible]
première instance; [illegible]
lait se confier de [illegible]
proposées et toujours sans [illegible]
tamment rencontré les [illegible]
pour y faire obstacle.

Le Roi n'avait donc ajouté [illegible]

juges nommés par lui sont inamovibles, et que de cette immense délégation, la Couronne ne tient en réserve que le beau droit de faire grâce. Rien de plus simple et cependant rien de meilleur; toutefois, pour arriver là, il a fallu lutter depuis saint Louis jusqu'à François I[er], et on ne sait ce qui serait advenu, si la vénalité introduite par ce dernier n'eût confirmé à jamais le principe de l'inamovibilité; mais chez nous ce principe est d'airain, et deux fois Richelieu lui-même, furieux de ne pouvoir détruire des magistrats, avait été réduit à ne détruire que leurs offices. La distribution des tribunaux ne diffère guère de ce qu'elle était avant la Révolution. L'Assemblée Constituante, que l'ombre des Parlements ne cessait d'effrayer, avait disséminé sur le sol de la France une nuée de tribunaux sans consistance, et pour mettre le comble à l'absurde, les avait constitués juges d'appel les uns des autres. La Convention, mieux conseillée, avait considérablement réduit le nombre des tribunaux et leur avait donné une organisation plus forte et dans un système qu'on a trop légèrement abandonné; mais, encore préoccupée par le même préjugé que l'Assemblée Constituante, elle continua de rendre ces tribunaux réciproquement juges d'appel entre eux. Enfin Napoléon, plus libre et plus hardi, en ce point comme en tant d'autres, distribua les tribunaux en deux grandes sections : les uns destinés à juger les procès en première instance, et les autres en appel. C'était, quant au civil, rétablir l'ancien ordre judiciaire, moins la

partie du pouvoir législatif que les Parlements avaient un peu usurpée sur la nation, et celle du pouvoir exécutif qu'ils avaient conquise sur la Couronne; c'est-à-dire moins l'enregistrement et les arrêts de règlements. Il conserva, non sans regret, l'institution des jurés, qui n'est pas, comme on veut bien le dire, une institution de l'Assemblée Constituante, mais le retour à la vieille manière dont nos pères vidaient les procès criminels; si ce n'est qu'aux formes naïves, et qui caractérisaient un peuple admirable dans sa simplicité, nous avons substitué celles que la métaphysique s'est chargée de pétrir pour un peuple corrompu. Enfin, au-dessus de l'édifice, Napoléon avait conservé la Cour de Cassation, tribunal suprême, destiné à retenir tous les autres dans la meilleure manière d'entendre et d'appliquer les lois. C'est bien à l'Assemblée Constituante qu'on doit cette excellente institution qui ne trouve d'analogue dans aucun État de l'Europe, et dont ce qui s'appelait jadis en France le Conseil des parties, était bien loin d'égaler le mérite. Le Roi approuva l'ordre judiciaire tel qu'il le trouvait établi et voulut le conserver. Sans doute, on l'eût amélioré en supprimant quelques cours d'appel et bon nombre de tribunaux de première instance; mais c'est à la législature qu'il fallait se confier de telles dispositions; elles y ont été proposées et toujours sans succès, parce qu'on a constamment rencontré les intérêts de localité coalisés pour y faire obstacle.

Le Roi n'avait donc ajouté qu'un article entièrement

nouveau au chapitre de l'ordre judiciaire : l'article 66, qui abolit la peine de la confiscation des biens et défend de jamais la rétablir; disposition de loi admirable! et sans contredit la plus belle conquête que la sagesse des temps modernes ait faite sur les erreurs du passé. Ils vivaient de confiscations, les plus horribles gouvernements qui aient effrayé le monde : à Rome, on confisquait pour acquitter l'enchère de l'empire ou en soudoyer les satellites : et à Paris, c'était aussi pour alimenter ses innombrables sicaires que, de son aveu, le Comité de salut public « *battait monnaie sur la place de la Révolution.* » Honneur, encore une fois, à la mémoire de Louis XVIII ! Ce prince fit plus qu'abolir la confiscation; il en maintint avec fermeté l'abolition. Au retour de Gand, lorsqu'il se trouva le maître d'hommes qui ne l'avaient pas seulement trahi, mais outragé; que de toutes parts retentissaient à ses oreilles des cris de vengeance, et que sans cesse on lui répétait que durant les Cent-Jours les ennemis de sa dynastie n'avaient pas été aussi généreux, la majorité de la Chambre de 1815 avait exprimé toute son impatience de cet article de la Charte, et lorsqu'elle s'épuisait, à la journée, sur les moyens de l'éluder, elle annonçait assez comment elle en eût accueilli le rapport. Louis XVIII resta Roi et supérieur à toutes ces vues de vengeance et de temporéité. Un publiciste, trop éclairé pour ne pas applaudir à ce qui se fait de bon, même dans un parti qui n'est pas le sien, M. Benjamin Constant, me citait un jour l'abolition de la con-

fiscation comme la plus belle disposition de la Charte, et je lui faisais le reproche de ne l'avoir pas fait conserver dans l'Acte Additionnel auquel il avait pris tant de part. « J'aurais voulu, reprit-il, vous voir à l'épreuve » avec la douceur et la flexibilité d'esprit que je vous » connais. Jusqu'à l'article de la suppression de la » confiscation que la Commission avait proposée à » l'unanimité, la discussion avec Napoléon s'était sou- » tenue assez libre des deux parts, quelquefois avec » dureté de la sienne : c'était sa manière ; mais arrivé » à l'article de la confiscation, il combattit la suppres- » sion avec emportement. Je la défendais de mon » mieux, et je croyais avoir apporté des raisons qui ne » laissaient pas que de l'embarrasser ; lorsque, jetant » brusquement la main sur la table, et me regardant » des yeux que vous lui connaissez, il dit : « Non, je » ne céderai pas, où veut-on me conduire ? Hors de » mon caractère ! La France ne me reconnaîtrait plus, » c'est son vieil Empereur qu'elle veut ? » — Pendant » cette allocution, dont je ne vous rends que le début, » sa voix était altérée, sa main se contractait et s'éten- » dait par des mouvements convulsifs, et il me semblait » voir la patte du lion qui aiguisait ses griffes. Per- » sonne ne fut de son avis, mais tout le monde se tut, » et l'article fut rayé. On n'était pas là, comme vous » vous y êtes trouvé, sous la présidence pleine de » mansuétude de M. Dambray et les auspices fleuris » de Louis XVIII ; que si je m'y étais trouvé, je n'au- » rais peut-être pas fait mieux que vous, mais il me

» semble que j'aurais fait davantage ; l'occasion était
» admirable et ne se retrouvera plus. »

Je rentre dans cette admirable position que j'ai un instant abandonnée, entraîné par la juste admiration que m'inspire l'article 66 du chapitre de l'ordre judiciaire. J'ai dit que ce chapitre avait éprouvé peu de changement ; l'article 61 fut le seul qui arrêta un instant. Dans le projet présenté par les Commissaires du Roi, les juges de paix étaient, comme tous les autres magistrats, déclarés inamovibles ; on n'avait pas trouvé d'abord de motifs de les soustraire au principe fondamental de l'inamovibilité, et on craignait, en le faisant, de déprécier cette magistrature dont le mérite consiste en si grande partie dans le respect et la confiance qu'inspirent les personnages qui en sont revêtus. M. Clausel de Coussergues apporta à la Commission une opinion différente ; il ne contesta pas sur l'importance de la justice de paix pour le bon ordre, la tranquillité et le respect des mœurs dans les campagnes ; il fit même remarquer que cette magistrature, par cela même qu'elle était si rapprochée du peuple, devait prendre aisément de l'influence sur l'opinion. « Ces
» juges décident seuls de presque toutes les questions
» qui leur sont soumises ; on se rassure par le peu
» d'importance qu'elles ont sous le rapport de l'intérêt,
» et on ne réfléchit pas qu'à cet intérêt, si mince en
» apparence, se rattachent le plus souvent les moyens
» d'existence d'une pauvre famille. Il faut des hommes
» éprouvés pour bien remplir ces fonctions délicates, et

» le temps seul apporte les moyens de les bien con» naître. Laissons donc au Roi, qui va les nommer, le » pouvoir de les remplacer si l'on s'aperçoit qu'ils ne » rendent pas tout le bien qu'on en avait attendu. » Cette disposition à laquelle de réels avantages sont » attachés est au reste exempte de tout inconvénient; » il n'est pas à craindre que le Roi change un juge de » paix justement honoré dans son canton, car les élec» tions qui lui sont confiées ne sont pas suspectes de » caprices, ou des jeux de partis qui corrompent quel» quefois les élections populaires. » L'assemblée applaudit à la sagesse de ces réflexions. Je voulais demander que le changement fût soumis au Roi; M. Ferrand me fit observer que la proposition de M. Clausel de Coussergues tendait à l'accroissement de la prérogative royale, et qu'il était bien difficile d'y trouver d'inconvénients; je laissai donc mettre aux voix l'article, qui fut adopté à l'unanimité.

La Commission avait tenu quatre séances, je comptais qu'elle en aurait trois autres: la première pour la discussion du chapitre intitulé : *Des droits particuliers garantis par l'État;* les deux autres, pour l'examen de quelques articles que j'avais préparés sur la forme des élections, et j'avais obtenu du Roi de remettre au 8 juin la séance royale indiquée pour le 4. J'avais préparé six articles réglementaires de la forme des élections, qui auraient trouvé leur place entre les articles 40 et 41 de la Charte; ils étaient conçus dans le dessein de concilier l'article 40, qui n'accorde le

concours à la nomination des députés qu'à ceux qui payent une contribution directe de trois cents francs, avec l'élection à deux degrés, la seule dont on eût alors l'idée en France, parce que c'était la seule qui y eût été pratiquée depuis les États-Généraux les plus anciens, et la seule qui semblât praticable ; il s'y rencontrait cependant des difficultés pour l'éclaircissement desquelles j'avais demandé des renseignements qui venaient de m'arriver du ministère des finances.

J'étais occupé à les comparer, lorsqu'on m'annonça le baron de Bulow, ministre des finances de Prusse ; je le connaissais particulièrement parce qu'il avait travaillé sous mes ordres en qualité de directeur du Trésor à Cassel, lorsque j'y occupais le ministère des finances. Il m'apprit qu'il venait de dîner avec les Souverains, dont le départ dans trois jours était définitivement arrêté. Je me récriai, parce que je savais qu'il avait été convenu qu'ils ne sortiraient pas de Paris avant que la Constitution y eût été publiée, et je protestai que nous ne serions pas prêts avant cinq jours. « Il faut, me répondit froidement » Bulow, que vous ayez fini demain, que la Constitu- » tion soit proclamée le 4, comme le Roi l'a promis, et » que nous partions le 5 ; les ordres sont donnés. » — Mais vous me tenez là un langage napoléonien : » *il faut, il faut ; des ordres sont donnés...* — Cela » est vrai ; mais croyez-vous que tous les Souverains à » la fois ne peuvent pas faire un Napoléon ? Sérieuse- » ment parlant, arrangez-vous sur l'avis que je vous » apporte. Je vous dirai plus, les Souverains ont appris

» du Roi de France que le travail de la Commission
» touchait à sa fin, et comme ils savent que je vous
» vois assez souvent, ils m'ont chargé de m'en assurer,
» et en tout cas, de vous notifier le délai fatal. » — Je me le tiens pour dit, et au départ de M. de Bulow j'accours tout effaré chez M. Ferrand; je lui raconte notre mésaventure : « Eh bien! me répondit-il froidement, il
» faut tout finir demain; vous devez être prêt? — Non,
» pour ce qui tient aux élections; je ne suis pas sûr de
» quelques articles qui ne sont que projetés et qui
» demandent encore des vérifications. J'aurai ensuite à
» en faire le rapport à vous et à M. l'abbé de Montes-
» quiou, pour que vous les soumettiez, si vous les
» adoptez, à l'approbation du Roi, avant qu'ils puis-
» sent être présentés à la Commission. De plus, il reste
» à discuter le chapitre intitulé : *Droits particuliers*
» *garantis par l'État*; à relire le travail entier; enfin
» à composer le préambule de la Constitution, et vous
» trouverez que c'en est peut-être assez pour les vingt-
» quatre heures que les augustes Souverains daignent
» nous accorder dans leur patiente bonté. — Il ne faut
» plus, reprit M. Ferrand, songer à rien ajouter au
» chapitre des élections. Demain, à l'entrée de la
» séance, nous préviendrons M. l'abbé de Montesquiou,
» et nous nous arrangerons pour tout finir. »

En effet, le lendemain, les Commissaires du Roi eurent une conférence avec M. le Chancelier; M. l'abbé de Montesquiou parut de son côté désireux d'arriver au terme de nos travaux : « J'ai, dit-il,

» repassé aussi dans ma tête ce sujet des élections ; il a » ses difficultés et il ne faut pas le manquer pour y » avoir mis de la précipitation. Au fait, les articles » essentiels sont arrêtés : la somme de contribution » exigée pour les qualités d'électeur et d'éligible, la » présidence des colléges électoraux, la nécessité de » nommer au moins la moitié des députés parmi les » domiciliés du département ; le reste n'est pas sans » importance assurément, mais on peut le confier à la » législature, et d'autant mieux que si nous avions » voulu pénétrer dans le détail de la forme des élec- » tions, nous aurions reconnu qu'un article arrêté en » provoquait sur-le-champ un ou plusieurs autres, et » nous n'en eussions pas fini. »

Il fut donc convenu que l'on se bornerait à discuter le dernier chapitre de la Constitution, intitulé : *Droits particuliers garantis par l'État*. On prévint confidentiellement MM. les membres de la Commission de la nécessité de borner là leur travail et de le finir dans la séance même, et on offrit le dernier chapitre à leur délibération ; il passa sans difficulté. J'étais loin d'approuver cette disposition de l'article 71 « que la » noblesse ancienne reprend ses titres, et que la nou- » velle conserve les siens, » puisque d'après ce qui suit, dans l'article, la noblesse n'emporte aucune exemption des charges et des devoirs de la société et n'est plus que l'affaire de l'opinion ; donc il fallait la lui abandonner entièrement et n'en pas faire mention dans un acte constitutionnel. On se serait épargné la distinction

entre la noblesse ancienne et la nouvelle, toute au désavantage de celle-ci, qui n'a pas été longtemps à s'en apercevoir et à chercher à s'en venger. Les Empereurs et les Rois peuvent bien ébaucher des nobles; le temps seul a le pouvoir de les achever. Si en France la noblesse instituée par Napoléon avait reçu l'indispensable sanction du temps, elle se serait élevée au niveau de l'autre, tout en avouant son berceau qui certes n'était pas sans gloire, et il n'eût fallu pour cela aucune disposition de la Charte; que si, et ce qui est plus probable, la noblesse nouvelle et la noblesse ancienne devaient être également emportées par le torrent qui sous nos yeux ravage les sociétés, il était encore inutile d'en parler. Mais l'article se trouvait dans la Constitution du Sénat; on devait le regarder comme le vœu de la noblesse nouvelle, et Louis XVIII, que sa malice n'abandonnait jamais, même au milieu des choses les plus graves, avait pu trouver plaisant d'accorder, sur leur demande, un brevet constitutionnel de parvenus aux grands seigneurs de Buonaparte.

Après avoir terminé le dernier chapitre de la Constitution, on passa aux articles transitoires qui avaient seulement pour objet la conservation du Corps Législatif alors existant et le renouvellement par cinquième. Ces articles ne pouvaient pas souffrir de difficulté. Là se terminait la mission de la Commission.

M. le Chancelier la remercia, au nom du Roi, du zèle qu'elle avait apporté à une mission aussi impor-

tante, et de ses efforts pour suppléer, par l'empressement et l'assiduité dans ses travaux, au temps trop court qui lui avait été accordé; et il ajouta qu'il s'estimerait heureux si, en quelque occasion que ce fût, il était auprès des membres de la Commission l'organe de la haute estime de Sa Majesté, et de la manière dont elle se plairait à récompenser leurs services. La Commission se sépara.

Il fut convenu entre les Commissaires du Roi que j'emploierais le temps qui nous restait à revoir tout le travail et à lui donner sa rédaction définitive; que je le ferais précéder d'un préambule, et que j'en ferais faire quatre expéditions, dont l'une serait signée du Roi et revêtue des formes de chancellerie, et les trois autres seraient remises à M. le Chancelier et à MM. de Montesquiou et Ferrand.

Une difficulté s'était élevée quelques jours auparavant, en présence du Roi, sur le nom que l'on donnerait à l'acte dont s'occupait la Commission et sur la forme dans laquelle il serait publié. M. le Chancelier était d'avis de l'appeler *Ordonnance de réformation*, et de l'envoyer à l'enregistrement des cours et des corps administratifs. M. Ferrand voulait qu'on l'appelât *Acte Constitutionnel*, et sans décliner l'enregistrement par les cours et les corps administratifs, il opinait pour qu'il fût aussi envoyé à l'acceptation des assemblées de canton. Je combattis l'une et l'autre opinion. Je soutins d'abord qu'on ne pouvait appeler l'acte dont il s'agissait, ni du nom d'*Ordonnance de réformation*,

ni de celui d'*Acte Constitutionnel;* il avait été expliqué très-positivement et bien entendu dans la Commission, que cet acte descendait de l'autorité royale, préexistante dans toute son intégrité, et qu'il ne contenait que les concessions que cette autorité avait jugé convenable de faire *proprio motu* et dans sa pleine et entière liberté. On ne peut donc pas l'appeler *Acte Constitutionnel,* parce qu'en général, et surtout en France, d'après les opinions qui y ont prévalu depuis vingt-cinq ans, le mot *Constitution* suppose le concours, pour établir un nouvel ordre de choses, entre le Roi et les représentants, soit du peuple seulement si en effet, il agit seul, soit du peuple et des grands, comme une nation voisine en a fourni des exemples; et il est bien évident que rien de tel ne se rencontre ici. On ne peut pas employer davantage ce titre d'*Ordonnance de réformation,* car cette expression n'est appliquée dans notre ancienne jurisprudence qu'aux lois qui avaient en effet pour sujet la réforme de quelques abus qui s'étaient glissés dans l'État, et non pas l'introduction d'une institution nouvelle. Si on voulait absolument se servir d'un vieux mot, celui d'*Édit* serait préférable, et encore ne saurait-on détacher l'idée d'un Édit, de celle des Parlements, pour le registrer ou y faire des remontrances. Puisqu'il s'agit d'une concession faite librement par un Roi à ses sujets, le nom anciennement usité, celui consacré par l'histoire de plusieurs peuples et par la nôtre, est celui de *Charte :* on l'appellera, si l'on veut, la Charte des droits, la

Grande Charte, comme en Angleterre, ou bien la Charte Constitutionnelle. Jusque-là je réunis les suffrages, sauf celui de M.. le Chancelier, qui parut tenir au titre d'Ordonnance de réformation.

Je poursuivis : « Maintenant, que fait le Roi d'une » Charte ? il peut bien en ordonner l'enregistrement où » il lui plaît et dans la forme qui lui convient, mais ce » n'est là qu'une forme secondaire ; la première et la » plus essentielle, c'est qu'il fasse publiquement le don » et l'octroi de cette Charte à ses sujets, et jure solen» nellement de l'exécuter de son côté. Il serait dési» rable que ce don pût se faire à la France entière » réunie en assemblées primaires, parce que l'acte y » recevrait un plus grand caractère d'authenticité ; que » la reconnaissance et l'amour qu'il doit exciter péné» treraient plus à fond dans le cœur des Français ; mais » il faut des délais et des formalités pour convo» quer les assemblées primaires, et la prompte publica» tion de la Charte est commandée par l'état actuel » du royaume. Cependant, et puisqu'on ne peut pas » s'adresser à la France assemblée, il faut chercher si » elle n'a pas des représentants qui la suppléent jus» qu'à un certain point ; ces représentants semblent » s'offrir dans le Sénat et le Corps Législatif. Le pre» mier de ces deux pouvoirs a déjà pris, dans un cas » analogue, une initiative contre laquelle nulle récla» mation ne s'est élevée ; le second paraît encore mieux » appelé, par la nature même de ses fonctions, à stipu» ler pour le peuple. C'est donc à ces deux Corps que

» le Roi doit faire la déclaration publique de l'octroi » de la Charte, et devant eux qu'il doit prêter le ser- » ment de l'exécuter, en attendant que dans la céré- » monie de son sacre il en jure le maintien à l'égal ou » même en avant de nos autres lois fondamentales. »

Cette seconde partie de mon opinion éprouva des difficultés. On était bien d'accord sur la publication de la Charte en présence du Sénat et du Corps Législatif, mais on trouvait ces deux Corps peu consistants pour recevoir le serment royal, qui en France ne se prête qu'une fois, à la cérémonie du sacre. L'un en effet allait disparaître, l'autre datait d'une époque qui n'était avouée que parce qu'on ne pouvait pas faire autrement; par les mêmes motifs, on insistait pour envoyer la Charte à l'acceptation des assemblées de canton. M. Ferrand y insistait à ce point que le Roi ne voulut pas décider et me demanda un rapport que je lui remis le soir même. Une autre difficulté arrêtait: de quelle époque datera-t-on le commencement du règne? On avait éludé la difficulté dans la Déclaration de Saint-Ouen, qu'on avait simplement datée du 2 mai 1814; mais il n'y avait plus moyen de reculer : il fallait donner à la Charte une date royale, et laquelle? Dès qu'on avait reconnu l'ancienne royauté, il fallait bien admettre l'un de ses principes fondamentaux, c'est-à-dire la descendance de mâle en mâle, sans interruption possible. *Le mort saisit le vif. Le Roi mort, vive le Roi!* Il semblait que nos pères n'eussent pas cru pouvoir employer d'expression trop brusque

et trop vive pour exprimer la promptitude de cette transmission. Notre histoire fournissait deux exemples qui se rapprochaient de la circonstance actuelle : Henri IV avait daté son règne du jour de la mort de Henri III, quoique sa reconnaissance, abstraction faite de la fureur des partis, fût encore une question et même une question légale. Charles VII en avait usé de même, à la mort de son père, en dépit du traité de Troyes et de l'assentiment que les grands Corps de l'État, la capitale et la majorité des provinces, y avaient donné. Et c'était en effet un principe puissant et conservateur que d'admettre qu'aussi longtemps qu'il restait un prince dans la ligne de successibilité, il y avait un Roi en France ou pour la France. Un hommage de plus à ce principe était une conquête pour le salut et l'avenir du pays. Hors de là, on retombait dans le principe de la souveraineté du peuple ; il n'y avait pas de milieu. Si Louis XVIII date ses actes du jour où il a été rappelé au trône, il sanctionne ce rappel et reconnaît à une autorité le droit de le rappeler. Or, quelle est cette autorité, si ce n'est celle du peuple ? Mais si le Roi reconnaît un acte aussi grave, il faut qu'il reconnaisse tous les autres qui sont émanés du même pouvoir. Donc la légalité de la Convention et de tout ce qu'elle a fait ; celle de l'Empire et de tout ce qu'il a institué ; ici on ne finirait pas de conséquences. Il vaut mieux se rattacher au vieux principe. Le Roi a régné dès que son droit au trône a été ouvert ; maintenant, qu'il soit censé avoir été toujours présent et

ratifie ce qui s'est fait pendant son absence, il imprimera par cette fiction même une sanction toute monarchique aux actes émanés d'autorités différentes. Le passé rentre ainsi dans l'ordre, et la législation retrouve son ancienne origine et son uniformité.

A la séance de clôture de la Commission, j'avais proposé à mes deux collègues de se rendre auprès du Roi pour le supplier de résoudre ces questions qui ne pouvaient pas se remettre un jour de plus. M. l'abbé de Montesquiou, qui se réfugiait dans son orgueilleuse mauvaise humeur dès qu'il s'agissait d'entrer en lice avec moi, dit qu'on aurait le temps d'en *parler* au Roi le lendemain matin, comme s'il n'y eût eu sur le tapis qu'une matière à conversation; et je rentrai chez moi, chargé de tout ce qui restait à faire pour que la Charte fût publiée le lendemain. J'y trouvai mon ancien camarade de collége, le marquis de Brézé, à qui cette solennité donnait encore plus de souci qu'à moi. Vainement avait-il fouillé les archives des Cérémonies de France; il n'y avait rien trouvé qui, de près ou de loin, eût trait à la publication d'une Charte. Cependant, il ne voulait rien prendre sur lui, à Dieu ne plaise! et il venait à moi comme à un ami, pour l'aider à sortir de ce cruel embarras. Je me défends de tout conseil en protestant de ma complète ignorance de la matière. Je lui remontre combien je suis pressé par le temps, et qu'il me reste du travail par-dessus la tête; lui d'insister et de soutenir qu'il est dans le même cas que moi et qu'il faut bien que je l'écoute. Il entrait en matière et menaçait

d'être long. Je suis forcé de l'interrompre et de lui répéter que le chapitre des Cérémonies n'était bien connu et ne pouvait recevoir de commentaires qu'à la Cour, parce que le cercle de son importance, quelle qu'elle fût, ne dépassait cependant pas le lieu qu'habitait le Roi; que ce serait abuser de sa confiance que de le laisser aller plus avant; et je me lève en lui disant, en toute humilité pourtant, que le service de Sa Majesté m'interdit le plaisir de l'entretenir plus longtemps. Il me fut aisé de m'apercevoir que la confiance de l'ami de collége avait été promptement remplacée par l'orgueil blessé du grand-maître, et M. de Brézé me quitta avec des signes non équivoques d'une mauvaise humeur que longtemps il m'a conservée; mais il me quittait et je ne lui en demandais pas davantage.

Je m'étais défié de mes forces pour le préambule de la Charte, et je m'étais adressé pour sa composition à l'homme de France que j'y reconnaissais le plus propre par son beau talent, à M. de Fontanes. Il m'avait promis de m'envoyer son manuscrit dans la soirée, et je restais sur ce point dans une parfaite sécurité, bien persuadé que je trouverais à admirer et rien à critiquer. J'étais encore occupé, sur les dix heures du soir, avec M. Masson, l'un de mes chefs de division, à la dernière révision de l'ensemble de la Charte, lorsque je reçus le travail de M. de Fontanes. Je le saisis avec avidité et je m'aperçus avec douleur que l'ouvrage, fort distingué dans son genre, digne enfin de son auteur, ne pouvait pas remplir la place à laquelle il était destiné. M. de

Fontanes avait eu peu d'occasions de lire des préambules de lois, et ce n'était pas là généralement que les orateurs allaient chercher des modèles. Le morceau qu'il m'avait fourni contenait sur le sujet de hautes pensées revêtues de formes éloquentes; mais ces pensées étaient trop générales, ces formes avaient trop d'éclat. C'était une belle page, mais ce n'était pas un préambule. Je le communique à M. Masson, qui en porte le même jugement que moi; cependant que faire? Il est plus de dix heures du soir; il faut être prêt pour le lendemain, et l'ouvrage qui me manque inopinément n'exigerait rien moins de ma part que deux jours de méditation et de calme, et dans ce moment même mille autres soins m'assiégent! J'eus un moment de désespoir. — « Où l'embarras est-il donc si grand? reprit » M. Masson. Vous trouvez que les pages de M. de » Fontanes ne peuvent pas vous servir, apparemment » parce qu'elles ne remplissent pas les conditions que » vous exigez dans un préambule de loi? Eh bien! » quelles sont ces conditions? Dictez-moi d'abord ce » qu'à votre gré le morceau doit contenir. Reprenez » votre sang-froid et cherchez l'ordre des idées. » Je dicte, en effet, et avec une sorte de colère concentrée; mais je vais jusqu'au bout. — « Maintenant, me dit » mon interlocuteur, vérifions si dans ce premier jet » l'ordre des idées est exactement suivi, car c'est de là » surtout que dépend le succès. »

Nous corrigeons, nous transposons jusqu'à ce que nous soyons tous deux également satisfaits.

« — Très-bien, poursuit-il; on va transcrire pro- » prement ce tracé, et votre préambule est fait, car » vous n'aurez plus qu'à remplir, et les mots ne vous » manquent pas. Du courage ! nous voilà bien avan- » cés. » — Il rentre un quart d'heure après et me remet la mise au net du premier travail. Je commence à dicter; je poursuis avec beaucoup plus de facilité que je n'aurais cru : mon embarras était d'être court; j'arrive à la fin; je corrige une première fois pour la guerre aux pensées, une seconde fois pour la guerre aux mots, et en moins de deux heures le morceau était composé tel qu'il a été imprimé. Je voulais garder le manuscrit pour y corriger encore :

« — Non pas, dit M. Masson; souffrez que je l'em- » porte; je vous connais : vous passeriez le reste de la » nuit à le remanier de dix façons différentes, et de- » main il serait moins bien. Ne pensez plus à la Charte » ni à son préambule; allez vous coucher et dormez si » vous pouvez. »

Je me jette en effet sur mon lit pour m'y reposer et avec peu d'espoir de m'endormir. J'y étais à peine qu'on entre pour m'avertir que l'inspecteur de police demande à me parler pour affaire urgente. Il paraît et me communique deux rapports parvenus de deux points différents, et qui annoncent qu'il se fait un amas de poudre sur le bord de la rivière, au bas du quai d'Orsay, et l'un de ces rapports ajoute que c'est dans le dessein de faire sauter le lendemain les Souverains, lorsqu'ils passeront à cet endroit du quai, en se rendant au pa-

lais du Corps Législatif pour la publication de la Charte. L'inspecteur ajoute qu'il a pris des renseignements, autant que l'a permis l'heure avancée à laquelle il a reçu ces rapports, et qu'il en résulte jusqu'ici que l'endroit indiqué est celui où l'armée russe charge ses poudres; que le travail du chargement a occupé la journée d'hier et occupera encore celle d'aujourd'hui. Quant au projet de faire sauter les Souverains au passage, il est fort porté à croire que c'est l'une de ces interprétations d'une chose simple par une chose coupable, auxquelles nous sommes accoutumés; mais qu'il a dû m'en rendre compte, par suite des ordres qu'il a reçus de ne rien négliger de ce qui paraîtrait intéresser le moins du monde la sûreté des Souverains qui se trouvent à Paris. En effet, les généraux russes m'avaient supplié d'être sur mes gardes et d'entourer de mon mieux l'Empereur Alexandre, parce que, si nous avions ce malheur qu'il fût non pas assassiné, mais insulté en quoi que ce soit à Paris, lui-même et ses généraux ne seraient pas assez forts pour empêcher ses soldats, qui l'adoraient, de mettre le feu à tous les coins de la ville; de sorte que si son départ précipité me contrariait comme rédacteur de la Charte, il me soulageait infiniment comme directeur général de la police. Je répondis à l'inspecteur qu'il fallait donner autant de soins à vérifier le complot de faire sauter les Souverains, que si nous y croyions l'un et l'autre; et, ensuite, obtenir des officiers russes qui présidaient au chargement des poudres, de suspendre leur opération depuis dix heures

du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi. Je le congédiai en lui demandant un nouveau rapport à huit heures, parce qu'à neuf je me rendais chez le Roi.

L'inspecteur revint en effet à huit heures. Je venais de recevoir un billet du Roi, qui m'envoyait sur le complot des poudres un rapport bien corsé, et qui, sans doute, lui était parvenu de la police des Tuileries. Le Roi, sans y croire, m'ordonnait cependant de vérifier ce qui pouvait avoir donné lieu à un pareil rapport, et m'annonçait qu'il me recevrait à dix heures pour la remise du travail dont j'avais été chargé.

L'inspecteur me dit qu'il n'avait encore découvert et ne découvrirait probablement pas de trace de complot; mais qu'il avait fait d'inutiles démarches pour obtenir des officiers russes de suspendre le chargement de leurs poudres; qu'il ne fallait pas cependant se dissimuler que ce travail avait son danger pour le voisinage, et qu'il fallait l'arrêter à tout prix. Je courus à l'instant chez le général Sacken, qui, dans son gouvernement de Paris, s'était montré attentif et bienveillant pour les habitants. On me fit attendre, parce qu'il n'était pas encore jour chez Son Excellence; et quand je pus lui expliquer le sujet de ma visite avec tout ce qu'il avait de pressant, il se confondit en regrets de ce que l'ordre de suspension que je demandais n'était pas de sa compétence. J'eus beau lui représenter que le gouverneur de Paris pour l'Empereur de Russie, était fort compétent pour empêcher que Sa Majesté Impériale ne fût

enlevée dans l'intérieur de Paris par un baril de poudre; vainement je renforçai l'image pour l'effrayer; je n'obtins de lui que quelques lignes de recommandation pour le général commandant de l'artillerie russe, qui demeurait au faubourg Saint-Germain. Il me fallut courir de nouveau de la rue Grange-Batelière à la place du Palais-Bourbon, et attendre aussi qu'il fît jour chez ce nouveau seigneur. Mes minutes étaient comptées et je séchais d'impatience. Enfin mon homme parut; il entendait et parlait mal le français et avait de plus les manières fort raides. Je commentai de mon mieux ce que je trouvais dans le billet du général Sacken; il se contentait de marcher brusquement de long en large, comme si je n'eusse rien dit, et pour lui ce pouvait bien être la même chose. Cependant il me donne à son tour un billet pour un colonel, qui heureusement était logé à deux pas de l'hôtel de la police. J'en sortis piqué, et je regrettais de ne m'être pas adressé à l'Empereur lui-même. J'étais en doute si je n'irais pas au palais de l'Élysée; je fus retenu par la circonstance que l'officier à qui j'étais renvoyé se trouvait à deux pas de chez moi. J'arrive chez celui-ci; la Providence me le tenait en réserve pour me consoler. Il me reçut avec une politesse recherchée, plaignit les démarches que je venais de faire, et m'assura qu'il allait à l'instant même arrêter les mouvements de poudre qui se faisaient sur le port. Il ajouta qu'il n'y resterait que les gardes nécessaires à la stricte exécution de ses ordres, et que lui-même y passerait tout le

temps qui s'écoulerait entre l'aller des Souverains et leur retour.

Je quittai ce colonel, enchanté de lui. Je pris bien vite mon portefeuille à l'hôtel de la police, et j'arrivai chez le Roi à dix heures passées. Je m'excusai par les courses que je venais de faire pour pouvoir tranquilliser complétement le Roi sur le rapport qu'il m'avait adressé le matin. Sa Majesté me demanda si j'avais été sur le lieu même, pour m'assurer que le colonel nous tenait parole. Je ne pouvais pas répondre affirmativement et je reçus l'ordre d'aller le vérifier. De retour dans le cabinet du Roi, et après avoir donné cette fois-ci des assurances non équivoques, j'ouvris mon portefeuille; je présentai au Roi trois copies de la Charte; j'en tenais une quatrième à la main et je demandai à Sa Majesté si elle me permettait d'en commencer la lecture. Les ministres étaient présents. Le Roi jeta un coup d'œil sur la pendule et dit : « Nous n'en avons » pas trop le temps.

» — Me sera-t-il permis de faire observer au Roi » que le préambule de la Charte est nouveau et qu'il » a besoin d'être soumis à son approbation?

» — Oui, mais nous avons confiance en vous, et je » sais que vous êtes passé maître en ce point. »

Je m'incline en signe de reconnaissance, et je me borne à demander si le Roi a décidé de quelle année de son règne la Charte serait datée, et à qui elle serait adressée après qu'elle aurait été publiée dans la forme qui allait être suivie. Le Roi répondit qu'on aurait le

temps de s'en occuper après; qu'il fallait songer à son départ pour l'Assemblée. La bande dorée envahit bientôt le cabinet, et les affaires cédèrent humblement le pas à la cohue des cérémonies.

Je regrettai peut-être un peu ce jour-là la ponctualité de Louis XVIII : c'est qu'en effet, l'exactitude était une des qualités les plus précieuses du Roi : s'il l'exigeait pour ceux qui avaient l'honneur de l'approcher, lui-même en donnait l'exemple.

Je me rappelle que dans les premiers temps de la rentrée du Roi, les Conseils des ministres étaient fréquents. Avant d'entrer dans le grand cabinet où le Roi tenait le Conseil, les ministres avaient pour habitude de se réunir dans la salle du trône et de s'y entretenir jusqu'au moment où la pendule indiquait que le Roi ne tarderait pas à s'y rendre. Un jour nous nous étions oubliés en écoutant M. le Chancelier Dambray. Le Roi avait eu le temps de passer dans le grand cabinet et de s'y asseoir. Nous ne nous aperçûmes de notre distraction que quand l'huissier sortit pour fermer les battants et en prendre la garde extérieure. Chacun se précipita pour entrer, et le Roi sourit de notre embarras. M. le Chancelier, qui était un peu coupable de ce manquement, en fit des excuses au nom de tous les ministres, et les termina par l'éloge de l'exactitude du Roi :

« — Messieurs, répondit Sa Majesté, en nous adres-
» sant l'un de ces coups d'œil caressants dont il avait
» le secret, l'exactitude est la politesse des Rois. »

On se souvient que, des trois questions qui étaient restées indécises, une seule avait été résolue, savoir que l'Acte constitutionnel porterait le nom de *Charte.* Aussi le Roi et M. le Chancelier avaient-ils employé cette expression dans leurs discours. Je croyais la question de l'envoi encore indécise entre l'opinion de M. le Chancelier, qui voulait que la Charte fût adressée aux tribunaux; celle de M. Ferrand, qui votait pour l'envoi aux assemblées de canton, et la mienne enfin, qui réclamait pour l'envoi aux assemblées primaires. J'appris, seulement par le discours de M. le Chancelier, qu'il avait gagné son procès, et ensuite qu'il l'avait plaidé seul devant le Roi. Rien de si regrettable que la manie que les ministres, en faveur à cette époque, avaient de traiter les affaires en tête à tête avec le Roi, alors qu'elles eussent par leur nature exigé des débats et une délibération. L'autorité royale naissait à peine qu'elle était gaspillée à plaisir. Cet abus a surtout été sensible pour la rédaction de la Charte. Des difficultés assez graves s'y étaient rencontrées, et pas une ne donna lieu, je ne dirai pas à une délibération du Conseil, mais à une réunion des trois Commissaires et de M. le Chancelier. Aucun procès-verbal n'a été tenu des conférences ou des résolutions. C'était M. le Chancelier, et plus souvent M. l'abbé de Montesquiou, qui allaient parler au Roi de ce qui s'était passé à la Commission, et ils le faisaient par forme de conversation et à titre de nouvelles; puis ils rapportaient de vive voix les décisions du Roi. Je récla-

mais; je disais à M. le Chancelier qu'on n'en avait pas usé de la sorte sous Louis XIV, lors des conférences pour les Ordonnances, durant lesquelles on avait tenu registre de tout, à un mot près, et tout réglé, jusqu'à la place que chaque Commissaire occupait autour de la table. M. le Chancelier me répondait toujours que nous étions trop pressés, et que ce qui importait c'était de finir vite.

L'assemblée avait été indiquée au Palais du Corps Législatif; elle était nombreuse et belle; l'Europe y assistait par ses Souverains et les grands personnages qui marchaient à leur suite. Un trône magnifique avait été élevé pour le Roi sur l'estrade où siége ordinairement le président; les grands officiers de la Couronne en remplissaient les degrés. Les banquettes de la salle étaient occupées, à droite, par les membres du Sénat; à gauche, par ceux de la Chambre des Députés; les ministres siégeaient au centre dans les places qui leur sont réservées. La Famille Royale et les Souverains étrangers étaient placés dans deux tribunes richement décorées. Le reste de ce vaste amphithéâtre était comble de ce que la ville offrait de plus élégant et de plus distingué, et on se rappelle que Paris était, dans ce moment et dans toute la vérité de l'expression, le rendez-vous de l'Europe. Jamais, et à aucune époque de ses fastes, ni même durant le règne de Napoléon, cette capitale célèbre n'avait rien offert de comparable à l'auguste et magnifique spectacle de tous ces Souverains désarmés, amis, et qui venaient unir franche-

ment leurs vœux à la voix du Roi de France pour le bonheur et la liberté de cette nation, qu'on n'avait cessé de craindre que pour recommencer à l'admirer. Combien d'idées un tel spectacle soulevait! Les Francais en garderaient-ils un long souvenir? Quel destin était promis à cette loi qui allait être promulguée avec une solennité européenne? Ceux qui la reçoivent aujourd'hui avec enthousiasme, sauront-ils la garder avec sagesse et la défendre avec intrépidité? A-t-on vraiment retrouvé le secret de cet échange, quelque temps suspendu, d'affection et de reconnaissance, de protection et d'amour, qui, depuis douze siècles, confondait les Français et leurs Rois?

Le Nestor des Rois présents, Louis XVIII, remplit son rôle avec une dignité remarquable; il prononça de vive voix un discours bien pensé, bien écrit, et surtout approprié à une circonstance qui avait aussi sa difficulté, car force était bien de parler des sacrifices qu'il avait fallu faire et des conquêtes qu'on avait abandonnées. Cette partie sensible fut touchée avec délicatesse. Le mérite du discours s'accrut encore par la manière dont il fut débité : un organe admirable, le geste juste et mesuré, la pose pleine de dignité; enfin, nous reconnûmes l'accent français, et même l'accent du Roi de France. Le succès fut universel et sincère, il était mérité.

M. le Chancelier, suivant l'usage, parla pour développer ce que le Roi, par son discours, n'avait fait qu'indiquer. On crut remarquer qu'il s'écartait au con-

traire de l'esprit dans lequel avait été conçu le discours du Roi : il s'efforçait d'établir que la royauté n'avait rien perdu ni pu perdre de l'autorité absolue qu'elle exerçait en France, et il s'obstinait à appeler la Charte une ordonnance de réformation. Le discours de cet homme vertueux était la franche expression de ses principes; il n'eût pas conseillé au Roi de donner la Charte : une fois donnée, il tenait sa conscience engagée à y être fidèle, et ce magistrat des vieux jours n'admettait pas les compositions; on ne le connaissait pas encore assez pour lui rendre cette justice, et pour lui ce début ne fut pas heureux.

M. Ferrand, comme doyen des Commissaires du Roi, donna lecture de la Charte; son organe, naturellement sourd, était encore affaibli par la maladie, et en ma qualité d'auteur du préambule, je souffrais plus que je ne peux le dire de la manière dont il lisait. Cependant il me parut qu'en général la Charte était bien reçue; j'apercevais sur tous les bancs des signes individuels d'approbation, et elle devint générale quand la lecture fut finie.

Les membres de l'ancien Sénat et les Députés des départements se levèrent et prêtèrent le serment de fidélité au Roi et d'obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux lois du royaume. Tous les actes de cette séance mémorable étaient terminés, et le Roi se retira, entouré du cortége avec lequel il était entré. Les ministres le suivirent jusque dans son cabinet, et chacun de s'extasier sur son discours et sur le ton dont

il l'avait prononcé : pour cette fois la flatterie, et même un peu d'extase, étaient pardonnables. Louis XVIII était enchanté; ce prince, singulièrement jaloux des succès de l'esprit et de la bonne grâce, aimait surtout à les obtenir dans les circonstances d'éclat. Chaque année, l'ouverture des Chambres était pour lui un jour de fête, et il en revenait épris des applaudissements qu'il avait recueillis.....

LES COMMENCEMENTS

DE LA

SECONDE RESTAURATION

1815

XIX

Séjour à Gand. — Le Roi. — Monsieur. — Les Ministres. — La Cour. — La Messe de Sa Majesté. — Je travaille avec le Roi. — Le prince de Talleyrand. — M. le duc d'Orléans. — Le maréchal de Beurnonville [1].

.... En sortant de chez le Roi, j'allai présenter mon hommage à *Monsieur*. Ce prince me fit l'accueil aimable dont il ne lui serait pas possible de se distraire lors même qu'il en aurait l'intention. La visite ne se borna pas aux formes respectueuses de l'étiquette; l'entretien du prince avec moi fut long et animé. Il passa en revue tous les événements qui s'étaient accomplis depuis le jour de son arrivée en France. Ce souvenir nous attendrit l'un et l'autre.

« — Eh bien! mon cher Beugnot, continua Son » Altesse, nous voilà encore une fois dehors, et à qui » la faute? Faut-il s'en prendre cette fois à mes prin-

[1] Les chapitres qui suivent sont entièrement inédits.

Au mois de décembre 1814, le comte Beugnot avait été nommé Ministre de la marine. C'est en cette qualité qu'il suivit le Roi Louis XVIII à Gand, pendant les Cent-jours.

» cipes qu'on n'a pas voulu admettre, ou à mes amis
» qu'on a pris tant de soin d'écarter? Allons, soyez de
» bonne foi et expliquez-vous. »

J'accordai au prince ce qu'il y avait de vrai dans cette observation, mais je le suppliai de faire aussi la part, dans le malheur qui venait de nous arriver, des imprudences que ne justifiaient pas toujours les meilleures intentions : telle qu'une séparation trop marquée entre les hommes et les choses de la Révolution et de l'ancien régime, et l'apparente faveur qu'avait reçue ce dernier parti.

Je me plaignis qu'on eût comme à dessein froissé des amours-propres, blessé des susceptibilités, et quelquefois inquiété des intérêts.

« — Quand je vous accorderais tout cela, reprit le
» prince, et je trouve qu'il y a beaucoup à rabattre,
» vous aviez fait prévaloir votre système ; vous dispo-
» siez de toutes les forces du Gouvernement et vous
» n'avez pas su nous défendre. Il faut bien que vous
» conveniez qu'un système différent n'aurait pas fait
» pis, et qu'il n'est pas démontré qu'il n'eût pas fait
» mieux. »

Ceux qui n'ont pas traité d'affaires avec *Monsieur*, accusent à tout propos le peu de capacité qu'il y apporte, ses vues étroites et son opiniâtreté. Rien, à la rigueur, n'est vrai dans ces reproches. *Monsieur* apporte aux affaires de l'intelligence, une forte application. Il faut bien reconnaître qu'il tient aux principes dans lesquels il a été élevé ; mais son attachement se

fonde sur la conviction plutôt que sur les préjugés, et on s'en aperçoit à la manière dont il se défend. Il ne manque pas même de dextérité dans le raisonnement, et pour peu qu'on lui donne d'avantages il s'en saisit à l'instant. Tout cela est, au reste, recouvert d'une entière bonne foi, et il n'y a pas de conscience d'homme plus pure que la sienne.

Le résultat de notre première conférence fut qu'il fallait fondre toutes les nuances du parti royaliste en un seul parti, celui des honnêtes gens, et admettre sans distinction de condition tout ce qui était religieux, honnête, dévoué à la France et au Roi, travailler enfin à réparer nos malheurs et rejeter loin de nous tout ce qui pouvait les avoir amenés.

Après cette première entrevue avec M. le comte d'Artois, je m'empressai de faire mes visites aux personnages principaux qui avaient suivi le Roi, et le soir je vins prendre possession d'un appartement qui m'avait été assigné dans la maison où habitait déjà M. Louis. Le voisin ne manqua pas de m'interroger vivement sur l'emploi de ma journée :

« — Eh bien, vous avez vu le Roi, vous avez vu » *Monsieur*, vous avez vu Blacas, que font-ils? s'oc- » cupent-ils d'un ministère ? ont-ils leur homme pour » les finances? Je suis sûr qu'ils le cherchent partout.

» — Je ne le sais en vérité pas, car je n'ai rien dit » ni pu dire qui eût trait à quelque chose de pareil. Il » me semble qu'il y a un préliminaire à toute forma- » tion de ministère, c'est la rentrée du Roi en France.

» J'ai traité ce point en général avec le Roi et avec
» *Monsieur*; j'ai tâché de le faire avec la mesure que
» leur position commande, et je vous jure qu'il n'a pas
» été le moins du monde question d'affaires de Gou-
» vernement.

» — Vous ne voulez rien dire, à la bonne heure : je
» suis sûr que Blacas cherche un ministre des finances.
» Quelque temps avant notre départ, il avait déjà fait
» faire des propositions à Mollien. Nous aurions aussi
» bien fait de rester où nous étions que de venir à Gand.
» Ces gens-ci recommencent à dire des bêtises en at-
» tendant qu'ils en puissent faire. C'est ce nigaud de ***
» qui est leur homme. Au reste, je ne devrais parler
» que pour moi; car pour vous, je m'attends bien que
» vous allez faire ici comme à Paris, les cajoler et être
» toujours de leur avis.

» — Vous avez vu plus d'un exemple du contraire;
» mais passons : quand on veut vivre avec vous, il
» faut endurer parfois de mauvais compliments. »

J'eus beau faire : dès le premier jour de mon arrivée à Gand, M. Louis me rangea parmi ceux qui lui cherchaient un successeur au ministère des finances, et cette préoccupation dénuée de tout fondement détermina la conduite qu'il tint depuis à mon égard.

Le lendemain je rendis visite aux ministres. Je trouvai à M. Dambray un air embarrassé qui ne lui est pas naturel. Il me demanda avec une sorte d'inquiétude si le Roi, si *Monsieur*, m'avaient parlé de lui; il me dit qu'il vivait retiré et ne se mêlant de

rien, parce que dans la position où nous étions ici il y avait fort peu de choses dont un Chancelier pût s'occuper. Je soupçonnai qu'il était survenu quelque refroidissement de la part du Roi, et comme M. Dambray est attaché de cœur à Sa Majesté, il n'était pas étonnant qu'il en fût affecté au point de ne pouvoir pas le dissimuler entièrement. J'appris quelques jours après d'où le nuage s'était élevé.

M. le Chancelier avait bien intimé aux ministres l'ordre du Roi de se rendre à Lille, mais il ne l'avait pas exécuté pour son compte et s'était rendu, en quittant Paris, à sa terre de Montigny, en Normandie. Il espérait y rester paisible, comme il l'avait fait pendant vingt-cinq ans, lorsque son séjour fut dénoncé à l'Empereur par le sous-préfet de l'arrondissement de Dieppe, Félix Lepelletier. Le ministre de la police Fouché engagea l'Empereur à ne pas s'occuper de M. Dambray, qu'il peignait comme un homme inoffensif. L'Empereur y avait d'abord souscrit, mais en parcourant le rapport de dénonciation, il y lut que le Chancelier était riche de deux cent mille francs de rentes qu'il ne manquerait pas de tenir à la disposition des Bourbons. — « Oh! reprit l'Empereur, j'ai été trop » vite! Deux cent mille francs de rentes, c'est la do» tation de quatre généraux. Il faut faire partir cet » homme-là. »

Ces dénonciations, ces allées et venues avaient duré quinze jours pendant lesquels M. Dambray n'avait pas paru devant Louis XVIII, qui tenait sévèrement

au principe que le Roi et le Chancelier de France étaient inséparables comme le corps et l'âme. On n'avait pas vu paraître davantage l'ancien Chancelier, M. de Barentin, auquel, avec la meilleure volonté du monde, on ne pouvait découvrir d'autre mérite que celui de sa fidélité passée ou d'avoir marié sa fille à M. Dambray. Le beau-père avait fait mieux : il avait offert de prêter serment à l'Empereur en demandant seulement la restitution de quelques bois qu'il n'avait pas eu le temps d'obtenir de Louis XVIII. Napoléon, qui trouvait tout cela assez plaisant, accepta le serment, rendit les bois et reçut la visite de M. de Barentin. Le Roi qui, de son côté, ne s'épargnait pas non plus la plaisanterie, se vengea au retour par un mot fait exprès pour le personnage. Ce bon M. de Barentin expliquait de son mieux et par conséquent assez mal, au Roi, sa visite à Bonaparte, la restitution de ses bois et glissait sur le serment :

« — Je n'ai pas précisément juré, » disait-il.
« — J'entends, répondit le Roi, vous avez *jurotté ;* à
» votre âge, on ne fait plus les choses qu'à demi. »

Sans doute quelques bons avis étaient arrivés jusqu'à Gand sur ces particularités, puisque c'est là que je les ai apprises, et le Roi aura d'abord battu froid à M. Dambray. L'épreuve durait encore lorsque j'arrivai, et c'est de la sorte que j'explique l'espèce d'abattement dans lequel je trouvai le Chancelier. Plus tard les gens qui voulurent l'exclure du ministère grossirent à merveille ce petit incident : il est vrai qu'ils

étaient eux-mêmes passés maîtres en fait de fidélité.

Ma seconde visite fut pour le duc de Feltre. Je le trouvai logé dans un fort bel hôtel et habitant un cabinet qui, à Paris même, n'eût pas été au-dessous de sa fortune. Il était assis devant un grand bureau où reposaient plusieurs liasses de papiers rangées avec beaucoup de méthode, je dirais volontiers, d'élégance. Je l'écoutai me raconter ses soucis, ses travaux, et se placer seul, à l'écart des autres serviteurs du Roi. Il me dit qu'il avait réuni jusqu'alors les fonctions de ministre de la marine et de ministre de la guerre, mais il me promit que, dès le jour même, il prendrait les ordres du Roi pour me faire le renvoi de toutes les affaires concernant le premier département ; il me pria de remarquer avec quel art il avait classé à part les affaires de la marine et celles de la guerre, et, il me faut le reconnaître, M. le duc de Feltre doit avoir à un très-haut degré la protubérance de la nomenclature.

Je vis le même jour le général Beurnonville. Pour celui-là je m'attendais à ce qu'il allait me dire, parce qu'il avait rapporté de Paris un thème dès longtemps fait et sur lequel il était d'une fécondité inépuisable. En sortant du Gouvernement Provisoire, le général Beurnonville était rentré au Conseil en qualité de ministre d'État, et là il se trouvait en quelque sorte le juge des ministres à département. Il ne pouvait pas arranger dans sa tête qu'un ministre à portefeuille, ainsi qu'il l'appelait, eût un traitement excé-

dant cent mille francs, tandis qu'il n'était nulle part question du traitement des ministres d'État, qui devait être supérieur à l'autre, si l'on voulait que les traitements suivissent l'importance des fonctions. Plus d'une fois il m'avait fait part de son impatience à cet égard et pressé d'en toucher deux mots au Conseil. Je le fis en effet; il avait été trouvé juste d'accorder aux ministres d'État une indemnité pour le surcroît de représentation que leur imposait l'entrée au Conseil, mais la chose avait été renvoyée, comme elle devait l'être, au budget de 1816, que Napoléon ne nous avait pas laissé le temps de préparer. Le général trouvait simple que les ministres à portefeuille eussent suivi le Roi :

« — Ils étaient, disait-il, assez bien payés pour cela, » et d'ailleurs ces messieurs s'étaient adjugé du *via-* » *tique* avant le départ; mais pour les ministres d'État, » leur arrivée à Gand était un pur sacrifice dont on ne » pouvait leur savoir trop de gré; et cependant les dis- » tinctions et les gratifications seraient encore pour » messieurs les ministres à portefeuille! »

Je savais à quoi m'en tenir sur le sacrifice que le général Beurnonville avait fait en arrivant à Gand, mais je me contentai de défendre les ministres à portefeuille sur le *viatique* et les *gratifications*, et j'applaudis aux sentiments généreux qui avaient conduit à Gand messieurs les ministres d'État.

Entre les hommes d'affaires qui avaient suivi le Roi à Gand, on distinguait MM. de Vaublanc, Capelle, Anglès, Mounier et Guizot. Ces messieurs aimaient les

Bourbons de toute la haine qu'ils portaient à Napoléon et aussi de la peur qu'il leur faisait. M. de Vaublanc, qui a plus de dévouement que d'habileté, avait commis des imprudences lorsque arriva à Metz, où il était préfet, la nouvelle du débarquement de l'Empereur. Le général commandant la division, avec lequel il n'était pas bien, l'avait en quelque sorte forcé de s'éloigner. La frontière étant voisine, M. de Vaublanc la passa, et une fois arrivé à l'étranger, il crut que le meilleur parti qu'il eût à prendre était de venir rejoindre le Roi à Gand.

M. Capelle avait, en 1814, été mis en jugement par l'Empereur pour avoir abandonné la ville de Genève, où il était aussi préfet, lorsque quarante mille Autrichiens étaient aux portes et sur le point d'entrer. Il craignit qu'il ne prît à l'Empereur la fantaisie de le faire fusiller, et crut prudent de lui en ôter les moyens en venant se réfugier près du Roi.

M. Anglès avait occupé le ministère de la police sous le Gouvernement Provisoire; son nom figurait sur le décret de Lyon; ce n'était donc pas la peine de s'informer pourquoi il se trouvait à Gand.

M. Guizot n'était pas bien sûr que les bonapartistes rentrés au pouvoir ne se vengeassent pas de la manière un peu dure dont il les avait traités lorsqu'il remplissait la place de secrétaire général sous l'abbé de Montesquiou.

Quant à M. Mounier, qui, pour avoir été dans le cabinet de l'Empereur, ne l'en aimait pas davantage

et se plaisait à parodier les grandes scènes de l'intérieur impérial, il n'avait pas voulu éprouver jusqu'où Bonaparte, à son retour, entendrait la plaisanterie.

Au reste, à M. de Vaublanc près, qui était déjà d'un âge mûr, les autres étaient jeunes et par conséquent généreux. Le parti le plus noble avait eu de l'attrait à leurs yeux. S'ils réussissaient, la fortune leur arrivait par un beau côté; s'ils ne réussissaient pas, ils avaient la vie devant eux pour réparer un premier échec qui encore n'aurait pas été sans gloire. Je suis persuadé que ces sentiments sont entrés pour beaucoup dans la détermination de MM. Mounier et Guizot.

Les ministres et les personnes que je viens de nommer composaient ce que j'appelle le parti des hommes d'affaires ou du Gouvernement. Dans celui de la Cour se trouvaient les premiers gentilshommes de la chambre, les capitaines des gardes et un très-petit nombre d'officiers de la Maison qui avaient suivi le Roi. En dépit des circonstances et d'une chance commune, ces deux partis vivaient séparés. Les individus se rencontraient chez le Roi, au spectacle, à la promenade, et se traitaient réciproquement avec une politesse bienveillante, mais il n'y avait pas de réunions pour la table, le jeu ou seulement pour la conversation. Les mœurs de la première émigration avaient reparu dans toute leur naïveté. On eût dit de l'année que nous venions de passer en France comme d'un bal masqué, après lequel, une fois dehors, chacun jette son masque et reprend son habit accoutumé. Les gens raisonnables

n'en étaient pas mortifiés le moins du monde, mais s'en affligeaient parce qu'ils y voyaient une cause toujours subsistante des maux que nous éprouvions et de ceux qui nous attendaient.

J'habitais, comme je l'ai dit, dans la même maison que M. Louis; nous décidâmes de réunir nos deux ménages en un seul. Veut-on savoir l'état que tenaient à Gand les ministres ainsi réunis du Roi Très-Chrétien? Un domestique commun faisait nos lits, frottait nos appartements, battait nos habits et nettoyait nos bottes. Nous dînions à table d'hôte à trois francs par tête; nous déjeunions avec une jatte de lait, et nous soupions avec un verre d'eau sucrée. Ce régime avait le double mérite d'être fort sain et fort économique, et j'y avais passé sans difficulté en quittant le luxe de table auquel j'étais, depuis vingt ans, habitué. C'était M. Louis qui avait créé cet ordre sévère. A son avis nous devions, sous un régime ou sous un autre, rentrer un jour en France. Ce jour était-il prochain ou éloigné? Personne ne le pouvait dire; en attendant, il fallait restreindre nos besoins de manière à les dominer et à ne jamais nous trouver dans la dépendance de qui et de quoi que ce fût. Je lui remontrais qu'en dépensant seulement le quart du revenu que nous nous étions fait au dehors, nous pourrions vivre d'une manière un peu plus large et plus décente. Il me répondait que nos besoins augmenteraient avec l'âge, tandis que nos ressources pourraient diminuer par des événements imprévus, et que dussions-nous faire des économies, il valait mieux en-

voyer de l'argent à nos familles que de leur en demander. Cette fois-là il avait raison. Au reste, une économie fort étroite était la loi commune des émigrés de Gand ; personne n'avait de voiture ; on était très-simplement vêtu, et il y avait pour la table émulation de sobriété. Les anciens émigrés se rappelaient par combien d'épreuves ils avaient payé le luxe de Coblentz et les magnificences de l'armée des princes ; ils ne voulaient pas y être pris une seconde fois ; et les nouveaux les imitaient d'autant plus volontiers que la simplicité des mœurs leur était naturelle. Le seul duc de Feltre faisait exception : il ne sortait jamais que dans une élégante voiture et suivi de deux valets de pied. Il donnait un dîner par semaine ; sa représentation venait immédiatement après celle du Roi, ou plutôt il n'y avait de représentation à Gand que pour le Roi et M. le duc de Feltre. Celui-ci agissait rondement, sans s'apercevoir le moins du monde du contraste qu'il faisait avec ses collègues, et tout persuadé qu'un hôtel, un carrosse, des valets, un chasseur et un cuisinier, sont cinq sens ajoutés à la personne de tout ministre.

La vie habituelle n'avait rien de triste, au moins pour M. Louis et pour moi, et je ne me rappelle pas avoir éprouvé à Gand un seul moment d'ennui. Nous donnions la matinée à l'expédition du petit nombre d'affaires qui nous survenaient ou bien qui nous étaient renvoyées par le Roi. Le dîner à trois francs par tête était tour à tour animé par de bonnes discussions ou par de la gaieté ; ce qu'on y trouvait à

manger était la chose dont la majorité des convives se souciait le moins. Cette majorité se composait d'esprits distingués et de nature différente; leur choc faisait jaillir des étincelles d'un bout de la table à l'autre. M. Mounier y apportait cette verve entraînante et ces saillies qui recouvrent chez lui un fonds de connaissances sérieuses et un esprit vigoureux. M. Guizot, moins vif, moins incisif, mais né pour la discussion et l'étendant toujours autant par la force de ses idées que par la variété de ses connaissances, occupait bien sa place. Les autres y payaient leur contingent qui avait aussi son prix. L'essentiel n'était pas d'expédier le dîner, c'était chose bien vite faite; on donnait un instant la parole au général Beurnonville pour se plaindre de l'ordinaire : c'était le petit ordre du jour; après quoi la discussion commençait et la nuit nous trouvait le plus souvent réunis encore autour de la table.

Nous étions alors dans la plus belle saison de l'année : le temps était admirable; nous nous permettions quelquefois des parties de campagne, dont M. Capelle était le grand ordonnateur. Le programme consistait dans un énorme plat de poisson, ce qu'on appelle en style de Rapée une *matelote*, et un plat de pommes de terre, le tout accommodé à l'anglaise et arrosé de bonne bière de Louvain. Ces dîners à la campagne n'étaient pas plus dispendieux que ceux de la ville et étaient encore plus agréables. On y laissait la politique de côté pour ne mettre sur le tapis que des sujets de littérature légère ou de beaux-arts. L'aller et le retour

à travers des plaines chargées de verdure et d'espérance étaient aussi des jouissances, et ces petits déplacements avaient le mérite de rompre l'uniformité de notre vie.

Nous passions de temps en temps la soirée au spectacle où l'arrivée de la Cour de France avait, disait-on, réuni les acteurs les plus distingués : ils étaient détestables; aussi n'avaient-ils parmi nous d'autre auditeur assidu que le fameux Père Élysée qui, pour l'honneur de son goût ou pour tout autre motif, passait beaucoup plus de temps dans les coulisses que dans l'intérieur de la salle.

Nous nous rendions le plus communément chez le Roi dans une rotonde qui faisait partie de son hôtel, mais où l'on arrivait du dehors sans traverser les appartements occupés par Sa Majesté. Là se réunissaient les ministres et les membres du corps diplomatique. On y lisait les journaux; les ambassadeurs nous y donnaient confidentiellement les nouvelles de leurs cours qu'ils voulaient rendre publiques. Nous leur donnions avec la même discrétion des avis bien secrets qui nous arrivaient de Paris, et dont ils composaient leurs dépêches du lendemain. Quelques vérités échappaient pourtant à travers tout ce manége. Nous voyions que les cours restaient unanimes dans le dessein de ne jamais composer avec Napoléon, et nous en tirions cette conclusion que la lutte ne serait que l'affaire d'un temps plus ou moins long, mais où Napoléon finirait par succomber. Cependant il semble que sur la terre

étrangère, l'amour de la patrie se ravive pour être séparé de son objet; nous pleurions sur les maux qu'une telle lutte attirerait sur la France, et il nous fallait reconnaître avec douleur qu'il ne restait au Roi aucun moyen de les prévenir. Nous gardions pour nous le secret de notre impuissance; nous vantions aux ambassadeurs étrangers les dispositions de l'immense majorité de la France, la force du parti royaliste qui allait se retrouver partout et jusque dans le sein de la Chambre des Députés; nous parlions de défections prochaines dans l'armée. Il faut bien que nous soyons parvenus à en faire croire quelque chose, car jusqu'à la bataille de Waterloo, où furent vaincus Bonaparte, la France et le Roi, les étrangers croyaient qu'ils ne pouvaient pas, pour l'exécution de leurs desseins, se passer du concours de Sa Majesté, et on verra bientôt qu'eux-mêmes proposèrent des mesures qui prouvaient cette persuasion.

Le ministre de la guerre me renvoya, ainsi qu'il me l'avait promis, les papiers concernant le département de la Marine. Ils ne pouvaient pas être de beaucoup d'importance : ils consistaient dans quelques dépêches parvenues par la voie d'Angleterre, et expédiées par des bâtiments qui avaient appris en mer ou dans leurs relâches les événements de France; une correspondance avec M. de La Châtre, alors notre ambassadeur à Londres, sur le parti que prendrait l'Angleterre à l'égard de nos colonies si elles se déclaraient pour Bonaparte; enfin le tableau des officiers et des administrateurs de

la marine qui se trouvaient auprès du Roi, et qui demandaient à toucher le même traitement que les officiers de terre et par assimilation de grades. Ces affaires réunies n'offraient pas une grande masse de travail ; cependant elles me prenaient mes matinées, parce que je remplissais toutes les places de mon département, celles de ministre, de directeur, et même d'expéditionnaire. Le règlement du sort à faire provisoirement aux officiers de marine fournissait matière à une correspondance multipliée; je vis avec regret par le tableau de ces officiers que si ceux de l'ancienne marine ne s'y trouvaient pas tous, il s'en trouvait au moins un bon nombre qui avaient oublié leur âge pour suivre le Roi et lui offrir leurs vieilles épées ; tandis que pour trouver des officiers de la nouvelle marine, il fallait descendre aux grades d'aspirant ou d'enseigne. J'oublie cependant M. Henri de Rigny, capitaine de frégate et neveu de M. Louis; il est vrai qu'il ne se pressa pas d'arriver ; il ne parut à Gand que dans les derniers temps de notre séjour, mais son nom n'en figura pas moins sur le tableau.

Je puisais cependant au milieu de ces petites occupations l'occasion de travailler une fois par semaine avec le Roi. Je débutais toujours par lui parler marine; c'est ce qui me donnait le droit d'entrer; puis la conversation retombait de son propre poids sur les affaires de France. Je rendais compte alors de ce que j'avais recueilli pendant la semaine, des correspondances avec Paris et même sur le pavé de Gand, et j'u-

sais de l'art que j'avais appris au ministère de la police d'amuser le Roi en ayant l'air de l'occuper. Aussi je le retrouvais tel qu'il était alors avec moi ; lui-même me faisait part de ses espérances et me communiquait sa sécurité qui était complète. Ce n'est pas qu'il se fît tout à fait illusion sur les dispositions de la France pour sa famille. Il attribuait toujours à l'armée la catastrophe qui l'avait conduit à Gand ; il reconnaissait qu'elle avait eu pour auxiliaires les intérêts nés de la Révolution ; mais il croyait fortement que la France ne pouvait pas se passer de lui, et que s'il y restait encore bon nombre de volontés qui lui étaient contraires, la nécessité ferait plier ces volontés. Ce travail avec le Roi, et la cour que je lui faisais le dimanche après la messe, composaient mes rapports avec Sa Majesté.

Le dimanche, la messe du Roi était à midi, à Gand comme jadis à Versailles, comme dernièrement à Paris. S. M. gardait partout de son mieux la dignité du Roi de France. Elle arrivait à la cathédrale, ayant *Monsieur* dans sa voiture ; les officiers de service en occupaient une seconde ; puis venait comme de raison celle de M. le duc de Feltre. Le reste des Français accourait de toutes les rues de Gand et y formait un pêle-mêle assez divertissant. L'église, quoique fort grande, était comble d'assistants qui témoignaient tous un grand respect pour le Roi, car, à son arrivée, personne ne restait assis. La messe était entendue, même par les Français, avec un recueillement dont le Roi et *Monsieur* surtout donnaient l'exemple. Les habitants de Gand attachés à la

religion catholique en étaient fort touchés, et disaient hautement que rien n'eût été si heureux pour la Belgique que sa réunion à la France sous des princes aussi pieux que ceux-là.

Le Roi ajoutait quelques rapports de faveur aux rapports ordinaires que les ministres pouvaient avoir avec S. M. Dans la semaine de mon arrivée je fus invité à dîner; M. Louis le fut pour le même jour. Sa joie en fut assez mince, parce qu'il prétendait que pour l'inviter on avait attendu mon arrivée. J'avais beau lui dire, ce qui fut promptement vérifié, que le Roi réunissait le même jour tous ses ministres présents à Gand, et que mon arrivée n'était certainement pour rien en une telle affaire; le Roi, toute sa Cour, et le duc de Duras en particulier pour avoir expédié les lettres d'invitation, n'en furent pas moins habillés de toutes pièces. On menaçait de s'en dispenser en prétextant une indisposition, ce dont je ne prenais pas la peine de détourner mon homme, parce que je savais bien qu'il n'en avait nulle envie.

Le dîner se composait, comme je l'avais prévu, de *Monsieur*, des grands officiers de service, et de MM. Dambray, de Feltre, de Blacas, Louis et moi. Le Roi en fit les honneurs avec la politesse de la vieille Cour et la grâce personnelle qu'il y ajoutait; à chaque service il offrait aux convives du plat qu'il avait devant lui, et il y trouvait l'occasion de distribuer autour de la table son coup d'œil aimable et quelques mots bienveillants. Au rôti, il découpait avec une rare dextérité et

comme si dans sa jeunesse il se fût exercé à porter la grâce jusque dans les moindres détails. Peut-être n'est-ce pas un si mince mérite pour un maître de maison, même pour un Roi, que de savoir faire les honneurs de sa table. Si le maître est d'une condition très-supérieure à celle de ses convives, les attentions qu'il leur porte deviennent des faveurs dont ils sont intérieurement plus touchés que des mets qu'on leur offre. Si la condition des uns et des autres est la même, le maître de maison prend sur ses égaux la supériorité de la politesse et des soins. La table avait autrefois ses propos aimables, ses doux entretiens, ses épanchements de cœur, et le plus grave des historiens de l'antiquité n'a pas cru déroger en nous en donnant un traité. Aujourd'hui on s'est mis fort à l'aise sur ce chapitre comme sur tant d'autres. On avait pendant quelque temps réduit l'intérêt d'un dîner à la sensualité des mets qui garnissaient la table. Ce travers a peu duré : maintenant le dîner n'est plus que ce que la nature l'a fait, une nécessité qui n'est déguisée par rien de ce que la gaîté, la cordialité ou le savoir-vivre de nos pères y avaient introduit.

Le Roi après son dîner passa dans le salon ; il y reçut les hommages de quelques personnes, et ensuite on fit le whist de *Monsieur*, où ce prince admit M. de Luxembourg, M. de Duras et moi. Le Roi était placé dans son fauteuil à côté de la table et jugeait les coups ; il y portait cette mémoire et cette puissance d'attention qu'en semblable matière personne n'a possédées au

même degré que lui. Il signalait les moindres fautes et pouvait nommer au dernier coup les cartes qui restaient dans les mains des partenaires ; il le fit deux ou trois fois. M. Louis resta pendant toute la partie sans savoir à qui parler, et même sans se venger du silence par des gestes. Il en sortit accablé, protesta que de sa vie il ne s'était autant ennuyé, et fit des vœux pour n'y être jamais repris.

Sa politique était alors dirigée tout entière vers les ministres des puissances étrangères. Selon lui, M. de Talleyrand avait encore une fois sauvé la Maison de Bourbon au Congrès de Vienne. Il avait dans la main les affaires de la France ; il les arrangerait comme il l'entendrait avec les Souverains ou avec leurs représentants, et sans se soucier de ces gens-ci (c'est-à-dire du Roi et des princes) qui n'entendaient rien et qui n'étaient propres qu'à tout gâter.

Le retard de l'arrivée de M. de Talleyrand à Gand donnait quelque poids aux assertions de M. Louis. Vainement l'avait-on pressé de venir rejoindre le Roi ; il se tenait aux eaux de Carlsbad où il attendait les développements qui allaient être donnés aux résolutions du Congrès, pour savoir le rôle que lui-même aurait à jouer. Cette absence de son principal ministre donnait au Roi quelques inquiétudes ; il en avait un autre sujet dans la conduite de M. le duc d'Orléans.

Ce prince n'était parti de Lille que vingt-quatre heures après le Roi, et cet intervalle lui avait suffi pour laisser entendre au maréchal Mortier qui commandait

la division, et aux autres généraux, qu'il n'approuvait pas en tout la conduite qu'on avait tenue depuis la Restauration ; il avait donné un gage de son opinion en quittant sur-le-champ le continent pour se rendre en Angleterre. Pour bien apprécier l'intérêt qu'attachait M le duc d'Orléans au choix de son séjour, je dois rappeler ici que M. le duc de Berry commandait à cinq lieues de Gand, à Alost, un camp où se trouvaient réunis les débris des corps de la Maison du Roi, un petit nombre d'officiers et de soldats isolés et des jeunes gens des écoles qu'une ardeur royaliste avait entraînés sur les pas du Roi. Cette petite armée, toute décousue qu'elle était, recevait chaque jour des recrues, et en aurait reçu davantage si les finances du Roi l'eussent permis ; mais quelle qu'elle fût, nous la faisions sonner bien haut à l'intérieur de la France et à l'étranger. Elle se recommandait par le nom du prince qui était à sa tête, par quelques officiers de distinction qui composaient son état-major, et pour être dans le vrai, il faut bien admettre que ce faible corps était la véritable armée du Roi de France. C'était donc là qu'était la place des princes de sa Maison. Cependant M. le duc d'Orléans ne croyait pas que ce fût la sienne, parce qu'il paraissait décidé à ne se trouver, pour aucune cause et dans aucune circonstance, en face des soldats français que jadis il avait commandés, et avec une cocarde différente de celle sous laquelle il avait fait ses premières armes. C'est là ce qui l'avait déterminé à choisir l'Angleterre pour son séjour.

Le Roi n'était donc pas rassuré sur M. le duc d'Orléans. J'avais remarqué que toutes les fois que je lui parlais de ce prince, il gardait le silence. Un jour même où je lui avais remis un mémoire qui traitait hypothétiquement du danger dont la branche cadette de la Maison de Bourbon pouvait être pour la branche aînée, il laissa tomber le mémoire de ses mains après l'avoir lu et poussa un profond soupir : puis il remit précipitamment une affaire différente sur le tapis, comme pour éloigner de son esprit un sujet importun. Cette inquiétude ancienne devait s'accroître par l'absence de M. le duc d'Orléans. S. M. lui écrivit pour l'inviter à venir se réunir au Roi de France et aux princes de sa famille, avec lesquels il avait promis que lui et les siens seraient désormais inséparablement unis. Telle était, en effet, la condition du pardon accordé par le Roi, ou, si l'on veut, de la réconciliation des deux branches. M. le duc d'Orléans ne céda pas à l'invitation du Roi, et s'excusa par une lettre où il employait les formes les plus respectueuses et jusqu'à des expressions de sentiment, mais où déjà il laissait entrevoir les motifs qui le retenaient. A une seconde lettre de S. M., le prince répondit avec les mêmes précautions, mais en s'avançant davantage. On lui envoya quelqu'un en Angleterre qui ne réussit pas mieux, et il fut démontré au Roi que la branche cadette de sa Maison, sans avoir des vues hostiles à la branche aînée, avait au moins une conduite différente qu'elle ménageait avec beaucoup d'adresse et de scrupule.

Le temps se passait ainsi pour nous à Gand, entre quelques devoirs de Cour, d'assez petites affaires, un peu d'espérance et un commencement d'impatience. Nous avions été une seconde fois invités à dîner chez le Roi, et les choses s'étaient passées précisément comme la première fois, si ce n'est que je n'avais pas eu l'honneur de faire la partie de *Monsieur*.

Mais le spectacle de ce qui se passait en France excitait au plus haut point notre intérêt. Napoléon avait cessé de promettre le retour de Marie-Louise, de parler de sa bonne intelligence avec la maison d'Autriche et de nourrir des espérances de paix. Il réunissait le peuple au Champ de Mai pour y proclamer ce qu'il appelait si plaisamment l'*Acte Additionnel aux Constitutions de l'Empire*, faisait nommer des Députés, nommait lui-même des Pairs et élevait d'une main sa machine additionnelle, tandis que de l'autre il préparait des moyens de résistance à l'Europe conjurée contre lui. A Gand, le parti de la Cour affectait de ne porter que peu d'attention à ce qui se passait en France parce qu'il plaçait tout son espoir dans les armes étrangères. Plusieurs d'entre nous (et j'étais du nombre) ne partageaient pas ce sentiment parce que le plus ardent de nos vœux eût été que la France ne dût rien qu'à elle-même. Rendons justice à Louis XVIII : il eût partagé ces désirs s'il eût été possible de les réaliser. Quoi qu'il en soit, il lisait assidûment les papiers de France, les commentait, et nous interrogeait, quand l'occasion s'en présentait, sur le personnel de la Chambre des Députés

et sur ce qu'on devait en espérer ou en craindre. Je me trouvais dans son cabinet le jour où on reçut le *Moniteur* qui contenait la nomination de la nouvelle Chambre des Pairs. M. de Blacas en donnait lecture, et chaque nom un peu connu provoquait de la part des assistants une exclamation d'étonnement ou de dédain. La lecture étant finie :

« — Passez-moi la liste, dit le Roi, pour que je la » lise; cela en vaut la peine. » Le Roi fait semblant de lire, puis laissant tomber le journal sur la table, il ajoute :

« — Pour moi, je trouve cette liste fort bonne, car » je n'y vois pas le nom de Sémonville; cela ne durera » pas. »

Cependant les troupes étrangères s'approchaient de nos frontières, et Napoléon lui-même allait se mettre à la tête de son armée. Nous ne pouvions pas rester oisifs en voyant s'avancer les événements qui allaient décider du sort de la France. Le Roi convoqua le Conseil. On y reconnut combien il serait désirable que les troupes étrangères ne pénétrassent en France qu'au nom du Roi, et que S. M. fût représentée auprès de chaque armée par un commissaire de son choix. Ce commissaire aurait, sinon sous ses ordres, au moins sous sa direction, les intendants militaires des armées coalisées; seul il aurait le droit de frapper des réquisitions en nature ou en argent, et de disposer de ce qui serait trouvé dans les caisses publiques. Parlant au nom et comme délégué du Roi de France, il imposerait aux

peuples les sacrifices qu'exigeait l'état de guerre. Ces sacrifices ne devaient être, au reste, que des avances faites par les provinces occupées, et restituées bientôt après par une contribution à laquelle la France entière prendrait part. Ce projet fut communiqué aux ambassadeurs des puissances étrangères, qui le trouvèrent fort prudent. MM. de Beurnonville et Capelle se rendirent à Bruxelles, au quartier général du duc de Wellington qui applaudit de son côté. On dressa une courte convention qui devait être passée à ce sujet entre le plénipotentiaire anglais, revêtu des pouvoirs des Souverains alliés, et le ministre des affaires étrangères du Roi de France représenté à Gand par le marquis de Jaucourt. Le Roi choisit pour ses commissaires le général Beurnonville près du corps d'armée de Prusse; M. de Lally Tollendal près de celui d'Angleterre; M. de Vaublanc près de l'empereur d'Allemagne; M. Capelle près de la Bavière et de la Confédération du Rhin. Je fus chargé de la rédaction d'une instruction à donner à ces commissaires, et on m'adjoignit pour ce travail MM. de Vaublanc et Capelle, qui avaient ainsi que moi été préfets et avaient l'expérience de ces sortes de matières. Les puissances étrangères agissaient alors de bonne foi avec nous. Le duc de Wellington, fait pour apprécier et qui appréciait mieux qu'un autre le génie guerrier de l'Empereur, ne croyait pas en avoir si aisément raison qu'il l'eut dans les champs de Waterloo; il ne doutait pas du succès définitif, mais il n'espérait l'obtenir qu'après une vigoureuse défense où

l'intérieur de la France, exalté par Napoléon, aurait prolongé la lutte. Les puissances étrangères tenaient donc pour bien fait de ne pénétrer dans les provinces qu'au nom du Roi de France, et d'y relever son autorité à laquelle viendraient se rallier les royalistes, les amis de l'ordre et ceux qui avaient quelque chose à perdre. Le spectacle d'une province occupée, il est vrai, par l'étranger, mais gouvernée au nom du Roi et par des agents de son choix, ainsi rendue à la tranquillité, devait ramener la province voisine. La pacification intérieure aurait ainsi gagné de proche en proche par de bons exemples et des actes de modération soutenue. On aurait surtout épargné l'emploi des moyens violents qui peuvent bien imposer la paix un moment, mais qui laissent dans le cœur des blessures longues à cicatriser. Le duc de Wellington entrait entièrement dans cette politique. Elle eût été appliquée par les alliés s'ils n'eussent pas vaincu sitôt.

La rédaction de ces instructions avait augmenté mes rapports avec le général Beurnonville. Lorsque j'allais le visiter, je le trouvais faisant de la stratégie à l'usage des gens de la Cour, y compris M. le Grand-Aumônier et les ecclésiastiques qu'il menait à sa suite. Le résultat de chaque leçon était que Napoléon ne pouvait pas résister quelque part qu'il se présentât. Sur la Meuse, il était enveloppé et pris avec toute son armée; sur le Rhin, il était exterminé; en Flandre, plus de ressources; dans le Luxembourg, encore moins; rentré en France, on le poursuivait par journées d'étape. Il

montrait chacun de ces points sur bon nombre de cartes, où il avait soigneusement marqué toutes les routes que Bonaparte pouvait prendre, et l'endroit précis où sur chacune d'elles il serait arrêté, et, si on le voulait, anéanti. Ces cartes recouvraient son bureau et même une bonne partie du parquet du cabinet, et le général se tenait droit au milieu, battant son homme à droite et à gauche avec une merveilleuse assurance et une grande volubilité. Je me trouvais par hasard à l'une de ces leçons ou de ces représentations à laquelle assistait M. le Grand-Aumônier. Celui-ci écoutait avec une extrême attention, tenant son chapeau épiscopal à la main, et ayant l'air, comme c'était son habitude, d'en mordre la corne. J'osai hasarder quelques observations qui ne réussirent pas. Le général le prit de haut avec moi, et je n'avais garde de me commettre avec un homme qui battait Napoléon à volonté. J'ouvrais la bouche pour avouer mon ignorance, quand M. le Cardinal de Talleyrand, dépouillant pour un moment son incomparable douceur, fit assez vivement passer sous son bras le chapeau qu'il tenait à la main, et me dit : « Permettez, monsieur, vous ne connaissez pas la » guerre comme M. le général qui l'a faite si long- » temps ; il faut l'écouter, car il en sait plus que nous. » Je tombai d'accord avec Son Éminence, et j'offris mes très-humbles excuses au maître ainsi qu'au grand et docile écolier.

Pierre Riel, marquis de Beurnonville, est mort au sein des dignités qui sont réservées aux plus éclatants

services. Cependant son nom ne se mêle à aucun des grands événements qui ont marqué l'histoire des trente dernières années; il ne réveille pas les souvenirs de Fleurus, de Marengo, de Hohenlinden. Les honneurs sont venus chercher le maréchal de Beurnonville, et sa vie tout entière montre que la fortune est aussi capricieuse dans ses affections que dans ses antipathies.

Pierre Riel est né en 1752 à Champigneul, village de Champagne, à deux lieues de la petite ville de Bar-sur-Aube. Son père était laboureur, profession plus honorable qu'honorée, mais qui ne l'est guère dans un pays montagneux, stérile, où aucun habitant ne s'élève au-dessus de la pauvreté. Le père du maréchal avait un garçon et trois filles. Il conçut une ambition élevée pour un homme de sa classe, celle de faire de son fils unique un prêtre, qui pouvait, avec du temps, de la prudence et quelque protection, devenir curé de campagne. Seul, il n'aurait pas suffi à la dépense de l'éducation de son fils; mais déjà le zèle du sanctuaire était refroidi, et les seigneurs de paroisses, les riches bénéficiers, les chefs de maisons religieuses aidaient les pères de famille pauvres qui offraient leurs enfants à la carrière ecclésiastique. L'abbé de Clairvaux, seigneur de Champigneul, prit le jeune Riel sous sa protection. On le plaça d'abord au collége de Bar-sur-Aube où il apprit de latin tout juste ce qu'il en fallait pour être tonsuré, et il passa de là au séminaire Saint-Nicolas à Paris. Il y apportait une taille de cinq pieds huit pouces, une belle figure et un grand

fonds de bonhomie, dispositions naturellement heureuses, mais qui avaient leur danger pour un séminariste de dix-huit ans. L'abbé Riel ne sut pas y échapper. Il fut méchamment dénoncé à l'archevêque de Paris, M. de Beaumont, qui n'entendait pas raison sur deux points, sur le jansénisme et sur les légèretés de mœurs. Riel fut obligé de se retirer du séminaire et revint chez son père à Champigneul. Il ne perdit pas par sa mésaventure la protection de l'abbé de Clairvaux. Comme on n'avait pas pu réussir à en faire un prêtre, on essaya d'en faire un procureur, et l'on n'y réussit pas mieux. Il entra en qualité de clerc chez un procureur de Bar-sur-Aube, ami de Diderot, qui professait en fait de religion les mêmes opinions que cet écrivain. Riel les trouva mieux de son goût que les leçons de théologie du séminaire Saint-Nicolas : il fit plus, il eut la témérité de les mettre en pratique.

Il existe dans les montagnes voisines de la ville de Bar-sur-Aube, un hameau sous la protection de saint Laurent. Le pèlerinage à Saint-Laurent le jour de la fête de ce saint est en haute faveur parmi la jeunesse des deux sexes. Riel, et deux étourdis tels que lui, vont de compagnie au pèlerinage. Dans la chapelle du hameau et sur un socle rustique était placée la statue du patron, la face tournée vers la porte d'entrée. Le saint était revêtu de sa dalmatique dont la draperie légère ne ressemblait pas mal à une robe de bal. L'artiste avait eu l'intention de diriger les bras vers le ciel comme dans l'attente du martyre; mais la pose était

manquée, et le saint étendait ses mains dans la ligne de son corps comme pour commencer une farandole. L'à-propos ou le contre-sens n'échappa point à nos étourdis, qui, donnant de chaque côté la main au saint, essayent de le faire danser. Le bienheureux résiste un peu, puis tombe sur le pavé et se casse le nez. Les habitants indignés courent sus aux impies qui ont le bonheur d'échapper. L'indignation publique galope après eux à Bar-sur-Aube; et le procureur du Roi, pressé par la clameur, est obligé de rendre plainte.

On était alors voisin du temps où le chevalier de Labarre avait été roué vif pour une gaieté assez semblable, et le Parlement de Paris, piqué au vif par les injures des philosophes, n'aurait pas mieux demandé que de recommencer l'épreuve. Les familles des deux camarades de Riel obtinrent contre eux, ou plutôt pour eux, des lettres de cachet, afin de les soustraire aux poursuites judiciaires. Riel n'était pas assez marquant dans la société pour mériter la faveur d'un tel ordre: il se sauva à Paris, s'y cacha de son mieux, et bientôt prit le parti prudent de mettre l'Océan entre la philosophie du Parlement de Paris et la sienne. Il s'engagea dans un bataillon colonial et passa à l'Ile-de-France en qualité de soldat. Voilà donc le jeune Riel arrivé à l'Ile-de-France à vingt-quatre ans, soldat dans un bataillon. Il avait apporté d'Europe un peu d'argent, une belle taille, une belle figure, de la bravoure et ce vernis d'instruction que donnent deux ou trois éducations infructueusement ébauchées. C'en était assez pour se faire

remarquer dans un corps médiocrement composé en officiers et très-mal en soldats.

Au bout de six mois Riel fut fait sergent-major. Ici commence la fortune du maréchal de Beurnonville. Dès ses premiers pas il avait rencontré madame Mac-Fields, Irlandaise d'origine, veuve, riche et très-belle, à en juger par les portraits que le maréchal étalait avec complaisance dans les premiers temps de son retour en France. Madame Mac-Fields avait été recherchée par M. de Souilhac, alors gouverneur de l'Ile-de-France, et par son crédit, Beurnonville était parvenu assez promptement au grade de lieutenant. Il épousa plus tard madame Mac-Fields, et entra dans l'assemblée coloniale. Les hommes étourdis et dissipés dans leur jeunesse deviennent presque toujours des faiseurs dans l'âge mûr. Le maréchal justifia cette maxime. Il ne fut pas sitôt entré dans l'assemblée qu'il se mit à attaquer le gouverneur et l'intendant, et à écrire des volumes sur les abus à réformer et les améliorations à introduire. Sans contredit il avait raison en quelques points, mais il voulait avoir raison en tout, c'était déjà un tort. Après des discussions fort vives et qui pouvaient troubler la paix de la colonie, Beurnonville partit pour la France, de son plein gré selon lui, d'après un ordre du Roi selon M. de Souilhac. Ce qui est moins douteux, c'est qu'il rapporta de l'Ile-de-France un capital de trois cent mille francs. Ce n'était plus un jeune échappé du séminaire ou d'une étude de procureur; les voyages l'avaient formé; et l'opulence, comme

il arrive toujours, rehaussait ses dons naturels....

Le premier usage qu'il fit de cette fortune fut d'acheter pour quatre-vingt mille francs une charge de sous-lieutenant des cent-suisses de M. le comte d'Artois. Cette charge lui rapportait fort peu d'argent, mais ce qui était d'un tout autre prix aux yeux du jeune lieutenant, elle lui donnait le grade de capitaine et la croix de Saint-Louis. Orné de cette double parure, il revint l'étaler sur le théâtre de ses premiers exploits. Il retourna à Bar-sur-Aube dans l'été de 1789. Sa présence et sa croix de Saint-Louis y firent autant de sensation que la prise de la Bastille. Il fut, suivant l'usage du temps, un sujet d'admiration pour quelques-uns, d'étonnement pour quelques autres, et d'envie pour tout le monde. Le rôle qu'il a joué dans la Révolution est trop connu pour que je m'y arrête. Je rentre donc dans le cabinet où il donnait de si profondes leçons de stratégie à M. le cardinal de Périgord.....

XX

Départ de Gand. — Disgrâce momentanée de M. de Talleyrand. — Le Conseil des Ministres à Cambrai. — Le [illegible] de [illegible] et les [illegible] du Roi. — Séjour de Louis XVIII à Saint-Denis. — Rentrée de Fouché au ministère.

..... Quand le résultat de la bataille de Waterloo fut connu, le retour en France fut immédiatement décidé. M. de Talleyrand ne fut informé que très-tard de la détermination de S. M. Il alla de suite trouver le Roi :

« — J'avais demandé audience à Votre Majesté » aujourd'hui pour lui rendre compte de ce qui s'est à passé » Vienne et de l'état de ses affaires.

» — Je n'ai pas pu vous l'accorder, parce que je » suis fort pressé d'arriver ; mais mettez cela par écrit » et adressez-le-moi. »

Cette réponse impliquait le renvoi de M. de Talleyrand, qui ne pouvait pas s'y tromper, et qui reprit sur-le-champ :

« — J'ai une grâce à demander au Roi ; c'est la » permission de me rendre aux eaux de Carlsbad qui » sont nécessaires à ma santé.

» — Volontiers; je vous l'accorde. Ces eaux sont » excellentes. Au revoir, monsieur de Talleyrand. »

Le Roi achève de descendre l'escalier et monte dans sa voiture. S. M. m'aperçut au passage et me dit : « Bonjour, monsieur le comte Beugnot, vous me sui- » vez. »

Je m'incline profondément, et après le départ du Roi, je m'empresse d'aller dire un dernier adieu à M. de Blacas, plus étourdi encore que moi de l'accueil que venait de recevoir M. de Talleyrand, et qui de plus en était inquiet.

« — M. de Talleyrand, dit M. de Blacas, a fait un » très-mauvais calcul. Je ne lui étais nuisible en rien ; » je le croyais même indispensable aux affaires du » Roi. Nous pouvions nous entendre, et tout le monde » y aurait gagné; maintenant, à quoi vont aboutir » ces intrigues?

» — Ajoutez, répondis-je, qu'il est cruel d'avoir » dans un pareil moment séparé le Roi d'un ami » dont la société lui était si douce et l'assistance si né- » cessaire !

» — Nécessaire jusqu'à un certain point, reprit » M. de Blacas; le Roi, j'en suis sûr, ressent dans ce » moment quelque peine, et je lui manquerai durant » les premiers jours; mais insensiblement il s'habituera » à se passer de moi, et avec le temps il trouvera où » placer ses affections. »

J'ai su que le retour de M. de Talleyrand avait été orageux. Il s'était emporté outre mesure contre l'in-

gratitude et l'extravagance du Roi. Lorsque je me présentai chez lui, la colère avait fait place à des expressions de pitié sur ce malheureux homme, sur le bonheur de n'avoir plus rien à démêler avec lui, et sur les plaisirs des eaux de Carlsbad, car M. de Talleyrand ne doutait pas qu'il n'y fût accompagné par tous les ministres.

Je ne me pressais pas de suivre le Roi parce que j'étais prévenu qu'il passerait deux jours à Cambrai, et que je voulais savoir à quoi allait aboutir la déconvenue de M. de Talleyrand. En attendant, il fut décidé que nous irions dîner chez M. Duval, maire de Mons. Ce M. Duval était un homme bien né et originairement fort riche. Son fils avait été auditeur au Conseil d'État à l'époque où j'en faisais partie ; on le tenait pour un sujet de la meilleure espérance. Il m'accueillit à mon passage avec une touchante cordialité, et il n'avait pas dépendu de lui que je ne descendisse chez son père. Il m'avait invité à dîner, et sur l'avis que j'en avais donné à mes collègues, il avait été arrêté que nous irions tous, parce que M. Duval se serait tenu pour offensé si un ministre dînant à Mons n'était pas descendu chez lui. Tel était en effet le caractère de cet homme honorable. Il avait fait bâtir sa maison pour y exercer une magnifique hospitalité, On y trouvait de grands salons de réception, une vaste salle de concert qui pouvait au besoin servir de salle de comédie, des communs étendus et des écuries à l'avenant; aussi cette maison avait-elle reçu toutes les personnes considé-

rables qui avaient passé par Mons depuis le règne de Joseph II jusqu'à celui de Louis XVIII. Et certes, le nombre en était grand, car entre ces deux règnes on avait été considérable à bon marché. Le dîner était somptueux ; le maître de la maison en faisait les honneurs avec quelques traditions flamandes qui ne nuisaient pas à l'ordonnance du festin; par exemple, je n'ai vu de ma vie un si grand nombre de bouteilles rangées en bataille et remplies de vins plus distingués. M. de Talleyrand déploya là une vertu que je ne lui connaissais pas encore, celle d'un excellent compagnon. Il fut d'une humeur charmante et épancha son esprit en contes joyeux et en mots piquants. Je ne l'avais jamais surpris dans un si aimable abandon, et il me fut démontré qu'il aurait jadis tenu sa place aux soupers du Temple, aussi bien qu'il venait de le faire au Congrès de Vienne. Assurément, à le voir et à l'entendre, on ne l'eût jamais pris pour un ministre disgracié quelques heures auparavant. M. de Talleyrand cédait-il au plaisir d'être débarrassé des affaires de France, plus lourdes en effet et plus difficiles que jamais? ou bien cachait-il sous cette apparente hilarité les regrets et la colère dont il était intérieurement dévoré? Le second parti est certainement le plus probable : mais quel homme est-ce donc que M. de Talleyrand?

Je conduisais M. Louis dans ma voiture et je le priai après dîner de me dire ce qu'il comptait faire, parce que je partais le lendemain de bonne heure pour Cambrai. M. Louis me souhaita bon voyage et me dit

que pour son compte il partait pour Carlsbad avec M. de Talleyrand; que M. de Jaucourt serait aussi du voyage; qu'ainsi je serais le seul membre du Cabinet à ne pas y aller, ce qui était un mauvais procédé, et qui suffirait en Angleterre pour nuire à un ministre. Je lui montrai que très-grande était la différence entre les circonstances inouïes dans lesquelles nous nous trouvions placés et la situation d'un gouvernement régulier tel que celui d'Angleterre où il faut bien que tous les ministres se retirent devant l'Opposition, puisque c'est le système suivi qui a succombé dans les Chambres; que nous n'étions pas dans un gouvernement normal puisque nous n'en avions pas du tout, et que dans de telles extrémités les serviteurs du Roi n'avaient pas le droit de se séparer de lui. M. Louis s'emporta comme cela lui arrive toutes les fois qu'il est contrarié, et courut avertir M. de Talleyrand de ce qu'il appelait une trahison de ma part. M. de Talleyrand reçut la confidence comme il était aisé de le prévoir : il me toisa de toute sa hauteur, trouva qu'il était fort indifférent que je fisse route pour Carlsbad ou pour Cambrai, et répondit en peu de mots que je faisais bien de suivre mon goût. Je passai chez lui le même soir et je ne le trouvai nullement prévenu contre moi. On parla fort librement de l'une et de l'autre destination. Je dis que je partirais le lendemain pour Cambrai avec le général Beurnonville, mais que cependant je ne le ferais pas sans être venu une dernière fois prendre les ordres du prince.

J'arrive le lendemain matin; survient un incident

auquel j'étais loin de m'attendre : un courrier venait d'arriver, porteur de lettres de M. le Chancelier adressées à tous les ministres (M. de Talleyrand compris), et portant que le Roi assemblait son Conseil à Cambrai, à un jour prochain. MM. Louis et de Jaucourt déjà prévenus ouvrirent de suite la discussion. M. Louis insista vivement pour la retraite à Carlsbad, parce qu'il n'y avait rien, absolument rien à faire avec des gens qui passaient de la sorte et en un instant du blanc au noir. M. de Talleyrand dit que le voyage lui paraissait aussi bon après qu'avant la lettre, et M. de Jaucourt, doué d'une douceur et d'une politesse parfaites, fort galant homme, mais habitué à penser avec M. de Talleyrand, songeait moins que jamais à le contrarier. Je hasardai des observations qui comprenaient avec un peu plus de développement ce que déjà j'avais dit à M. Louis ; je ne gagnai rien et la résolution me parut bien formée. Elle me laissait beaucoup d'inquiétude. Le Roi devait avoir eu des motifs bien puissants pour revenir sur l'adieu qu'il avait dit à M. de Talleyrand ; il fallait qu'une voix bien autorisée se fût fait entendre pour le contraindre à rappeler un ministre qu'au fond il n'aimait pas, qui venait de l'attaquer dans l'une de ses affections les plus chères, et de qui il avait trouvé un singulier plaisir à se venger. On ne pouvait méconnaître quelle était cette voix : c'était celle du duc de Wellington qui s'était lié avec M. de Talleyrand au Congrès de Vienne, et qui le redemandait au nom des Puissances, comme le seul homme capable de réconci-

lier l'Europe avec la France. S'il en était ainsi, comme cela était probable, comment le Roi allait-il, en cas de refus, s'excuser de s'être privé d'un tel homme, et qui mettre à sa place? J'étais tourmenté de ces pensées lorsque je rencontrai M. Laborie, qui, quoique de tout temps dévoué à M. de Talleyrand, était cependant du parti de Cambrai. Je lui expose avec vivacité mes soucis et mes regrets.

« — Je n'y vois plus, dit-il, qu'une ressource : elle » est dans le Cardinal de Périgord, qui très-heureu- » sement se trouve encore à Mons.

» — Où en êtes-vous, m'écriai-je, et que pourra » votre vieux Cardinal sur un cœur dès longtemps » glacé?

» — Beaucoup, reprit M. Laborie; il lui dira que » la Restauration était le seul moyen qu'il eût de ren- » trer en grâce devant Dieu et devant les hommes, et » il le sommera, au nom de tous ses aïeux et de tous » les saints du paradis, d'aider à son rétablissement; » je me trompe fort, ou M. de Talleyrand cédera.

» — Dans ce cas, courez, apportez, s'il le faut sur » vos épaules, le seul exorciste qui ait puissance sur le » Méphistophélès français. »

M. Laborie passa l'instant d'après devant moi, conduisant en effet l'oncle à la maison du neveu, et me fit signe de le suivre. J'entre avec eux; M. le Cardinal passe seul dans l'appartement de M. de Talleyrand; nous demeurons dans une salle voisine dont la porte était restée ouverte. Je pus voir les deux personnages

se promener de long en large pendant une demi-heure; effort inouï pour le plus jeune des deux! Le Cardinal gardait son allure ordinaire, tenant toujours à la main son chapeau dont il rongeait les bords; on remarquait seulement dans son geste et dans sa marche un peu plus d'action que de coutume. M. de Talleyrand ne paraissait pas faire d'objections et gardait une attitude qui annonçait plutôt l'assentiment ou le respect. C'était l'un et l'autre, car M. le Cardinal dit en sortant à M. Laborie, que M. de Talleyrand partirait le lendemain matin pour Cambrai.

J'ai toujours trouvé ce prince pénétré de vénération pour son oncle le Cardinal de Périgord, quelle que fût la distance qui les séparât religieusement et politiquement; mais je ne crois pas que ce sentiment l'ait déterminé seul dans cette grave circonstance: il avait eu le temps de prévenir le duc de Wellington de la scène qui s'était passée entre le Roi et lui; c'était sans doute encore à l'intervention de l'Angleterre qu'il fallait attribuer le retour si peu probable et si peu libre du Roi vers M. de Talleyrand. Celui-ci, qui était fort au courant, ne cédait qu'en connaissance de cause, dans l'espoir que toutes ces royales maladresses ne feraient que fixer plus sûrement l'autorité dans ses mains.

M. de Talleyrand est fidèle à la règle de proportionner le nombre des mots qu'il emploie à la gravité de la détermination qu'il annonce. Plus cette détermination est importante, plus il est concis. Il sait que le pouvoir n'impose plus dès qu'il s'explique; il se

contenta d'annoncer à ses amis et dans sa maison qu'il partait le lendemain à dix heures pour Cambrai. J'en fus averti par M. Louis, car je ne voulus pas me présenter, dès que j'eus à peu près acquis la certitude du départ. Par hasard mon opinion avait triomphé, et je ne connais rien de si fade que de faire parade d'un petit triomphe devant les hommes supérieurs qui ont eu mille fois raison contre vous.

Le lendemain je partis pour Cambrai, ayant M. Louis dans ma voiture. Il était de mauvaise humeur et ne cessait de répéter qu'il regrettait bien que M. de Talleyrand eût changé d'avis, parce qu'on aurait vu de quoi ces gens-là étaient capables, livrés à eux-mêmes. Je lui répondais que le spectacle pouvait avoir son prix, mais que c'était s'exposer à le payer trop cher que d'y jouer le sort de la France, et qu'il n'y avait pas un vrai Français et un galant homme qui, à la place de M. de Talleyrand, n'en eût fait autant que lui. Il n'y eut pas moyen de faire entendre raison à M. Louis, aussi longtemps qu'il ne lui fut pas clairement démontré que le pouvoir passait tout entier à M. de Talleyrand, qui le distribuerait à ses amis suivant leur capacité et aussi leur degré de fidélité.

A notre arrivée à Cambrai, nous allâmes faire notre cour au Roi et aux Princes. Le Roi reçut les ministres, M. de Talleyrand compris, avec son affabilité accoutumée ; il semblait que la scène de Mons n'eût été qu'un rêve. Le Conseil fut indiqué pour le lendemain à dix heures ; il s'agissait de s'y préparer, et nous nous

réunîmes le soir à l'hôtel de M. de Talleyrand. Là commença à se révéler la marche que ce ministre voulait suivre et qu'il imposerait au Cabinet qu'il allait former.

J'ai déjà trouvé l'occasion de remarquer qu'en toute affaire M. de Talleyrand évite les longs développements. Il partit comme d'un point convenu, que depuis son départ pour le Congrès de Vienne, le gouvernement avait marché de sottises en sottises; d'où la conclusion était facile. Il fallait reconnaître hautement combien cette marche avait été déplorable et en suivre une différente. Pour atteindre le premier but, le Roi devait faire une proclamation où son gouvernement passé serait sévèrement jugé, et nommer provisoirement une Commission qui serait chargée des affaires jusqu'à l'organisation d'un ministère. M. de Talleyrand me condamna à préparer cette proclamation et l'ordonnance qui instituait la Commission. Il fut convenu que je soumettrais mon travail le lendemain à la réunion des ministres qui précéderait le Conseil. J'avais gardé, dans l'un et l'autre de ces actes, la mesure et l'espèce de dignité dont, selon moi, on ne doit jamais se départir lorsqu'on fait parler le Roi de France. M. de Talleyrand et M. Louis jugèrent que la proclamation n'atteignait pas le but qu'on devait se proposer; mais le temps manquait pour en préparer une autre. On se contenta donc de larder par-ci par-là ma rédaction des plus étranges aveux de la part du Roi, des promesses les plus imprudentes; ces traits ajoutés après

coup contrastaient d'une manière frappante avec le reste de la pièce, de sorte que cette proclamation ainsi marquetée devenait un contre-sens perpétuel et un outrage au bon goût. Vainement je me défendais de lire mon œuvre au Conseil dans l'état où on l'avait mise ; M. de Talleyrand me disait en souriant que je n'y entendais rien, et que le Conseil pourrait fort bien renchérir sur ce qui me déplaisait davantage. Quant à l'ordonnance qui instituait un gouvernement provisoire, je fus moins malheureux. Il m'avait été donné pour point saillant d'insister sur l'unité d'administration et de ramener toutes les dispositions de l'ordonnance à cette unité. La tâche était d'autant plus facile que le but était visible ; on trouva que je m'en étais passablement acquitté.

Le Conseil s'assembla ; il se composait de MM. de Talleyrand, Dambray, de Feltre, de Jaucourt, Beurnonville et moi. Après deux mots de M. de Talleyrand sur ce dont le Roi a permis que le Conseil s'occupât, je commence la lecture du projet de proclamation tel que les corrections l'avaient ajusté. Le Roi me laisse aller jusqu'au bout ; puis, et non sans quelque émotion que trahit sa figure, m'ordonne de relire. Quand j'ai fini cette seconde lecture, *Monsieur* prend la parole : il se plaint avec vivacité des termes dans lesquels cette proclamation est rédigée. On y fait demander pardon au Roi des fautes qu'il a commises ; on lui fait dire qu'il s'est laissé entraîner à ses affections, et promettre qu'il aura dans l'avenir une conduite toute différente. De

pareilles expressions n'ont qu'un tort, celui d'avilir la royauté; car du reste elles disent trop ou ne disent rien du tout. M. de Talleyrand répond :

« — *Monsieur* pardonnera si je diffère de senti-» ments avec lui. Je trouve ces expressions néces-» saires, et partant bien placées; le Roi a fait des » fautes; ses affections l'ont égaré; il n'y a rien là de » trop.

» — Est-ce moi, reprend *Monsieur*, qu'on veut » indirectement désigner ?

» — Oui, puisque *Monsieur* a placé la discussion » sur ce terrain; *Monsieur* a fait beaucoup de mal.

» — Le prince de Talleyrand s'oublie !..

» — Je le crains; mais la vérité m'emporte..... »

M. LE DUC DE BERRY, *avec l'accent d'une colère péniblement contrainte :* « Il ne faut rien moins que la » présence du Roi pour que je permette à qui que ce » soit de traiter ainsi mon père devant moi, et je vou-» drais bien savoir... »

A ces mots, prononcés d'un ton encore plus élevé que le reste, le Roi fait signe à M. le duc de Berry et dit :

« — Assez, mon neveu; c'est à moi seul à faire » justice de ce qui se dit en ma présence et dans mon » Conseil. Messieurs, je ne peux approuver ni les ter-» mes de la proclamation, ni la discussion dont elle a » été le sujet. Le rédacteur retouchera son œuvre et ne » perdra pas de vue les hautes convenances qu'il faut » savoir garder quand on me fait parler. »

M. LE DUC DE BERRY, *en me désignant :* « Mais ce » n'est pas lui qui a enfilé toutes ces sottises-là. »

LE ROI : « Mon neveu, cessez d'interrompre, s'il » vous plaît. Messieurs, je répète que j'ai entendu cette » discussion avec beaucoup de regrets. Passons à un » autre sujet..... »

Je donne alors lecture du projet d'ordonnance pour l'établissement d'une Commission de gouvernement. Je n'y mis pas encore de noms propres. On n'y pouvait voir qu'une mesure momentanée et dont la nécessité était évidente. Cette mesure eût-elle été plus importante, les esprits encore trop émus de la scène qui venait de se passer n'auraient pu être ramenés sur un autre sujet. Le projet n'éprouva pas de difficulté, et le reste du Conseil fut employé à entendre différents rapports du ministre de la guerre.

Le même jour, le Roi voulut que sa rentrée dans ses États fût célébrée par une fête religieuse ; on chanta dans la cathédrale de Cambrai une messe solennelle en actions de grâces, suivie d'un *Te Deum* et de la bénédiction du Saint-Sacrement. Les ministres y furent invités et je me trouvai dans le chœur à côté de M. de Talleyrand.

Il était en bonne humeur parce qu'avant la cérémonie il avait vu un instant le Roi, qu'il avait trouvé docile, ce qui veut dire résigné. Dans l'après-midi, je m'occupai des corrections à faire à la proclamation, et lorsqu'elle eut atteint la forme dans laquelle je croyais qu'elle pouvait cesser de déplaire au Roi et convenir à

M. de Talleyrand, je la remis à ce dernier qui, pressé par M. Louis, raya encore beaucoup et ajouta quelque chose. Il fit l'un et l'autre négligemment et porta à la signature du Roi cette pièce si vivement contestée dans l'état d'imperfection où elle fut signée et publiée. Je n'ai pas su pourquoi le Roi n'apposa point sa signature à l'ordonnance portant établissement d'un Gouvernement Provisoire. Cette ordonnance me revint en même temps que la proclamation, mais non signée et contenant seulement les noms, écrits de la main de M. de Talleyrand, des personnes qui devaient composer le Gouvernement Provisoire. Je l'ai conservée et j'y lis les noms de MM. Louis, Jaucourt, Chateaubriand, Feltre, Beugnot, Richelieu, Pasquier, et celui de M. de Talleyrand pour président. Je fis à M. de Talleyrand l'observation que cette ordonnance m'était revenue non signée et j'essayai d'en savoir la raison. Il me répondit par ces généralités qu'il a toujours à commandement quand il ne veut pas répondre et qu'il consent à dire quelque chose.

En partant de Cambrai, le Roi alla coucher à Roye. Je le suivais ayant M. Louis dans ma voiture; celle de M. de Talleyrand nous précédait de quelques pas. Mon compagnon de voyage me fit observer que nous laissions M. de Talleyrand seul, et qu'il pourrait s'ennuyer; il s'offrit d'aller lui tenir compagnie et me quitta dans ce dessein. Pour désennuyer M. de Talleyrand, M. Louis lui proposa de composer le ministère autrement qu'on ne l'avait projeté à Cambrai:

d'y appeler MM. de Jaucourt, Pasquier, Gouvion Saint-Cyr, Louis, et de faire ce qu'il appelait le *grand saut* en y adjoignant Fouché. Dans cette combinaison, le ministère de l'Intérieur restait vacant; M. de Talleyrand le tenait en réserve pour l'offrir à M. Pozzo di Borgo. Il espérait, en donnant ainsi à l'Empereur de Russie une véritable preuve de confiance et de déférence, faire revenir ce prince des fortes préventions ou du ressentiment qu'il gardait contre lui. Cela fut à peu près convenu. Mon ami M. Louis que je reconduisais à Paris avec tant de grâce, m'avait exclu par sa combinaison. Il prétendait que c'était pour mon bien. Comme j'avais été ce qu'il appelait l'âme damnée de M. de Blacas, on ne pouvait pas me comprendre dans la nouvelle administration; c'était m'exposer à une opposition violente, peut-être même à de mauvais traitements; mais on pouvait m'employer en seconde ligne. J'étais fort propre à porter l'ordre et de bonnes méthodes dans les branches diverses de l'administration : il fallait me les faire parcourir les unes après les autres, sauf à me fixer dans celle qui me conviendrait le mieux, ou même à me rappeler à un ministère lorsque par de bons travaux j'aurais fait oublier mes fautes passées, et tomber la défaveur publique dont j'étais entouré. M. de Talleyrand n'y avait consenti qu'à demi, dans la crainte de se créer une difficulté de plus auprès du Roi, qu'il supposait m'être attaché. M. Louis insistait en lui représentant que c'était laisser dans ma personne un ami de M. de Blacas, un surveillant qui

ne manquerait pas de lui rendre compte de ce qui se passerait au Conseil et de manœuvrer pour son retour. Plus on supposait que le Roi me portait d'attachement, plus je trouverais de facilité dans un pareil rôle, et plus il devenait instant de m'écarter.

Les choses ainsi disposées, M. Louis commença, dès qu'il fut arrivé à Roye, à faire jouer ses marionnettes. Il présenta à M. de Talleyrand M. Gaillard, conseiller à la Cour de Cassation, ami intime de Fouché, et son ambassadeur auprès du parti royaliste. Fouché était alors membre du Gouvernement Provisoire, dont la mission essentielle était d'écarter à tout prix les princes de la Maison de Bourbon, et il envoyait à Roye porter l'assurance qu'il allait travailler à leur retour ; il priait qu'on ne s'arrêtât pas aux apparences et promettait le succès pourvu qu'on lui donnât des garanties personnelles. M. de Talleyrand, pressé par M. Louis, reçut l'ambassadeur et donna les garanties désirées, sans trop se soucier comment il pourrait les réaliser ; mais l'essentiel était de gagner Fouché. M. de Talleyrand ne manqua pas d'instruire le duc de Wellington de cette conquête, et tous deux s'applaudirent d'avoir écarté l'une des grandes difficultés que l'on croyait ou que l'on supposait exister au retour du Roi.

M. Louis me fit à moi-même l'honneur de me croire digne d'une petite manœuvre. On fit apparaître un général élégant et beau parleur, que son ardeur royaliste avait conduit jusqu'à Roye, à travers toutes sortes de dangers, pour y rendre compte de l'état des esprits

dans la capitale. La nouvelle du renvoi de M. de Blacas y avait été reçue avec enthousiasme, et telles et si violentes étaient les préventions populaires contre ce ministre, qu'il n'aurait pas pu rentrer impunément dans la capitale. On y croyait que j'avais été renvoyé en même temps que lui, et ma rentrée comme ministre produirait le plus mauvais effet ; elle serait sinon un obstacle, au moins une circonstance embarrassante pour le retour du Roi. Ces balivernes se répandaient gravement autour du Conseil nomade qui se trouvait alors à Roye, et M. Louis, qu'on sait être timide de son métier, s'en montrait tout effrayé.

La vérité est qu'à Paris on ne songeait guère à M. de Blacas et moins encore à moi. On y était occupé d'intérêts si hauts et si pressants qu'on n'avait pas de temps de reste pour d'aussi minces détails. C'était le moment où Napoléon n'avait même plus la force de tenir à la seconde abdication qu'il avait donnée, et manœuvrait à l'Élysée, ou plutôt laissait manœuvrer autour de lui pour ressaisir le commandement à un titre quelconque, tandis que les Chambres s'occupaient d'une Constitution sans savoir quand et à qui elle servirait, et envoyaient des députés au camp des étrangers pour y demander tout autre Souverain qu'un prince de la Maison de Bourbon. On regardait si peu à ce qui se passait à Roye, qu'on ne savait même pas que le Roi y fût arrivé ; et déjà il était aux portes de la capitale qu'on le croyait encore à Gand, continuant à distance son règne nominal de vingt ans. Fouché seul était

dans le secret. Dès les premiers jours du retour de l'Empereur, il avait jugé que ce retour ne finissait rien et ouvrait seulement une chance dont l'issue était douteuse. Dès lors il avait tendu ses rets dans les deux camps. Tandis que dans celui de l'Empereur, il se montrait sévère et même emporté contre les partisans de la famille déchue, il faisait donner sous main des assurances au faubourg Saint-Germain, et le ménageait en effet. Il manœuvrait en personne aux Tuileries, et à Gand par ses émissaires. Ce double jeu n'avait pas échappé au préfet de police Réal. L'Empereur fit peu de cas de ses avertissements. Il était dans sa destinée d'être fasciné par Fouché dans les jours néfastes qui précédèrent sa seconde abdication, comme il l'avait été par M. de Talleyrand dans ceux qui précédèrent la première. Ces deux hommes, longtemps ennemis, et dont l'Empereur chatouillait l'inimitié, avaient trouvé pour se réunir un terrain commun, celui de la disgrâce. M. de Talleyrand fit des efforts pour sauver Fouché du naufrage de la première Restauration, et n'avait cessé de combattre pour le produire dans la seconde, soit qu'en effet il le crût utile à sa cause, soit plutôt qu'il ait tenu à avoir dans les affaires un homme dont la présence expliquait, et en quelque sorte justifiait la part qu'il avait prise aux événements de la Révolution.

En quittant la ville de Roye, le Roi vint dîner au bois de Lihus. Je le suivais alors dans la voiture de M. de Jaucourt. M. Louis continuait de désennuyer

M. de Talleyrand. J'avais fini par m'ennuyer à mon tour de marcher seul et fort doucement, et je m'étais rapproché de M. de Jaucourt, ce qui est toujours une bonne fortune. A mesure que par cette route on avançait vers la capitale, la trace du passage des troupes légères des ennemis commençait à se faire sentir. Entre le village de Cavilly et celui de Gournay-sur-Aronde, ils avaient mis le feu à la maison d'une pauvre veuve. Les habitants s'étaient enfuis; elle restait seule assise sur une pierre devant sa maison qui brûlait ; deux petits enfants épouvantés se serraient autour d'elle ; la mère poussait des sanglots. Nous descendons et nous demandons à cette malheureuse la cause de l'incendie ; elle nous l'explique en deux mots, cache son visage dans ses mains et continue de pleurer. Les petits enfants se jettent à genoux comme pour nous implorer :

« — Mais, pauvre femme ! dit M. de Jaucourt, » le Roi vient de passer : est-ce qu'il ne s'est pas ar- » rêté ?

» — Je ne sais pas, monsieur. Il est passé deux » grands carrosses avec du monde autour, mais ils al- » laient trop vite.

» — C'est ce qui aura empêché le Roi de voir votre » maison en feu ; mais consolez-vous, nous allons le » rejoindre, et dès qu'il saura comment elle a été » brûlée, il la fera rebâtir : en attendant, pauvre » malheureuse, qu'allez-vous devenir avec vos deux » enfants ?

» — Monsieur, je n'en sais rien. Le bon Dieu ne » nous laissera pas mourir sur place.

» — Non, ma chère, non; tenez, voilà pour pour- » voir au plus pressé. »

M. de Jaucourt donne deux pièces de vingt francs; j'en fais autant :

« — Dieu vous voit, s'écrie cette pauvre veuve, » et il vous le rendra ! Nous allons le prier pour vous. »

La mère et les deux petits enfants se mettent à genoux et prient à haute voix. M. de Jaucourt et moi remontons en voiture, les yeux pleins de larmes. Le premier mouvement donné à la sensibilité, le second fut à la critique et presque à l'indignation. Il n'est pas possible que le Roi passant si près d'une maison en flammes ne s'en soit pas aperçu? Se peut-il qu'il ne se soit pas arrêté? qu'il n'ait pas demandé la cause de ce malheur? qu'il n'ait pas ouvert sa bourse et ses bras aux victimes? Nous cherchons des excuses; nous n'en trouvons guère. Je rencontre cependant celle-ci : qu'il est possible que le Roi ait été endormi dans sa voiture lorsqu'il a passé devant cette maison, et que personne n'ait osé prendre sur soi de l'éveiller.

« — Cette excuse est la plus plausible, dit M. de » Jaucourt; mais...

» — Comment *mais?* Vous connaissez le Roi mieux » que je ne le connais, est-ce qu'il serait possible?...

» — Je ne me prononce pas; nous allons le voir, et » il lèvera lui-même nos doutes. »

Nous arrivons où le Roi s'était arrêté pour dîner, et

nous nous hâtons de nous présenter. Il était convenu que M. de Jaucourt serait chargé du compliment; c'était le remettre entre bonnes mains, car personne ne réunit au même degré la bonté du cœur et la grâce de l'esprit, et ces deux qualités n'en font qu'une chez M. de Jaucourt. Après les salutations obligées, il entre en matière :

« — Le Roi a fait un voyage heureux, mais il aura » trouvé sur sa route un spectacle qui n'a pas manqué » de l'affliger : une maison qui brûlait ; elle était à une » pauvre veuve, mère de deux petits enfants, qui res- » taient tous trois comme stupéfiés devant ce désastre, » sans qu'un être humain s'offrît pour les secourir !

» — En effet, dit le Roi, j'ai bien vu la maison en » feu, et j'ai remarqué que personne n'était là pour » l'éteindre. »

M. de Jaucourt : « Le feu y avait été mis par un » détachement perdu de troupes légères des alliés, » et les habitants du village avaient fui à leur appro- » che. »

Le Roi : « Il faut qu'il y ait eu quelque chose comme » cela. »

M. de Jaucourt : « Il paraît qu'ils ont pillé la con- » trée, car on nous dit à l'instant même qu'on y trou- » verait difficilement à pourvoir au dîner du Roi. »

Le Roi : « Oh ! soyez bien tranquille sur ce point. » Vous ne savez donc pas, monsieur de Jaucourt, que » les lapins de ce village sont les plus fins et les plus » succulents de France? de France, entendez-vous?

» Je me rappelle qu'il y a trente ans... trente ans...
» mais attendez donc : il y en a bien trente-quatre sonnés ; je vins dans ce pays-ci avec le marquis de Montesquiou et Chabrillant, chez une parente de ce dernier. On me fit manger des lapins admirables et que ces gens-ci ont une manière particulière de faire cuire et d'assaisonner. On m'en a promis deux pour mon dîner, et avec cela je ne serai pas malheureux. »

Nous voilà jetés bien loin de la pauvre femme, de ses enfants et de la maison qui brûle ; comment M. de Jaucourt va-t-il faire pour y revenir? Il parvient cependant à rattraper son sujet, et il poursuit :

« — Le Roi a encore la bonté de nous dissimuler les privations qu'il s'impose ; ses serviteurs n'en doivent pas moins les apprécier et les imiter, car l'événement dont j'ai pris la liberté d'entretenir le Roi, l'incendie de la maison de cette pauvre femme, va se reproduire sur bien des points, et il en coûtera à chacun de nous en particulier, car partout on n'aura pas cette consolation qu'un désastre dont le Roi a été témoin est déjà réparé. »

Le Roi : « Que voulez-vous, messieurs, ce n'est pas notre faute. On s'y prendra comme l'année dernière ; le temps et la patience feront le reste. Je ne peux pas avoir mes ministres à dîner avec moi aujourd'hui. Il faut, messieurs, que vous vous tiriez d'affaire comme vous pourrez, et surtout je vous recommande les lapins..... » Puis le geste de congé.

Je rends exactement et sans rien retrancher notre

conversation avec le Roi ; j'en pris note sur-le-champ, tant elle me parut curieuse. Au sortir de la maison où Sa Majesté était descendue, nous nous regardons, M. de Jaucourt et moi, et tous les deux nous voilà pris d'un rire fou. Il fallait qu'il y eût quelque chose de comique dans la manifestation toute naturelle de cette insensibilité, dans l'engouement gastrique du Roi qui revient toujours à ses lapins lorsqu'on lui parle de maisons qui brûlent et de larmes qui coulent tout près de lui.

« — Eh bien, Beugnot, me dit le marquis de Jau-
» court, avais-je raison ce matin, et ne faisais-je pas
» beaucoup d'honneur au Roi en restant sur les confins
» du doute ? Je connais le Roi, et, du temps dont il
» vient de vous parler, il était alors ce qu'il est aujour-
» d'hui. Nous avons rempli un devoir en venant l'atta-
» quer, mais j'en espérais fort peu. Maintenant il nous
» reste à faire une quête entre nous pour en envoyer
» dès aujourd'hui le produit à la pauvre femme ; en-
» suite nous tourmenterons le ministre des finances
» pour lui faire obtenir un secours. Il ne faut pas que
» le passage de deux ministres ne lui ait pas servi da-
» vantage que celui du Roi. »

Ces actes de bienfaisance sortis du cœur de M. de Jaucourt reçurent leur accomplissement.

De l'endroit où il avait dîné, le Roi était venu coucher à Saint-Denis, où il devait passer deux jours, moins pour se reposer de la route qui n'avait pas été fatigante, que pour préparer sa rentrée à Paris qu'on disait n'être pas sans difficulté. Cette difficulté était le

nœud de l'intrigue. M. de Talleyrand avait devancé le Roi pour aller rejoindre le duc de Wellington, et tous deux s'étaient rendus à Poissy dans une maison de campagne appartenant à la mère d'un ancien ministre de l'Empereur. Fouché avait été appelé à cette entrevue, et c'est dans ce conciliabule que fut réglé le sort du gouvernement qu'on allait donner à la pauvre France, et que l'on convint du ministère de Fouché. Je n'ai jamais compris pourquoi le duc de Wellington appuyait si fortement le duc d'Otrante. Il est vrai qu'il était dans une singulière défiance des dispositions intérieures de la France, et peut-être s'était-il laissé persuader qu'il appartenait à Fouché seul de dominer la situation. Assurément il suffisait du colloque de Poissy pour lever toutes objections à l'entrée de ce dernier au Conseil; mais l'abbé Louis, qui n'y avait pas été appelé, continuait ses incessantes démarches auprès du Roi. Il présenta à Sa Majesté M. Pasquier. Celui-ci était accouru de Paris pour rendre compte de l'état de la capitale, dont personne n'était mieux au courant que lui, parce qu'il avait été longtemps préfet de police, et avait mis pendant les Cent-Jours au service du Roi les intelligences qu'il avait conservées dans cette partie de l'administration. M. Pasquier parla au Roi avec l'art qu'il possède au suprême degré d'examiner toutes les faces d'une question sans la faire avancer d'un pas; et comme, de son côté, le Roi n'est jamais pressé de tirer des conséquences alors même que les prémisses sont très-clairement posées,

on sut un peu moins, après que M. Pasquier eut parlé, qu'on ne le savait auparavant, s'il était expédient pour le Roi de s'avancer vers Paris ou d'attendre à Saint-Denis. Il est vrai que, fidèle pour cette fois à sa consigne, M. Pasquier avait glissé quelques mots d'éloge sur Fouché, et appuyé légèrement sur les services qu'il pourrait rendre, et jamais son talent n'avait trouvé un plus juste emploi, puisque après avoir semé copieusement le doute et l'embarras, il laissait pourtant entrevoir le moyen d'en sortir. C'était ce moyen-là surtout qu'il fallait offrir sans trop effrayer.

A ce premier envoyé, ou plutôt à ce premier témoin appelé et endoctriné par M. Louis, il en succéda un autre d'une nature bien différente, le Bailly de Crussol. On n'endoctrinait pas celui-ci, l'un des hommes les plus droits de son époque; il venait bien sérieusement demander au Roi, au nom du faubourg Saint-Germain, la conservation de Fouché au ministère de la police. Comme j'en étais dès longtemps connu, il s'adressa d'abord à moi. Je reculais, je ne pouvais pas le croire. Quoi! le Bailly de Crussol, le dernier de nos chevaliers, le prototype de la fidélité, venir proposer un pareil choix au frère de Louis XVI! Je fis à cet homme respectable des reproches et même assez durs; il me répondait toujours :

« — Que voulez-vous? Fouché nous a tous préservés
» depuis le départ du Roi; c'est à lui seul qu'on doit
» que M. de Vitrolles n'ait pas été fusillé; et, au fond,
» quels sont en France les ennemis de la famille

» royale? Les Jacobins. Eh bien, il les tient dans sa
» main, et dès qu'il sera au Roi, nous dormirons sur
» les deux oreilles. Mon cher monsieur Beugnot, nous
» sommes vieux dans le faubourg Saint-Germain; nous
» avons trop souffert; il nous faut du repos. »

Je pouvais fort à l'aise réfuter tout cela, mais il n'y avait pas moyen de convertir un honnête homme à qui son dévouement au Roi faisait illusion sur le douloureux étonnement qu'inspirait une semblable proposition, et qui avait engagé sa parole à ses amis. Il vit Sa Majesté et resta quelque temps dans son cabinet. Il me dit, en quittant le Roi, que Sa Majesté était ébranlée, mais non pas décidée. Il restait à porter un dernier coup; on en chargea la femme qui avait gardé le plus d'empire sur l'esprit de Louis XVIII et qui le justifiait par son esprit, la comtesse de Narbonne. Quand nous la vîmes arriver à Saint-Denis, nous en conclûmes que le parti s'était mis en mouvement du haut en bas, et qu'il était bien impossible que le Roi résistât.

Tandis qu'on manœuvrait ainsi autour de S. M., M. le duc de Berry m'envoya chercher pour être instruit par moi de ce qui se passait. J'en rendis compte au prince qui s'en indignait. Je lui communiquai deux lettres que je recevais à l'instant même de Paris, et où l'on me disait que la nouvelle de l'arrivée du Roi si près de la capitale avait d'abord étonné, mais bientôt rassuré les esprits. Cette circonstance et l'approche des armées étrangères avaient changé l'opinion, et on re-

gardait comme fini le triste épisode du retour de Napoléon. La rentrée du Roi paraîtrait chose toute simple à laquelle personne ne voudrait faire obstacle. Le prince me demanda si j'avais communiqué ces lettres au Roi; je lui répondis que j'avais craint de paraître opposer une intrigue à une autre, et qu'il ne me restait aucun espoir de me faire écouter quand l'opinion opposée arrivait de tous côtés et par des organes à bon droit respectables. Le prince me prit les lettres des mains et descendit chez le Roi. Il parla avec chaleur et termina la conversation par demander à S. M. la permission d'aller de sa personne à Paris pour y vérifier, entre des rapports contradictoires, quels étaient ceux auxquels on pouvait ajouter foi. Le Roi permit à M. le duc de Berry d'aller aussi près de Paris qu'il le voudrait, mais lui défendit d'une manière absolue d'en franchir la barrière. Le prince sort avec son uniforme de colonel des chasseurs, suivi d'un seul aide de camp. Il est reconnu en route et salué sans affectation comme il l'eût été six mois auparavant. Il s'avance assez près de la barrière pour voir des gardes du corps qui se promenaient en uniforme fort tranquillement dans les Champs-Élysées; mais son respect religieux pour les ordres du Roi lui interdit de faire un pas de plus. Le prince revint plus irrité qu'auparavant contre l'intrigue qui tenait la famille royale captive aux portes de Paris. Il propose au Roi de le conduire le soir même coucher aux Tuileries. S. M. se montre très-satisfaite du rapport, mais n'est pas disposée à s'ébranler jusqu'à ce qu'on

lui ait donné de nouvelles garanties. Cependant, le prince de Talleyrand et le duc de Wellington sont de retour du dîner de Poissy. M. Louis rend compte au prince de la manière dont il a employé le temps en son absence. M. Pasquier se présente et reçoit un coup d'œil précurseur de sa grandeur prochaine. Quand on a mis M. de Talleyrand bien au fait du terrain où on a placé le Roi, il se fait encore précéder dans le cabinet par le duc de Wellington à qui était alors réservé l'honneur de porter partout les derniers coups. Le prince entre après celui-ci et présente au Roi la liste des ministres, comme si elle était l'œuvre de la volonté du Roi plus encore que de la sienne. Le nom de Fouché n'y figurait pas, parce qu'il fallait une ordonnance spéciale pour ressusciter le ministère de la Police dont la Restauration avait cru jusqu'alors pouvoir se passer, et que la nomination du ministre trouvait naturellement sa place à la suite de l'ordonnance qui créait le ministère.

Je remplissais durant le voyage du Roi l'office de Secrétaire d'État, c'est-à-dire que je portais à la signature de S. M. le peu d'actes officiels que le Conseil avait à faire. J'en gardais les minutes et j'en donnais des expéditions lorsqu'il en était besoin. M. de Talleyrand me demanda si j'avais pour ce jour-là quelques signatures à demander au Roi, et sur ma réponse affirmative, il m'invita à y joindre une ordonnance qui recréerait le ministère de la Police et y nommerait M. le duc d'Otrante. Je fis ce qui m'était

recommandé, et je me présentai au Roi muni de mon portefeuille et réservant pour la dernière signature l'ordonnance à laquelle on attachait un si vif intérêt. Le visage de S. M. n'avait rien perdu de son calme accoutumé et paraissait plutôt disposé à exprimer du contentement que du chagrin. Il me donna sans difficulté et suivant son usage les premières signatures que je lui demandai, et y saisit l'occasion de rire de mon impatience de rentrer à Paris, comme si, disait-il, je ne pouvais pas demeurer encore sevré deux ou trois jours de l'Opéra et de ses dépendances. Je rassurai le Roi sur l'ardeur qu'il me supposait pour l'Opéra et même pour ses dépendances, et je présentai en même temps à sa signature l'ordonnance de nomination de M. le duc d'Otrante. Le Roi y jeta un coup d'œil et la laissa tomber sur le pupitre; la plume lui échappa des mains; le sang lui monta au visage; ses yeux devinrent sombres et il retomba tout entier sur lui-même comme accablé par une pensée de mort. Un morne silence avait soudainement interrompu une conversation tout à l'heure facile et douce. Ce silence dura quelques minutes, après quoi le Roi me dit, en poussant un soupir profond :

« — Il le faut donc! allons!... »

Il ramasse sa plume, s'arrête encore avant que de tracer des caractères et prononce ces mots :

« — Ah! mon malheureux frère! si vous me voyez,
» vous m'avez pardonné!... »

Il signe enfin, mais en même temps qu'il le fait

péniblement et en tremblant, de grosses larmes lui tombent des yeux et mouillent le papier. Je reprends l'ordonnance, je salue et me retire. Lors même que le respect ne m'en eût pas fait la loi, je n'aurais pas su quelle langue faire entendre et quel mot prononcer dans une scène aussi déchirante. Je remets l'expédition de l'ordonnance à M. de Talleyrand et je veux lui donner quelques détails sur les circonstances qui en ont accompagné la signature; il m'en dispense en me disant qu'il m'abandonne volontiers tout ce qui tient au sentiment, parce que c'est la partie où j'excelle.

Moralistes, qui vous croyez si habiles à sonder les profondeurs du cœur humain, expliquez donc ceci dans le même homme. Le caractère de Louis XVIII est surtout remarquable par une parfaite indifférence sur les hommes et sur les choses, mais on s'y est mépris. Cette indifférence appliquée aux grands événements de sa vie qui étaient aussi de grandes infortunes, avait dû passer pour de la magnanimité; et dans le commerce ordinaire, la même indifférence qui le préservait des écarts des passions et lui ménageait toutes les ressources de son esprit, avait dû lui acquérir le renom d'un sage et d'un prince éclairé ; c'est aussi de la sorte qu'il est généralement jugé, et il l'est à son avantage. Mais comment se fait-il qu'à vingt-quatre heures de distance, Louis XVIII se soit montré d'une révoltante froideur en présence d'un malheur privé, dont au bout du compte il était la cause, involontaire si l'on veut, et qu'il ait montré la plus juste et la plus

profonde sensibilité, lorsqu'il avait senti se réveiller le souvenir de l'échafaud de son malheureux frère? Mais, dira-t-on, il y avait ici toute autre chose : la dignité royale blessée, l'orgueil de race compromis, la plus horrible phase de la Révolution justifiée, et Louis XVIII reculant devant le burin de l'histoire qui va éterniser la mémoire de sa lâche faiblesse! Sans doute quelques-uns de ces sentiments ont pu l'assaillir aussi, mais ils ne l'auraient pas abattu au point où je l'ai vu; il eût trouvé des raisons de se plaindre, des paroles pour combattre; il aurait pu se laisser emporter jusqu'à l'indignation, mais se serait arrêté avant les larmes, tandis qu'il n'a proféré que quelques mots qui se sont confondus avec ses pleurs, et tous adressés au royal martyr avec un abandon voisin de l'accablement. Toutes les fois que j'ai trouvé en défaut le caractère de Louis XVIII, je n'ai pas reculé devant la vérité, mais je ne tairai rien de ce qui l'honore, et rien de plus honorable que la manière dont il a supporté l'épreuve à laquelle il a été soumis devant moi. Son tort a été de ne pas repousser cette ordonnance avec indignation.

Sans doute Fouché attendait sur la route le moment d'arriver, car au bout d'une heure il parut à Saint-Denis. Il y était conduit par M. de Talleyrand à qui, en sa qualité de président du Conseil, appartenait l'honneur de le présenter au Roi. Lorsque ces messieurs arrivèrent, j'étais dans une grande salle qui précédait le cabinet du Roi, et en compagnie de M. de Chateaubriand. Il n'y avait de commun entre cet homme

illustre et moi que notre dévouement à Sa Majesté et le regret de voir ce qui se passait sous nos yeux. Ce dernier sentiment ne put se contenir lorsque nous vîmes paraître M. le duc d'Otrante donnant le bras à M. de Talleyrand, et tous deux s'avançant vers le cabinet du Roi avec cet air assuré et tranquille qui blesse au vif ceux dont on vient de triompher.

« — Ce que nous voyons, dis-je à M. de Chateau- » briand, est digne du pinceau de Tacite, et heureuse- » ment vous êtes là.

» —Vous me faites, Monsieur, beaucoup d'honneur, » mais en vérité, je ne sais où j'en suis. Que veut donc » M. de Talleyrand? il s'agit cependant ici d'une mo- » narchie, de la maison de Bourbon..., du bonheur de » la France..... » Et M. de Chateaubriand poursuit dans des termes que je ne me permets pas de rapporter.

Nous apprenons alors que M. Fouché demande encore quelques heures pour rendre l'entrée du Roi dans sa capitale aussi paisible et aussi satisfaisante qu'on puisse le désirer. La tâche n'était pas pénible, mais il fallait y supposer encore quelques difficultés, afin de procurer au nouveau ministre le mérite apparent d'en avoir triomphé, et de ne pas laisser croire que ces difficultés ne tenaient en fin de compte qu'à sa nomination. Il fut donc arrêté que le Roi passerait la nuit à Saint-Denis et partirait le lendemain matin pour le château d'Arnouville, situé dans les environs de Paris.

C'est là que M. de Talleyrand fixa la volonté du Roi, pour la formation du ministère. On ôtait les

Sceaux à M. le chancelier Dambray pour les donner à M. Pasquier; le duc de Feltre était remplacé à la Guerre par le maréchal Gouvion Saint-Cyr; je l'étais à la Marine par M. de Jaucourt, et on tenait l'intérieur en réserve pour M. Pozzo di Borgo. Ainsi Louis XVIII sacrifiait sans y regarder trois ministres dévoués qu'il ramenait de l'exil où ils l'avaient accompagné au péril de leur vie et de leur fortune, sur aucun desquels il ne s'était élevé de plaintes, et dont la capacité était aussi bien établie que celle des hommes qu'on leur préférait. Ceux qui avaient exigé ces changements ne contestaient aucun de ces points, mais, disaient-ils, ces retranchements étaient nécessaires pour rendre le Cabinet homogène; et, apparemment, c'était avec M. Fouché, considéré comme l'homme indispensable du ministère, qu'il fallait établir l'homogénéité, et alors il fallait reconnaître que des hommes tels que MM. Dambray et de Feltre ne pouvaient pas être trop rigoureusement écartés.

XXI

Rentrée du Roi à Paris. — Organisation du ministère. — Difficultés de la seconde Restauration. — Le pont d'Iéna.

M. de Talleyrand avait cessé de me parler de la formation d'un ministère depuis qu'il avait cédé à mon sujet aux insinuations de M. Louis; et celui-ci ne cessait de répéter devant moi, sans y être obligé, qu'il ne se mêlait nullement de cette affaire, laquelle était un secret entre M. de Talleyrand et le Roi. Il protestait même qu'il s'estimerait fort heureux si on jetait les yeux sur tout autre que lui pour les Finances, parce qu'il n'y en avait plus de possibles dans l'état où nous allions retrouver la France. Je n'étais plus dupe de cette feinte modestie; mais je savais m'en taire. Je n'apercevais rien de changé dans les dispositions du Roi; toujours elles me semblaient confiantes, et je me sentais secrètement blessé de demander à M. de Talleyrand ce qu'il prétendait faire de moi. Cependant, quand on fut arrivé à Arnouville, la composition du

ministère devint connue, et chacun d'échanger son étonnement avec celui de son voisin de ce que je ne m'y trouvais pas compris; et cela semblait d'autant plus étrange que le Roi laissait en toute occasion échapper des marques de sa bienveillance pour moi. M. de Talleyrand ne parlait toujours pas, et se tenait à mon égard dans une prudente réserve. Il s'en ouvrit enfin avec Laborie, parce qu'il savait bien que celui-ci ne manquerait pas de venir bien vite se débarrasser de son secret avec moi, mais il ajouta que si je quittais le ministère de la Marine j'en étais dédommagé. J'étais pressé de savoir quel était le genre de dédommagement qu'on me destinait, et j'allai sur-le-champ chez le Roi. S. M. me reçut d'un air ouvert, j'en augurai bien. J'entrai tout de suite en matière : je dis au Roi qu'il était public que le ministère était formé, et que j'osais espérer que mes services n'avaient pas cessé de lui être agréables. Il me répondit que j'avais raison de le croire, mais que je n'avais plus la Marine et qu'elle avait été donnée à M. de Jaucourt. Sur l'étonnement que je lui en exprime, S. M. reprend qu'elle n'a voulu contrarier en quoi que ce soit les choix de M. de Talleyrand pour qu'il fût bien public qu'ils lui appartenaient tous.

« — Personne ne sait mieux que vous, ajouta le Roi, » si j'ai été libre ; mais soyez rassuré pour votre » compte : je vous donne les *Postes* avec le rang et le » titre de ministre d'État, pour me réserver le droit » de vous appeler au Conseil aussi souvent que je le

» jugerai à propos. Cet arrangement doit vous con» venir; vous voilà à l'abri des vicissitudes ministé» rielles, et cependant à portée de me rendre des ser» vices. Vous resterez là aussi longtemps que vous » conserverez ma confiance particulière, c'est-à-dire » longtemps, ou plutôt toujours. »

A ces dernières paroles le Roi me tend la main, et je m'incline dans une sincère effusion de cœur. J'oublie la scène de la veuve dont la maison avait eu le temps de brûler avant que le Roi s'en souciât; je me laisse séduire de plus belle. Je quitte le Roi avec le remords de l'avoir jugé trop légèrement: il n'est plus à mes yeux que le plus sensible et le plus reconnaissant des hommes; son image me jette dans l'extase où était Mme de Sévigné devant celle de Louis XIV qu'elle trouvait le plus grand des Rois, au sortir du bal où il lui avait fait l'honneur de danser avec elle. Je ne veux cependant pas différer de donner le correctif de cette tendre affection du Roi pour l'un de ses serviteurs. A quelque temps de là, M. de Vitrolles prit la liberté de lui rappeler qu'il lui avait formellement promis la direction des Postes quand M. Ferrand la quitterait, et il ajouta qu'il était malheureux pour lui que le Roi n'eût pas employé autrement et à de plus grandes choses le comte Beugnot. M. de Vitrolles employait ce correctif parce qu'il se persuadait que le Roi tenait à ma personne. Quel ne fut pas son étonnement d'entendre S. M. lui répondre:

« — Prenez un peu patience. Vous aurez les Postes

» quand je les ôterai à Beugnot..... et cela ne sera » pas long... »

Cela ne fut pas long en effet; mais M. de Vitrolles qui avait à grand'peine échappé à la colère de Napoléon, pour ses courageux services durant les Cent-Jours, n'eut pas davantage les Postes après moi qu'il ne les avait eues après M. Ferrand. Ces petites ruses sont peu dignes d'un prince, surtout lorsqu'elles s'exercent envers des sujets qui ne savent pas s'en défendre parce qu'ils n'osent même pas les soupçonner. Il y a bien loin de là à la noble douleur qui saisit Louis XVIII lorsqu'il s'agit de nommer pour son ministre l'un des juges de son frère ! Mais cette douleur lui reste, et ces scènes si diverses fourniraient un chapitre de plus aux bigarrures de l'esprit humain.

La barrière de Paris nous était enfin ouverte, et j'en prévins ma femme pour qu'elle vînt nous retrouver à Arnouville, à condition qu'elle apporterait avec elle des provisions, car durant ce combat de portefeuilles, les casseroles avaient été fort négligées : nous mourions de faim et nous couchions sur la dure. Nous célébrâmes avec une véritable joie ce repas du retour, occupés comme nous l'étions par une confusion de sentiments très-vifs : le bonheur de se retrouver au sein de sa famille après une absence qui aurait pu devenir un long, un éternel exil; l'orgueil de voir triompher le parti auquel nous étions restés fidèles; l'avenir plein d'espérance qui s'attache à ce triomphe; le surcroît d'estime et de crédit que l'on acquiert ainsi

dans le monde; les intrigants, les flatteurs, les peureux qui accourent à votre rencontre pour battre des mains; et, ce qui est moins bon que cela et ce dont cependant si peu d'hommes savent se défendre, la secrète jouissance qu'on trouve à l'humiliation de ceux qui ont suivi le parti contraire, et le plaisir inhumain de leur renvoyer aujourd'hui les traits qu'ils vous lançaient hier; tels étaient les mouvements divers qui faisaient de ce dîner une réunion très-animée. Nous regagnons ensuite Paris, et comme ma tendresse pour le Roi n'était pas refroidie, je fais arrêter aux Tuileries et je monte dans les appartements pour le saluer à son arrivée. Les personnages principaux qui avaient suivi le Roi à Gand et qui avaient partagé les anxiétés et les ennuis de son exil, les hommes marquants qui s'étaient tenus pour exilés depuis l'absence de la famille royale, remplissaient le salon du Trône. Au milieu d'eux se trouvait M. le duc d'Otrante, assez embarrassé de sa figure, et qui, en dépit de ses intrigues au faubourg Saint-Germain, commençait à expérimenter qu'on n'est pas ministre à tout prix et qu'il ne suffit pas toujours de l'être pour avoir une cour. Les deux battants s'ouvrent : on annonce *Monsieur*. Le prince entre avec son port facile, mais agité par une émotion extraordinaire. Il distingue le duc d'Otrante, va droit à sa rencontre, lui prend la main et la serrant avec le geste le plus expressif, lui dit : « Monsieur le duc, » vous me voyez très-heureux, très-satisfait; l'entrée

» a été admirable, et nous vous en avons toute l'obli-
» gation. »

Il jette ensuite sur l'assemblée un regard général, salue avec grâce, parce qu'il ne peut pas faire autrement, et passe. Une demi-heure après on annonce l'arrivée du Roi. Un huissier appelle M. le duc d'Otrante et congédie tout le monde en faisant connaître que le Roi ne recevra pas dans la soirée, parce qu'il est trop fatigué. Les vieux amis de la monarchie se retirent silencieux, abandonnant au seul Fouché l'honneur de communiquer ce soir-là avec le fils de saint Louis. Les prévenances de *Monsieur* avaient surtout pétrifié l'assemblée. Que la politique contraigne le Roi aux plus cruels sacrifices, on le conçoit; mais *Monsieur* ne pouvait-il pas laisser à son frère tout le malheur du choix de Fouché, et comment venait-il serrer la main à un tel homme sans y être obligé, lui le modèle des chevaliers, et qui en possède les sentiments au même degré que les manières !

Je rentrai dans mon hôtel de la rue Royale, et j'y trouvai mes appartements occupés par les gardiens de scellés, précurseurs d'une confiscation. L'administration des Domaines y avait apporté un luxe de rigueur, qui s'était reproduit partout où on m'avait découvert des propriétés. Je m'en plaignis au directeur général de cette administration dont j'avais été le collègue au Conseil d'État, et avec qui j'étais resté dans des termes qui m'autorisaient à attendre quelque indulgence de sa part. J'appris qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres

fort sévères de M. le duc de Gaëte, qui avait encore trahi, dans cette circonstance, sa naturelle bénignité.

Dès mon entrée dans la maison, ma femme voulait faire main basse sur les scellés, et envoyer bien vite et bien loin ces vestiges d'iniquité. J'eus beaucoup de peine à l'en empêcher. Il me fallut lui répéter toutes les bonnes raisons que j'avais eu l'occasion de donner en route au général Beurnonville dans une circonstance à peu près analogue. Ce général possédait à quelque distance de Cambrai deux fermes assez considérables sur les loyers desquelles le séquestre avait été, comme de raison, apposé. Nous étions à Cambrai, et le général à qui l'occasion semblait commode pour toucher ses revenus, et qui en avait besoin, appelle ses fermiers pour compter avec eux. Ceux-ci lui apportent, à la place d'argent, les pièces qui attestent le séquestre, et lui déclarent qu'ils ne payeront qu'après que le séquestre aura été levé. Grand désappointement et colère plus grande du général, qui ne saurait se mettre dans la tête que, rentré en France victorieux de Napoléon, on vienne lui opposer des actes qui ne sont plus que des chiffons sans aucune valeur. Les fermiers insistent. Le général vient me trouver pour savoir quel parti prendre contre ces opiniâtres coquins. Je ne partage pas son indignation, et je lui explique de mon mieux que ses fermiers, qui ne sont pas juges de la validité du séquestre, ont raison d'en exiger la main-levée avant que de se dessaisir de ce qu'ils doivent. Le général s'emporte contre moi et me traite à peu près comme il les avait

traités. J'avise cependant à un moyen qui peut tout concilier, c'est de faire à l'instant même rendre au Roi une ordonnance qui lève tous ces séquestres, et de la notifier aux fermiers ; mais attendu que la matière est dans les attributions du ministre des Finances, je renvoie le général Beurnonville à M. Louis, qui logeait dans un appartement voisin. Quelques minutes après j'entends un bruit épouvantable dans cet appartement et comme si deux hommes étaient aux prises. J'accourais quand ma porte s'ouvre. L'abbé Louis s'y précipite; Beurnonville le suit. Je me jette entre eux deux. Après une scène muette de fureur, de leur part, et d'étourdissement de la mienne, je recueille à la volée, par quelques mots entrecoupés, que l'abbé ne veut pas entendre raison sur l'ordonnance que le général demande, et qu'il ne la proposera pas au Roi, dût-il périr sur place. Je fais observer aux deux champions qu'il est au-dessous de leur dignité de traiter l'affaire aussi chaudement, et pour parvenir à les calmer, je dis qu'à la place du général Beurnonville j'irais me plaindre au Roi de l'obstination de son ministre. Le général approuve et sort pour aller chez le Roi. C'était là ce que je voulais. Quand il nous a quittés, je reproche à M. Louis d'avoir excédé la dose de sa mauvaise grâce naturelle. Pourquoi ne pas consentir, à Cambrai, à une mesure qu'il lui faudra prendre dès son arrivée à Paris, et perdre de gaieté de cœur l'occasion d'obliger un compagnon d'exil? Pourquoi chercher, au contraire, un moyen de l'irriter? M. Louis me répond que de

tout temps le général Beurnonville lui a été en grande déplaisance, ce que je savais fort bien, et que ce serait moins pour lui que pour un autre qu'il ferait céder la règle; mais que les séquestres avaient été légalement apposés de l'autorité de Bonaparte pendant qu'il avait le gouvernement, et qu'il ne consentirait jamais à ce qu'on tranchât, sans discussion et sans examen, sur ce qui avait été fait en France pendant que le Roi n'y était pas. Il ne voulait pas recommencer pour son compte les sottises de l'an passé. Je trouvai ces raisons plausibles, et je demandai au ministre pourquoi il ne les avait pas exposées doucement au général :

« — Pourquoi? répliqua-t-il, parce que rien n'égale » l'obstination du général Beurnonville; on ne peut » lui faire entendre raison quand il croit sa situation » engagée pour quelque chose. J'en ai trop de vos » généraux, sans compter ce qui m'attend..... »

Je n'étais pas descendu de voiture que j'avais reçu la visite de tous les gens attachés au ministère de la Marine qui venaient prendre mes ordres. Depuis deux jours, ma femme leur en donnait avec une confiance parfaite. Il me fallut donc bien lui annoncer que je cessais d'être ministre. Cette nouvelle fut pour elle un coup de foudre : comment, pourquoi, par quel sort étrange pouvais-je être renvoyé, lorsque avant mon départ aucune plainte ne s'était élevée contre mon administration? quand j'avais suivi le Roi dans son exil? quand, à en croire mes lettres, les bontés de S. M. pour moi n'avaient fait que s'accroître? Elle voulait

savoir ce que j'avais fait pour mériter cette disgrâce au moment même où je devais obtenir le plus de faveur. Je reproduisis de mon mieux ce que j'ai déjà dit du renvoi de M. de Blacas, des négociations de M. Louis, du laisser-aller de M. de Talleyrand, de la faiblesse, ou, si l'on veut, de la bonne volonté du Roi pour moi. Rien de tout cela ne pouvait la calmer, et quand je lui appris que j'étais nommé directeur général des Postes, la tempête éclata. Elle me conseilla, avant de prendre un parti, d'aller en conférer avec M. le Chancelier, en qui elle avait beaucoup de confiance. J'allai donc trouver M. Dambray, dont le caractère facile et modéré était connu de tout le monde.

« Tout ce tripotage de ministère, me dit-il, avait été ourdi, bien entendu, sans qu'il y eût pris la moindre part. Il y avait perdu les Sceaux qui étaient passés à M. Pasquier, et il tenait cela pour une disgrâce non méritée. Il me fit observer que M. de Talleyrand ne lui avait laissé que ce qu'il ne pouvait pas lui ôter, la place de Chancelier de France; mais qu'on savait bien qu'en ôtant les Sceaux au Chancelier on le frappait au cœur. On lui disait, pour le consoler, qu'il lui restait la présidence de la Chambre des Pairs, mais cette présidence n'a de valeur que quand elle est, comme en Angleterre, l'attribut nécessaire de la première magistrature du Royaume. Si on sépare les deux places, le ministère de la Justice perd beaucoup de son lustre, et la présidence de son crédit. Quant à ce qui me concerne, il est fort d'avis que je porte au Roi ma démission

de la direction générale des Postes; le Roi m'a bien promis de me nommer ministre d'État et de m'appeler au Conseil comme il y avait appelé M. Ferrand, mon prédécesseur; mais les choses ont bien changé depuis trois mois, et je n'entrerai pas plus au Conseil en qualité de ministre d'État, que lui-même n'y entrera comme Chancelier, au moins tant que durera M. Talleyrand inspiré par l'abbé Louis. Mais il insiste pour que j'explique ma démission dans des termes tels que cette démarche ne puisse pas me nuire pour l'avenir; car, ajoute-t-il d'un ton assez rassuré et avec l'un de ces accès de gaieté qui ne sont pas rares chez lui, ce beau ministère de M. Talleyrand *ne durera pas toujours* » (et il répète le refrain en le chantant).

Je quitte M. Dambray, en réfléchissant à son avis. Cependant je me dis qu'il n'a perdu ni l'amitié ni la confiance particulière du Roi, qu'il est fort probable que S. M. ne lui aura dissimulé ni la contrainte qu'on a exercée sur elle pour la formation de ce nouveau ministère, ni l'espoir qu'elle conserve *in petto* de s'en débarrasser sous peu. M. le Chancelier s'est assez révélé quand il a chanté devant moi *ça ne durera pas toujours!* c'est une raison de plus d'aller porter ma démission au Roi. Je me fais conduire aux Tuileries, je m'arrête dans le jardin pour y composer le thème de ma conversation avec le Roi. Il m'est souvent arrivé de préparer de la sorte ce que j'aurai à dire quand je suis appelé à une conversation sur quelque point grave, et rarement cela m'a réussi. Facilement on arrange sa

matière tant qu'on en est complétement le maître, rien de plus commode que de répondre aux questions qu'on s'adresse ; mais lorsqu'on est en présence d'un interlocuteur qui n'est pas dans la confidence de votre préparation, un propos inopiné, un mot, un geste de sa part, vous jettent hors du terrain où vous vous étiez placé ; les efforts que vous faites pour y rentrer vous en détournent davantage et vous tombez dans la faiblesse et l'embarras, justement par le moyen que vous avez pris pour vous en préserver. Si cela est vrai pour moi quand j'ai à traiter avec un particulier quel qu'il soit, à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'un tête-à-tête avec un Roi dont le nom seul parle si haut à l'imagination du commun des hommes, et avec Louis XVIII, qui fortifie cette première illusion de tout ce que peut y ajouter un maintien plein de grâce, mais surtout de dignité. Heureux ceux à qui la nature a départi cette vivacité d'esprit qui apporte les idées à volonté ; qui savent les revêtir de toutes les formes dont elles sont susceptibles, et à qui l'usage du monde a appris à bien choisir ! Ceux-ci n'ont pas besoin de préparation ; mais je tiens qu'elle nuit à ceux-là mêmes qui, comme moi, n'ont aucun de ces avantages pour eux. Il est préférable encore de se borner à réfléchir sur le sujet qu'on va traiter, et de laisser à son esprit une entière liberté ; on est moins embarrassé de l'imprévu, on se défend mieux. La conversation que j'eus ce jour-là avec Louis XVIII m'a confirmé la vérité de l'observation que je viens de faire.

Quand je me présentai dans les appartements, M. de Talleyrand était avec le Roi, et j'eus encore tout le loisir, pendant une bonne heure, de ressasser mon inutile préparation. Enfin je suis introduit. Je m'attendais à prendre l'initiative, et j'avais disposé mes termes pour qu'elle fût respectueuse et insinuante. Par malheur, c'est le Roi qui attaque, et voilà déjà mon exorde de côté. J'y renonce et me propose d'entrer plus simplement en matière, quand le Roi chasse à mille lieues la direction générale des Postes, et ma démission, et mes vanités, et mes calculs, en se plaignant, avec l'accent d'une douleur profonde, de la conduite des troupes étrangères à Paris et dans son propre palais :

« — Vous venez d'en être témoin, me dit le Roi,
» on a fait un bivouac dans ma cour des Tuileries, et
» des canons sont braqués sur le Pont-Royal ! A qui
» en veut-on ? Je ne croirai jamais que les Souverains
» aient rien autorisé de pareil...... »

Et après ces paroles, le Roi appuie les coudes sur son bureau et s'enveloppe le visage de ses mains. Il fallait qu'il fût affecté au plus haut degré pour se laisser aller en ma présence à cette familiarité de douleur. Je ne demandai plus à mon esprit que quelques mots qui ne fussent pas trop au-dessous de cette position déchirante. Je trouvai tout au plus à balbutier les mots d'indignation, d'affection au Roi qui ne ferait que s'accroître par ces procédés sauvages. Le Roi me demanda s'il avait encore quelque signature à me donner,

et sur ma réponse négative il me congédia. En quittant le cabinet de S. M., je n'eus aucun regret de mon silence. Plus fort que moi, me disais-je, en aurait fait autant. Je me rappelais comment, une première fois dans ma vie, avant de partir pour Lille, et dans le même lieu, j'étais venu fatiguer des plaintes de ma vanité blessée l'Empereur déjà aux prises avec le malheur. Je m'étais souvent reproché cet écart d'amour-propre. Fallait-il le reproduire avec le Roi, aux prises lui-même avec une position nouvelle pour un fils de Louis XIV, rentrant dans sa capitale avec l'humiliation de la voir, pour la seconde fois, envahie par l'étranger?

Ce n'est pas sans pitié que j'entends dire et que je lis en cent endroits, que deux fois de suite, en 1814 et en 1815, la Maison de Bourbon nous a été ramenée par les étrangers. J'ai eu déjà occasion d'expliquer de la manière la moins équivoque, c'est-à-dire par les faits, que la première fois, les Souverains de l'Europe ne se sont point opposés à la Restauration, mais qu'ils ne l'ont point provoquée, et que loin de la désirer ils élevaient plutôt des doutes sur son succès. Quant à la seconde fois, c'est-à-dire en 1815, le Roi quitta la ville de Gand sans les avoir consultés, s'avança promptement vers Paris et y rentra au grand étonnement des troupes étrangères qui se mettaient en possession de la capitale et des environs, et comptaient bien se venger de leur sotte indulgence de l'année précédente. Le désappointement de cette arrivée fut grand au quartier-général

des Prussiens, qui étaient les premiers venus ; il y fut décidé qu'on ne ferait pas la plus petite attention au retour du Roi, et qu'on se comporterait de même que s'il était encore à Gand. C'était pour l'exécution manifeste de cette détermination que des canons étaient braqués sur le Pont-Royal, en face même des Tuileries, et que des canonniers faisaient le service des pièces la mèche allumée, tandis que des soldats prussiens lavaient leur linge et leurs habits dans la cour du Château et les étendaient sur les flèches des grilles qui faisaient office de séchoir. J'appris ces particularités par le comte de Goltz, qui était alors ministre de Prusse en France, avec qui je m'étais lié particulièrement à Gand et qui, tout bon Prussien qu'il était de cœur, regrettait toutefois des procédés aussi révoltants; mais il reprochait au Roi de s'y être exposé en ne convenant pas de l'époque et de l'ordre de sa rentrée avec les Souverains :

« — Vous avez, me disait-il, voulu marcher tout » seuls, sans avoir de troupes à vous et sans nous de- » mander des nôtres. Vous voyez ce qui est arrivé. » On n'est pas fâché que le Roi l'ait senti. »

Voilà comment la Famille Royale nous a été imposée pour la seconde fois par les étrangers en 1815.

J'avais à rendre à M. de Talleyrand, en sa qualité de Président du Conseil, les ordonnances que j'avais fait signer au Roi, à Gand et durant son voyage de retour. Je me présentai chez lui dans ce dessein. Il me reçut comme à l'ordinaire, avec la douce familiarité

qu'il laisse tomber sur ceux qu'il croit siens; mais je m'aperçus que lui-même était tristement affecté. Après quelques détails sur le sujet de ma visite, il m'exprime le plaisir que je lui fais. Il lui reste à expédier quelques affaires, et il me demande de l'aider. Entre ces affaires, il place tout simplement l'ordonnance qui organise le nouveau ministère, et en insistant pour que la même ordonnance contienne la nomination aux directions générales des Postes et des Ponts et Chaussées, parce que ces deux directions sont de nature à faire partie du Cabinet. Il ajoute qu'il faut aussi que je prépare quelques lignes pour annoncer l'entrée du Roi à Paris. Il demande que cela soit court; il lui paraît très-nécessaire de signaler l'indépendance avec laquelle le Roi a quitté la Belgique, s'est avancé vers Paris et y est entré, mais il faut se préserver de toute apparence d'orgueil et de jactance : c'est là qu'est l'écueil. Il me propose de passer dans sa bibliothèque pour préparer ce travail. Rien ne me restait à faire de mieux, puisque je n'avais pas voulu donner ma démission, que de ne point changer mes rapports avec M. de Talleyrand et de faire semblant de croire avec lui que la direction générale des Postes me laissait bien près du ministère. J'espérais que le titre de ministre d'État me ferait faire le dernier pas, et dans cette espérance je devais plutôt chercher à me rendre utile que de me jeter à l'écart pour y bouder plus à l'aise. Je passe dans la bibliothèque, et lorsqu'une heure après je rentre dans le salon du prince avec mes papiers, je trouve

M. de Talleyrand entouré de quatre personnes qui soutiennent fortement contre lui que les Prussiens sont occupés à faire sauter le pont d'Iéna. M. de Talleyrand répliquait à tous ces témoignages :

« — Cela n'est pas vrai, et je vous dis que cela n'est » pas vrai, parce que cela n'est pas vrai. »

A grand'peine on obtient de lui qu'il envoie sur les lieux quelqu'un qu'il puisse croire et qui lui rende compte de ce qu'on aura vu. Son secrétaire part, assisté du marquis de Giambonne. Tandis que nous restions en tête-à-tête dans le cabinet, M. de Talleyrand et moi, les figures allongées, et dans l'anxiété silencieuse qui est inséparable d'une attente grave, les battants s'ouvrent et on annonce M. Louis. M. Louis s'avance suivi d'un beau grand jeune homme, de tournure assez élégante, et dit au prince :

« — J'ai l'honneur de vous présenter M. Decazes. »

M. de Talleyrand, sans se lever de son siége, ce qu'il a toujours quelque peine à faire, salue froidement et dit qu'il ne le connaît pas.

M. Louis reprend : « — C'est M. Decazes, Conseil- » ler à la Cour royale, et qui a présidé avec tant de » succès les assises.

» — Je le crois volontiers, réplique M. de Talley- » rand ; mais, monsieur Louis, nous sommes fort occu- » pés, et je n'ai pas un instant de plus à vous donner. »

Le présentant et le présenté se retirent.

» —Concevez-vous Louis, me dit alors M. de Talley- » rand, qui m'amène, je ne sais à quel propos, un homme

» que je ne connais d'aucune façon? Comment s'ap-
» pelle son homme?

» — M. Decazes.

» — Qu'est-ce que M. Decazes? Le connaissez-vous, » Beugnot?

» — Je ne l'avais jamais vu, mais j'en ai entendu » parler comme d'un homme introduit chez Madame-» Mère et chez la Reine de Hollande. Il est fort bien.

» — Je ne sais pas s'il est bien ou mal, car je ne l'ai » pas regardé. »

Tel a été le début de M. Decazes dans l'ancien grand monde: c'est sans plus de précaution que M. Louis l'a présenté à M. de Talleyrand; et ce qui serait encore plus plaisant, s'il était permis de rire d'un commencement qui a eu des suites si graves, c'est sur la proposition de M. de Talleyrand que, deux jours après la scène que je viens de raconter, M. Decazes a été nommé Préfet de Police, et en peu de temps est devenu assez puissant pour faire interdire à M. de Talleyrand la Cour de Louis XVIII.

Quelques instants après que M. Louis se fut retiré, les envoyés explorateurs revinrent en toute hâte annoncer que le pont d'Iéna était bien réellement attaqué par des ouvriers prussiens, qui heureusement s'y prenaient assez mal. Ces messieurs avaient trouvé sur place un officier du génie français qui leur avait dit qu'à la manière dont on s'y prenait, les Prussiens seraient quelque temps à faire sauter le pont, mais que s'il eût été chargé de l'opération, déjà l'affaire serait faite. Quel

parti prendre? Il fallait se décider vite. La colère spéciale des Prussiens contre ce pont était apparemment excitée par le nom qu'il portait. Il fallait donc changer ce nom sur-le-champ, leur dénoncer ce changement et tâcher de calmer un ressentiment désormais sans objet. Je prends la plume et je rédige une ordonnance dans le préambule de laquelle j'annonce que l'intention du Roi est de rendre leurs véritables noms aux anciens édifices publics de la capitale, et d'en donner aux nouveaux qui ne rappellent que des époques de réconciliation et de paix, ou leur utilité particulière pour la capitale, et généralisant la mesure, je débaptise les ponts de la Concorde, de l'Empire, d'Iéna, d'Austerlitz, auxquels je rends ou je donne les noms de Pont-Royal, de Louis XVI, des Invalides et du Jardin du Roi. Enfin je prescris que les ponts, places et édifices publics de la ville de Paris reprendront les noms qu'ils portaient au 1er janvier 1790, et que toute inscription contraire sera effacée. M. de Talleyrand devait aller à l'instant porter cette ordonnance au Roi. Ce n'était pas le plus difficile; il fallait ensuite la notifier dans des formes convenables au maréchal Blücher, le saisir dans un moment de sang-froid pour obtenir qu'il voulût bien l'exécuter. Le succès de la mission touche de si près à l'honneur national qu'elle n'est peut-être pas au-dessous de M. de Talleyrand lui-même. Le prince sans s'expliquer part pour les Tuileries, d'où il rapporte bientôt l'ordonnance signée; mais il est fort peu disposé à se charger du reste, et me propose d'aller trouver le ma-

réchal Blücher. Je m'en défends, en faisant observer que je suis sans qualité pour remplir semblable office qui se trouve naturellement dévolu au ministre de l'Intérieur ou tout au moins au préfet de la Seine :

« — Mais, reprend vivement M. de Talleyrand, par- » tez donc ! Tandis que nous perdons le temps en allées » et venues, et à disputer sur la compétence, le pont » sautera ! Annoncez-vous de la part du Roi de France » et comme son ministre ; dites les choses les plus fortes » sur le chagrin qu'il éprouve.

» — Voulez-vous que je dise que le Roi va se faire » porter de sa personne sur le pont, pour sauter de com- » pagnie si le maréchal ne se rend pas ?

» — Non, pas précisément : on ne nous croit pas » fait pour un tel héroïsme ; mais quelque chose de » bon et de fort : vous entendez bien, quelque chose de » fort. »

Je cours à l'hôtel du maréchal. Il était absent, mais j'y trouve les officiers de son état-major réunis. Je me fais annoncer de la part du Roi de France et je suis reçu avec une politesse respectueuse ; j'explique le sujet de ma mission à celui de ces officiers que je devais supposer le chef de l'état-major. Il me répond par des regrets sur l'absence de M. le maréchal, et s'excuse sur l'impuissance où il est de donner des ordres sans avoir pris les siens. J'insiste, on prend le parti d'aller chercher M. le maréchal qu'on était sûr de trouver dans le lieu confident de ses plus chers plaisirs, au Palais-Royal, n° 113. Il arrive avec sa mauvaise humeur

naturelle à laquelle se joignait le chagrin d'avoir été dérangé de sa partie de trente-et-un. Il m'écoute impatiemment, et comme il m'avait fort mal compris, il me répond de telle sorte qu'à mon tour je n'y comprends rien du tout. Le chef d'état-major reprend avec lui la conversation en allemand. Elle dure quelque temps, et j'entendais assez la langue pour m'apercevoir que le maréchal rejetait avec violence les observations fort raisonnables que faisait l'officier. Enfin ce dernier me dit que M. le maréchal n'avait pas donné d'ordre pour la destruction du pont; que je concevais sans peine comment le nom qu'il avait reçu importunait des soldats prussiens; mais que du moment que le Roi de France avait fait lui-même justice de ce nom, il ne doutait pas que les entreprises commencées contre ce pont ne cessassent à l'instant même, et que l'ordre allait en être donné. Je lui demandai la permission d'attendre que l'ordre fût parti pour que j'eusse le droit de rassurer complétement S. M. Il le trouva bon. Le maréchal était retourné bien vite à son cher n° 113; l'ordre partit en effet. Je suivis l'officier jusque sur la place, et quand je vis que les ouvriers avaient cessé et se retiraient avec leurs outils, je vins rendre compte à M. de Talleyrand de cette triste victoire. Cela lui rendit un peu de bonne humeur:

« — Puisque les choses se sont passées de la sorte, » dit le prince, on pourrait tirer parti de votre idée de » ce matin, que le Roi avait menacé de se faire por- » ter sur le pont pour sauter de compagnie: il y a là

» matière à un bon article de journal. Arrangez cela. »

Je l'arrangeai en effet; l'article parut dans les feuilles du surlendemain. Louis XVIII dut être bien effrayé d'un pareil coup de tête de sa part; mais ensuite il en accepta de bonne grâce la renommée. Je l'ai entendu complimenter de cet admirable trait de courage, et il répondait avec une assurance parfaite.....

XXII

Projets d'améliorations dans le service des Postes. — Chute du ministère de M. de Talleyrand. — Je suis remplacé à la direction générale des Postes.

Puisque j'avais consenti à accepter la direction générale des Postes, ce que j'avais de mieux à faire, était de me dévouer tout entier à ces modestes fonctions, et d'y justifier le renom d'administrateur que M. Louis se plaisait à me donner. L'administration des Postes se compose, à l'égal de presque toutes les autres, de produits et de dépenses. Mon premier devoir était donc de reconnaître la situation des uns et des autres. J'y trouvai d'autant plus de difficulté que les formes de comptabilité étaient fort incomplètes, et que la double invasion de 1814 et de 1815 avait porté une grande confusion dans les services publics, surtout dans celui des Postes. Je fus frappé par exemple du nombre des ports-francs qui atténuaient singulièrement les produits. On ne peut jamais bien calculer jusqu'où s'étend la franchise du port attribuée à une dignité ou à une grande charge de l'État. On le pourrait jusqu'à

un certain point si la franchise de la correspondance se bornait aux lettres ou aux paquets véritablement adressés au dignitaire ou à l'homme en place ; mais ses parents, ses amis et ceux de son secrétaire, et ceux des gens de sa maison usent et abusent du contre-seing, le plus souvent jusqu'au scandale.

Jadis, sous le ministère de M. de Choiseul, on arrêta à la poste un paquet adressé à Vienne sous le couvert du ministre des affaires étrangères, et qui contenait une jolie paire de pantoufles qu'un employé des bureaux, qui avait habité la capitale de l'Autriche, adressait à une amie qu'il y avait laissée. L'administration prit sur elle d'éventrer le paquet, et la paire de pantoufles d'être produite au grand jour. Le scandale parut trop fort, le ministre fut averti : on députa vers le duc de Choiseul ce Jannel qui faisait directement avec Louis XV le travail secret des Postes et de qui on devait supposer que la présence imposerait un peu au ministre. Jannel se présente, explique sa dénonciation et en étale les preuves. M. de Choiseul écoute, regarde et dit à l'envoyé, en renforçant le ton hautain qui lui était naturel :

« — Je vous trouve, Monsieur, bien insolent de » venir jusque dans mon cabinet, vanter l'excès le plus » grave dont votre administration ait pu se rendre » coupable ! Vous n'avez trouvé dans le paquet, que » mon contre-seing aurait dû rendre sacré, qu'une » paire de pantoufles; qui vous dit que cette paire de » pantoufles ne contienne pas le secret de l'État ? Allez

» à l'instant dans mes bureaux ; faites rétablir le cachet » que vous vous êtes permis de rompre, et envoyez le » paquet ; c'est à cela que se réduit votre mission. Je » veux bien vous pardonner pour cette fois. »

Ce Jannel était, dit-on, un homme modeste et qui se rapetissait par calcul comme les autres s'enflent par vanité. Il se glissait par un escalier dérobé jusque dans le cabinet de Louis XV, auquel il apportait ainsi la correspondance du comte de Broglie, c'est-à dire la contre-partie du ministère des affaires étrangères. Le duc de Choiseul le savait, et dans cette petite affaire des pantoufles, il avait cédé, comme cela lui arrivait souvent dans de plus grandes, à sa hauteur naturelle sans trop se soucier de ce qu'il en adviendrait. Le bonhomme Jannel ne manqua pas de porter sa plainte bien humble et bien discrète à Louis XV ; mais le Roi ne prit pas feu et se décida avec cette justesse d'esprit qui lui était naturelle.

« — Il n'y a ici de torts, dit S. M., ni de part ni » d'autre. Vous avez fait votre métier ; Choiseul a fait » le sien. »

On peut croire en effet que depuis l'aventure on cessa d'envoyer des pantoufles sous le couvert du ministre des affaires étrangères, et qu'à la direction des Postes on ne s'avisa plus de rompre le cachet de ce ministre ; des deux parts l'abus dut disparaître. Je tiens cette anecdote d'un ami de mon père, M. de Rivière, premier commis de la Maison du Roi, qui lui-même avait été fort lié avec M. Jannel.

La leçon était oubliée et les pantoufles circulaient de plus belle sur toutes les routes, lorsque je pris la direction des Postes. Je demandai raison des franchises sans nombre que M. Ferrand avait accordées ou reconnues, et je soulevai contre moi un violent orage. J'ai administré pendant plus de trente ans, et je suis encore à m'étonner comment l'Assemblée Constituante, et mieux encore la Convention, sont parvenues à extirper du sol français les privilèges et les distinctions qui y étaient comme enfoncés. Les charges publiques n'avaient frappé durant des siècles que sur les dernières classes de la société; elles étaient le signe auquel se reconnaissait le peuple vaincu. Les dénominations de *taille*, de *taillon*, de *corvée*, de *servage*, semblaient perpétuer l'humiliation de la défaite. C'était autant par orgueil que par intérêt qu'on essayait de toute sorte de moyens pour échapper à ces charges : être vêtu, être imposé, être appelé à la guerre comme le plus grand nombre, paraissait un supplice dès qu'on avait quelques privilèges à sa portée. C'est ainsi qu'on s'explique que le gouvernement ait pu dépasser dans la création des charges les derniers confins du ridicule: créer des conseillers du Roi visiteurs de marée et de poisson salé, des conseillers du Roi langayeurs de porcs, déchireurs de bateaux, dégustateurs de beurre frais, etc. De fort honnêtes gens apportaient leur argent pour être ornés de ces titres pompeux; on leur payait, du capital qu'ils fournissaient, un intérêt au-dessous de celui qu'ils auraient trouvé dans un placement raisonnable; mais le

titre de conseiller du Roi les tirait de pair; tout le monde ne l'était pas. S. M. n'avait pas moins, dans l'étendue de son royaume, de vingt mille conseillers de toute robe et de tout calibre, et c'était bien quelque chose que de se soulever de la foule pour arriver à cette classe illustre. Aujourd'hui même que les révolutions, en se refoulant les unes sur les autres, ont passé et repassé le niveau sur la société, quel sentiment résiste au fond des cœurs vides de tant d'autres? la passion de l'égalité qu'il faut définir, pour ne pas paraître tomber dans une contradiction singulière en plaçant, chez le même peuple, quoique à des époques différentes, le goût extrême des priviléges et la passion de l'égalité. Cette égalité, qui est aujourd'hui notre passion dominante, n'est pas ce sentiment noble et bienveillant qui fait qu'on aime à s'honorer dans son semblable et qu'on se trouve à l'aise à tous les degrés de l'ordre social; non, c'est l'aversion pour toute supériorité, c'est la crainte que la place que l'on occupe cesse d'être la première. Cette égalité ne tend en aucune façon à relever jusqu'à elle ce qui se trouve confiné en bas, mais à empêcher que rien ne s'élève plus haut. Ce n'est donc encore ici qu'un vaste privilége, un monopole qui a remplacé tous les autres. Tel aujourd'hui se montre furieux à défendre cette égalité, qui aurait il y a cent vingt ans honnêtement acquis un office de langayeur de porcs ou de dégustateur de beurre frais. C'est le goût du privilége, aujourd'hui comme alors.

Mais la franchise des lettres avait été de tout temps

le privilége par excellence : celui-là avait quelque chose de royal ou tout au moins de ministériel ; c'était un attribut commode de la puissance; aussi était-il réclamé de tous côtés. Il me semble encore aujourd'hui que j'avais pris un parti assez sage. La franchise des lettres avait été réglée, avant la Révolution, par l'arrêt du Conseil de 1778, et depuis par un décret impérial. J'appliquai le premier de ces règlements aux anciennes dignités qui reparaissaient à la suite du Roi, et le second à celles qui avaient été conservées du régime impérial. Cependant je ne satisfaisais personne, parce que ceux qui avaient droit à la franchise cherchaient à l'étendre outre mesure et à la débarrasser des conditions qu'on y avait apposées pour en prévenir les abus, et ceux qui ne la tenaient que de la munificence de M. Ferrand, la défendaient comme un droit acquis qu'un directeur général avait bien pu leur donner, mais qu'un autre directeur général n'avait pas certainement le droit de leur ôter. J'avais ainsi à lutter contre la Cour, contre les chefs militaires et les principaux magistrats ; c'en était plus qu'il n'en fallait pour me fatiguer et m'abattre.

A la tête des assaillants se trouvait la Maison d'Orléans ; je n'élevais certainement pas de doutes sur le droit de cette illustre Maison, mais je résistais autant que je pouvais aux extensions qu'on affectait d'y donner. Je traitais de ces difficultés avec M. de Broval, secrétaire des commandements de M. le duc d'Orléans, homme d'un esprit chagrin et avec lequel la discussion

n'était pas toujours facile. Je trouvais auprès de Madame la duchesse douairière un homme encore moins agréable, un M. de ....., qui insistait opiniâtrément et pensait qu'on ne pouvait lui refuser rien de ce qu'on accordait à la princesse. La Maison d'Orléans s'était fondue dans la Révolution ; elle en avait dès l'origine proclamé les principes, arboré les couleurs et défendu les conquêtes ; on devait naturellement s'attendre qu'à son retour en France elle donnerait l'exemple de la soumission à ceux des principes nouveaux qui avaient tellement prévalu que la Restauration avait dû elle-même les consacrer, et par exemple, au principe de l'égale répartition des contributions entre tous les citoyens. Or, c'était ce qu'il était comme impossible de faire entendre à Madame la duchesse douairière, et surtout à M. le duc d'Orléans. Ils avaient l'air de croire que dans l'intérêt de leur dignité ils ne pouvaient pas se placer ainsi sous la loi commune, et se scandalisaient de l'insistance du ministre des Finances sur ce point. Durant la première époque de la Restauration, la chose resta indécise entre la ténacité de l'abbé Louis et l'orgueil intéressé de la Maison d'Orléans. Survint l'événement des Cent-Jours, et le désaccord se trouva forcément ajourné. Il se réveilla au retour ; mais le rude champion de l'égalité de répartition quitta les finances et fut remplacé par M. Corvetto. La lutte était trop forte pour le tempérament du nouveau ministre ; il cherchait partout quelque moyen de tourner la difficulté, et finit par adopter celui-ci : on couvrit

les contributions arriérées de la Maison d'Orléans, en y appliquant une somme égale prise sur les fonds de non-valeurs. Ce fonds est destiné, comme on sait, à venir au secours des contribuables les plus pauvres ou de ceux qui durant le cours de l'année ont éprouvé des pertes par des accidents ou par l'intempérie des saisons. Ce n'était pas chose facile que de placer la très-riche Maison d'Orléans dans quelqu'une de ces catégories; l'exemple d'ailleurs était contagieux : quelques gens de la Cour s'en prévalurent pour solliciter la même faveur, et il ne leur fut pas difficile de démontrer que leur situation de fortune était un peu plus mauvaise que celle du premier prince du sang. Le ministre qui avait eu le malheur de céder pour l'un ne put pas refuser aux autres; et plus d'une fois j'ai déploré cet écart dans la conduite de M. Corvetto. J'ai lieu de croire, ce qui atténuerait sa faute sans l'excuser, qu'il fut encouragé par Louis XVIII qui, de son côté, ne trouvait pas trop bon que ses parents figurassent sur les rôles des contributions directes qu'il s'obstinait à appeler le rôle *des tailles*.

Je pris pour mon compte le parti de reconnaître le droit de franchise à ceux à qui il était accordé par les deux règlements que j'ai cités plus haut, et de le refuser à tous les autres; mais je n'avais qu'un moyen de forcer le payement des ports de lettres, c'était de refuser de les remettre à ceux qui ne voulaient pas préalablement l'acquitter. Ici la difficulté devint sérieuse : de toutes parts les cris et les plaintes vinrent m'assaillir. En re-

tenant les lettres arbitrairement, disait-on, j'avais porté le trouble tout à la fois dans les affaires et dans les affections. On citait des naissances, des décès, des mariages, et qui plus est, des invitations de bal restés inconnus, quand on s'était confié à la Poste du soin de leur donner de la publicité; et on brodait sur ce canevas des histoires de *quiproquo* auxquelles on donnait à volonté un côté sérieux ou un côté plaisant. Ailleurs on se plaignait du retard de l'arrivée des mandats du Trésor et même d'effets de commerce à échéance fixe. C'était toujours moi qu'on en rendait responsable ; on me menaçait même de me poursuivre en dommages-intérêts devant les tribunaux. On me peignit au Roi et aux princes comme un homme tracassier, difficile, et qui faisait *crier tout le monde,* phrase banale qui ne manque jamais son effet, parce que personne ne s'avise de demander de quoi se compose ce *tout le monde* qui crie, et si l'on ne doit pas entendre par ces paroles la tourbe des fripons ou des gens engraissés par les abus qui crient en effet très-fort dès qu'on essaye de les atteindre. J'espérais aide et appui du ministre des Finances, sous la juridiction duquel mon administration se trouvait placée en ce qui tenait aux produits : il me fit défaut pour cette fois : sa raideur avait ailleurs matière suffisante à s'exercer. Il eut même, par un hasard singulier, un ton modéré et presque de bonne compagnie. Il me dit :

« — Savez-vous que vous faites plus crier à vous » seul que tous les autres directeurs généraux en-

» semble? Ces gens de la Cour nous assourdissent du » matin au soir sur votre compte. Je crains que vous » n'alliez trop vite. Il faut défendre les produits, mais » ne pas irriter.

» — Rien de si sage, lui répondis-je; mais veuillez » m'expliquer comment je peux défendre les produits » et tolérer que des personnes, qui n'ont aucun titre » déclinable à la franchise des ports de lettres, s'arro- » gent cette franchise? A côté d'eux, derrière eux, » après eux, pourquoi pas d'autres? Où en sommes- » nous si des personnes riches, accréditées, qui entou- » rent le monarque, ne veulent des charges publiques » que ce qu'il leur convient d'en prendre? A ce jeu-là » nous pourrions fort bien retourner d'où nous venons, » et vous savez que le séjour n'en est pas du tout pi- » sant. Au surplus, nous serons aisément d'accord : » proposez au Roi de rendre, ou rendez vous-même » une décision en deux lignes, qui porte que la fran- » chise des ports de lettres est provisoirement mainte- » nue à ceux à qui elle avait été reconnue ou accordée » par le dernier directeur général des Postes, sans » toutefois que des personnes du même rang ou de la » même qualité qui n'en ont pas joui jusqu'ici puissent » s'en prévaloir; cela ne vaudra rien assurément, mais » du moins le mal sera arrêté, en attendant qu'on le » puisse extirper. »

L'abbé Louis me répondit que pour rien au monde il ne proposerait une pareille mesure au Roi, et, à plus forte raison, ne la prendrait lui-même; que c'était

à moi à me tirer de ce mauvais pas et par mes propres forces. Je pris, de guerre lasse, le parti de faire délivrer les lettres à leur adresse, en tenant un état exact du port de ces lettres pour le recouvrer, si cela devenait jamais possible, sur les parties intéressées. Je savais bien que c'était un pauvre billet que j'avais là; mais je ne pouvais pas plus longtemps compromettre, par mon obstination, des invitations au bal et à dîner, et des billets de faire-part d'événements qui occupent une minute ou deux les gens à qui on les adresse, fussent-ils des parents très-proches, ou même des amis intimes de ceux qui jugent à propos de se marier, de faire baptiser leurs enfants ou de se faire enterrer.

Je suis entré dans quelques détails sur cette tracasserie pour faire voir combien à cette époque les mesures d'ordre trouvaient de peine à s'établir. Les hommes, de tout autre côté si respectables, que le Roi ramenait avec lui, n'avaient pas pu prendre dans l'émigration une idée vraie des changements survenus depuis un quart de siècle dans notre droit public et dans nos mœurs. De la meilleure foi du monde, ils ne voyaient dans Louis XVIII qu'un Roi qui continuait Louis XV et Louis XVI; c'était les blesser que d'essayer de les convertir; il semblait qu'on profanât le sanctuaire de la fidélité. On les trouvait surtout peu traitables sur les conséquences nécessaires du principe de l'égalité de contribution; et comment se seraient-ils promptement désabusés en ce point quand ils comptaient parmi eux, ou pour mieux dire, quand ils

avaient à leur tête M. le duc d'Orléans, dont le père avait fait sonner si haut ce principe dans les cahiers de 1789 ?

Après avoir ainsi promené mes regards sur les produits de l'administration des Postes, j'essayai de reconnaître comment se faisaient les dépenses, et ici encore les abus sautaient aux yeux. Le transport des dépêches avait lieu par des voitures lourdes, grossières et dont le dessin n'avait pas changé peut-être depuis l'établissement des Postes en France. Quelle que soit la forme de ces bahuts qu'on appelle *malles*, elles ont en général beaucoup plus de capacité qu'il n'en faut pour contenir les dépêches et le courrier. L'excédant est rempli sur chaque route par les productions les plus renommées des pays parcourus, dont le courrier se charge pour les apporter à la capitale, soit par commission, soit qu'il en fasse le trafic pour son compte. On conçoit combien est précieux ce moyen de transport accéléré pour les comestibles, et surtout pour les objets qui sont susceptibles d'une prompte détérioration. Aussi les malles font un double service : celui du Roi et celui des courriers, et je ne saurais dire lequel des deux les charge le plus. Les places de courrier en deviennent excellentes ; aussi sont-elles singulièrement recherchées. Outre le tableau des courriers en pied, il en existe un autre des aspirants destinés à le devenir, et une place sur ce second tableau a cependant assez d'importance pour que les puissances de la Cour, que les princesses elles-mêmes, les sollicitent pour des pro-

tégés. Ce peuple de courriers est une espèce d'hommes à part : presque tous sont forts, alertes, de santé admirable, et loin que le mouvement continuel de leur métier les fatigue, ils y puisent un surcroît de vie. J'ai essayé de m'en rendre raison. Je remarque avant tout que le courrier ne trouve qu'assez peu de dépense intellectuelle à faire, ce qui ne contribue pas peu à la bonne santé et même au vrai bonheur; chez lui le système gastrique joue le premier rôle, et comme ses facultés physiques s'exaltent par un exercice assidu, il boit, il mange, il dort; il fait tout mieux qu'un autre. Aucun rapport avec ses semblables qui ne soit de bienveillance; il a mille occasions d'obliger, pas une de nuire. Il annonce les bonnes nouvelles; il console des mauvaises. Beaucoup de gens vont au-devant de lui; il ne va au-devant de personne. Pas d'aurore de printemps, pas de belle nuit d'automne qui soient perdues pour lui; et s'il trouve encore la fortune à travers une vie aussi complète, il ne faut pas s'étonner qu'une telle situation trouve bon nombre d'amateurs.

Je vis bien qu'il fallait changer cette vieille machine des Postes : *nova sint omnia*. Le premier changement à opérer consistait sans nul doute à remplacer ces misérables malles dont on ne trouve nulle part les analogues, par des voitures plus légères, suspendues, et mieux assorties à leur destination. Je croyais ensuite praticable, en dépit de toutes les objections dont on me fatiguait, de rendre le service des Postes journalier et de combiner partout les heures de départ avec

les besoins ou les convenances du commerce. On m'avait bien remis un mémoire où l'on me proposait de pousser le service des Postes jusque dans les villages ; mais je craignais un surcroît considérable de dépenses qui n'aurait pas été couvert par un produit égal, et je ne savais pas si dans les circonstances du moment la mesure eût été d'une bonne politique financière.

Je me proposais aussi de réduire à une caisse unique, mais avec les subdivisions nécessaires, les trois caisses qui recevaient et même qui recélaient les produits des Postes à Paris, et de donner à cette caisse sa véritable place, c'est-à-dire de la mettre au Trésor ; car puisque dans le reste de la France les directeurs des Postes versaient à la recette des finances de leur résidence les produits de leurs bureaux, il n'y avait pas de raison pour suivre une marche différente dans la capitale. J'aurais poursuivi cette idée d'avoir à Paris un directeur des Postes qui n'aurait été ni plus ni moins que ceux de Lyon, de Strasbourg ou de Bordeaux. Alors l'uniformité eût régné dans l'administration marchant d'un pas égal sur toute la surface de la France. Il eût ensuite été nécessaire d'établir un contrôle général sur l'ensemble et un pouvoir supérieur qui se serait occupé, sous l'autorité du ministre des Finances, de réaliser les améliorations que l'expérience aurait indiquées, de corriger les tarifs dès qu'ils en auraient été susceptibles, et d'arrêter les dépenses générales. Je proposais pour cela de créer quatre contrôleurs généraux des Postes et un surintendant. Les quatre contrôleurs

auraient parcouru tous les ans l'une des quatre régions dans lesquelles le royaume aurait été divisé, pour vérifier dans tous ses détails le service des Postes et des relais, et le surintendant aurait eu la haute main sur l'administration. Ce comité supérieur eût été complétement à part des directions. Je croyais apercevoir dans une telle organisation le retour de l'ordre et des moyens de perfectionnement dans l'une des branches les plus importantes du service public.

Ces réformes avaient le malheur de ne pas plaire à l'abbé Louis; il opposait à mes projets des raisons assez plausibles. Il disait que le moment n'était pas opportun pour faire des changements aussi notables dans quelque partie d'administration que ce fût; qu'il fallait commencer par renvoyer l'Europe de chez nous, et réparer les désordres que ses armées y avaient commis; puis, quand nous serions libres de ce côté, et que la paix intérieure régnerait, on en profiterait pour perfectionner l'administration; jusque-là il fallait marcher le moins mal qu'il se pourrait avec la machine telle qu'elle était montée. Le ministre m'engageait à ajourner mes projets et me proposait un moyen bien plus élevé d'occuper le temps que j'avais de libre, qui consistait à lui être un aide dans la mission qu'il venait de recevoir de traiter des intérêts de la France avec les ministres des puissances étrangères.

Le prince de Talleyrand l'avait fait nommer en effet pour cette délicate mission, concurremment avec le marquis de Jaucourt, ministre de la Marine. Je pro-

testai de mon incapacité en telle et si grande chose, et je ne pus m'empêcher de lui exprimer mon étonnement de ce qu'il avait accepté une mission à laquelle il me semblait peu préparé par ses antécédents et où son caractère ne le disposait guère mieux. « Talleyrand l'a voulu, » était la réponse à toutes mes objections, et il était difficile d'en faire une moins mauvaise. Je profitai de l'à-propos pour jeter un coup d'œil sur les premières notes fournies par les ministres étrangers et qui contenaient le sommaire des prétentions des puissances. J'en fus effrayé et humilié, et je n'enviai pas à l'abbé Louis l'honneur d'aller se débattre contre la colère du plus fort. Il n'y avait aucune excuse à l'ardeur de cette colère; les puissances étrangères avaient reconnu à Vienne, elles avaient proclamé depuis la fin du Congrès, que la France n'était pour rien dans l'événement des Cent-Jours, qu'il fallait l'imputer tout entier à Bonaparte et à la révolte qu'il avait excitée dans l'armée française. Par suite de cette reconnaissance les puissances avaient déclaré qu'elles marchaient au secours de la France et de son Roi leur allié; et le but atteint, lorsque Napoléon est refoulé à Sainte-Hélène, lorsque l'armée révoltée a été licenciée, les puissances s'indignent contre la France qu'on disait avant Waterloo n'être pour rien dans l'affaire, et à la face du Roi dont elles se sont déclarées les alliées, elles s'excitent à ruiner son royaume et à le démembrer! Tant il est vrai qu'entre les nations, la raison et la justice ne sont que des mots, le droit public qu'un

jeu ! Tout l'étalage des déclarations, tout le secret des intrigues ne peuvent que jeter quelque temps le voile sur cette effrayante vérité, que les nations restent toujours entre elles dans cet état de nature où la force brutale est la suprême loi. Oh! combien le vieux Brennus avait raison : *Væ victis!* Et il n'y avait pas ici de différence entre ceux qui avaient suivi des partis différents : aux yeux des étrangers, tout Français, à commencer par le Roi, était un vaincu.

Je restais stupéfait que le prince de Talleyrand remît en d'autres mains que les siennes le soin de négocier de tels intérêts. Les ministres qui avaient accompagné leurs Souverains à Paris étaient ceux-là mêmes sur lesquels il avait au Congrès de Vienne exercé tant d'influence; c'était lui qui, à la nouvelle du retour de l'Empereur, avait excité et en quelque sorte organisé la résistance de l'Europe entière. Maintenant que l'issue de la guerre avait justifié sa prévoyance et ses efforts, personne mieux que lui n'était préparé à régler l'indemnité que la France devait à la grande famille européenne, si elle lui en devait une. L'abbé Louis m'avait bien dit qu'il était chargé de négocier, mais que rien ne serait arrêté sans le consentement de M. de Talleyrand qui avait dû rester à l'écart en qualité de chef du Conseil. Cette explication est de celles auxquelles on ne répond pas. M. de Talleyrand pouvait, au mois d'août 1815, négocier avec MM. de Metternich, Nesselrode et Castelreagh, comme il l'avait fait six mois auparavant. L'approbation su-

périeure de M. de Talleyrand allait de soi puisqu'il était le président du Conseil; mais l'essentiel n'est pas là, il est dans l'habileté de la négociation d'où dépend en grande partie le résultat à approuver ou à rejeter. C'est là que s'exerce avec tant d'avantages l'esprit de M. de Talleyrand; et ce à quoi personne en France n'était moins propre que l'abbé Louis.

On sentait aisément qu'il y avait ici quelque motif secret que l'on s'efforçait de dissimuler. J'avais plus d'une fois trouvé l'occasion de parler à M. de Talleyrand de son ascendant sur l'Empereur de Russie, et du parti qu'il en pouvait tirer dans les extrémités cruelles où nous étions placés. Il ne m'avait répondu qu'à demi-mot sur ce chapitre. Un jour entre autres, je lui exprimais le désir que j'avais de me retrouver avec l'Empereur et je lui demandais s'il y aurait de l'indiscrétion de ma part à me présenter un jour où S. M. lui aurait fait la grâce de venir dîner chez lui. M. de Talleyrand me répondit qu'il allait lui-même dîner, ce jour-là, chez l'Empereur, mais qu'il ne croyait pas que ce prince allât dîner chez personne. Je conclus de ces données que les choses n'étaient pas sur le même pied que l'année précédente entre l'Empereur de toutes les Russies et l'Altesse de la rue Saint-Florentin. Mes conversations avec le Roi me confirmèrent dans cette pensée.

J'avais conservé l'honneur d'un travail particulier avec S. M. dont elle-même avait déterminé l'objet. Je devais recevoir par les directeurs des Postes des nou-

velles de ce qui se passait, et même de ce qui se répandait dans chaque ville de France. L'avis devait être court et contenir ce qu'on avait à mander en peu de lignes jetées sur le papier sans prétention aucune. J'en composais de mon côté une sorte de tableau synoptique que j'envoyais chaque jour à S. M. Je me présentais ensuite le mardi et le vendredi à neuf heures du matin, pour demander au Roi ses ordres. Je pouvais même me présenter les autres jours si j'avais quelque nouvelle pressante à annoncer. Cette manière de contrôler son ministère par une agence secrète était un emprunt fait par le Roi à la politique de son grand-père; S. M. y prit goût, et m'ordonna de m'occuper attentivement de cette correspondance.

« — J'y attache d'autant plus de prix, m'avait-il » dit un jour, que j'y signale une grande différence » avec ce qui me revient de tout autre côté, et surtout » avec les rapports de M. le ministre de la Police gé» nérale. »

J'osai dans ces moments d'entretien hasarder quelques insinuations sur ce ministère; il ne me suivit d'abord qu'avec timidité dans la voie que j'essayais d'ouvrir devant lui, mais il ne me repoussa pas non plus, et c'était déjà quelque chose. Quelque temps après, à l'occasion du fameux rapport de Fouché dont je lui avais le premier annoncé la publicité, il s'ouvrit sur le compte de celui-ci :

« — J'ai fait une faute, me dit-il, d'appeler un » pareil homme à mon Conseil. Je m'en suis aperçu

» dès la seconde entrevue : vous savez mieux qu'un
» autre qui nous a conduits là... »

Et comme si le Roi eût senti qu'il s'était un peu trop avancé, il ne me laissa pas le temps de répondre et passa à un autre sujet; mais il en avait dit assez pour me faire penser qu'il était fort mécontent du ministère de la Police générale et assez peu satisfait de M. de Talleyrand, c'est-à-dire de tous les autres. J'en conclus que si M. de Talleyrand avait cessé d'être bien avec l'Empereur de Russie et n'avait pas commencé à l'être avec le Roi, son ministère n'irait pas loin.

En effet les temps étaient difficiles; il fallait alors maîtriser les événements; il ne s'agissait de rien moins que d'organiser la Chambre des Pairs qui n'était en core qu'une ombre; de réunir une bonne Chambre des Députés dont la trace était dès longtemps perdue; de fonder surtout le véritable ministère d'un gouvernement représentatif avec les conditions qui lui sont indispensables. Tout cela fut essayé et en très-peu de temps. Le succès, il est vrai, ne répondit pas toujours à la bonne volonté. Par exemple, les élections de la Chambre des Députés, préparées avec une remarquable imprévoyance, amenèrent contre M. de Talleyrand une majorité ennemie. La fondation du véritable ministère sous un gouvernement représentatif n'empêcha pas Fouché d'écrire, de publier, d'agir pour son compte, sans trop se soucier de ce qu'on en dirait ailleurs. M. de Talleyrand en faisait autant de son côté, avec une discrétion et une politesse que l'autre ne connais-

sait guère. La vérité sur ce ministère, c'est que M. de Talleyrand y était seul : les collègues qu'il s'était donnés ne vivaient que de sa vie; aussi ne lui ont-ils pas survécu d'une minute.

M. de Talleyrand crut sauver la situation par une de ces nombreuses promotions de Pairs, qui assurait au Cabinet une majorité factice, et qui n'était nullement en rapport avec la véritable opinion du pays. La signature de l'ordonnance, à en croire M. de Talleyrand, a été une scène de comédie assez gaie :

« — Comment! lui dit le Roi, vous insistez, vous, » monsieur de Talleyrand, pour que nous nommions » tous ces gens-là Pairs et Pairs héréditaires! M......, » par exemple et M......, Pairs héréditaires! En vé» rité, ceci passe la permission...

» — Oui, Sire, répond froidement M. de Talley» rand, c'est surtout pour ces Pairs et pour ceux de » leur classe que je demande l'hérédité.

» — Voyons encore une fois votre liste, » reprend le Roi.

M. de Talleyrand la présente, le Roi lit, puis il la remet au ministre en ajoutant :

« — Mais au moins faudrait-il que chaque chose fût » à sa place; je lis là M. Cornudet avant M. Cornet; » il me semble pourtant que Cornudet n'étant qu'un di» minutif de Cornet, celui-ci devrait marcher le premier.

» — L'observation du Roi est juste, » dit M. de Talleyrand, qui reprend la liste du plus grand sang-froid, la corrige dans le sens de l'observation, et S. M.

signe. C'est avec ce joli badinage, et dans une petite débauche d'esprit entre deux hommes qui en avaient tous deux beaucoup, qu'a été définitivement arrêtée la résolution la plus grave peut-être du règne de Louis XVIII.

Il faut signaler surtout ce trait particulier du caractère de Louis XVIII. A l'époque où il consentait à tout ce que M. de Talleyrand lui proposait, il ne lui portait intérieurement aucune confiance et même il haïssait sa personne, et il eût été fort aise d'en être débarrassé ; mais aussi longtemps qu'il le gardait pour ministre il le laissait gouverner à sa manière ; bien entendu que le lendemain de sa chute, il le livra à la risée de ses courtisans qu'il encourageait du geste et de la voix.

Il m'eût été facile de me faire comprendre dans cette première nomination de Pairs ; je le négligeai et je fis une faute ; mais à cette époque, il s'en fallait de beaucoup que la Pairie eût pris un vol aussi haut que celui auquel nous l'avons vue parvenue. On n'y apercevait guère alors qu'une continuation du Sénat, qu'une sorte de retraite où ceux qui avaient rempli de grandes places trouveraient à se reposer lorsqu'ils voudraient les quitter. Par cette raison, et aussi par souvenir du Sénat, on ne croyait pas la Pairie compatible avec des emplois de préfet, de conseiller d'État, de directeur général, et je donnais avec une apparente raison la préférence à la direction générale des Postes qui m'offrait des agréments de plus d'un genre, et l'inappréciable avantage d'un travail direct avec le Roi, sans aucune

responsabilité. Il est vrai que j'étais alors sous le charme de ma position nouvelle. Considérée sous le rapport administratif, la direction des Postes m'occupait assez peu, puisque j'étais condamné à la laisser aller sur les anciens errements ; il me restait donc mes rapports particuliers avec le Roi qui n'avaient pas été plus intimes lorsque j'occupais le ministère de la Police. Mais bientôt, de la jalousie que j'excitais se forma l'orage qui devait me renverser ; il me faut, pour en expliquer les causes, reprendre les choses d'un peu haut.

On a vu quelle était la ligne de mes opinions ; il m'eût fallu beaucoup de manége pour y conformer ma conduite, et n'être pas très-mal à la cour de *Monsieur*, dans laquelle je comprends Madame la duchesse d'Angoulême. Or, toute adresse me manquait sur ce point. J'eus le malheur de m'aliéner cette princesse en la contrariant sans aller lui exposer mes motifs et solliciter son pardon. Un de ses principaux officiers, qu'on cite comme un galant homme, vient un jour me proposer quelque chose qui me semble plus que déplacé. Je réponds qu'il ne sent certainement pas la portée de la proposition qu'il m'adresse, parce qu'autrement il ne s'en serait pas chargé, et j'entre en explications. Le messager n'en est ni confus ni ébranlé. Il répète sa proposition et ajoute que je dois bien penser qu'il ne vient pas de son chef. J'affecte de ne pas comprendre, et je réponds que, comme je ne peux lui supposer de rapports qu'avec des personnages respectables, il faut que

ces personnes aient été induites en erreur comme lui. Il finit par me demander s'il faut qu'il reporte à ceux qui l'ont envoyé un refus absolu de ma part; je répète : « Très-absolu. » Il ne m'avait pas dit en propres termes qu'il venait de la part de Madame la duchesse d'Angoulême, et je m'étais bien gardé de le presser sur ce point. Je jugeai, avec raison, que je ne pouvais pas, sans manquer au respect, aller entretenir la princesse d'une telle affaire, et que je devais plutôt m'efforcer de croire qu'elle y était étrangère, et en garder le secret. Le dimanche suivant, après la messe, je passai devant elle à mon tour; elle accueillit froidement mon salut; mais comme la princesse ne m'avait pas gâté sur ce point, je ne pus pas m'empresser d'en conclure qu'il y eût de sa part quelque ressentiment de ce qui s'était passé dans la semaine.

Peu de temps après, je me trouvai encore en contradiction avec la princesse, et si j'avais raison au fond, j'eus certainement tort de toute autre manière. Il s'agissait de la direction des Postes de Lyon. M. le duc d'Angoulême, séduit par ses entours, avait étendu les pouvoirs qu'il avait reçus pour le Midi, jusqu'à destituer le directeur de Lyon, homme d'une haute capacité, singulièrement estimé dans le public, et à qui on ne faisait d'autre reproche que de ne s'être pas retiré pendant les Cent-Jours. On lui avait substitué un sujet recommandable surtout par le zèle qu'il avait montré pour la cause royale, mais qui n'avait pas d'autre titre à une direction des Postes; et il s'agissait de celle de Lyon, la première du

Royaume. L'ancien titulaire réclamait, et je penchais pour sa réclamation, tout en offrant une place d'inspecteur à celui qui l'avait momentanément remplacé. C'était, à mon gré, concilier ce qu'on devait de respect au choix du prince, au vœu du public et à la justice.

Madame la duchesse d'Angoulême en avait jugé autrement, et ne concevait pas qu'on remît en question une nomination faite par le prince son époux; elle s'en tenait pour blessée. Je reçus à ce sujet la visite de madame la duchesse de Sérent, la femme la plus respectable par ses vertus et son excellent esprit. Je l'avais connue bien jeune, lorsque la baronne de Choiseul, sa mère, demeurait à Saint-Joseph; j'avais aussi été le condisciple de son mari, homme de la plus belle espérance, et qui a été misérablement égorgé dans la Vendée. Quoique les mouvements de la Révolution m'eussent séparé de madame la duchesse de Sérent, je conservais pour elle au fond du cœur de l'attachement et de la vénération; et elle-même gardait quelque amitié pour moi. Elle vint me trouver et me tint ce langage:

« — Pourquoi, me dit-elle, vous commettre coup
» sur coup avec Madame la duchesse d'Angoulême?
» Vous allez contre votre cœur quand vous contrariez
» la fille de Louis XVI. Je ne viens pas vous demander
» le sacrifice de vos devoirs, à Dieu ne plaise! mais il
» y a un moyen de les remplir qui concilie ce qu'on
» doit à une princesse placée si haut. »

Jusque-là je me justifie de mon mieux et avec la

mesure de respect que je devais à madame de Sérent. Nous arrivons à l'affaire du directeur de Lyon : elle me presse de ne pas insister sur le parti que j'ai pris ; je lui réponds qu'il est bien arrêté dans mon esprit.

« — Vous voulez donc, me dit madame de Sérent,
» vous exposer de gaieté de cœur à perdre votre
» place? »

Cette sorte de menace me jette hors des gonds :

« — Madame, lui dis-je ; il faut que l'un des deux
» administre les Postes, Madame la duchesse d'An-
» goulême ou moi : si elle doit nommer les directeurs,
» en commençant par celui de Lyon, je lui cède bien
» volontiers la place.

» — Mais, mon cher monsieur, vous n'y pensez pas,
» ou j'ai bien mal rendu ma pensée...

» — Bien ou mal, j'ai l'honneur de vous répondre
» qu'il n'y a pas d'administration possible là où les
» princes s'en mêlent, et font des choix que leur arra-
» che l'intrigue à la place de ceux que recommandent
» la justice et l'intérêt public. »

Madame de Sérent veut me calmer ; elle insiste avec toute sorte de grâce et de bonté. Je lève brusquement la séance et la reconduis d'un ton de mauvaise humeur. Cette scène ne m'a pas nui, car l'excellente femme ne peut nuire à personne ; elle a gardé pour elle tout ce qui pouvait me faire quelque tort et me l'a aussitôt pardonné ; mais je n'ai pas profité des conseils qu'elle m'avait apportés.

J'avais la bonté de croire à la parole de Louis XVIII,

et je me regardais dans cet hôtel des Postes comme dans un fort inexpugnable ; à mes yeux, j'avais considérablement descendu pour m'y loger, et je ne pouvais pas croire que personne eût jamais la pensée de m'en faire sortir. Je ne me présentai point à Madame la duchesse d'Angoulême ; je ne fis rien pour me justifier ; j'eus grand tort.

J'avais eu aussi celui de négliger, à mon retour, de paraître au pavillon Marsan. Durant notre séjour à Gand, j'étais celui des royalistes constitutionnels qui était le plus assidu auprès de *Monsieur*. J'avais, comme je l'ai dit, reçu le prince à son retour, et j'avais été le confident de ses premières joies ; il s'était aperçu de l'attendrissement que j'en avais moi-même éprouvé. Pendant les quinze premiers jours de son arrivée à Paris, le bonheur de le voir me conduisait chez lui autant que le soin des affaires me le permettait, et les princes sont comme les jolies femmes, ils aiment toujours un peu qui les aime. Cette espèce de familiarité s'était refroidie ensuite par la direction différente que le Roi et *Monsieur* voulaient donner au Gouvernement ; mais elle avait repris à Gand. La scène de Cambrai ne m'avait pas nui dans l'esprit de *Monsieur*, qui me dit en sortant du Conseil, qu'il attribuait bien moins la proclamation où il était insolemment indiqué, à celui qui l'avait lue qu'à M. de Talleyrand qui l'avait dictée. De retour à Paris, je ne demandais pas mieux que de cultiver les bonnes dispositions du prince, j'y trouvais de l'attrait ; mais la division avait été bientôt

tranchée entre lui et le Cabinet. Je savais que c'était du pavillon Marsan que partaient les traits qu'on lançait aux ministres, et j'évitai, par délicatesse, de renouer avec *Monsieur* des rapports qui auraient pu faire croire que le ressentiment m'avait jeté dans son parti. J'avais refroidi le prince par cette espèce de négligence, ou plutôt on lui avait persuadé que c'était par entêtement constitutionnel que je me tenais à l'écart, et que j'étais un de ces hommes à principes sur lesquels on ne pouvait pas compter.

La chute du ministère Talleyrand était prédite et ne pouvait pas longtemps tarder. La grande affaire du moment était le traité avec les étrangers, et décidément ceux-ci ne voulaient plus de M. de Talleyrand. J'en appris la nouvelle par le Roi lui-même qui me fit la grâce de me dire :

« — Immédiatement avant vous, j'ai reçu mes mi-
» nistres qui m'ont apporté tous leur démission. Ils
» l'ont donnée à l'anglaise; je l'ai reçue de même. Je
» vais m'occuper de faire un nouveau Cabinet : rendez-
» moi compte de votre côté de l'effet que cela aura
» produit dans le public. Je regrette M. Pasquier :
» qu'avait-il besoin de faire cause commune avec les
» autres? Je crois qu'il n'était pas enfoncé dans leur
» système. »

Je vois le Roi le lendemain; je lui rends compte de l'effet que la démission des ministres a produit à la Bourse, au Palais de Justice, à la bibliothèque des Députés, dans le salon de M. Laffitte qui était déjà une

puissance. Le Roi est satisfait de la conformité de ce rapport avec ceux qu'il a reçus de quelque autre côté, et me demande de lui envoyer des noms pour le ministère des Finances, parce que c'est de ce côté qu'on est embarrassé. Je lui envoie dans la soirée une note où je présente MM. Becquey, Corvetto et de La Bouillerie, avec une courte biographie de chacun d'eux; et apparemment je n'avais pas mal avisé, puisque de ces trois noms, deux furent choisis : M. Corvetto pour ministre, et M. de La Bouillerie pour sous-secrétaire d'État. Cependant, j'apprends que le jour même de la démission des ministres, on a agité au pavillon Marsan, en présence de *Monsieur*, la question de savoir si le directeur général des Postes ne devait pas se retirer avec eux, parce que s'il n'était pas précisément membre du Cabinet, il n'en avait pas moins par sa place un moyen puissant d'influence. Tout le monde fut de cet avis. Le prince ne prit pas de parti, mais c'était me menacer que de ne pas me défendre. J'appris qu'en même temps on se flattait tout haut autour de Madame la duchesse d'Angoulême d'être bientôt débarrassé de moi. Je persistais dans ma sécurité qui ne faisait que s'accroître par les relations si confiantes que j'avais alors avec le Roi. Deux jours se passent; les avis venaient de plus d'un côté. On me conseille d'en parler à M. Decazes dont le crédit ne laissait pas que de jeter déjà de l'éclat. M. Decazes me rapporta une petite anecdote qui n'était pas rassurante : on s'entretenait dans le cabinet du Roi de la composition du nouveau minis-

tère, et on recherchait si on trouverait dans les noms qu'on ballottait, des sujets capables de tenir la tribune. M. Decazes avait bien voulu me compter pour un talent acquis. *Monsieur* avait laissé entrevoir qu'il ne fallait pas y faire fond, et le Roi avait gardé le silence. M. Decazes me conseille d'aller droit à S. M., qu'il a des raisons de croire toujours bien disposée pour moi, et d'entrer en explication. La démarche me coûtait et je donnais du poids aux raisons qui pouvaient m'en dispenser : si le Roi, disais-je, a gardé le silence, c'est certainement parce qu'il n'a pas voulu laisser soupçonner les relations que j'ai avec lui. Comment m'exclurait-il des affaires quand il me demande sur qui doit reposer sa confiance? *Monsieur*, qui connaît mes opinions et les a souvent combattues, a sûrement voulu dire qu'il pouvait arriver que je ne fusse pas toujours d'accord avec le nouveau ministère. Cependant, et en composant ce jour-là le bulletin quotidien pour le Roi, j'y glisse comme bruit de ville et qui ne m'a pas ému le moins du monde, qu'on parle aussi du remplacement du directeur général des Postes. J'envoie mon bulletin. Le lendemain M. le Chancelier va chez le Roi :

« — Vous verrez peut-être aujourd'hui le comte » Beugnot, lui dit S. M.; rassurez-le sur les bruits » qu'on fait courir. Je suis très-content de lui et notre » convention tient. »

Sans doute le Roi voulait parler de la promesse qu'il m'avait faite de me laisser aux Postes, quels que fussent les ministères qui devaient se succéder. Le Chan-

celier passe chez moi au sortir des Tuileries et me félicite sur ce que je suis plus ferme dans ma situation que jamais; et moi de m'épanouir et de m'applaudir de n'avoir pas suivi le conseil de M. Decazes, et de rire avec M. le Chancelier, qui aime assez à rire, des peurs qu'on a voulu me donner. Deux jours se passent en allées et venues pour la formation du nouveau Cabinet. J'apprends que le Roi a quelque peine à se fixer sur le choix d'un sujet pour l'Intérieur et qu'il hésite entre MM. de Vaublanc et d'Herbouville. Je vais aux Tuileries dans l'espoir que le Roi m'en parlera, et disposé à mettre un grain dans la balance en faveur de M. de Vaublanc. Je connaissais de longue main les qualités et les défauts de Vaublanc; mais je le préférais encore à son concurrent. J'aborde le Roi: il me reçoit d'un air embarrassé et que je ne lui avais pas encore vu. Sa figure était contractée; et ses yeux, si caressants lorsqu'il le voulait, se détournaient des miens. Quoique suspendu dans le jugement que j'en devais porter, j'entre en matière comme à l'ordinaire. Le Roi me laisse dire et semble chercher péniblement sa réponse. Il fait à plusieurs reprises le geste qui trahissait chez lui l'anxiété de l'esprit, puis il me dit, en tenant les yeux sur son pupitre :

« — Comte Beugnot, aux termes où j'en suis avec » vous, il convient que vous sachiez par moi, plutôt que » par d'autres, ce que j'ai quelque peine à vous annon- » cer, c'est que j'ai disposé de votre place.... »

Je reste confondu, et le Roi, étonné de l'impression

que j'éprouve, ajoute : « Au reste, je vous ai donné un » bon dédommagement. Passez chez le ministre des » Finances. »

Après avoir remercié le Roi de ses anciennes bontés et balbutié quelques expressions de dévouement, je sortis et me rendis sur-le-champ au ministère des Finances......

FIN.

APPENDICE

Comme on l'a vu dans la suite de ces Mémoires, le séjour du comte Beugnot dans le Grand-Duché de Berg, dura six ans (1807-1813) ; il regardait, disait-il, ces six années comme les plus heureuses de sa vie. Il s'attacha autant qu'il dépendait de lui à atténuer, dans le pays qu'il était chargé d'administrer, les rigueurs de la conquête. Par un mélange heureux de fermeté et de douceur, en sachant prendre à propos, même devant les exigences de Napoléon, la défense des intérêts qui lui étaient confiés, il parvint à faire aimer l'administration française par ces douces populations allemandes, éblouies alors par le génie de l'Empereur. Aussi, lorsque les désastres de la campagne de Russie le forcèrent de rentrer en France, le gouverneur du Grand-Duché de Berg put dire avec raison qu'il laissait des regrets dans le Grand-Duché, et si tous les serviteurs de la puissance impériale eussent été animés alors de ce même esprit de modération et de justice, peut-être, à l'heure des revers, aurions-nous trouvé les populations moins hostiles et nos alliés moins douteux.

A la chute de l'Empire (2 avril 1814), le comte Beugnot fut appelé par le Gouvernement Provisoire au

ministère de l'Intérieur, mais il exigea que sa nomination ne fût insérée au *Moniteur* qu'après la publication officielle de l'abdication de Napoléon. Il ne garda que très-peu de temps ce portefeuille et, le mois suivant (13 mai), il fut nommé directeur général de la Police du royaume. C'était le nom modeste qu'on donnait alors à ce ministère pour effacer autant qu'il était possible les souvenirs de la police de Fouché.

En acceptant alors, avec une certaine répugnance, la direction générale de la Police, M. Beugnot ne se dissimulait pas les difficultés de sa situation. C'était, en effet, une tâche peu aisée que de contenir dans une juste mesure, pour tout ce qui était relatif à la police du royaume, les exigences des alliés et les ressentiments du parti royaliste exalté par son récent triomphe. M. Beugnot sut cependant réussir dans cette partie délicate de sa mission et, pendant tout le temps qu'il occupa l'ancien ministère de la Police, l'ordre et la tranquillité furent maintenus dans la capitale.

Chaque jour il adressait au Roi un rapport qu'il prenait soin de rédiger lui-même et qui contenait, avec le récit des événements importants, quelques observations respectueuses sur la marche du Gouvernement. Le Roi lisait avec intérêt ces rapports et les renvoyait au directeur général de la Police, en y ajoutant souvent des témoignages écrits de sa satisfaction.

Dès les premiers jours de son entrée en fonctions, Louis XVIII demanda à M. Beugnot l'état des secours

accordés par l'Empereur, sur les fonds du ministère de la Police. Celui-ci s'empressa de lire au Roi les noms inscrits sur cette liste, et arrivé à la fin :

« — Il y a un nom que je n'ose lire au Roi tant il lui » rappelle de douloureux souvenirs !

» — Et quel est ce nom ?

» — C'est celui de la sœur de Robespierre.

» — Laissez-le sur la liste, dit le Roi, elle est assez » malheureuse du nom qu'elle porte..... »

Et pendant tout le temps qu'elle vécut, la sœur de Robespierre continua de toucher sur les fonds du ministère de la Police, un secours accordé par le frère de Louis XVI.

Désigné pour faire partie du nouveau Conseil d'État (6 juillet 1814), M. Beugnot fut en cette qualité, avec MM. de Montesquiou et Ferrand, un des trois commissaires nommés par le Roi pour porter la parole en son nom au sein de la Commission chargée de préparer la Charte. Ces Mémoires contiennent des détails précieux sur les travaux préparatoires de cette Commission. C'est qu'en effet, au milieu des souvenirs de sa vie politique, le comte Beugnot regardait comme une des plus précieuses faveurs dont il fut honoré, d'avoir été un de ceux qui ont coopéré à la fondation du Gouvernement constitutionnel en France par la publication de cette Charte qui, au milieu de vicissitudes diverses et sous deux régimes différents, a cependant donné à notre pays de longues années de calme, de prospérité, de vraie et sage liberté.

Le Roi trouvait dans le directeur général de la Police, un interprète fidèle de sa politique conciliante et modérée. Aussi lorsque le portefeuille de la Marine devint vacant par la mort du baron Malouet, M. Beugnot fut appelé à ce ministère par le choix personnel du Roi (3 décembre 1814).

Ce fut en cette qualité de ministre de la Marine qu'il suivit Louis XVIII à Gand, pendant les Cent-Jours (20 mars 1815). Mais le ministre de l'exil ne fut pas celui des jours heureux ; au retour de Gand M. Beugnot fut exclu du ministère par M. de Talleyrand, et nommé directeur général des Postes (9 juillet 1815).

Cependant le Roi ne s'était séparé qu'à regret d'un ministre dont il aimait l'esprit et dont il appréciait le dévouement éclairé ; aussi, pour le dédommager d'une disgrâce imméritée, il le nomma membre de son Conseil privé avec le titre de ministre d'État (19 septembre 1815).

Plus fait pour les labeurs réguliers et exacts de l'administration que pour les intrigues de la politique, M. Beugnot avait fini par s'accoutumer à ses nouvelles fonctions de directeur général des Postes qu'il espérait conserver pendant de longues années, et dans lesquelles il projetait d'introduire des améliorations depuis longtemps réclamées. Mais le directeur des Postes de la Restauration n'oubliait pas la ferme attitude du préfet de Rouen protégeant contre les rigueurs du Premier Consul un fonctionnaire refusant

de livrer les lettres qui lui étaient confiées, et lorsqu'on voulut obtenir de lui un acte qu'il regardait, disait-il, comme contraire à ses devoirs, M. Beugnot n'hésita pas à aller au-devant d'une disgrâce qu'il prévoyait. La défaveur ne se fit pas attendre, et le 7 juin 1817, il fut nommé directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, fonctions qu'il refusa pour rentrer dans une situation plus indépendante et se consacrer plus entièrement aux discussions des Chambres.

Élu par les départements de la Haute-Marne et de la Seine-Inférieure, suivant l'usage qui permettait alors aux députés de représenter deux départements à la fois, M. Beugnot fit partie pendant six sessions consécutives de presque toutes les commissions de finances et fut souvent chargé du rapport du budget. Il eut l'honneur, avec l'abbé Louis, M. Corvetto, M. de Villèle, M. Roy, de compter dans ce groupe d'administrateurs dévoués et intègres qui par des mesures sagement combinées, par le respect scrupuleux d'engagements qui n'étaient que la triste conséquence de nos défaites, surent effacer en peu d'années les traces des revers causés par l'invasion et élever si haut le crédit public de la Restauration.

M. Beugnot ne fut pas étranger à l'entrée de M. Corvetto au ministère des finances, et lorsque cet austère ministre, effrayé du fardeau qui lui était imposé et des attaques violentes de l'Opposition, voulut se retirer : « Il faut, lui dit M. Beugnot dans la

» séance du 15 mai 1816, il faut que les hommes
» qui ont occupé de grandes places s'habituent à subir
» des censures, car les censures, alors même qu'elles
» sont injustes, sont encore des preuves de la liberté
» publique. »

Mais M. Beugnot ne se livra pas tout entier aux discussions financières. M. Hyde de Neuville avait déposé sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à suspendre pendant un an après leur installation l'inamovibilité des juges nommés pendant l'année. Dans la séance du 20 novembre 1815, M. Beugnot s'éleva avec raison contre cette proposition qui n'était qu'une satisfaction donnée aux craintes exagérées du parti royaliste. Il n'eut pas de peine à démontrer que cette proposition était une violation manifeste de la Charte si récemment promulguée, et qui dans son article 58 portait : « Que les juges nommés
» par le Roi étaient inamovibles. »

« La Charte, dit-il, ne sera jamais pour nous un
» évangile politique où l'on s'efforcera, d'un côté, de
» tuer l'esprit par la lettre, et de l'autre, de la sauver
» de la lettre par les inductions tirées de l'esprit. Elle
» a été donnée de bonne foi, elle doit être entendue de
» même....... S'il y a dans la société une fonction
» qu'il faille mettre, par sa perpétuité, à l'abri des
» haines et des ressentiments particuliers, c'est celle
» qui prononce sur la vie, sur l'honneur, sur la for-
» tune des citoyens; des juges, réduits à attendre sur
» leurs siéges la perte ou la confirmation de leur

» état, seraient la pire espèce de courtisans..... »

On sait que cette proposition de M. Hyde de Neuville, fut adoptée par la Chambre des Députés mais rejetée par la Chambre des Pairs, comme une atteinte à la Charte et un empiétement sur l'initiative royale.

Le 18 décembre 1815, M. de Vaublanc, ministre de l'Intérieur, avait présenté un projet de loi sur les élections. Remanié par M. de Villèle, rapporteur de la Commission, ce projet, qui était plutôt l'œuvre de la majorité ultra-royaliste de la Chambre que l'expression sincère des vues du Gouvernement, fut attaqué par M. Beugnot comme une première atteinte aux promesses de la Charte.

« L'assemblée cantonale, dit-il, dans la séance du » 27 février 1816, sera composée, suivant le projet du » Ministre, des soixante plus imposés du canton et » d'un certain nombre de magistrats ou de fonction» naires publics qui se présenteront par le droit de » leurs titres, et sans qu'on exige d'eux aucune con» dition de propriété. La même assemblée sera com» posée, suivant le rapport de la Commission, des » citoyens domiciliés dans le canton et payant au » moins cinquante francs de contributions. On se con» tente des deux parts de l'âge de vingt-cinq ans.

» Ni l'un ni l'autre de ces projets ne descend de » la Charte. Il semble plutôt qu'il y ait ici de l'ému» lation à s'en écarter. La Charte n'admet, ne suppose » même pas que les députés puissent être nommés par » des citoyens payant cinquante francs de contribu-

» tions, et bien moins, assurément, par des adminis-
» trateurs d'hospices, des proviseurs de colléges, des
» prud'hommes qui ne payent pas de contributions.
» C'est ici une déviation grave, dangereuse, alar-
» mante, en ce qu'elle tend à dénaturer l'esprit du
» Gouvernement.....

..... » Nul doute qu'on ne puisse pourvoir par des
» lois à tout ce que la Charte n'a pas dit, à tout ce
» qu'elle n'a pas dû dire; mais sous la condition sé-
» vère que les lois de détail seront des conséquences
» plus ou moins éloignées des principes fondamentaux
» établis par la Charte, et ne contrarieront jamais ses
» dispositions positives.....

..... » Nous voulons tous que les choix des électeurs
» soient bons. La Charte l'a voulu avant nous, et elle
» les a demandés à la propriété, à la propriété qui ins-
» truit son maître, qui lui apprend qu'il existe des
» moralités sociales, et qui l'attache au bien de l'État
» par les liens qu'elle impose et les conseils qu'elle
» donne.....

..... » Mais en élevant le nombre des membres de
» la Chambre je ne peux admettre qu'on leur accorde en
» aucun temps une indemnité. C'est avec une juste dé-
» fiance que je combats en ce point l'opinion que vient
» d'admettre cet illustre collègue [1] qui semble destiné à
» venger nos temps modernes en y montrant un talent
» et une vertu toute antique; mais il me paraît qu'en

1. M. de Serre.

» nous comparant en ce point à la Hollande et aux
» États-Unis, il n'a pas tenu assez de compte du carac-
» tère qui distingue et relève la nation française. La
» Hollande, toute empreinte du génie commercial, ha-
» bituée à tout soumettre au calcul, a jugé qu'un salaire
» pouvait s'allier avec les plus hautes fonctions. Le
» même jugement a pu être porté dans l'Amérique
» continentale, au milieu d'un peuple encore neuf et
» entretenu dans la simplicité de ses mœurs par les
» paisibles travaux de l'agriculture. Il n'en est pas de
» même chez une nation élevée, vieillie dans ce sen-
» timent de l'honneur si fécond en grandes choses, chez
» une nation où il n'a jamais manqué au père qui s'est
» ruiné au service de l'État, un fils qui le remplace
» pour s'y ruiner encore..... Enfin, souvenons-nous
» que chez nous les plus belles actions ne se font pas
» pour de l'argent, et que *France* et *honneur* furent
» toujours synonymes..... »

M. Beugnot prit encore la parole dans la discussion du projet de loi qui affectait à la dotation du clergé une somme de 42 millions, et lui restituait les bois faisant encore partie du domaine de l'État. Le parti modéré voyait avec regret la présentation d'une loi qui, avec les transformations qu'on lui avait fait subir, portait atteinte au principe de la prérogative royale, et avait le grave inconvénient d'exciter les inquiétudes déjà fort vives des acquéreurs de biens nationaux. La discussion fut longue et orageuse.

M. Beugnot fut, avec M. de Serre, l'organe des crain-

tes des amis sincères de la monarchie : « Messieurs, dit-il » dans la séance du 26 avril 1816, c'est pour les amis » de la Restauration un juste sujet d'espérance, que » dans la discussion qui occupe la Chambre, les opi- » nions soient plutôt différentes qu'opposées, et qu'il ne » soit pas descendu de la tribune un mot qui ne res- » pirât le respect de la religion, le respect des maux » qu'elle a soufferts et le désir de les réparer.

» Pourquoi faut-il que l'aigreur y ait trouvé sa place » et qu'elle soit venue troubler l'épanchement de la » conscience et du talent ! »

Entrant ensuite dans la discussion de la loi, l'orateur appela l'attention de la majorité sur la voie dangereuse dans laquelle elle s'engageait en substituant au projet émané de l'initiative royale, celui qui lui était présenté par la Commission ; il montra que l'ancien clergé, tel qu'il existait avant la Révolution, ne pouvait plus renaître et que si on avait la pensée de le rétablir, on trouverait pour premier obstacle la Charte avec laquelle un tel corps était inconciliable. Loin de refuser au clergé ce qui lui était nécessaire pour faire le bien et soutenir dignement la représentation qui lui est imposée, l'orateur demandait seulement à connaître le chiffre des sommes demandées pour acquitter cette dépense sacrée :

« Nous consentons à la placer, s'il le faut, à la tête » des dépenses publiques, en avant même de la liste » civile. Que peut-on exiger de plus ? Que faut-il pour » rassurer les ministres du culte ? Quoi ! il s'agit de

» temporel, et la garantie dont la Couronne même se
» contente ne leur suffirait pas? Saintes maximes de
» nos pères, qu'êtes-vous devenues!

» Mais, Messieurs, je vous en conjure, par l'intérêt de
» l'État, par l'intérêt du clergé lui-même, n'allez pas
» plus loin. Car je ne dois pas le taire : indépendamment
» des considérations politiques que je viens de présenter,
» le moment est trop difficile pour adopter des moyens
» de la nature de ceux qui vous sont demandés. Voyez
» combien notre position est critique et quels ménage
» ments elle exige : est-ce ici le moment de reporter
» sans examen sur la dette publique plus de 41 millions
» de rentes. Le grand-livre a un attrait dangereux : il
» semble toujours ouvert à des dépenses ou à des sacri-
» fices nouveaux. Je l'ai déjà dit, et je le répète : inscrire
» des rentes, ce n'est pas les créer. Le cours de la rente
» vous avertit que le moment d'en être sobre est arrivé ;
» et lorsqu'on réfléchit que ce cours est la mesure de
» nos obligations envers l'étranger et de notre crédit
» dans l'intérieur, on s'effraie du mal que peut pro-
» duire une proposition faite dans les vues les plus res-
» pectables, et par les hommes les mieux intention-
» nés.....

» Dans la question qui nous occupe, il faut savoir
» être juste et prévoyant à la fois. Qu'on augmente, et
» cela est juste, les fonds assignés à l'entretien des mi-
» nistres des autels. Ils sont trop utiles à l'État pour que
» l'État les néglige, et dans la restauration des autori-
» tés légitimes, il serait honteux d'oublier la plus

» ancienne et la plus salutaire. Mais la prévoyance nous » défend d'aller plus loin. Craignons de compromettre » jusqu'au bien même par la précipitation, par l'oubli » des hommes et des choses qui nous entourent, et » surtout par le peu de discernement dans le choix des » moyens.... »

Ces paroles reçurent un accueil favorable ; le projet échoua devant les résistances de la minorité modérée de la Chambre qui, s'étant retirée tout entière au moment du vote, rendit nul le scrutin. Peu de temps après, cette Chambre qui avait mérité de Louis XVIII le surnom d'*introuvable,* fut dissoute par la célèbre Ordonnance du 5 septembre.

Réélu par les départements de la Haute-Marne et de la Seine-Inférieure, M. Beugnot fut, avec MM. de Serre, Pasquier, Bellart et Ravez, un des cinq candidats soumis au choix du Roi pour la présidence de la Chambre. Le Roi nomma M. Pasquier, mais M. Beugnot fut élu vice-président avec MM. Camille Jordan, Siméon et Royer-Collard. Ces choix indiquaient l'esprit libéral et sagement conservateur de la nouvelle majorité. Aussi dans son projet d'Adresse, en réponse au discours de la Couronne, M. Beugnot, rapporteur de la Commission, disait :

« .... Votre Majesté place l'attachement à la » Charte immédiatement après celui qui est dû à la » religion. Vous avez exprimé, Sire, la pensée de la » France entière, car il n'est pas un Français qui ne » veuille une sage liberté, la paisible jouissance de son

» état, de ses droits et de ses biens. C'est dans ces dis-
» positions et avec une profonde reconnaissance que
» votre Ordonnance du 5 septembre a été reçue et
» que sera reçue la royale assurance que vous y ajou-
» tez, de ne jamais souffrir qu'il soit porté atteinte à
» la loi fondamentale de l'État. Là est le salut de
» la France, parce que là est le terme des révolu-
» tions..... »

Dès les premiers jours de la session, la Chambre fut saisie par M. Lainé, ministre de l'Intérieur, d'un projet de loi sur les Élections. La disposition la plus importante de ce projet était celle qui accordait à tout Français âgé de trente ans et payant 300 fr. de contributions la qualité d'électeur. Cette loi, qui augmentait le corps électoral de plus de cent quarante mille électeurs, soulevait une violente opposition dans le parti ultra-royaliste et inquiétait même assez vivement les amis du ministère. On était encore trop près des souvenirs de la Révolution pour ne pas être effrayé d'appeler dans une si large mesure les classes moyennes à la jouissance du pouvoir électoral. Dans son discours du 28 décembre 1816, M. Beugnot s'efforça de calmer les craintes des royalistes et de relever le courage un peu abattu des défenseurs du projet de loi.

« .... Si la Charte, dit-il, n'était qu'un évan-
» gile politique, le champ serait vaste à la dispute.
» Chacun la pourrait interpréter au gré de sa secte ;
» les uns tuer l'esprit par la lettre, les autres se sauver
» de la lettre par des inductions tirées de son es-

» prit.......... Mais prenez garde ; la Charte n'est point » une thèse abandonnée aux hasards de nos arguties. » Elle est une concession de droits politiques limitée » par sa nature aux droits qu'elle concède. Or, dans » l'un comme dans l'autre terme extrême, soit qu'il » s'agisse des plus imposés d'un département ou de » ceux qui paient la moindre contribution, ni l'un ni » l'autre ne peuvent recevoir un droit politique que la » Charte n'a pas créé..........

» .... Pendant longtemps la carrière des armes » fut interdite à la classe moyenne. Aujourd'hui cette » classe s'est inscrite en première ligne dans les fastes » de la gloire militaire ; la paix même ne la désarme » plus, c'est elle qui veille les jours et les nuits à la » sûreté de nos villes et au maintien de nos propriétés, » avec un courage et une générosité dont les annales » d'aucun peuple n'offrent l'exemple ; enfin c'est elle, » je le dirai, qui conserve la tradition des vieilles » mœurs, le respect des choses saintes, l'amour de ses » Rois, l'antique probité, et je ne vois rien là qui ap- » pelle la défiance ou justifie le dédain..................

» .... Mais qu'on ne s'y trompe pas ; elle n'est plus » cette bourgeoisie dont on faisait assez peu de compte. » Elle a été émancipée par ses richesses, ses lumières, » sa puissance, et cette émancipation a été consacrée » par la Charte, parce qu'elle l'avait été auparavant par » l'esprit irrésistible du siècle....... Tel est le caractère » de la loi qui vous est proposée. Elle fait entrer la na- » tion dans la monarchie et lui garantit tous les avan-

» tages de ce Gouvernement....... La Révolution n'a » éclaté en 1789, que parce que dès longtemps la mo- » narchie n'existait plus : et qui l'avait donc ébranlée, » si ce n'est cette assemblée des grands de l'État appe- » lés de toutes les parties du Royaume pour conseiller » et raffermir le Monarque, et qui ne surent que l'af- » fronter ou l'enlacer dans des intrigues? Qui consomma » l'œuvre des notables, si ce n'est ces parlements qui, » non contents d'avoir usurpé une partie du pouvoir » législatif sur la nation, aspiraient encore à partager » le Gouvernement avec le Roi? Qui dictait alors ces » remontrances insultantes? d'où partaient les députa- » tions séditieuses qui portaient la menace dans ce » palais de Versailles, que l'ombre de Louis XIV ne » défendait plus? Était-ce la classe moyenne qui four- » nissait ces notables, ces parlements, ces députés, ces » courtisans révoltés? Il est vrai, et lorsque l'aristocra- » tie eut frayé le chemin, la démocratie pénétra à son » tour dans l'édifice social, et y porta ses torches, ses » poignards et ses bourreaux; mais qui furent les » premiers coupables? l'histoire le dira. Cette impar- » tiale histoire peindra la classe moyenne de la société » en butte aux excès des deux autres : toujours malheu- » reuse, toujours soumise, toujours utile, toujours » dédaignée ; jusqu'à ce qu'enfin, remise à sa place par » un Monarque juste autant qu'éclairé, elle lui ait » rendu en amour et en puissance ce qu'elle en a reçu » en force et en considération.......... »

Cette loi, à laquelle l'histoire a donné le nom de loi

électorale du 5 février, fut votée par les deux Chambres, mais à une faible majorité.

Ce fut surtout dans la discussion du projet de loi sur la presse que M. Beugnot donna la véritable mesure d'un talent oratoire incontestable et de la fermeté de ses opinions libérales. Le 7 décembre 1817, le ministère avait présenté à la Chambre des Députés un *projet de loi relatif à la répression des abus de la liberté de la presse*. Ce projet, qui sur bien des points adoucissait la législation existante, ne parut pas à M. Beugnot réaliser assez complétement les promesses de la Charte. Dans cette discussion qui jeta un si vif éclat sur la tribune politique de la Restauration, il éprouva le regret d'être obligé de se séparer de ceux de ses amis qui soutenaient ordinairement le ministère et fit entendre au Gouvernement des conseils qui respiraient le plus sincère attachement à la monarchie et aux véritables intérêts du pays.

« ..... Pourquoi faut-il qu'une question résolue » par la Charte constitutionnelle se renouvelle chaque » année dans cette enceinte, s'agite chaque jour de» vant les tribunaux? Qui donc voudrait mettre en » doute si l'on observera la loi fondamentale du » royaume? Et quelle que soit la gravité des abus de » la presse, en est-il un seul qui puisse égaler le » danger, je ne dirai pas de violer la foi publique, » mais de la laisser incertaine?....

» ..... Le projet de loi présenté à la Chambre » est certainement un pas de plus vers la liberté

» de la presse; il nous met sur la voie, et je l'ap-
» puierai dans plusieurs de ses parties. Mais exami-
» nons si le temps n'est pas arrivé de supprimer
» tous les détours et d'arriver au but par la voie la
» plus courte.

» Nos innombrables discussions sur ce sujet ont
» abouti à deux résultats que la loi fondamentale a
» consacrés.

» Le premier consiste dans le droit positif qu'ont
» tous les Français d'imprimer et de publier leurs opi-
» nions, en toutes matières, sans excepter assurément
» celles qui touchent de plus près à leur liberté, à
» leurs propriétés, à leurs intérêts les plus chers.
» Quelles que soient l'étendue et les formes des écrits,
» aucun examen préalable, aucune censure, aucun
» obstacle n'en doit suspendre ni arrêter la publica-
» tion. La Charte n'admet pas de distinctions, et par
» conséquent ne permet pas d'en imaginer une seule.
» Autrement il faudrait prétendre qu'elle anéantit à
» l'instant même le droit qu'elle a proclamé; et, par
» l'interprétation la plus dérisoire, supposer qu'elle a
» voulu dire qu'on pourrait imprimer et publier ses
» opinions, toutes les fois qu'on n'en serait pas em-
» pêché.

» Pour second résultat, l'on a reconnu qu'il était
» possible et même ordinaire qu'on abusât de la liberté
» d'écrire, comme de celle de parler et d'agir : aussi
» la Charte dit-elle que les lois doivent réprimer ces
» abus; c'est-à-dire qu'elles doivent, en cette matière

» comme en toute autre, définir et punir les contra-
» ventions, les délits et les crimes.....

» ..... Il n'existe point encore, quoiqu'on y ait
» songé peut-être, de direction générale de l'horlo-
» gerie, de la rubannerie, et de tant d'autres branches
» d'industrie. Par quelle fatalité celles qui tiennent
» de plus près à la pensée de l'homme, à ses fa-
» cultés les plus nobles et les plus actives, sont-elles
» assujetties à une foule de régisseurs que leurs ha-
» bitudes et leurs intérêts entraînent à les comprimer
» sans cesse? Disons-le aux dépositaires du pouvoir,
» car ils sont dignes de l'entendre : la ligue des
» hommes qui vivent de l'asservissement de la presse
» est un obstacle presque insurmontable à sa liberté.
» Leur présence autour de l'autorité explique pour-
» quoi la Charte constitutionnelle trouve tant d'ob-
» stacles à faire jouir les Français du droit d'im-
» primer et de publier leurs opinions. Il n'est pas per-
» mis surtout, après trente ans de troubles, d'avoir
» assez peu d'expérience des choses humaines pour
» espérer que tout cet échafaudage de surveillance
» puisse subsister à côté de la liberté, sans que tôt ou
» tard elle en soit écrasée.

» ..... Telle est l'influence du pouvoir sur ceux
» qui l'exercent, et la disposition où il place les plus
» modérés d'entre eux, qu'ils sont toujours portés à
» interdire aux écrivains l'examen de la législation
» et de l'administration actuelles. Ils se laissent
» volontiers persuader que cet examen est de leur

» domaine, et qu'il leur appartient de diriger par
» eux-mêmes, ou par leurs affidés, toutes les sciences
» morales et politiques, tous les travaux historiques et
» littéraires. Nous avons vu sous nos yeux cette dispo-
» sition dégénérer comme tout le reste en un violent
» despotisme.....

» ..... Mais prenons-y garde : dans tout pays où,
» pour comprimer les abus de la presse, ou emploiera
» les termes vagues d'*écrits nuisibles*, *dangereux*,
» *qui ont des inconvénients*, *qui présentent de*
» *fausses doctrines*, ce langage suffira pour rendre
» la liberté impossible. Le droit d'imprimer ses opi-
» nions n'existe point, s'il ne s'étend au droit d'en
» publier même d'erronées. On prétendrait bientôt
» qu'une opinion erronée est dangereuse, car toute
» erreur a son danger. Mais pour peu qu'on ait
» réfléchi sur la nature de l'esprit humain et de l'ordre
» social, on reste convaincu qu'une autorité quel-
» conque qui prétendrait discerner dans les doctrines
» le vrai et le faux, l'utile et le nuisible, se déclarerait
» despotique par cela même, et s'opposerait, en tout
» genre d'instruction, aux progrès qu'elle ne voudrait
» pas faire elle-même.....

» ..... Nos aînés en liberté nous reprochent sans
» cesse de ne professer aucune croyance universelle,
» de n'avoir pas, comme eux, des points fixes autour
» desquels tous se rallient sans distinction de parti.
» Essayons de leur donner un démenti en prouvant
» qu'il y a chez nous des points sur lesquels déjà

» nous sommes tous d'accord : la sûreté des per-
» sonnes, celle des propriétés, la liberté de conscience,
» la liberté de la presse, voilà les quatre garanties
» pour lesquelles existent toutes les dispositions de la
» Charte, l'organisation et la distribution des pouvoirs.
» C'est surtout en ces quatre points qu'il importe
» qu'elle ne soit jamais violée. Nous pourrons varier
» sur l'application de ces principes eux-mêmes, jamais
» sur la fidélité et la reconnaissance à celui qui les a
» consacrés.

» Et sont-ils donc si grands aujourd'hui les dangers
» de la liberté de la presse ? Pourquoi des ministres qui
» n'ont rien à craindre de l'opinion publique, vou-
» draient-ils en étouffer le témoignage ? Et s'ils en
» pouvaient redouter quelque chose, de quel droit ôte-
» rions-nous au Roi le seul moyen qu'il ait d'entendre
» la vérité ? De quel droit renoncerions-nous à l'un de
» ses bienfaits les plus signalés ? Et quel écrivain, quel
» Français pourrait aujourd'hui mal dire du plus ver-
» tueux des monarques, sans être repoussé par la con-
» science du monde entier ? C'est sous un tel prince
» qu'il doit être permis de penser ce que l'on veut, de
» dire ce que l'on pense : c'est sous lui qu'on peut se
» passer de ces lois de circonstance qui ne servent qu'à
» renouveler sans cesse des questions politiques, qu'il
» est dangereux d'agiter encore, quand la loi fonda-
» mentale les a résolues. La liberté d'imprimer et de
» publier ses opinions produirait dès longtemps d'im-
» menses avantages, si au lieu de vouloir prévenir les

» abus qui en sont inséparables, on s'était appliqué à
» réprimer, c'est-à-dire à punir régulièrement et cons-
» titutionnellement les délits fréquents et les crimes
» fort rares qui peuvent en résulter. Ah ! n'oublions
» jamais que le pouvoir se met lui-même en péril, lors-
» qu'il veut retirer les droits qu'il a une fois accordés.
» Il n'hérite pas des sûretés qu'il enlève, il s'affaiblit de
» toute la défiance qu'il inspire..... »

L'effet de cette discussion sur la presse, qui agita beaucoup alors l'opinion publique, fut d'amener à la session suivante un remaniement partiel du Cabinet. Plusieurs ministres se retirèrent et le duc de Feltre fut remplacé, à la Guerre, par le maréchal Gouvion Saint-Cyr. Le 29 novembre 1817, le nouveau ministre apporta à la Chambre des Députés un projet de loi sur la réorganisation de l'armée. Ce projet, dû à l'habile initiative du maréchal, fixait des bases nouvelles pour le recrutement de l'armée, créait une réserve et imposait pour la première fois des règles invariables pour l'avancement. M. Beugnot fut un des plus ardents défenseurs de la nouvelle loi, qui lui paraissait, surtout par la création de la réserve, un gage de paix et de sécurité pour la France et pour l'Europe. Le 22 janvier 1818; il prononça un long et important discours qui fut remarqué, et dans lequel il sut trouver des paroles éloquentes pour défendre, contre d'injustes soupçons, les vieux soldats de l'Empire.

« ..... Il nous a semblé, Messieurs, entendre dire, non
» point précisément dans cette Chambre, non point avec

» la solennité de la tribune, mais avec cette rumeur » qui demande aussi une réponse, que cette confiance » que le Roi et le pays mettent dans les vétérans de » l'armée, pouvait être aveugle et dangereuse. La » France est calme ; la paix extérieure règne aussi ; » c'est seulement dans une hypothèse heureusement » invraisemblable que nous réclamerions les bras de » nos vieux soldats. C'est pour sauver le pays par un » effort momentané que ce secours serait réclamé. Eh » bien ! tout cela a laissé concevoir et fait exprimer des » inquiétudes.

» De toutes les méfiances, nulle ne serait plus fâ- » cheuse, ne pénétrerait plus avant dans le cœur de la » nation, que celle qui poursuivrait dans leur repos et » dans leur résignation les vétérans de notre armée. Na- » guère leur gloire n'était point sentie ; le bruit de leurs » victoires lointaines n'avait point ici un retentisse- » ment patriotique. Ces victoires servaient à river nos » fers ; ces succès ne présageaient que la guerre et la » douleur des familles. Mais depuis que le Roi est venu » consoler les malheurs de la France, par la justice et » par la liberté, nos cœurs ont pu s'émouvoir pour ces » souvenirs de gloire et pour ces nobles guerriers, qui » ont acquis au nom français une grandeur que les re- » vers n'ont pu lui ôter. Ils sont là comme les monu- » ments d'un temps passé, et participant à cette solen- » nité qui appartient à tout ce qui n'est plus. Ne » voyez-vous pas que le peuple les aime ? ils lui tiennent » au cœur. Lorsque quelque tableau dans les palais du

» Roi, quelque estampe au coin des rues représentent,
» soit leurs glorieuses aventures, soit leurs héroïques
» misères, n'avez-vous pas vu la foule se presser avidement, s'attendrir à de tels souvenirs? Trop fier pour
» exprimer par des paroles les sentiments qu'il éprouve,
» tout bon citoyen sait les lire sympathiquement dans les
» yeux de ceux qui sont Français. Et ce sont ces soldats qu'on voudrait poursuivre d'une méfiance éternelle ! C'est sur leur front couvert de nobles cicatrices qu'on voudrait imprimer à jamais le sceau de
» la réprobation ! Mais en parlant d'eux, nous cédons
» à un sentiment qui n'a pas trouvé un contradicteur
» dans cette enceinte ; pas une voix ne s'est élevée à
» cette tribune qui ne se soit senti le besoin d'honorer
» de tels souvenirs. Bientôt sans doute cette même
» bienveillance deviendra plus complète et plus générale. Et en effet, ils sont si éminemment nationaux
» ces hommes, que les blesser n'est pas seulement une
» injustice mais une faute.....

» ..... Je trouve en me résumant que le projet
» qui vous est présenté tend à donner à la France
» une armée propre à la défense plutôt qu'à la
» conquête, invincible dans le cercle de ses frontières, et par cela même peu disposée à les
» franchir, et qu'une armée ainsi organisée offre
» une double garantie de la paix à la France et à
» l'Europe..... »

Cette loi, à laquelle reste attaché le nom de l'illustre maréchal qui en est l'auteur, fut votée par la Chambre

à une forte majorité, malgré une assez vive opposition du parti ultra-royaliste.

Lorsque, à la fin de l'année 1818, le ministère, présidé par le général Dessoles, succéda à l'administration du duc de Richelieu, le parti de l'extrême droite dans les deux Chambres vit avec inquiétude l'arrivée au pouvoir d'hommes connus par leur sincère attachement aux institutions nouvelles. La majorité de la Chambre des Pairs voyait surtout avec regret la formation d'un ministère qui témoignait de la part de la Couronne la ferme intention de continuer la politique libérale qui avait suivi la dissolution de la Chambre de 1815 et préparé la loi électorale du 5 février. Aussi, dans la séance du 20 février 1819, le marquis Barthélemy présenta à la Chambre des Pairs *une Résolution tendant à faire éprouver à l'Organisation des Colléges électoraux les modifications dont la nécessité peut paraître indispensable.* Adoptée par la noble Chambre, la Résolution fut portée à la Chambre des Députés qui nomma une Commission spéciale, dont M. Beugnot présenta le rapport dans le comité secret du 16 mars 1819. Le Rapporteur n'hésita pas à supplier la Chambre de rejeter une proposition qui recélait de graves dangers, qui inquiétait le pays et qui était surtout un moyen détourné pour arrêter le Gouvernement dans la voie libérale où il était entré.

« ..... La loi des élections est chère à la nation :
» elle lui tient au cœur, et on n'y touchera plus sans
» danger. L'opinion publique la place sur la même

» ligne que la Charte, parce qu'il n'est personne qui
» ne sente que l'une est l'accomplissement et la plus
» forte garantie de l'autre. Comme garantie de la
» Charte, la loi des élections ferme la porte sur le
» passé. Lors donc qu'on la voit attaquée, on croit
» menacées avec elle toutes les institutions qui reposent
» sur les mêmes principes; on croit enfin que c'est le
» passé qui est remis en question; et de là cette in-
» quiétude qui s'empare de tous les esprits.....

» ..... Il nous a donc été démontré, Messieurs, que
» la proposition adoptée par la Chambre des Pairs
» recélait toute autre chose que ce qu'elle exprime na-
» turellement; et que, considérée comme une attaque à
» la loi des élections, elle était dénuée de motifs et
» même de prétextes. Il ne nous a pas été moins dé-
» montré que cette proposition, considérée sous ce rap-
» port, entraînait avec elle des dangers de plus d'un
» genre; et votre Commission en a conclu que vous
» ne pouviez pas faire sortir trop tôt la loi des élections
» victorieuse du combat où on l'a engagée.....

» Les moments ont ici tout leur prix; que la Chambre
» écoute l'opinion publique qui s'est hautement mani-
» festée, et qu'elle se prononce avec fermeté. Alors,
» on aura beau s'agiter : les institutions nationales
» triompheront. Celles-là seules sont aujourd'hui mo-
» narchiques, parce que celles-là seules peuvent ga-
» rantir la stabilité du trône et le repos des peuples.
» Votre Commission conclut au rejet de la proposi-
» tion. »

Ces conclusions du Rapport furent adoptées par la Chambre, qui rejeta la proposition.

Pendant les sessions suivantes, M. Beugnot ne prit qu'une part restreinte aux débats parlementaires. Le 30 avril 1821, il fut élevé à la dignité de grand croix de la légion d'Honneur, et lorsque la Chambre fut dissoute en 1823, il ne se représenta plus au choix des électeurs et parut se retirer momentanément de la vie politique.

C'est qu'il attendait l'effet de la bienveillance particulière du Roi. Le 12 mars 1819, une Ordonnance royale, contre-signée par le marquis Dessoles, président du Conseil, appela le comte Beugnot à la Chambre des Pairs; mais le jour même où il recevait l'avis de sa nomination, le ministère se retirait, laissant à ses successeurs le soin de faire honneur à la signature du Roi; le *Moniteur* ne publia pas cette Ordonnance, et ce ne fut que dix ans après, le 27 janvier 1830, qu'il prit enfin possession de son siége à la Chambre des Pairs.

Mais dans cet intervalle de dix années et quoiqu'il se fût retiré volontairement de la Chambre des Députés, le comte Beugnot conserva pendant tout le temps que dura la Restauration une influence politique que Louis XVIII et Charles X daignaient eux-mêmes apprécier.

C'était un hommage rendu à sa haute expérience des affaires, à son esprit ferme et éclairé, à son dévouement aux principes monarchiques qu'il ne sépa-

rait pas d'un attachement sincère et réfléchi pour les libertés politiques données par la Charte.

Mais il ne lui fut pas permis de jouir longtemps de cet honneur de la Pairie qu'il avait paru rechercher comme le couronnement légitime d'une vie si honorablement remplie. Douloureusement atteint dans ses convictions monarchiques et libérales par les Ordonnances de 1830 et les événements qui en furent la suite, M. Beugnot rentra dans la vie privée sous le Gouvernement de Juillet. C'est alors que, retiré dans son château de Bagneux, près Paris, il entreprit de réunir et de compléter ces Mémoires dont plusieurs fragments avaient été composés dans les années antérieures. Mais de cruelles souffrances ne lui permirent pas d'achever entièrement la tâche qu'il s'était imposée, et le comte Beugnot mourut le 24 juin 1835, à l'âge de soixante-treize ans, après avoir reçu les dernières consolations de la religion des mains du vénérable Archevêque de Paris, Monseigneur de Quélen.

TABLE

DU SECOND VOLUME

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

Imprimerie de L. Toinon et Cᵉ, à Saint-Germain.



